BnF Gallica

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1967.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
reutilisationcommerciale@bnf.fr.

PRÉCIS ANALYTIQUE DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN

- 1966 -



FÉCAMP
L. DURAND & FILS
1967

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

- 1966 -

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

- 1966 -

ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le *Précis* de ses travaux.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

- 1966 -



FÉCAMP - L. DURAND & FILS
PARIS - A. PICARD, RUE BONAPARTE, 82
1967



ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE

1891

ROUEN — L. DERVIN, RUE BOURGMARE, 83

1892

TABLEAU

de

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN

(au 31 Décembre 1966)

MEMBRES D'HONNEUR

M. le Préfet de la Seine-Maritime.
M. le Recteur de l'Académie.
M. le Premier Président de la Cour d'Appel de Rouen.
Mgr l'Archevêque de Rouen.
M. le Maire de Rouen.
M. le Général Commandant la Subdivision de Rouen.

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS

M. René Herval, ❋, président d'honneur de la Société des Ecrivains Normands (20 décembre 1928).
M. Marcel Lanquetuit, ❋, I ⸙, compositeur de musique, titulaire du grand orgue de la Cathédrale (9 mars 1934).
M. Pierre-René Wolf, ❋, directeur de *Paris-Normandie*, romancier (2 décembre 1938).
M. René-Gustave Nobécourt, O❋, 🎖, ✠, historien (12 mai 1939).
M. Raymond Neveu, ❋, Cr de la Santé publique, O ⸙, ✠, docteur en médecine, auditeur au Conseil supérieur d'Hygiène (24 avril 1942).
M. Robert Troude, ❋, 🎖, I ⸙, agrégé de l'Université, professeur honoraire au Lycée Corneille (28 novembre 1942).
M. René Rouault de la Vigne, I ⸙, vice-président de la Société de l'Histoire de Normandie (7 juin 1947).
M. Georges Fayard, professeur de musique, professeur au Conservatoire de Rouen (1er juillet 1947).
M. Victor Boutrolle, O ❋, notaire (25 octobre 1947).
M. Pierre-Maurice Lefebvre, ❋, A ⸙, ✠, architecte D.P.L.G. (19 juin 1948).
M. Georges Olivier, ❋, 🏅, ornithologiste (7 juillet 1948).
M. Raymond Quibel, I ⸙, artiste peintre (11 février 1950).

M. Albert Robin, O ✠, docteur en médecine, chef du Laboratoire central des Hopitaux (24 juin 1950).
M. Jacques Liger, O ⁂, docteur ès sciences (13 janvier 1951).
M. Pierre Petitcolas, O ✠, ⁂, ✠, ✠, docteur ès sciences (10 janvier 1953).
M. Robert Blondel, O ✠, industriel, président de la Société industrielle (14 février 1953).
M. Pierre Dardel, A ⁂, docteur en droit, président de la Société de l'Histoire de Normandie (16 mai 1953).
M. Louis Hédin, ✠, ingénieur agronome (21 mai 1955).
Mlle Elisabeth Chirol, ⁂, ✠, diplômée de l'Ecole du Louvre, conservateur des Musées départementaux de la Seine-Maritime (10 décembre 1955).
M. André Robinne, O ✠, ⁂, architecte, président d'honneur du Conseil régional de l'Ordre des Architectes (29 mai 1958).
M. Pierre Sement, assureur conseil, président honoraire de l'Ecole Sociale (17 octobre 1959).
M. Daniel Lavallée, professeur au Lycée Fontenelle (13 février 1960).
M. André Renaudin, ✠, O ⁂, journaliste (27 mai 1961).
M. Charles Schneider, vice-président de la Société normande d'études préhistoriques et membre de la Commission départementale des Antiquités (17 février 1962).
Dom René Hesbert, ✠, ⁂, moine bénédictin de Solesmes en résidence à l'abbaye de Saint-Wandrille (20 octobre 1962).
M. Bernard Lefebvre, ⁂, ✠, art et techniques photographiques (18 mai 1963).
M. Bernard Lailler, ✠, ✠, industriel, président honoraire du Tribunal de Commerce (29 janvier 1964).
M. le Docteur J.-B. Andrieu-Guitrancourt, médecin laryngologiste des Hôpitaux (24 octobre 1964).
M. l'abbé André Fouré, secrétaire de la Commission départementale des Antiquités, administrateur de la Société de l'Histoire de Normandie (22 janvier 1966).
M. Jean Véron, C ✠, ⁂, ✠, général du cadre de réserve (5 mars 1966).
M. Jean Montier, ✠, ✠, historien (23 avril 1966).
M. François Burckard, directeur des Archives de la Seine-Maritime (25 juin 1966).
M. Michel Chevalier, ✠, recteur de l'Université (29 octobre 1966).

Membres élus et non encore reçus au 31 Décembre 1966 :

M. Jehan LE POVREMOYNE, ✻, historien et conteur normand (élu le 11 juin 1966).
M. Raoul LEROY, O.✻, architecte en chef de la Seine-Maritime (élu le 8 octobre 1966).

Membres décédés en 1966 :

M. le chanoine Edouard COUTAN, agrégé de l'Université, supérieur honoraire de l'Ecole de Théologie (reçu le 10 mars 1939 ; décédé le 16 novembre 1966).
M. le professeur Jean FLEURY, ✻, doyen de la Faculté de Médecine (reçu le 19 mai 1951 ; décédé le 31 décembre 1966).

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS

M. Jean DES VIGNES ROUGES, romancier (11 avril 1924).
M. Jean LAFOND, ✻, archéologue (3 avril 1925).
M. Jean DELACOUR, O ✻, O ❁, ornithologiste (30 novembre 1934).
M. Maurice PELLET, ✻, ingénieur agronome (4 février 1938).
M. Eugène LE GRAVEREND, ✻, ⚙, ⚗, I ❦, O ❁, ancien directeur des Jardins et Promenades de la Ville de Rouen (4 mars 1938).
Mlle Marie-Josèphe LE CACHEUX, archiviste en chef du Calvados (22 novembre 1947).
M. Louis LEMARIGNIER, industriel (20 novembre 1948).
M. François BLANCHET, ✻, I ❦, conservateur aux Archives nationales (9 décembre 1950).
M. l'abbé Paul GRENET, docteur ès lettres, professeur à l'Institut Catholique de Paris (28 novembre 1953).
M. Henri VAN EFFENTERRE, ✻, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, professeur à la Sorbonne (26 février 1955).
M. Georges HEULLANT, poète (27 novembre 1965).
Mlle Jeanne DUFIC, ✻, archiviste paléographe, ancienne directrice des Bibliothèques de la Ville de Rouen (23 mars 1946).
M. le docteur Pierre NICOLLE, ✻, ✠, ✠, ✠, chef de service à l'Institut Pasteur (élu membre correspondant le 13 décembre 1958, reçu comme membre titulaire le 12 novembre 1966).
M. le Professeur Jacques NICOLLE, directeur aux Hautes-Etudes, Collège de France (élu membre correspondant le 13 juin 1959, reçu comme membre titulaire le 12 novembre 1966).

MEMBRES ASSOCIÉS

M. Marcel DUPRÉ, organiste, ancien président et membre de l'Académie des Beaux-Arts (11 décembre 1936).
M. André MAUROIS, écrivain, membre de l'Académie française (22 mai 1948).
M. Paul PARAY, compositeur et chef d'orchestre, membre de l'Académie des Beaux-Arts (28 octobre 1948).
M. Emmanuel BONDEVILLE, directeur de l'Opéra, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts (26 janvier 1952).
Mgr Emile BLANCHET, recteur de l'Institut Catholique de Paris, (10 mars 1956).
M. André COUDER, astronome, membre de l'Académie des Sciences (23 février 1957).
M. Jérôme CARCOPINO, historien, membre de l'Académie française (8 avril 1961).
M. Jean LECOMTE, physicien, membre de l'Académie des Sciences (25 mai 1963).
M. Georges CHAUDRON, professeur de chimie, membre de l'Académie des Sciences (9 novembre 1963).
M. René DUMESNIL, musicographe, membre de l'Académie des Beaux-Arts (9 octobre 1965).

MEMBRES CORRESPONDANTS

Mgr ANDRIEU-GUITRANCOURT, Doyen de la Faculté de Droit canonique à l'Institut Catholique de Paris (16 juin 1945).
M. ARGUILIÈRE, directeur des Papeteries de La Chapelle (25 octobre 1958).
M. Jean BAILLY, pharmacien, au Trait (13 mai 1961).
M. Marcel BAUDOT, inspecteur général des Archives de France (3 mai 1940).
M. Michel DE BOÜARD, Doyen de la Faculté des Lettres de Caen (27 février 1960).
M. Charles BRISSON, conservateur du Muséum d'Elbeuf (29 janvier 1937).
M. Pierre CHANLAINE, homme de lettres, à Paris (26 janvier 1952).
M. Marc CHESNEAU, professeur à Stockholm (8 mai 1942).
Mme Josette HÉBERT-COËFFIN, sculpteur, graveur en médaille, à Paris (24 juin 1938).
M. Georges DETHAN, conservateur des Archives du Ministère des Affaires Etrangères (13 mai 1961).
M. le Dr Marc DOLLFUS, à Paris (12 novembre 1955).
Mlle Geneviève DUHAMELET, ✠, ✠, professeur et femme de lettres, vice-présidente de l'Association des Ecrivains Catholiques (11 avril 1964).
M. Clément DUVAL, directeur de Recherches au C.N.R.S. (23 février 1957).
M. Bernard FAY, écrivain et professeur à Fribourg (Suisse) (9 décembre 1932).

M. Bernard FRANCK, homme de lettres, à Paris (26 janvier 1961).
M. Lambert DE FRONDEVILLE, à Paris (10 mars 1956).
M. Jean ADIGARD DES GAUTRIES, ancien maître de Recherches au C.N.R.S. (1962).
M. le Dr Louis GOSSELIN, à Caen (25 février 1938).
M. l'abbé Maurice GRAINDOR, maître de Recherches au C.N.R.S., Collège de France (6 avril 1963).
M. Maurice D'HARTOY, homme de lettres, à Varengeville-sur-Mer (5 juin 1925).
M. Jacques HÉBERTOT, directeur de théâtre, à Paris (11 mars 1950).
M. Jacques HERISSAY, homme de lettres, à Montmorency (27 juillet 1923).
M. Paul JUBERT, ancien bibliothécaire, à Caen (23 juin 1939).
M. Pierre LAMBERT, libraire-antiquaire, à Paris (24 février 1961).
M. François LENOUVEL, professeur agrégé de physique, détaché au Commissariat à l'énergie atomique, à Bourg-la-Reine (25 mai 1963).
M. Fernand LE PELLETIER, ✻, ✠, ✠, professeur honoraire à l'Institut Catholique de Paris (26 février 1944).
M. Wilfrid LUCAS, homme de lettres, à Paris (30 avril 1937).
M. Camille MARCHAND, artiste peintre, à Veules-les-Roses (16 juin 1945).
M. Gilbert MARTIN, agriculteur, membre de l'Académie d'Agriculture, à Le Theillement-Boissey-le-Chatel (mai 1961).
M. André MASSON, inspecteur général des bibliothèques de France, à Paris (12 juin 1942).
M. Frédéric MISTRAL, ✻,✠, écrivain provençal, « capoulié » du Félibrige, ancien avocat (11 avril 1964).
M. Lucien MUSSET, professeur à la Faculté de Lettres de Caen (27 février 1960).
M. Ernest NOURY, instituteur honoraire, à Buchy (11 décembre 1936).
M. Robert OLIVIER, entomologiste, 35, rue Henry, Elbeuf (27 février 1954).
M. Raymond POSTAL, homme de lettres, à Paris (13 mai 1961).
M. Alphonse-Georges POULAIN, conservateur des Archives et du Musée de Vernon (14 décembre 1928).
M. Georges PRIEM, ancien professeur, au Havre (23 novembre 1962).
M. Gabriel REUILLARD, O ✻, ✠, journaliste, homme de lettres (11 avril 1964).
M. Jean ALBERT-SOREL, avocat, homme de lettres, à Paris (février 1961).
M. Raymond DE TOULOUSE-LAUTREC, colonel de cavalerie, à Grigneuseville (Seine-Maritime) (13 décembre 1958).
M. François DE VAUX DE FOLETIER, directeur honoraire des Archives de la Seine, à Paris (1962).
M. Jean VIDALENC, professeur de faculté, à Fontenay-aux-Roses (mars 1962).
M. Maurice YVART, président de la Société Normande d'Etudes Préhistoriques, conservateur du Musée de Lillebonne (30 janvier 1954).

Membres correspondants décédés en 1966 :

M. Louis de Grosoudy, Marquis DE SAINT-PIERRE, historien, ancien officier, (élu le 29 janvier 1932 ; décédé le 25 mai 1966).
M. Jean BOULANGER, professeur à la Faculté de Droit de Paris (élu le 12 novembre 1955 ; décédé le 10 octobre 1966).

MEMBRES CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

M. l'abbé Emile BEGIN, directeur de la Revue de l'Université Laval, au Canada, et historien (14 mai 1960).

M. Robert CHOQUETTE, poète et romancier, à Ottawa, Canada (6 avril 1963).

Mlle Clémentine DE COURTEN, professeur et critique littéraire, à Milan, Italie (1926).

M. Gaetano FALZONE, professeur à l'Université de Palerme, Italie (12 mai 1962).

Mlle Elisabeth-Annie FRANCIS, secrétaire de l'Anglo-norman text Society et professeur à Oxford, Angleterre.

M. Georges MÉAUTIS, professeur à l'Université de Neuchatel, Suisse.

M. Giulio PRUNAÏ, surintendant des archives de Toscane, à Florence, Italie (11 février 1967).

BUREAU

— ANNÉE 1966 —

Président : Mlle Elisabeth CHIROL

Vice-Président : M. André ROBINNE

Secrétaire pour la classe des Lettres : M. R.-G. NOBÉCOURT

Secrétaire pour la classe des Sciences : M. Jacques LIGER

Trésorier : M. Victor BOUTROLLE

Archiviste : M. ROUAULT DE LA VIGNE

CHRONIQUE
DES
SÉANCES DE L'ACADÉMIE

ANNÉE 1966

8 JANVIER. — Mlle Elisabeth Chirol inaugure sa présidence en faisant l'éloge de son prédécesseur, M. Robert Eude, décédé peu avant l'expiration de son mandat. M. André Robinne accède à la vice-présidence et M. Jacques Liger au secrétariat de la classe des Sciences. — M. Robert Blondel relate son récent voyage de 18.000 km à travers l'U.R.S.S., de Léningrad à Irkoustk.

22 JANVIER. — Réception de M. l'abbé André Fouré. La séance se déroule en la Salle des Etats de l'Archevêché. Le Cardinal Martin accueille l'Académie et M. R. Rouault de la Vigne prononce le discours en réponse.

12 FÉVRIER. — Election des membres de la commission des prix littéraires et des prix de vertu. — Rapport de M. Victor Boutrolle, trésorier, sur la situation financière de l'Académie. — Communication de M. Jacques Liger sur les activités de la Société des Amis des Sciences Naturelles et du Muséum de de Rouen, qui vient de célébrer son centenaire.

5 MARS. — Réception du général Jean Véron en la salle de Conférences de la Préfecture. — Discours en réponse par M. R.-G. Nobécourt.

26 MARS. — Election comme membres résidants titulaires du docteur Pierre Nicolle, de M. Jacques Nicolle et de M. François

Burckard. — Vote de félicitations à M. Michel Chevalier, recteur de l'Université, et à M. Jehan Le Povremoyne. — Communication de M. le docteur Andrieu-Guitrancourt sur les manuscrits du Mont-Saint-Michel.

23 Avril. — Réception de M. Jean Montier, en la salle Sainte-Croix-des-Pelletiers. — Le R.P. Dom Hesbert prononce le discours en réponse.

21 Mai. — L'Académie reçoit l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen. Avant de tenir une réunion commune à la fin de l'après-midi, les deux Compagnies visitent la Préfecture, la Tour des Archives départementales, l'Archevêché et la crypte de la Cathédrale. Deux communications sont faites au cours de la séance, l'une par M. Lechanteur, de Caen, sur la littérature dialectale normande, l'autre par M. Van Effenterre sur le mythe de l'Ouest dans l'Antiquité.

11 Juin. — L'Académie tient pour la première fois séance dans son salon du nouvel Hôtel des Sociétés Savantes. — Election de M. Michel Chevalier et de M. Jehan Le Povremoyne comme membres résidants.

25 Juin. — Réception de M. François Burckard, directeur des Archives de la Seine-Maritime, dans la grande salle de l'Hôtel des Sociétés Savantes. — Discours en réponse par Mlle Jeanne Dupic.

8 Septembre. — Commémoration de la mort de Guillaume le Conquérant, organisée par l'Académie en l'église Saint-Gervais, à l'occasion du IXe centenaire de la conquête de l'Angleterre.

8 Octobre. — Election comme membre résidant de M. Raoul Leroy, architecte en chef du département de la Seine-Maritime. — L'Académie vote une adresse à M. le professeur Chadli, directeur de l'Institut Pasteur de Tunis, pour s'associer à l'hommage qui va être rendu à la mémoire de Charles Nicolle.

29 Octobre. — Réception de M. Michel Chevalier, recteur de l'Université, en la salle Sainte-Croix-des-Pelletiers. M. le

professeur Jean Fleury, doyen de la Faculté de Médecine, lui répond.

4 NOVEMBRE. — Attribution du grand prix de l'Académie, des prix littéraires et des prix de vertu.

12 NOVEMBRE. — L'Académie, au cours d'une séance solennelle, commémore le centenaire de la naissance de Charles Nicolle. Elle reçoit comme membres résidants son fils le docteur Charles Nicolle et son neveu le Professeur Jacques Nicolle. — M. le docteur Robin et M. R.-G. Nobécourt leur répondent.

26 NOVEMBRE. — Communication de M. Jacques Liger sur la protection de la nature dans notre région.

17 DÉCEMBRE. — Avant de tenir sa séance publique annuelle où sont proclamés les prix littéraires et les prix de vertu, l'Académie élit M. André Robinne, président, et M. Louis Hédin, vice-président, pour l'année 1967.

LE SECRÉTAIRE DE LA CLASSE DES LETTRES

R.-G. NOBÉCOURT

PRIX DE L'ACADÉMIE

ANNÉE 1966

GRAND PRIX DE L'ACADÉMIE : M. Roger JOUET, professeur d'histoire, d'Hébécrevon (Manche), pour son étude sur : *La résistance à l'occupation anglaise en Basse-Normandie de 1418 à 1449* (rapporteur M. Troude).

PRIX GOSSIER (histoire) : M. Jean-Jacques ANTIER, de Cannes, pour sa biographie de *l'Amiral de Grasse* (rapporteur M. Troude).

PRIX BOUCTOT (sciences) : à M. le docteur LAQUERRIÈRE, à titre posthume, pour ses travaux (rapporteur M. le docteur Robin).

***

Sur le rapport de M. André Robinne, les prix de vertu suivants ont été attribués :

GRAND PRIX GADON : à Mme Vve HUE, de Rouen.

PRIX BRAQUEHAIS-VERDREL : à la famille Jean LEFEBVRE, de Petit-Quevilly ; à la famille Raymond LESUEUR, de Rouen ; à la famille BIHIEL-CARPENTIER, de Rouen ; à la famille Louis DIJOUX, de Petit-Quevilly.

Le Centenaire de Charles Nicolle

Pour célébrer le centenaire
de Charles Nicolle, Rouennais illustre
qui fut membre de la Compagnie,
l'Académie a tenu, le 12 novembre 1966,
une séance solennelle au cours de laquelle elle a
reçu M. le Docteur Pierre Nicolle, chef de service
à l'Institut Pasteur, et M. le Professeur Jacques
Nicolle, directeur aux Hautes Etudes, le premier,
fils du grand savant, le second, son neveu.

Le Centenaire
de Charles Nicolle

Pour célébrer le centenaire
de Charles Nicolle, Rouennais illustre
qui fut membre de la Compagnie,
l'Académie a tenu, le 13 novembre 1966,
une séance solennelle en cours de laquelle elle a
reçu M. le Docteur Pierre Nicolle, chef de service
à l'Institut Pasteur, et M. le Professeur Jacques
Nicole, directeur aux Hautes Études, le premier,
fils de grand savant, le second, son neveu.

Charles Nicolle

homme de caractère

par M. le Docteur Pierre NICOLLE

Mademoiselle,

Mes Chers Confrères,

AVANT toutes choses, qu'il me soit permis d'évoquer avec reconnaissance la mémoire de trois de nos confrères aujourd'hui disparus. Ce sont eux qui ont le plus contribué, avec votre bienveillant assentiment, à m'introduire il y a quelques années parmi vous comme membre correspondant : M. Robert Régnier, dont j'avais fait la connaissance alors qu'il préparait les Journées Rouennaises du timbre Charles Nicolle ; le Docteur Paul Hélot, fils, petit-fils et neveu d'amis de ma famille et qui fut mon rapporteur auprès de la commission d'admission ; enfin M. le chanoine Letellier qui me témoigna en maintes circonstances de la sympathie et de l'amitié.

Il m'est pénible de ne pas les voir auprès de moi en ce jour.

Vous avez eu la bonté, Mademoiselle, de proposer aux membres du Conseil, puis à l'Académie tout entière, la transformation de ma qualité de correspondant en celle, beaucoup plus honorifique, de membre titulaire. Permettez-moi de vous adresser, ainsi qu'à tous mes confrères, mes très sincères et très vifs remerciements.

J'éprouve une grande fierté à prendre séance en votre Compagnie, l'une des plus anciennes et des plus réputées de France. Je crois n'être pas pour vous un étranger, puisque mon père Charles Nicolle et mon oncle Marçel Nicolle en ont fait partie autrefois.

Vous avez choisi pour ma réception le jour même où se tient la séance commémorative du centenaire de Charles Nicolle, mon père. La signification de ce choix est claire et vous serez tous d'accord avec moi sur ce point : mon principal mérite pour être des vôtres réside en ce lien de parenté.

J'apprécie la très grande faveur qui m'est ainsi faite et je l'accepte tout simplement comme une nouvelle forme d'hommage à celui dont nous célébrons la mémoire.

Mademoiselle, Messieurs,

Je ne vous apprendrai rien en vous disant qu'à sa naissance Charles Nicolle avait reçu de la nature, ou peut-être des fées, que ses parents, à ce qu'il paraît, n'avaient pas manqué d'inviter, en particulier la fée Marmouse dont notre secrétaire de la classe des Lettres, M. R.-G. Nobécourt, vous parlera sans doute tout-à-l'heure, des dons vraiment exceptionnels : intelligence, puissance de travail, prodigieuse mémoire, imagination extrême, mais qu'il parviendra toujours à discipliner, sens aigu de l'observation, et par dessus tout, l'ambition d'utiliser toutes ces heureuses dispositions à l'accomplissement d'œuvres de haute valeur.

Ces qualités, à elles seules, eussent suffi à faire de lui un savant remarquable.

Mais pour qu'il soit devenu le grand homme dont le monde entier, plus de trente ans après sa mort, admire plus que jamais les actions et les pensées, il lui fallait posséder, à un degré inhabituel, une vertu rare entre toutes : le caractère, c'est-à-dire la volonté, l'indépendance d'esprit, une certaine dose de non conformisme, nullement systématique, mais

raisonné et raisonnable, et le courage de dire ce qu'il croyait de son devoir de dire, même s'il s'agissait de réflexions désagréables à entendre pour ses interlocuteurs : parents, amis, subordonnés ou supérieurs, et quelquefois même dangereuses à exprimer pour lui.

C'est ce caractère qui lui permit de surmonter, en maintes circonstances, presque tous les obstacles que les choses, les événements ou les hommes dressaient devant lui : difficultés avec les diverses administrations dont il a successivement dépendu, avec ses collaborateurs, même les mieux disposés qui traversaient à certains moments des crises de mauvaise humeur, avec son personnel technique qu'il lui fallait constamment tenir en main, avec les clients des Services de l'Institut Pasteur de Tunis, avec la Presse, l'opinion publique, avec certains de ses collègues de Paris ou d'ailleurs, plus ou moins jaloux de ses succès scientifiques, avec ses amis même qui, parfois, ne le comprenaient pas et menaçaient de rompre avec lui (*).

Dans l'immense majorité des cas, il finissait par faire triompher son point de vue, car la plupart du temps, il avait vu juste et souvent, seul contre tous, avec patience et fermeté, il avait tenu tête. Je pourrais vous en citer de nombreux exemples. Il n'en est pas de plus frappant que celui qui l'opposa à l'Administration de l'Hospice Général de Rouen, ce même hospice qui, par un curieux retour, s'appelle aujourd'hui l'Hôpital Charles Nicolle.

C'était quelques années avant que ne fut décidé son départ pour Tunis. Il venait d'être nommé Médecin des Hôpitaux de Rouen. Déjà frappé dans son audition et, pour cette raison,

---

(*) A la suite notamment d'un « entretien » qu'il avait accordé à un journaliste (Frédéric Lefèvre) des *Nouvelles Littéraires* dans lequel il dénonçait courageusement les erreurs de gestion de l'Institut Pasteur de Paris et l'absence de toute politique de recrutement en vue d'assurer la relève des pastoriens de la seconde génération, plusieurs de ses amis de la capitale se fâchèrent avec lui. La brouille ne dura généralement que quelques semaines.

Aujourd'hui tout le monde reconnaît que, réserve faite de l'inopportunité du moment (c'était trop tôt après la mort du Dr Roux) et la vivacité des reproches exprimés, il avait entièrement raison.

inquiet de son avenir de praticien, il avait choisi une spécialité de la médecine qu'il put exercer sans trop de difficulté : la dermatologie et, avec elle, sa compagne habituelle : la vénéréologie. A ce titre, il avait, à l'Hospice Général, la responsabilité des deux salles où les prostituées atteintes de maladies vénériennes étaient soignées, les offices X et XII.

Les pensionnaires de ces offices, pendant toute la durée de leur traitement, souvent extrêmement long, étaient en fait des prisonnières. Elles se plaignaient souvent, avec ou sans raison, du manque de confort et de la mauvaise qualité de la nourriture.

Lorsqu'il se trouvait parmi elles une forte tête, à son instigation elles se livraient à des « chahuts » qui se terminaient généralement par le bris des vitres ou de la vaisselle et par la détérioration du matériel de literie. Quelquefois même, elles exerçaient des sévices sur le personnel préposé à leurs soins : un jour notamment, elles dépouillèrent complètement de ses vêtements une vieille religieuse qui leur était pourtant très dévouée.

L'Administration réagissait en prenant une ou deux femmes, soupçonnées plus ou moins justement d'être les meneuses, et en les enfermant dans des cachots humides et froids, les « Loges ». Depuis toujours, ce mode de châtiment était appliqué sans que personne n'ait songé à s'en offusquer. Lorsque Charles Nicolle, en juillet 1900, prit possession de son service, un de ses premiers actes fut d'interdire l'usage des « Loges ».

Pendant quelque temps, les femmes se tinrent tranquilles. Puis en novembre et décembre de la même année, les chahuts recommencèrent.

Avec une parfaite mauvaise foi, l'Administration ne manqua pas d'en attribuer la réapparition à la suppression des Loges et, dans une lettre datée du 8 décembre, elle en rendait Charles Nicolle personnellement responsable.

Celui-ci, dans sa réponse du 11 décembre, annonça qu'il avait donné des ordres pour que les pensionnaires de l'Office XII fussent traitées comme des malades ordinaires et qu'il ne leur fut pas infligé des punitions qu'il réprouvait.

Plus d'une année se passa dans le calme le plus complet. Puis, le 30 avril 1902, l'Administration fit rouvrir les Loges pour y enfermer une malheureuse accusée de je ne sais quel forfait. Immédiatement Charles Nicolle confirma, par une nouvelle lettre, qu'il estimait ce mode de châtiment « d'un autre âge », dangereux pour la santé des malades et qu'il déclinait toute responsabilité sur les conséquences. Et pour donner plus de poids à sa protestation, il alla porter lui-même sa lettre au directeur. Celui-ci la lut en sa présence, mais il refusa de lui accorder satisfaction.

Charles Nicolle ne se tint pas pour battu. Il imagina séance tenante un moyen infaillible, le seul moyen peut-être pour faire céder son adversaire : il lui déclara qu'il reviendrait à l'hôpital à la fin de la matinée. Si, à ce moment, il constatait que la fille en question était toujours détenue dans le cachot, il irait la chercher. Il la ferait sortir du service, et même de l'hôpital et, pour que nul ne s'avise de la retenir, il l'accompagnerait lui-même jusqu'à la porte en lui donnant le bras.

Cette menace eut un effet immédiat. Quand Charles Nicolle revint, la prisonnière avait été reconduite dans la salle des malades. La peur du scandale avait fait réfléchir le directeur.

Toutefois, désireux sans doute d'avoir le dernier mot dans cette dispute épistolaire, celui-ci écrivit le 2 mai 1902 que ces mesures soi-disant d'un autre âge, étaient encore appliquées par le distingué prédécesseur du docteur Nicolle. C'étaient d'ailleurs, disait-il, les seuls moyens de coercition contre des malades qui, placées à l'hôpital par mesure de police sanitaire, devaient y être maintenues contre leur gré. Sa protestation était donc tenue pour non avenue.

Cependant, il n'y eut pas d'autre application du système des Loges durant les deux années pendant lesquelles Charles Nicolle fut chargé de diriger le Service des vénériennes. Il était arrivé, a-t-il raconté plus tard, à éviter presque totalement les désordres en priant son ami le chirurgien Pierre Derocque de venir

opérer à l'Office XII les malades que l'on envoyait auparavant au Service de chirurgie.

Par solidarité et sentiment d'humanité à l'égard de leurs compagnes souffrantes, les femmes s'abstenaient de tout vacarme.

Le 26 novembre 1902, Charles Nicolle informait la Commission administrative de sa nomination comme directeur de l'Institut Pasteur de Tunis, et il lui adressait sa démission de médecin des Hôpitaux de Rouen. Il s'efforcerait, ajoutait-il, d'oublier l'attitude blessante de l'Administration et il ne garderait, comme souvenir des hôpitaux de Rouen, que celui d'y avoir fait, comme son père et comme son frère, une partie de ses études et, après son père, d'y avoir exercé les fonctions hospitalières qu'il se voyait dans l'obligation de résigner.

Bien que la chronique soit muette sur ce qu'il advint après son départ, il apparaît vraisemblable que nul parmi ses successeurs ne s'est avisé d'avoir recours à nouveau au système des Loges.

Il ne faudrait pas croire toutefois que ce sont ses démêlés avec l'Administration des Hospices qui le déterminèrent à quitter Rouen pour tenter — et réussir — l'aventure tunisienne.

Ce furent ses échecs continus, pendant huit années d'une lutte épuisante, dans son entreprise de création d'un Centre de recherches médicales et microbiologiques à l'Ecole de Médecine de Rouen.

Mais ceci est une autre histoire que je compte bien vous raconter un jour.

A peine arrivé à Tunis à la fin de décembre 1902, une amère désillusion lui fut infligée : l'Administration, avec l'accord du vétérinaire chargé de l'intérim depuis le départ du docteur Loir, son prédécesseur, avait déjà établi les plans pour le futur

Institut Pasteur et même commencé la construction près du port dans un quartier deshérité, malodorant, sur un terrain au sous-sol mouvant, récemment conquis sur le lac.

Les plans et le lieu convenaient si mal aux fonctions futures de l'Institut que Charles Nicolle les refusa et comme l'Administration s'entêtait dans son absurdité, il menaça purement et simplement de se rembarquer par le prochain paquebot.

Devant une attitude aussi résolue, elle finit par céder. C'est ainsi qu'il obtint que fut bâti son Institut selon ses vues et sur un lotissement de l'ancien Jardin d'Essais, à proximité du parc du Belvédère, dans un quartier agréable et bien aéré, où se trouvait ménagé des possibilités futures d'extension.

Au cours de sa longue carrière tunisienne, Charles Nicolle qui, par ailleurs, était le plus tendre des pères, le plus fidèle, le plus affectueux des amis, le plus dévoué, le plus enthousiaste et le plus efficace des patrons, le plus indulgent pour les fautes vénielles de ses aides, devenait *intraitable* chaque fois que les bureaux risquaient, par maladresse, ignorance ou bêtise, d'entraver si peu que ce fut le bon fonctionnement des services de son Institut ou le développement de ses recherches et celles de ses collaborateurs.

C'est ainsi qu'il put édifier, malgré des circonstances parfois peu favorables, l'œuvre magnifique à laquelle les médecins du monde entier rendent hommage cette année. Vous avez certainement appris notamment de quelle manière fastueuse le centenaire de Charles Nicolle a été célébré par la Tunisie le mois dernier.

Parvenu à ce point de mon exposé, je dois m'excuser, Mademoiselle, Messieurs, d'avoir abordé tout à l'heure, pour vous donner une idée de la fermeté de caractère de Charles Nicolle, un exemple quelque peu scabreux.

Mais notre Académie n'est-elle pas consacrée aussi bien aux Belles-Lettres qu'aux Sciences et aux Arts, et la littérature

de tous les temps et de tous les pays abonde en œuvres dans lesquelles sont développés les problèmes religieux, moraux, psychologiques, psychiatriques même, sociologiques, juridiques, biologiques et médicaux concernant ce qu'on a appelé « le plus ancien métier du monde ».

Il serait intéressant de chercher quelles raisons avaient amené Charles Nicolle à se montrer plus pitoyable envers sa triste clientèle que ses prédécesseurs médecins et les administrateurs de l'Hospice Général.

La raison principale devait en être, je crois, le sentiment profondément humain qui l'a toujours animé, beaucoup plus humain que celui de bien des hommes de sa génération et qu'il a retrouvé, non sans émotion, chez un autre médecin, plus jeune que lui, devenu célèbre par ses écrits et avec lequel il se lia d'amitié plus tard : Georges Duhamel.

Il ne pouvait s'empêcher de voir dans ces malheureuses, au-delà de leur horrible profession, des êtres capables de souffrances physiques et morales qu'il était de son devoir de médecin d'atténuer, ou tout au moins de ne pas laisser aggraver par des punitions intempestives.

Mais il ne serait pas surprenant qu'à cette raison sentimentale, il faille en ajouter d'autres plus intellectuelles : les unes historiques, les autres littéraires.

Charles Nicolle était passionné d'Histoire, à tel point que, si son père n'avait pas décidé qu'il serait médecin, ses goûts l'auraient porté à choisir la carrière de professeur de cette discipline. En Rhétorique, il avait obtenu la médaille des Antiquaires de Normandie, distinction destinée à récompenser chaque année le meilleur élève de cette classe en Histoire.

L'esprit nourri d'humanités, dans les deux sens du mot, celui du pluriel et celui du singulier, de quels souvenirs glorieux, édifiants ou émus, la prostitution des âges anciens ne devait-elle pas lui paraître nimbée !

Souvenirs glorieux : c'est par exemple l'hétaïre Olympias,

fille du roi d'Epire, élevée dès l'enfance dans une compagnie de prostitution sacrée, réservée en principe à Zeus-Amon, mais en fait soumise aux désirs des prêtres des dieux Cabires, et qui fut par aberration livrée à Philippe, le futur empereur de Macédoine, en devint scandaleusement la maîtresse et donna le jour au plus célèbre des conquérants, Alexandre le Grand.

C'est aussi Thaïs, celle d'Athènes, qui après avoir servi de modèle à un personnage d'une comédie de Ménandre, connut la célébrité en devenant la favorite du même Alexandre le Grand.

C'est encore la courtisane Théodora, fille d'un gardien d'ours de l'Hippodrome de Byzance, qui, après une vie de débauche, devint l'épouse intelligente, énergique et sage du futur empereur Justinien.

Souvenirs édifiants : ce sont les trois pécheresses de l'Evangile (qui ne sont probablement qu'une seule et même personne), la femme que le Christ sauva de la lapidation, Marie de Béthanie et Marie de Magdala, qui rachetèrent leurs fautes par leur dévotion et leurs larmes.

C'est encore, beaucoup plus tard, Marie l'Egyptienne qui méprisa son corps, peu estimable à vrai dire jusque-là, au point de l'offrir au batelier pour prix de son passage d'Egypte en Palestine, où elle brûlait de parcourir les lieux par lesquels Jésus était passé.

C'est la seconde Thaïs, celle d'Alexandrie enfin qui, après une existence dissolue, sauva son âme, tandis que, si l'on en croit Anatole France, peut-être un peu trop sceptique, l'anachorète qui l'avait convertie, perdit la sienne.

Souvenirs littéraires : Charles Nicolle était un lecteur insatiable. Il avait certainement lu, entre autres ouvrages, *Splendeurs et misères des courtisanes*, d'Honoré de Balzac, *Germinie Lacerteux* et *La Fille Elisa*, des frères de Goncourt.

Mais surtout, à l'époque où se situent les faits rapportés, il

avait sans aucun doute été fortement impressionné par les romanciers russes alors en grande vogue : Dostoievsky avec *Crime et Châtiment*, Tolstoï avec *Résurrection*, pour ne citer que les plus connus. Ces auteurs mettaient en pleine lumière les causes fréquentes de la déchéance féminine : le féroce égoïsme de certains hommes, qui a été et est malheureusement encore à l'origine de beaucoup de ces lamentables vocations, la lâcheté, l'indifférence ou l'intransigeance de la Société, la misère, les charges de famille, et, en contre-partie, les possibilités, hélas trop souvent exceptionnelles, de régénération par la largeur d'esprit et la générosité de cœur de quelques-uns.

Mais ne doit-on pas penser que Charles Nicolle a pu subir plus directement encore l'influence des écrivains de sa province au premier rang desquels il convient de citer notre grand Pierre Corneille, auteur de *Théodore*, tragédie peu connue dans laquelle il aborda avec courage, mais sans aucun succès, puisque la pièce n'eut que cinq représentations et tomba pour ne plus jamais se relever, certains aspects du problème qui nous occupe, et surtout Guy de Maupassant avec *Boule de Suif*, *La Maison Tellier*, *Mademoiselle Fifi*, *Le Pain Maudit* et de nombreuses autres nouvelles qui sont autant de chefs-d'œuvre, à travers lesquels cet auteur, grâce à son merveilleux talent, parvient à nous faire éprouver plus de sympathie pour ses héroïnes déchues que pour bien des honnêtes bourgeoises de son temps.

Sous un tel parrainage, l'histoire des démêlés de Charles Nicolle avec l'Administration des Hospices de Rouen à propos des chahuts organisés par les vénériennes de son service, pouvait, du moins j'ose l'espérer, être évoquée devant vous sans trop de risques.

Charles Nicolle

professeur au Collège de France

par M. le Professeur Jacques NICOLLE

Mademoiselle, Messieurs,

CERTAINES personnes, qui sont, au cours d'une discussion, à bout d'arguments, croient habile de s'en tirer par des aphorismes comme celui-ci : « Comparaison n'est pas raison ». Cette sentence, malheureusement est souvent fausse, surtout quand on veut l'appliquer à la pensée scientifique. De l'avis des plus grands savants, tels par exemple Paul Langevin ou Louis de Broglie, c'est le raisonnement par analogie qui donne les résultats les plus fructueux quand il est manié avec les précautions requises. Je vous laisse donc le soin d'utiliser ce procédé pour savoir si je suis dans la situation d'un novice qui a été ordonné, d'un employé contractuel devenu titulaire ou d'un pensionnaire de la Maison de Molière devenu sociétaire et ici j'arrête mes comparaisons et vous adresse tous mes remerciements les plus sincères pour le grand honneur que vous avez bien voulu me réserver en m'appelant à siéger maintenant parmi les membres titulaires de notre Compagnie.

Né à Rouen, de parents rouennais, descendants eux-mêmes d'ancêtres normands, je me sens particulièrement attaché à notre province et à sa capitale où je compte tant d'amis jusque dans le sein de cette Académie.

Je suis resté toute ma vie un collégien, étant passé du Collège de Normandie (où je fis mes études secondaires) au Collège de France, dans cet organisme tout à la fois d'obédience officielle et d'esprit indépendant et dont mon oncle Charles Nicolle fut un des plus éminents professeurs.

La fondation du Collège de France a été, pour l'enseignement supérieur et pour la recherche scientifique, un des grands événements du XVIe siècle.

Dès le début de son règne François 1er songeait à cette création, mais il était hésitant, car comme à tous ceux qui détiennent le pouvoir, il se présente de tous côtés des obligations qui sont toutes plus urgentes les unes que les autres à satisfaire. La ferme persévérance de l'humaniste Guillaume Budé « Maître de la librairie » du souverain, entraîna la décision de ce dernier.

Dans sa préface des *Commentaires sur la langue grecque*, Budé pressant le roi de réaliser son projet, s'exprime ainsi : « Appliquez votre haute pensée et votre générosité à encourager les lettres et les bonnes études ! Souvenez-vous, prince, de ce que vous nous avez promis, d'abord en ne suivant que vos propres inspirations, ensuite pour répondre à nos instances. Nous vous avons représenté la philosophie comme une fille pauvre qui était à marier, et nous vous avons prié de lui faire une dot. »

Connu au début (1530) comme « Institution des lecteurs royaux », c'est vers 1610 que va apparaître le titre de « Collège royal de France ».

Clément Marot, dans une pièce de vers qui a pour titre : « Au roy du temps de son exil à Ferrare », attaquant la Sorbonne et ses « rhéteurs », et saluant la fondation du nouvel enseignement, révolutionnaire pour l'époque, écrit en particulier : « Science n'a hayneux que l'ignorant ».

Les érudits, les savants et philosophes qui n'appartenaient pas à des corps de l'Etat, trouvèrent tout naturellement leurs places dans le Collège de France, à cette époque de la Renaissance, dans ce grand mouvement des idées et des arts comme dans celui des sciences. La médecine et les mathématiques,

ainsi que d'autres disciplines importantes, sont enseignées dans cet établissement dès le XVIe siècle dans plusieurs chaires ayant chacune une spécialité.

D'après divers documents, nous pensons que la chaire occupée entre 1568 et 1577 (archives du Collège de France, mention médecine II) par S. Baudichon, médecin praticien de grand talent, licencié en Sorbonne en 1555, fut à l'origine de celle dans laquelle devait plus tard briller Charles Nicolle. Nous connaissons avec certitude un certain nombre des titulaires de cet enseignement, parmi lesquels : Jean-Nicolas, baron Corvisart des Marets (de 1796 à 1804) qui fut médecin de Napoléon 1er ; Jean-Noël Hallé (de 1805 à 1822), également médecin de Napoléon 1er et qui défendit Lavoisier devant la Convention ; René-Théophile-Hyacinthe Laennec (de 1822 à 1826), l'inventeur du stéthoscope pour l'auscultation des malades ; Joseph-Claude-Anthelme Récamier (de 1826 à 1830), médecin militaire et de la marine, parent de Madame Récamier et de Brillat Savarin ; François Magendie (de 1831 à 1855) qui, le premier, a donné la démonstration expérimentale de la distinction entre nerfs moteurs et sensitifs ; Claude Bernard (1) (de 1855 à 1878) qui fut le préparateur de Magendie et a été refusé en 1844 à l'agrégation ; Charles-Edouard Brown-Séquard (de 1878 à 1894) qui est à l'origine de l'organothérapie et de l'opothérapie, et enfin Jacques-Arsène d'Arsonval (de 1894 à 1931).

Donnons quelques renseignements plus précis sur celui qui fut le prédécesseur immédiat de Charles Nicolle.

D'Arsonval est né le 8 juin 1851 à La Borie (Haute-Vienne). Fils de médecin, il fait ses études médicales à Limoges. En 1874, alors qu'il est étudiant, il assiste au Collège de France à un cours de Claude Bernard et aide « *ex abrupto* » le maître à réparer un galvanomètre qui avait eu une défaillance au cours d'une démonstration. Cet incident le conduira à devenir préparateur dans l'illustre maison et même plus tard à suc-

---

(1) « Le Collège de France, par la nature de son institution, doit toujours être à l'avant-garde des sciences et en représenter le mouvement et les tendances ». (Introduction à l'*Etude de la Médecine expérimentale*).

céder à Brown-Séquard. Il sera membre de l'Académie de Médecine en 1888 et de l'Académie des Sciences en 1894. Il est impossible de citer ici toutes ses découvertes, ce savant s'étant attaqué avec le succès que l'on sait à des sujets très variés, allant de l'enregistrement précis de la température animale à la fabrication d'un muscle artificiel (se déformant par le passage du courant électrique), de l'étude des basses températures aux courants à haute fréquence et par application de ces derniers, il réalise le traitement de nombreuses affections (c'est ce qu'on a nommé la d'Arsonvalisation). Du point de vue pédagogique, comme l'a fait remarquer non sans humour le Président André Marie, d'Arsonval qui avait le souci de donner à son enseignement la clarté nécessaire pour atteindre un large auditoire, disait : « Il n'y a pas de science si abstruse soit-elle qui ne puisse être expliquée à tout le monde en bon langage français. Pour faire de la vulgarisation scientifique de bon aloi arrangez-vous de façon à pouvoir être approuvé de Pasteur et compris de votre concierge. »

Son successeur Charles Nicolle devait appliquer ces préceptes avec un très grand succès.

C'est le 8 décembre 1931 que ce savant fit acte de candidature à la chaire de médecine laissée libre par la retraite de d'Arsonval. Présenté en première ligne, il est nommé professeur titulaire par décret du Président de la République, Paul Doumer, en date du 17 mars 1932.

Je me souviens très bien de la leçon inaugurale de mon oncle, le mercredi 4 mai 1932, à 17 heures, dans la salle 8, la plus vaste du Collège de France. Le nouveau professeur qui avait en face de lui, au premier rang, le médiéviste Joseph Bédier, administrateur, et divers professeurs de l'illustre établissement, se trouvait assis sur l'estrade entre Arsène d'Arsonval et le directeur de l'Institut Pasteur, le docteur Emile Roux. Ce dernier devait entendre ce jour-là une sévère mais juste critique des conditions de travail de l'homme de science dans nos instituts de recherche. De nombreuses personnalités constituaient un auditoire de choix et l'on pouvait voir en particulier, au fond de la salle, s'agiter l'ancien camarade de médecine de Maurice et de Charles Nicolle, le polémiste

ardent Léon Daudet préparant déjà son éditorial pour l'*Action Française* du lendemain grâce à la présente séance.

Après avoir rappelé l'œuvre si variée, si originale et si importante de son prédécesseur, Charles Nicolle montra que sa candidature ne lui avait été dictée par aucune ambition. Il était, en effet, à cette époque, directeur de l'Institut Pasteur de Tunis, membre de l'Académie des Sciences et Prix Nobel de Médecine 1928, il possédait donc déjà la gloire et aussi le calme lui permettant de continuer en toute quiétude l'œuvre déjà considérable qu'il poursuivait depuis de nombreuses années.

S'adressant au jeune public qui se pressait dans l'amphithéâtre, il lui dit en particulier :

« J'ai formé le projet d'entraîner une partie de vous à se consacrer à la médecine expérimentale. Nos laboratoires de France n'attirent plus la jeunesse. Bientôt, le destin retranchant, l'un après l'autre, les vétérans, il n'y aura derrière nous que notre trace. » Il montra ensuite que les hommes de science ont ici leur responsabilité en laissant se développer la légende du savant modeste, indifférent à la fortune, à la rumeur publique, soucieux seulement de sa passion. Et il continue ainsi :

« Sans leur complicité, le personnage qu'on nous prête n'aurait pas connu la scène. Il fallait des acteurs pour ce rôle. Les hommes de science ont été ces acteurs. Je soupçonne que certains ont collaboré au livret. »

Puis Charles Nicolle parla de ceux qui l'avaient entraîné sur le chemin de la recherche : son père, le docteur Eugène Nicolle, de Rouen, son frère aîné Maurice, ses maîtres du lycée Corneille et ceux des hôpitaux de Rouen et enfin pour Paris, Gombault, Metchnikov (dont on célèbre actuellement le 50e anniversaire de sa mort) et Roux. En terminant, il eut cette émouvante pensée pour certains auditeurs venus de Rouen :

« Vous m'avez apporté le bien des souvenirs : souvenir de la vieille ville natale, de ma province, du lycée où Corneille continue de dicter aux jeunes Normands la grande leçon de la volonté, souvenir de ces hôpitaux archaïques où je pensais, après mon père enfermer ma destinée et qu'il m'a fallu quitter,

un jour de déchirement, pour courir l'aventure africaine. »

Et voici que dès cette première leçon, celui qui voulait entraîner les jeunes vers la science avait déjà fait naître l'enthousiasme dans l'esprit d'un jeune chercheur qui pensait (comme il me l'a confié par la suite, il s'agissait du docteur Paul Giroud) : « Quel sera l'heureux élu qui deviendra le préparateur de Charles Nicolle ? » Il devait écrire en 1961 : « J'eus la chance d'avoir été choisi par mes patrons, M. Pasteur Vallery-Radot et M. Legroux, pour être le préparateur de Charles Nicolle au laboratoire de la chaire de Médecine au Collège de France, ce qui fit de moi son dernier élève et me fit aussi entrer dans sa lignée spirituelle. »

Dans sa seconde leçon, le savant montre la nécessité d'aborder l'étude de la Médecine expérimentale avec un esprit biologique. « La première qualité que nous demandons à nos jeunes adeptes est donc de savoir la médecine. C'est aussi de l'aimer... Il faut surtout, pour ceux qui cherchent de lui dérober ses secrets, la posséder dans ses méthodes et dans l'esprit biologique. » Et plus loin de préciser : « ...nous sommes des réalisateurs. Ce qui nous intéresse, chez les agents pathogènes vivants, ce sont les propriétés qu'ils présentent dans leurs rapports avec nous : celles qu'ils mettent en œuvre pour nous nuire, celles qu'ils offrent à notre investigation et dont la connaissance nous permettra de les déceler et de nous défendre. Nous aurons de même à chercher, du côté de l'organisme attaqué, le mécanisme et les conditions de la résistance. » Puis de continuer ainsi : « On a tout d'abord essayé de classer les microbes par des caractères morphologiques : forme elle-même, modes de reproduction ; par la détermination de moyens de cultures aptes au développement, par les aspects des cultures, par les altérations visibles apportées à ces milieux du fait de la vie des germes. Ces données ont paru vite insuffisantes, même en y ajoutant le comportement vis-à-vis des matières colorantes et des méthodes tinctoriales différentielles qui ont été successivement imaginées. C'était déjà faire appel au jugement de la chimie.

« La recherche de réactions biochimiques et biophysiques

véritables a suivi. Elle a permis des séparations plus fines. On a constaté que, dans un même groupe de bactéries auxquelles étaient dues des infections cliniquement différentes, les échantillons particuliers à chacune de ces maladies ne se comportaient pas de même façon vis-à-vis de certains sucres ou alcools, vis-à-vis du lait ou bien de telle et telle substance ; les uns les attaquant par leurs produits, les autres les laissant intacts... C'est alors que furent inventées les méthodes que, faute de mieux, nous considérons du point de vue microbien comme spécifiques. Elles sont supérieures à celles qui les ont précédées par ce qu'elles empruntent aux éléments constitutifs du microbe... Je vous rappellerai les plus usuelles : la réaction agglutinante, le pouvoir précipitant, le pouvoir dissolvant ou lytique, la réaction de fixation découverte par Bordet. »

Dans sa troisième leçon, Charles Nicolle indique les conditions de la recherche et de son succès par un ensemble d'exemples vivants, mais en montrant bien clairement qu'il n'existe pas de méthode sûre pour conduire à la découverte. « N'attendez donc pas de moi des recettes. Ce que je peux avancer, c'est qu'il y a place pour toutes les formes d'activité sur les chantiers de la science », s'écrit-il. En effet, la connaissance progresse par l'ensemble des travailleurs, grands et moins grands, chacun apportant sa pierre à l'édifice.

Dans ses quatrième et cinquième leçons, le savant entre alors dans l'exposé de ses propres travaux avec des exemples qui se rapportent aux infections inappparentes et au typhus exanthématique. Ce sont donc là des documents inestimables que nous conseillons vivement à tous de relire, car il est toujours préférable de se reporter aux sources mêmes. Et il donne cette définition que nous devons retenir :

« J'ai défini l'infection inapparente : une maladie aiguë, septicémique, qui a son incubation, son évolution caractérisée, par le pouvoir infectant du sang ou d'un organe, qui a sa guérison et qui laisse, à sa suite, une immunité plus ou moins durable. Je l'opposais à la forme latente qui est un état subaigu ou chronique dans lequel le porteur conserve, sans en souffrir, le germe d'une maladie dont il a pu souffrir antérieurement

et qui est susceptible de reprendre de la virulence pour le porteur lui-même ou de se transmettre à d'autres individus. »

L'année suivante (1932-1933), le professeur traita du destin des maladies infectieuses en prenant des exemples chez l'homme, les animaux et les végétaux. Ses conceptions originales et profondes ont été publiées chez Alcan sous le titre de *Naissance, vie et mort des maladies infectieuses*. Recherchant l'origine de l'avenir de telles affections, Charles Nicolle de conclure : « L'observation des phénomènes de la nature, quels qu'ils soient, conduit à des conclusions identiques. La maladie infectieuse est un phénomène biologique comme les autres. Elle porte les caractères de la vie qui cherche à se perpétuer, qui évolue et qui tend à l'équilibre. »

Enfin, de 1933 à 1934, le savant répartit ses leçons en deux séries :

1°) Treize exposés consacrés à l'expérimentation en médecine et là il va développer ses recherches personnelles donnant de très nombreux exemples particulièrement démonstratifs et attirant l'attention des jeunes chercheurs sur les complications qui peuvent surgir au cours des investigations, et, pour ce qui concerne la pathologie infectieuse, il citera les associations microbiennes ;

2°) Huit exposés seront consacrés à un vaste sujet d'une importance considérable : « Les responsabilités de la médecine ».

Etudié avec une grande franchise et un grand courage, ce problème est présenté sous toutes ses faces, depuis la responsabilité du praticien jusqu'à celle du chef de laboratoire et constitue un document de premier ordre en raison de la personnalité de son auteur.

Charles Nicolle invita, pour compléter son enseignement, un certain nombre de médecins à prendre la parole dans sa chaire. Et c'est ainsi que les professeurs R. Debré, J. Fiolle, P. Mauriac et M. Georges Duhamel exposèrent leurs idées sur diverses questions relatives à l'exercice de la médecine et de la chirurgie.

En raison de son mauvais état de santé, le savant fut obligé de se faire suppléer dans ses cours et c'est son collaborateur,

le docteur Etienne Burnet, qui, pendant l'année 1935-1936, exposa au Collège de France le sujet suivant : « La lèpre : médecine expérimentale et médecine sociale ».

Le suppléant désigné pour la période 1936-1937 était le chirurgien René Leriche, mais en raison du décès de Charles Nicolle, survenu le 28 février 1936, il ne donna pas les vingt leçons prévues : « Etudes de la douleur physique et son traitement chirurgical »». Cet éminent savant et praticien devait devenir, le 1er janvier 1938, professeur au Collège de France et être ainsi le successeur spirituel de Charles Nicolle.

Quoique malheureusement trop court, le séjour de Charles Nicolle au Collège de France fut remarquable, tant par le grand intérêt des questions évoquées que par la maîtrise du savant à répondre aux problèmes les plus délicats. La parole du maître attira dans la voie ardue de la recherche scientifique des néophytes qui sont depuis devenus eux aussi des maîtres. En plus du docteur Paul Giroud (maintenant membre de l'Académie de Médecine), nous devons citer le Professeur Kourilsky, de la Faculté de Médecine de Paris, et les docteurs Albert Delaunay et Jean Vieuchange, de l'Institut Pasteur de Paris. Ainsi le flambeau de la science a été transmis aux meilleurs des nouvelles générations.

Sont nés la même année 1866 que Charles Nicolle : le général Charles Mangin, les écrivains Romain Rolland et H.-G. Wells, le compositeur normand Erik Satie et l'homme d'état Sun Yat-sen et un certain nombre d'autres personnes qui voudront bien m'excuser de ne pouvoir les citer ici.

L'Œuvre scientifique de Charles Nicolle

par M. le Docteur L.-A. ROBIN

Messieurs,

Il aura fallu plus d'un demi-siècle pour que germe et commence à s'épanouir la graine que Charles Nicolle a semée dans sa terre natale à la fin du siècle dernier. N'est-il pas paradoxal qu'une terre si fertile dans tous les domaines n'ait pas permis l'éclosion, l'épanouissement sur place du génie de Charles Nicolle ? Sans doute, à son époque, les conditions locales n'étaient-elles pas favorables à la réalisation du rêve qu'il avait formé : créer à Rouen un centre d'études médicales et de recherches de laboratoire dans le domaine de la microbiologie.

Tout est effet des circonstances, il est vrai ; disons, sans nous étendre sur le sujet que, malgré les tempêtes fréquentes en Normandie, malgré un climat pas toujours clément, la graine a fini par germer et donner une plante dont quelques boutures ont réussi à s'implanter assez solidement pour vivre, malgré les intempéries, indépendantes du tronc qui leur a donné naissance. Il s'agit du Centre départemental de transfusion sanguine, de réputation désormais internationale, et du Laboratoire central de chimie biologique dont l'avenir est prometteur.

La charge dont mes collègues de l'E.N.M.P. ont fait l'hon-

neur de m'investir me procure aujourd'hui le plaisir de vous entretenir de l'œuvre scientifique de notre illustre devancier.

Il m'est bien difficile de faire œuvre originale dans ce domaine éloquemment exposé à plusieurs reprises par de célèbres conférenciers devant l'élite rouennaise, les descendants et élèves de Charles Nicolle.

Et le temps qui m'est imparti ne me permet pas d'exposer comme il serait souhaitable l'œuvre scientifique considérable d'un si grand savant.

Je limiterai donc mon sujet à l'exposé des principales découvertes qui ont fait sa gloire. Elles ont été complétées entre autres par ses élèves, par son fils, le docteur Pierre Nicolle, que notre Compagnie est fière d'accueillir aujourd'hui comme membre, avec son cousin, Jacques Nicolle, à l'occasion de la commémoration du centenaire de leur illustre parent.

De tous les travaux de Charles Nicolle ressortent les qualités primordiales qui sont l'apanage de tout grand biologiste :

— une culture générale étendue ;

— l'observation attentive et critique des phénomènes observés ;

— l'imagination et l'intuition qui font naître l'hypothèse ;

— la rigueur de l'expérimentation qui permet de la vérifier ;

— le raisonnement et la logique qui permettent des déductions conduisant, à partir des découvertes biologiques, à la prévention et au traitement des maladies infectieuses.

***

Sans tenir compte de l'ordre chronologique et seulement pour mémoire, je citerai un certain nombre de maladies infectieuses étudiées par Charles Nicolle mais n'ayant pas donné lieu à des découvertes majeures : rougeole, chancre mou, oreillons, trachome, qu'il inocule avec succès au singe. Il décèle la brucellose humaine et caprine en Tunisie et produit la maladie expérimentale chez le cobaye.

En raison de son extension mondiale progressive, à partir

du foyer d'origine maltais, il en fait une « maladie d'avenir », terme passé depuis dans le vocabulaire médical.

Parallèlement à Splendore, il découvre l'agent de la *toxoplasmose* du Gondi ; à partir de ce mammifère infecté il contamine expérimentalement la souris.

Plus tard, cette parasitose animale sera reconnue contagieuse pour l'homme : forme congénitale ou forme acquise, cette dernière se contractant par ingestion de viande peu cuite. La contagion inter-humaine chez l'adulte se fait par les baisers sur la bouche (Prof. Aubertin), le parasite étant présent dans la salive et les amygdales des sujets infectés. D'où le danger de cette pratique, dictée par une ardeur sentimentale, surtout de 15 à 30 ans.

LEISHMANIOSES

Il différencie des points de vue clinique et épidémiologique le Kala-Azar méditerranéen du Kala-Azar indien, toutes deux dues à L. Donovani ; démontre qu'en Tunisie, le réservoir de virus est le chien. Il modifie le milieu de culture artificiel de ce parasite : milieu N N N.

De même, il cultive l'agent causal du bouton d'Orient *L. Tropica* et démontre que le chien, réceptif, est probablement le réservoir de virus de la maladie.

Dans ces deux leishmanioses, il constate que les sujets guéris sont immunisés.

TYPHUS ÉPIDÉMIQUE

Charles Nicolle *observe* qu'en Tunisie le typhus se réveille chaque hiver dans les campagnes et de là gagne les villes ; puis rétrocède en juin pour disparaître apparemment jusqu'à la fin de l'année.

Il note que si la contagion inter-humaine s'exerce en dehors de l'hôpital, elle s'arrête dès que le malade a franchi le bureau des entrées, endroit où le malade est dépouillé de ses vêtements, lavé, tondu, rasé. Le personnel préposé à ce travail est contaminé. Mais dans les salles d'hôpital, pas de contamination chez les malades, les infirmières, les médecins.

Charles Nicolle en conclut que l'agent de la contagion se trouve dans les vêtements, sur la peau ou les poils du malade. Il a un jour *l'intuition* que l'agent de la contamination était le pou.

Il en fait *la preuve expérimentale* avec Comte et Conseil. Il inocule du sang d'homme malade au chimpanzé puis du singe malade au macaque. Quand ce dernier a de la fièvre, Charles Nicolle nourrit des poux sur cette espèce de singe et les met ensuite sur des macaques sains qui contractent la maladie. La plupart meurent du typhus et les survivants se montrent réfractaires à une réinoculation du typhus épidémique.

Il transmet aussi la maladie au cobaye. Ce sont les déjections du pou qui souillent les excoriations cutanées dues au grattage et aux piqûres du pou.

On retrouve donc là les trois processus de toute découverte biologique :

— l'observation qui oriente l'esprit ;

— l'intuition, fruit de la réflexion sur les faits observés, qui conduit à l'hypothèse ;

— l'expérimentation qui la vérifie ou l'infirme.

Toute la prophylaxie du typhus par l'épouillage systématique et la mise en quarantaine des sujets venant de pays contaminés a découlé de cette découverte. Partout où cette prophylaxie fut mise en œuvre, le typhus ne sévit plus (guerre de 1914-18), alors qu'ailleurs des épidémies éclatèrent.

Cette découverte valut à Charles Nicolle le Prix Osiris de l'Institut de France et le Prix Nobel de l'Institut Carolin de Stockholm.

TYPHUS MURIN

Charles Nicolle retrouve chez l'homme en Tunisie une autre rickettsiose, le typhus du rat, bien étudié par Mooser en Amérique. Ce typhus murin, transmis par les puces, relativement bénin, immunise contre le typhus épidémique.

FIÈVRE RÉCURRENTE A POUX

Le spirochète découvert par Obermeier (*Borrelia recurrentis*) en 1873 comme agent causal de cette maladie, présent dans le sang, infecte les poux, comme E. Sergent et Foley l'avaient montré en Algérie en inoculant des insectes infectés broyés à un singe. Les épidémies vont de pair avec celles du typhus en Tunisie remarque Charles Nicolle.

Les essais de transmission par déjections, par piqûres de poux, se montrent infructueux.

Avec Blaizot et Conseil il constate au microscope à fond noir que l'intestin et les glandes salivaires de l'insecte ne sont jamais infectés. Les spirochètes ingérés par le pou se résorbent en granules invisibles, puis huit jours après redonnent naissance à de nouveaux spirochètes, localisés uniquement dans la cavité lacunaire de l'insecte qui seule est infectante.

Celle-ci se prolonge dans les antennes et les pattes, très fragiles, qu'un grattage ou le frottement des vêtements peuvent casser. Le liquide infecté se répand alors sur la peau des porteurs de poux et les spirochètes contaminent les lésions cutanées de grattage, les piqûres de poux, les doigts que l'homme peut porter à ses yeux, dont les conjonctives saines sont traversées par le parasite.

INFECTIONS INAPPARENTES

En infectant expérimentalement le cobaye de typhus épidémique, Charles Nicolle et Charles Le Bailly constatent que certains animaux ne font pas de fièvre. Ils se demandent s'il n'existe pas une forme très bénigne de typhus ne se traduisant par aucun symptôme apparent.

Si cette hypothèse est exacte, le sang des animaux non fiévreux doit contenir l'agent de la maladie comme celui des animaux malades. L'expérience la justifie.

Ainsi il existe une *forme inapparente de première atteinte* du typhus, dont l'incubation, le pouvoir infectant du sang, l'immunité qu'elle provoque, sont identiques à ceux du typhus ordinaire du cobaye, mais qui ne comporte aucune manifestation clinique.

Charles Nicolle constate les mêmes faits chez l'homme et, à sa suite, de nombreux auteurs étrangers confirment l'existence de ces formes inapparentes de typhus et de beaucoup d'autres maladies infectieuses humaines.

P. Giroud, son élève, montrera plus tard qu'en dehors des formes inapparentes humaines de rickettsioses, l'agent causal de ces affections se conserve fréquemment dans la nature sur les animaux domestiques ou sauvages, sous forme inapparente.

Chez eux, la maladie se transmet par l'intermédiaire de vecteurs chez qui l'infection est parfois héréditaire (tiques). Accidentellement, l'homme peut être contaminé, soit par un insecte vecteur (pou, puce, tique), soit par l'intermédiaire de l'eau, des poussières, du lait et de la viande crue des animaux infectés (cas de la fièvre du Queensland).

Sans la notion de ces formes inapparentes, on ne connaîtrait pas, bien souvent, le réservoir de virus de certaines infections puisque les animaux qui conservent ces virus et les transmettent n'en souffrent pas eux-mêmes. De même on ne comprendrait pas la genèse des épidémies.

LES MALADIES INFECTIEUSES

Comme à tout biologiste, s'est posé à Charles Nicolle le problème de la naissance, de l'évolution, de la mort des maladies infectieuses. Il a exposé ses conceptions dans plusieurs livres remarquables.

Bien sûr, il ne s'agit pas de savoir comment sont nées les bactéries, ce serait poser la question des origines de la vie qui dépasse les connaissances humaines à l'heure actuelle.

NAISSANCE

Charles Nicolle se demande comment des bactéries ou des virus, saprophytes à l'origine, ont acquis secondairement un pouvoir pathogène pour l'animal ou pour l'homme.

Par la méthode expérimentale on a pu communiquer des maladies infectieuses humaines à des vertébrés sensibles ou à des invertébrés chez lesquels ces maladies étaient inconnues jusqu'alors.

L'expérimentateur peut réaliser de semblables adaptations qui sont lentes, progressives, non héréditaires, longtemps réversibles. L'expérimentation inverse n'étant évidemment pas autorisée, nous ne pouvons que constater dans la nature de telles adaptations de maladies animales à l'homme, adaptations qui se font spontanément sous l'effet de la conjonction de circonstances favorables, qui sont en nombre indéfini, perpétuellement et journellement changeantes.

Ainsi en a-t-il été jadis pour la grande majorité des maladies épidémiques et épizootiques (peste, typhus, variole, syphilis, etc...)

Ainsi en est-il aujourd'hui pour la *listériose* dont nous avons montré la fréquence humaine en Normandie ; pour la *vibriose foetale* signalée en 1947 dans la région havraise par Vinzent

et que nous avons retrouvée chez des adultes, hommes ou femmes, dans la région rouennaise.

Mais en dehors de l'*adaptation*, la nature a bien d'autres moyens pour provoquer des variations dans une espèce bactérienne, variations du pouvoir pathogène entre autres.

Comme dans le domaine végétal, des *mutations géniques* peuvent se produire dans le domaine des bactéries et des virus ; elles sont brusques, héréditaires, stables et n'affectent qu'une minime fraction d'une population microbienne.

Leur mécanisme nous est en partie inconnu, si l'on excepte les phénomènes de transfert d'acide désoxyribonucléique d'une espèce bactérienne à une autre par l'intermédiaire d'un bactériophage tempéré, et le cas de conjugaison de bactéries par sexualité ; je me limite à ces exemples.

Ces variations dites génotypiques échappant le plus souvent à l'intervention de l'expérimentateur, peuvent expliquer l'apparition de nouvelles maladies infectieuses, animales, végétales ou humaines.

Ce sont là œuvres pures de la nature dont la raison nous échappe. Mais comme le dit Charles Nicolle à la fin de sa vie : « L'intelligence de Dieu n'a rien à voir avec celle des hommes, que nous entendions par Dieu le créateur de la nature ou que nous l'identifions avec la nature elle-même », l'intelligence de l'homme étant, dans l'esprit de l'auteur, purement rationaliste.

Enfin, en dehors de l'adaptation, des mutations géniques, l'homme civilisé a fait naître des circonstances favorables à l'apparition de nouvelles maladies infectieuses. En voici quelques exemples :

— L'emploi irraisonné ou abusif des antibiotiques a fait naître des maladies nouvelles ; en outre certains d'entre eux se sont montrés parfois nocifs pour l'organisme humain.

— La pollution de l'air des grandes villes a fragilisé l'appareil respiratoire, le rendant réceptif à diverses viroses. La pathologie de la seringue avec l'hépatite virale d'inoculation est un autre exemple.

ÉVOLUTION

Les maladies infectieuses évoluent lentement au cours des siècles. Pour certaines, on note leur effacement progressif, soit par suite d'une immunisation de l'espèce réceptive, soit à la suite des mesures préventives mises en œuvre par les hommes.

Les symptômes cliniques habituels peuvent être modifiés, suivant le degré d'immunité naturelle ou d'immunité acquise soit par la maladie, soit par la vaccination.

L'agent causal peut même perdre spontanément dans la nature son pouvoir pathogène tout en conservant son pouvoir vaccinant. La découverte de telles souches a permis de les utiliser comme vaccins vivants, bien tolérés par l'homme et plus efficaces que les vaccins tués. C'est ainsi qu'à la suite des travaux de Charles Nicolle, différents auteurs se sont efforcés et ont réussi à découvrir des souches spontanément atténuées dans la nature de façon irréversible : Girard et Robic, Otten, pour la peste ; Calvero et Perez Gallardo, pour le typhus exanthématique ; des auteurs russes pour d'autres rickettsioses dont la fièvre du Queensland. Rappelons aussi le B.C.G. de Calmette et Guérin et les anatoxines de Ramon.

Tout ceci nous conduit tout naturellement à parler, à la suite de Charles Nicolle, de l'extinction des maladies infectieuses.

EXTINCTION

Charles Nicolle a montré que toute maladie infectieuse, comme les êtres vivants, naissait, évoluait et finissait par s'éteindre.

a) Peut-on espérer les voir disparaître définitivement ? Leur extinction par immunisation ou prémunition naturelle de toutes les générations de l'espèce sensible, logiquement, devrait rendre celle-ci peu à peu héréditairement réfractaire au cours

des siècles. C'est peut-être possible pour certaines affections, mais au prix de combien de morts ou d'infirmités définitives. Ce qu'on constate c'est qu'une épidémie s'arrête quand 60 à 80 % de la population est immunisée. Mais, pour certaines maladies, si les enfants nourris au sein ont des anticorps maternels pendant les six premiers mois de leur vie, ils deviennent sensibles après ce laps de temps et meurent en bas âge. Certains peuples ont disparu ou disparaissent encore sous nos yeux de la terre, en raison d'une effroyable mortalité, surtout infantile (paludisme par exemple). La maladie peut ainsi à la longue exterminer une race (Chams et Moïs en Indochine).

L'extinction naturelle des maladies infectieuses n'est donc pas possible le plus souvent sur le plan pratique.

b) Peut-on par des moyens humains lutter contre les maladies au point de les faire disparaître définitivement ?

Grâce aux efforts, aux découvertes des savants comme Charles Nicolle, on peut l'espérer, avec quelques réserves cependant.

Il est hors de doute que depuis l'avènement de l'ère des antibiotiques avec Flemming on peut guérir la plupart des maladies infectieuses et stériliser les porteurs sains de germes. Mais ce procédé n'immunise pas les sujets.

L'immunisation artificielle par les sérums et les vaccins (Pasteur, Ramon, Lépine, Schalk, Calmette et Guérin, Giroud, etc...) est beaucoup plus logique parce qu'elle se rapproche de l'œuvre de la nature sans en présenter les inconvénients. Mais on ne peut protéger en même temps toute la population du globe, si bien que, si on supprime les circonstances qui permettent à une épidémie d'éclore, on ne supprime pas actuellement tous les foyers d'endémie.

Comme le dit le Professeur Vic-Dupont, « la braise protégée par la cendre peut toujours être ravivée par des circonstances semblables à celles du passé. »

Et puis certains germes de maladies infectieuses se conservent non seulement chez les êtres vivants réservoirs de virus, mais

aussi dans le sol, pendant plusieurs années (Baltazard, H. Mollaret, pour la peste).

Ainsi l'extinction naturelle ou provoquée des maladies infectieuses ont chacune des lacunes et laisse subsister l'anxiété dans le monde.

Faut-il alors adopter le raisonnement de ce mandarin annamite qui prétend que la surface cultivable d'un pays est limitée et ne peut nourrir qu'un certain nombre d'hommes ?

Les épidémies, les guerres, enlevaient jadis le surplus de la population et les survivants pouvaient vivre convenablement. La suppression de ces maux, la lutte contre la mortalité infantile, entraînent la famine, à moins qu'un territoire plus grand ne soit attribué à cette population ou qu'une aide étrangère, progressivement croissante et permanente, lui soit apportée.

Faut-il au contraire que les savants continuent leurs recherches pour poursuivre l'œuvre charitable entreprise qui consiste à protéger l'homme des maux de tous genres.

Comme toute substance vivante, l'homme reste soumis aux lois naturelles, aux décrets de la Providence qui sont insondables.

Mais il est un instrument intelligent de cette Providence et se doit de faire le bien envers ses semblables et de lutter contre le mal de quelque nature qu'il soit.

C'est le grand exemple que nous a donné Charles Nicolle.

Et c'est notre joie de dédier à ce grand savant, à ses descendants, à ses élèves, l'œuvre que le corps médical rouennais accomplit chaque jour, dans le domaine de la recherche, réalisant peu à peu le rêve entrevu il y a un demi-siècle environ par celui dont les travaux resteront un guide précieux et un modèle pour les biologistes du monde entier.

L'Œuvre littéraire de Charles Nicolle

par M. R.-G. NOBÉCOURT

Messieurs,

La séance publique que tient aujourd'hui l'Académie en votre honneur ne laisse pas d'être insolite. Vous êtes cousins et nous vous jumelons ; vous êtes savants et c'est au secrétaire de notre classe des Lettres qu'il revient de vous complimenter ; vous êtes deux à prendre place simultanément parmi nous (la conjonction déjà n'est pas banale), et vous êtes cinq pour le moins — votre grand-père mériterait bien qu'on le saluât aussi — dont il conviendrait qu'en ce moment nous prononcions l'éloge. Comment en effet oublierions-nous « les frères Nicolle », comme dit la plaque d'une de nos rues du quartier Saint-Hilaire, quand nous recevons « les fils Nicolle » ? Quelle famille ! Chacun certes y a son prénom qui aide à définir sa personne et ses attaches, à distinguer sa compétence et son illustration propres, mais le patronyme qui désigne ensemble notamment — après Eugène, l'agent en quelque sorte de cette prédestination — Maurice, Charles et Marcel, Pierre et Jacques, les réunit dans le même éclat dont les rayons divers auréolent leur communauté.

Ainsi voit-on dans le volume intitulé *Charles Nicolle*, Mme Germaine Lot ne pas omettre de citer Marcel, le benjamin des trois frères, qui, réorganisateur de musées, « éleva, dit-elle,

la critique d'art au rang de véritable science », consacrer un chapitre à Maurice, l'aîné, qui fut, selon tous les témoignages, un homme extraordinaire, un chapitre à Jacques, un chapitre à Pierre, auprès duquel elle nomme sa sœur, le docteur Marcelle Nicolle, dont la vocation médicale s'accomplit avec un grand dévouement.

Si un livre dont le seul sujet annoncé est le plus fameux des Nicolle développe toute une suite Nicolle, comment, en un discours aux limites très étroites qu'imposent à la fois le temps et mon ignorance, tout rappeler de vos titres personnels, à l'un et à l'autre, inséparables, ne serait-ce que par leur source et leurs interférences, de votre gloire familiale ? Il vous a plu — et à nous de même — que votre réception géminée marquât le centenaire de la naissance de Charles Nicolle, mais la triple coïncidence restreint la part de louange qui, en cet accueil ordonné d'habitude autour des mérites d'un seul, reviendrait à chacun de vous. L'insuffisance de nos paroles de bienvenue ne mesure assurément pas la satisfaction que nous éprouvons à vous compter davantage en notre Compagnie. Et puisque leur concision même nous oblige à plus de rigueur, veuillez y voir, Messieurs, une manière de révérence.

⁂

Charles Nicolle fut élu membre correspondant de notre Compagnie le 12 juillet 1918, dix ans avant que ses découvertes lui eussent valu le Prix Nobel. S'il avait quitté notre cité pour Tunis en 1902, cette Académie, quant à elle, lui manifestait attention et estime sans attendre qu'un plus vaste renom et de plus brillants lauriers l'aient fait prophète en sa ville natale. Charles Nicolle témoigna aussitôt qu'il appréciait l'élection dont s'honoraient nos confrères et il leur envoya, comme remerciements, une évocation juteuse de la présence normande en Afrique mineure au XIIe siècle. Les seuls vestiges n'en étaient plus qu'un nom au fond d'une crique déserte sur la côte orientale de l'île de Djerba — « le port des pommes » — et qu'une tradition rapportée par un vieux chroniqueur, celle de l'odeur des fruits de pommiers — le même « éther exquis » que humait

volontiers André Gide — qui, 150 ans après l'expulsion de nos ancêtres pirates et buveurs de cidre, se répandait encore agréablement loin alentour de l'Oasis insulaire de la mer des Syrtes (1).

En ravivant ainsi, comme un fumet de nos suffrages, l'arôme des fermes cauchoises, Charles Nicolle ne respirait-il pas l'odeur même de son pays, toute dans une pomme si l'on en croit la sensibilité olfactive de Lucie Delarue-Mardrus ? C'est qu'en effet, malgré les circonstances de son départ, Charles Nicolle demeurait tendrement attaché à Rouen. Les meilleures pages de son œuvre littéraire exprimaient sa nostalgie des sites environnant la courbe de la Seine. Il entretenait chez nous des amitiés fidèles. A Tunis, il feuilletait volontiers l'album de ses images normandes avec le Père Delattre, son interlocuteur du dimanche, que l'archéologie punique et romaine — objet habituel de leurs propos — n'avait pas non plus rendu oublieux des perspectives rouennaises. Et il voulut s'y entourer de collaborateurs normands. Permettez-moi d'en nommer au moins un qui est notre confrère et que la maladie empêche de commémorer parmi nous le centenaire de Charles Nicolle : M. le docteur Raymond Neveu auquel nous adressons une pensée particulière d'affectueux respect.

L'appartenance à notre Compagnie noua un lien de plus entre Charles Nicolle et la ville toujours présente à son cœur. Votre oncle Marcel, quant à lui, y était entré en janvier 1916. Nous vous inviterions donc à vous asseoir ici dans deux fauteuils héréditaires et familiaux — si nous siégions sur des fauteuils qui ne meublassent pas seulement la rhétorique et si les lettres royales qui nous instituèrent avaient fait de l'héritage un motif de nos choix.

Lorsque nous vous élisions membres correspondants, l'un (Pierre), le 13 décembre 1958, l'autre (Jacques), le 13 juin 1959, vous fûtes heureux, semble-t-il, de répondre à notre appel :

---

(1) Cette « communication » de Charles Nicolle a paru dans le Précis des travaux de l'Académie (année 1919) sous le titre *Un témoin de l'épopée normande en Afrique mineure*. Sous le titre *Marsa et Tiffah* elle est devenue un conte recueilli dans « Les feuilles de la Sagittaire ».

votre participation fréquente et active à nos séances le montra assez. Malgré vos obligations soit au Collège de France, soit à l'Institut Pasteur, vous avez tenu à nous réserver des « communications » originales. Ce beau zèle, qui nous contentait, infléchit notre règle et le centenaire de Charles Nicolle nous parut une opportunité capable de justifier un vote inusité : celui qui vous promouvait, si j'ose dire, de membres correspondants en membres titulaires. La promotion comportait une intronisation rituelle où fussent publiés les mérites dont l'exposé à huis-clos avait naguère déterminé nos scrutins.

⁂

Vous dirigez aujourd'hui, Monsieur le Professeur (Jacques), le laboratoire de biochimie des isomères de l'Ecole des Hautes Etudes qui est rattaché au Collège de France. Vous aviez commencé par les mathématiques et par la physique comme assistant de Paul Langevin puis de Maurice de Broglie au Collège de France. Ce passage de sciences qui se veulent exactes à une autre, la chimie-biologie, qui n'y prétend pas moins certes, mais se donne peut-être plus de détente, correspondait, j'imagine, à un trait de votre nature. Vous êtes de ces savants aimables qui, ne concédant quoi que ce soit à la rigueur de leur méthode et à leurs exigences intellectuelles, tempèrent leur sévérité par la gentillesse. On assure qu'au téléphone même votre voix chante et se suspend de telle manière que le lasso de votre charme saisit votre interlocuteur. Ce charme opère-t-il pareillement devant le tableau noir quand vous raisonnez démonstrativement sur des formules ? Vous y avez un jour calculé pour nous « le nombre d'or », mais à partir de ces opérations — assez hermétiques, avouons-le, pour plusieurs d'entre nous — vous nous exposiez comment ce nombre mystérieux représentait un des nombres constitutifs de l'univers. Pour nous expliquer qu'il correspondait aussi à un certain effet esthétique, vous nous appreniez que le nombre quinze, multiple de cinq — lequel engendre le nombre d'or — était la clef constante de l'architecture et de la sculpture de l'abbatiale Saint-Ouen.. Sans m'aventurer davan-

tage, cet exemple ne suggère-t-il pas quelle est la tournure de votre esprit, quelle est votre curiosité et quel est le genre de votre enseignement ? N'est-ce pas une certaine observation de la vie qui vous a dirigé vers une étude où vous êtes maître, la symétrie ?

Instruit par les recherches de Pasteur sur la dissymétrie moléculaire, et par celles de Pierre Curie touchant l'application de la symétrie aux phénomènes physiques, ayant vous-même constaté la place et le rôle de la symétrie dans la matière, dans les choses, dans les êtres, vous en avez défini la réalité, recherché les principes et décrit leurs incidences dans toutes les branches scientifiques et dans les arts mêmes ; partout en somme où elle se manifeste plus ou moins, jusque sur la tête de jumeaux dont les épis rebroussent en sens contraire ou dans la « congruence » — c'est le terme savant — d'une paire de chaussettes et la non-congruence d'une paire de chaussures.

En marge de tant de leçons et de conférences concernant, avec la symétrie évidemment, les grands problèmes actuels de physique et de biologie, et que vous avez prononcées en France et en Europe, vous avez publié une douzaine de volumes soit sur la symétrie, soit sur vos maîtres ou inspirateurs (votre *Louis Pasteur* a été traduit en cinq langues dont la japonaise), soit enfin sur votre oncle Marcel Nicolle et votre père Maurice Nicolle, homme de la Renaissance à notre époque.

J'allais oublier de dire — mais cela va sans dire — que vous êtes docteur ès-sciences, lauréat de l'Académie française, de l'Académie de Médecine, de l'Académie des Sciences et que, si votre collection de médailles, parmi tant de parchemins, n'en compte qu'une, elle est d'or : celle de l'Académie d'Agriculture. Car il faut noter — et cela du moins ne va pas sans dire — que vous n'êtes point décoré : aucun ruban ne fleurit votre boutonnière. Ce manque de coquetterie est peut-être un secret de votre élégance.

⁂

Votre tour est venu, Monsieur (Pierre), dans la progression de ce discours dont votre père va être le terme : vous nous introduirez directement à lui. Vous en avez l'aménité, le sourire à la fois obligeant et discret, et, avec un visage qui rappelle le sien, l'esprit de finesse appliqué à des recherches analogues. Puis-je dire que le nom des êtres que vous fréquentez d'habitude ne vous ressemble pas : les bactériophages ?

Né à Rouen, vous aussi, vous alliez passer toute votre enfance à Tunis. La continuation de vos études vous ramènerait en France pourvu d'une vocation que le cadre et le milieu où vous aviez grandi avaient suscitée. Elle aurait pu être autre — permettez-moi de le conjecturer — sans que fût contredite l'hérédité familiale ni contrarié l'exemple paternel. Si l'activité de Charles Nicolle à l'Institut Pasteur était une leçon permanente capable d'impressionner votre jeune âge, vous n'ignoriez pas que votre père, s'étant levé très tôt, réservait à l'écriture les deux premières heures de sa journée.

Pendant sa promenade solitaire du soir, sur la terrasse de l'Institut, et au cours de celle qu'il faisait, après le déjeuner, dans le parc du Belvédère, Charles Nicolle imaginait des dialogues et des contes selon la fantaisie fabulatrice qui était la mousse de sa culture. La lecture, au lit, approvisionnait les transmutations du sommeil. Ainsi s'élaboraient les pages qu'il rédigeait chaque matin, avant de gagner son laboratoire. Dans la suite ordonnée de ses tâches quotidiennes, l'écrivain devançait le savant comme il l'avait devancé chez l'adolescent que ses dispositions littéraires faisaient distinguer déjà au Lycée Corneille, alors qu'une volonté d'outre-tombe n'avait pas encore déterminé sa carrière. Celle-ci d'ailleurs accomplie bien au-delà de l'ambition paternelle, n'étouffa jamais les goûts et les dons de l'homme de plume. Quelques instants avant de mourir, Charles Nicolle demandait de l'encre..

L'écrivain s'est manifesté alors que le savant réalisait ses premières découvertes. L'année 1909 en effet où une intuition soudaine faisait déceler à celui-ci le mode de transmission du typhus exanthématique était l'année où celui-là composait *Le Pâtissier de Bellone*. Cette appellation désignait un person-

nage fictif, maréchal dans les armées de Louis XIV, Honoré de Tierceville. A la fois soldat, philosophe, galant et bavard, Tierceville accommodait ensemble ses principes et ses aventures. Entreprenant et chimérique, moqueur et sensible, rude et indulgent, il pratiquait une sorte de sagesse sereine où l'ironie tamisait les ardeurs et le libertinage agrémentait le flegme. Il laissait à son biographe complaisant le soin de tirer quelque morale de ses propos et de sa conduite.

Quand paraissait *Le Pâtissier de Bellone*, en 1913, vous aviez quinze ans, Monsieur, et il ne paraît pas que vous ayez demandé conseil au Maréchal de Tierceville pour choisir votre voie. Nous apercevons en tout cas à quoi celle que vous prîtes vous a mené. Docteur en pharmacie et docteur en médecine, votre carrière d'homme de laboratoire aboutissait en 1937 à l'Institut Pasteur de Paris ; vous y êtes, depuis 1955, chef du service des bactériophages. Vous avez en chemin obtenu sept prix — dont le Grand Prix des Sciences chimiques et naturelles — décernés par l'Académie des Sciences et l'Académie de Médecine, et vous appartenez à plusieurs sociétés savantes de microbiologie et de pathologie ; vous êtes même secrétaire du Comité international pour la lysotopie des bactéries entériques.

Ces titres et ces termes nous impressionnent mais votre bonne grâce et votre modestie nous tranquillisent. Nous ne doutons pas que votre science de ce monde frétillant des infiniment petits, où il arrive que les bons mangent les méchants, préserverait éventuellement de quelque épidémie funeste notre immortalité fragile. Le docteur Paul Hélot, en vous présentant à nos suffrages, après avoir signalé en particulier vos études expérimentales sur l'action de l'éphidrine à laquelle il s'intéressait spécialement, nous avait parlé de ces bactériophages, objet de votre science, que la médecine utilisait contre les maladies microbiennes. L'apparition des antibiotiques ne vous détourna pas de vos recherches sur la bactériophagie. Paul Hélot en soulignait le progrès, l'utilité et l'importance et il notait que votre nom était attaché à cette « phagie » que vous appelez, je crois, la lysotopie des bactéries. Il ajoutait que, si l'héritage de Charles Nicolle était lourd à

porter pour le fils, pasteurien aussi, vous aviez donné un nouvel éclat à la célébrité des Nicolle par des travaux dont la science française s'honorait. Notre confrère très regretté se fût réjoui de vous accueillir maintenant.

Pendant vos années d'études à la Faculté de Pharmacie de Paris, votre père, fidèle à sa discipline matinale comme à une hygiène où l'écrivain réactivait la respiration intellectuelle du savant, publiait cinq volumes purement littéraires. Mes impressions de lecture m'inclinent à supposer que ces ouvrages, sous leur apparente gratuité dans les jeux de l'esprit et le coulant de la plume, vous révélaient plus ou moins, non pas la culture très vaste, très assimilée, très agile de Charles Nicolle, mais une certaine attraction philosophique et religieuse qui, pour paraître s'amuser alors d'elle-même et se satisfaire par une ironie assez « francienne », pouvait laisser entendre que la rupture déchirante de la dix-huitième année n'en avait pas détruit l'objet et que la réussite du savant, en sa maturité, ne l'avait pas vraiment abolie. Certes nous nous gardons de chercher un arrière-fond d'inquiétude métaphysique dans les contes que réunissent par exemple *Les feuilles de la Sagittaire*. Ce n'est pas à l'abbé Aveline, chanoine rouennais, qui, condamné par un médecin, distribue son cidre et ses biens, est loué de se préparer si généreusement à la mort, puis, ruiné, est honni parce qu'il ne meurt pas, ce n'est pas à l'abbé Aveline que nous demanderons quelque confidence sur les débats intimes de Charles Nicolle. Mais il y a dans *Les Feuilles de la Sagittaire* l'histoire de deux jongleurs de Dieu, les frères Paschase et Epiphane, où s'expriment assez ouvertement la nostalgie de la foi en un cœur incrédule, le sentiment d'une absence en un temple désaffecté.

Un abbé encore, philanthrope celui-là et faiseur de libelles, se rencontre à bord de *La Narquoise* dont le commandant, mêlé à l'odyssée de passagers captifs, manquera pour sa part l'escale du bonheur mais découvrira que la grandeur de sa tâche doit lui suffire. Si *Les menus plaisirs de l'ennui* nous introduisent parmi les beaux esprits de Bayeux que fréquente le Maréchal de Tierceville et où un abbé humaniste « débrouille les consciences ». *Les Contes de Marmouse* tendent diverse-

ment à dégager des mythologies et des religions ce qu'elles ont d'éternel et d'humain. Et *Les deux larrons* ce sont ceux du Golgotha ; ils s'en sont échappés et la suite de leur existence montre que le prétendu « bon » serait plutôt mauvais et que le mauvais ne l'est pas tellement. Ils n'échappent pas d'ailleurs à leur destin. Repris par la police romaine, ils meurent ensemble sur la croix où ils attendent jusqu'à leur dernier souffle le retour d'une présence divine.

On a parlé de la « sourde angoisse » qui tourmenterait chacun des héros inventés ou transposés par Charles Nicolle. Leur verve, leur primesaut, leur libertinage même, dissimuleraient la part la plus secrète de Charles Nicolle, imprégnée non de pessimisme, de dillettantisme ou d'ennui — car ils ont des vertus positives de dévouement aux malheureux et de fidélité au devoir — mais de mélancolie nostalgique et désenchantée. Cependant les alternances en nous du besoin et des difficultés de croire sont trop incertaines, trop mystérieux en nos cœurs « les mouvements de la Nature et de la Grâce », pour que nous sollicitions les indices à travers les textes, les aveux à travers les personnages. Bornons-nous à retenir ici des personnages et des textes, qu'ils manifestent un écrivain capable d'organiser et d'animer un récit, dans un style dont le nombre, l'aisance et le pétillement se trouveraient assez justement exprimés ensemble dans la seule qualification de style *heureux*.

Charles Nicolle aimait écrire en effet. Il avait l'instinct de la phrase nombrée dont il assouplissait l'articulation rigoureuse et le goût des mots dont il appréciait la sensualité. Imaginatif et observateur, il situait dans des lieux et des temps fort divers, des êtres fort divers aussi. Il en dessinait les caractères en les faisant causer beaucoup et il prenait tout naturellement leur langage, solennel ou impertinent, volage ou précieux, populaire ou badin, mêlant, avec un plaisir évident, le réalisme et la fantaisie, un peu de gravité discrète à quelque cocasserie, un peu de sagesse tempérée à quelque licence. L'invention et la composition littéraires lui furent sans doute un refuge contre le silence dont sa surdité l'environnait, mais la joie qu'il en éprouvait n'était pas seulement celle d'une consolation

ou d'un divertissement. Il attachait de l'importance à ses ouvrages romanesques et Jean Rostand ne doute pas qu'il les estimait autant que les découvertes qui lui valurent le Prix Nobel. N'assurait-il pas lui-même qu'une démarche pareille de l'intelligence, d'identiques efforts d'observation, d'imagination et de raisonnement et une manière semblable de considérer la nature et les vivants faisaient de son activité d'homme de lettres une « préfiguration indécise » de son activité d'homme de sciences ?

Malgré la brièveté que requiert au moins la courtoisie due à votre patience, je ne puis taire absolument l'importance qu'eût pour l'évolution de son travail littéraire et, peut-être, pour celle de sa pensée, la rencontre de Charles Nicolle avec Georges Duhamel. Cette rencontre, en 1922, fut en effet déterminante. Il y a dans l'histoire une galerie des amitiés célèbres. Celle-ci, quoique tardive, — Charles Nicolle avait 56 ans et Georges Duhamel 38 quand ils se connurent — y mériterait une place tant elle occupa, tant elle féconda deux esprits fraternels et comme prédestinés à dialoguer ensemble, à quêter ensemble une explication apaisante de la vie.

Dès qu'il eut fréquenté Charles Nicolle, Georges Duhamel le mit dans ses livres. Sous le nom transparent d'Arnauld — n'est janséniste que la consonance — Charles Nicolle noue la chronique tunisienne que rapporte *Le Prince Jaffar* ; il n'est pas absent parmi *Les Maîtres* du cycle des Pasquier et c'est lui qui absout Salavin mourant pour tant d'aspirations dérisoires et d'actes manqués.

Quand ils séjournaient l'un chez l'autre ou qu'ils voyageaient tous deux en Méditerranée, Charles Nicolle, au cours de ces longues causeries qu'il pratiquait volontiers seul à seul, développait ses idées sur les problèmes de biologie qui suscitaient ses recherches. Les idées étaient si originales et d'un tel intérêt, les propos si séduisants et d'une telle clarté que Georges Duhamel persuada Charles Nicolle d'écrire tout ce qu'il lui racontait ainsi. Comment Charles Nicolle n'aurait-il pas entendu le vœu de son ami ? Après une dernière œuvre de fiction, *Les Contes de Marmouse*, se succéderaient des

ouvrages de philosophie biologique puis, devenu professeur au Collège de France, Charles Nicolle publierait ses leçons aux jeunes médecins. Son style alors serait moins pailleté et moins batifolant mais ne perdrait pas son aisance, sa précision, sa logique, son honnêteté. Peut-être s'imprégna-t-il plus sensiblement d'une certaine ferveur que le déclin de l'âge n'avait point entamée. « Ayant reçu la flamme de l'enthousiasme, disait Charles Nicolle, je ne devais pas la laisser éteindre avec moi, j'avais un message à porter aux jeunes gens. » Ce message concernait la nécessité et les conditions de la recherche expérimentale. Il y en eut un autre qui devait être le dernier mot et comme le testament spirituel du savant toujours inquiet d'atteindre, au-delà des vérités du laboratoire, la Vérité essentielle qui lui fournirait enfin la clef de notre monde et de notre destin.

Ce n'est plus maintenant de l'œuvre littéraire qu'il s'agit et nous nous trouvons sur un seuil que la seule prudence respectueuse devant le secret des âmes nous interdirait de franchir. En 1934, Charles Nicolle publiait un petit livre sur la nature où il s'efforçait à une assurance stoïque, cherchant à dégager une attitude et des règles morales fondées sur le témoignage des sens, malgré leurs infirmités, et sur la raison, exclusive des vieilles croyances, malgré son incapacité à tout résoudre. Au mois de mars 1935, il rédigeait en quelques jours « un livre d'émotion » où il retraçait l'évolution de sa pensée. Celle-ci se précipitait à l'approche de la mort : elle amènerait Charles Nicolle, le 10 août 1935, à un acte religieux positif. De ce retour à la foi que sa mère lui avait enseignée, l'un de nos confrères fut le confident et peut-être l'instrument. Le chanoine Letellier, mon prédécesseur au secrétariat, nous a lu et commenté quelques-unes des centaines de lettres qu'échangea Charles Nicolle avec Edouard Delabarre, un ami rouennais de longue date, qui, très pieux lui-même, le pressait de s'ouvrir à la Grâce et auquel, avec une loyauté touchante, il exposait son attente d'un appel qu'il n'entendait pas encore.

Charles Nicolle mourut le 28 février 1936, une petite croix au cou et impatient de marcher plus vite « sur la voie du ciel » où, écrivait-il au Père Le Portois, il avait été ramené par lui.

Quatre mois plus tard, le 26 juin 1936, Georges Duhamel, reçu à l'Académie française, l'évoquait ainsi dans son discours : « Des savants comme Charles Nicolle reconnaissent à la fin d'une vie de recherches que la raison est impuissante à expliquer tous les phénomènes de la vie, tous ces phénomènes dont ils ont fait leur ardente et patiente étude. De tels esprits n'abandonnent certes pas l'exercice de la raison : ils se résignent à ne pas lui demander ce qu'elle ne saurait nous donner. »

Quels qu'eussent été les éléments, les motifs et le terme de la résignation de Charles Nicolle, il faut y voir surtout, me semble-t-il, beaucoup d'humilité. Elle n'est pas inséparable de cette gloire dont Georges Duhamel encore a écrit qu'il la méritait « grande ».

Votre père, votre oncle, Messieurs, vous a précédés à l'Académie de Rouen. Vous ayant élus, l'un et l'autre, pour rendre hommage, selon nos moyens, à vos titres respectifs et à vos personnalités éminentes, nous nous félicitons qu'ici, en ce moment, la gloire de Charles Nicolle vous accompagne.

ADRESSE A L'INSTITUT PASTEUR DE TUNIS

Invitée par M. le professeur A. Chadli, directeur de l'Institut Pasteur de Tunis, à s'associer à l'hommage que cet Institut allait rendre du 20 au 22 octobre à la mémoire de Charles Nicolle, l'Académie a envoyé à M. le professeur A. Chadli l'adresse que voici :

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen s'associe à l'hommage que vont rendre à Charles Nicolle le gouvernement tunisien et l'Institut Pasteur de Tunis.

Attachée elle-même à la mémoire de son illustre concitoyen — qui lui appartenait depuis 1918 — elle célébrera son centenaire le 12 novembre.

Elle félicite vivement M. le professeur Chadli, directeur de l'Institut Pasteur de Tunis, d'entretenir ainsi le souvenir de son prédécesseur et de lui témoigner, en une manifestation solennelle, la fidélité reconnaissante des Tunisiens au service desquels Charles Nicolle avait mis, avec tant d'amitié, sa science et son dévouement et parmi lesquels il a voulu que demeurât son tombeau.

L'Académie de Rouen est heureuse de confier ce message, déférent et cordial, à M. le professeur Jean Fleury, l'un de ses membres, qu'elle mandate pour la représenter.

DISCOURS
DE RÉCEPTION

DE RECEPTION

DISCOURS

Jean-Baptiste Le Brun des Marettes

Visiteur janséniste de la Cathédrale de Rouen à la fin du XVIIe siècle

---

DISCOURS DE RÉCEPTION DE

M. l'abbé André FOURÉ

(22 janvier 1966)

Mesdemoiselles, Messieurs,

Le soir de la rentrée au Grand Séminaire, à la veille de la dernière guerre, le Supérieur, M. Durand-Viel (1), remettait à chacun des nouveaux élèves, un livret qui portait en exergue l'invitation de Saint Paul « *Tenete traditiones*... gardez les traditions ». C'était le règlement de la maison où il passerait cinq années. Tout était prévu : horaire de la journée, de la prière et du travail, tenue des sorties en ville, obligation de faire visite à MM. les Directeurs au début et à la fin de chaque trimestre. Une édition antérieure à la nôtre précisait, dit-on, l'interdiction d'avoir fleurs ou plantes vertes dans les cellules. Nous étions invités à méditer ces textes et à découvrir l'esprit qui les animait. Par eux, semblait-il, nous nous rattachions aux générations qui nous avaient précédés. La fidélité aux coutumes demandait un effort de volonté et nous permettait d'acquérir ce je ne sais quoi qui distingue le clergé d'un diocèse.

Votre Compagnie, Messieurs, dont le renom dépasse Rouen et la Normandie garde fidèlement, elle aussi, des traditions qui maintiennent son originalité. La réception d'un nouveau

membre au cours d'une séance publique n'est pas la moindre... L'élu de vos suffrages l'appréhende mais se sent rassuré au souvenir des contacts personnels pris avec la plupart d'entre vous lors des visites « traditionnelles ». Il s'agit d'un remerciement adressé à votre assemblée : toujours « la tradition » qui commande. Très simplement, je me soumets à l'usage : j'exprime à tous et à chacun ma gratitude pour l'honneur que vous avez bien voulu me faire « *nullis meis meritis* », comme chante la liturgie pascale, et, à travers mon humble personne, au clergé de ce diocèse toujours associé à vos travaux. Vous m'excuserez seulement de ne pas accomplir ce juste devoir, j'allais dire ce rite, avec la rhétorique d'autrefois : ce serait aller, je crois, à l'encontre de l'affabilité et de la simplicité de votre premier accueil. La forme aura changé, le fond reste le même et... la « tradition » est sauve

***

Il est une obligation pour le nouveau venu, invité à prendre séance : faire hommage à l'Académie d'un travail personnel dont vous n'avez pas la perfidie d'imposer le sujet. Je ne vous parlerai ni de recherches scientifiques : ma compétence est trop mince, ni de littérature moderne, ni d'art religieux contemporain, encore que membre d'une Commission d'Art Sacré : ces disciplines, sujettes à d'âpres discussions, ne conviendraient pas à la sérénité académique. Vous ne serez pas surpris qu'un goût personnel pour la Liturgie m'aît entraîné à faire revivre, pour quelques instants, le savant liturgiste Jean-Baptiste Le Brun des Marettes, né à Rouen en 1655 ([2]), mort à Orléans en 1731, dont les travaux, oubliés aujourd'hui, furent appréciés jadis et demeurent une mine de renseignements précieux pour qui veut comprendre la vie et les usages de notre cathédrale à cette époque.

***

BIOGRAPHIE

Le nom des Le Brun appartient à l'histoire de l'édition rouennaise. Pendant près de deux siècles, des ouvrages ont été publiés chez eux. Ils tenaient boutique sur les degrés du Palais, à l'enseigne de « Saint Bonaventure ». Plus tard, ils s'installèrent à l'angle de la rue de l'Ecole et de la rue Ganterie, sur la paroisse Saint-Lô (3). Jean-Baptiste avait pour père Bonaventure Le Brun, époux en premières noces de Noëlle Véreuil, apparentée, paraît-il, aux Maignart de Bernières bien connus dans les milieux jansénistes. Le métier de libraire n'était pas sans danger alors. Suspect de diffuser des livres interdits, Bonaventure fut inquiété et jugea prudent de se cacher. Toutefois, malgré de nombreux monitoires, on ne retint aucune charge contre lui. Il évita les galères et reprit ses occupations (4).

Les Le Brun ont de nombreuses relations parmi les habitués de Port-Royal-des-Champs où Françoise de Bernières est religieuse (5). Amitiés personnelles... reconnaissance de l'abbaye à l'égard du père qui a souffert pour la bonne cause : le jeune garçon sera élevé par les Solitaires qui auront une influence déterminante sur son avenir (6). Il profitera de l'enseignement de Lancelot, le « maître par excellence », selon Sainte-Beuve, de celui encore d'Arnaud et de Lemaistre de Sacy. Il fréquenta « le plus parfait élève », Le Nain de Tillemont, auteur de l'*Histoire des six premiers siècles du Christianisme*, dont la méthode et le sens critique marqueront les travaux de notre Rouennais.

Jean-Baptiste Le Brun sera fidèle janséniste : ses maîtres auront ancré dans son cœur la manière particulière de comprendre la vie chrétienne et ses exigences telle qu'il l'avait déjà reçue au foyer paternel. Il vivra dans l'appréhension d'être infidèle à son baptême. Il restera acolyte toute sa vie et aura une haute estime pour cet Ordre qualifié de mineur : « On avait autrefois, dit-il, une autre idée de ces modestes fonctions de l'Eglise qu'on en a aujourd'hui. Des prêtres se faisaient

un honneur de ce que les moindres clercs tiennent maintenant au-dessous d'eux : cela ne vient que d'orgueil ou faute de connaître combien est grand leur ministère. » (7). Il ne voudra jamais accéder au Sacerdoce, pas même quand l'archevêque de Rouen, Mgr Colbert, lui offrit « Cure et Chanoinie » dans son diocèse. Il s'estime indigne : il n'a pas assez étudié la théologie... prétexte des plus louables à une époque où l'on se contentait souvent d'une science sacrée fort sommaire, mais il considère comme péché de jeunesse et frivolité excessive de s'être adonné à la musique et en particulier « à la basse de viole dont il joue passablement » (8).

Il s'installera deux années à Port-Royal-des-Champs après la « sortie des prêtres » sur l'ordre du roi en 1679 et sera sacristain à la place de Charles de Montguibert. Il a obtenu de Mgr de Harlay, archevêque de Paris, l'autorisation de toucher les vases sacrés. Il assiste les rares aumôniers agréés par l'autorité, participe aux processions, pénètre dans le cloître quand il faut porter les sacrements aux malades ou célébrer les funérailles des religieuses (9). A la demande de Mère Angélique de Saint Jean (10), nièce de la réformatrice Angélique Arnauld, il déchiffre les tombes dans l'église ou dans le préau. La sœur Féron, « portière et archivière » (11), lui fournit des mémoires. Il établit le catalogue général des abbesses, bienfaiteurs et bienfaitrices, qui servira pour l'édition des Nécrologes (12).

Nous sommes dans les dernières années de l'abbaye : la persécution demeure latente. Le renvoi des novices et des pensionnaires, les difficultés financières, les restrictions apportées au ministère des prêtres, tout doit contribuer à entretenir un climat bien morose. Notre compatriote est édifié par les austérités et les mortifications dont il est témoin, mais il avouera « qu'il s'ennuyait dans cette sainte maison et que, pendant quinze mois, il n'a éprouvé aucune consolation » (13). Le retour du sacristain titulaire est un bon prétexte : Jean-Baptiste se retire. Il gardera fidélité au monastère dans ses malheurs : il y fera quelques visites et apprendra à ses dépens que ce n'est pas sans péril. Ses séjours sont pourtant de brève durée : le temps d'entendre la messe et la prédication du Sieur Pollet, chargé par le cardinal de Noailles de remettre les rebelles dans

l'orthodoxie. Pas méchant homme, cet abbé : « Excepté ses préventions sur la doctrine, on ne pouvait lui reprocher aucune mauvaise façon et il n'était nullement incommode pour la Communauté ». Qui était plus à plaindre ? Les religieuses, dignes dans leur volonté de résister à l'endoctrinement, ou le pauvre aumônier désarmé devant un auditoire passif et insensible à ses efforts pour détourner l'orage qui grondait ? (14)

L'ABBÉ LE BRUN A ORLÉANS

Sorti de Port-Royal, Jean-Baptiste alla se fixer à Orléans malgré les offres répétées de Mgr Colbert qui souhaitait le voir rentrer à Rouen (15). Pourquoi cette décision ? Orléans lui plaît : il y a séjourné au cours d'un pèlerinage à Saint-Martin de Tours (16). Il y connaît plusieurs amis dont M. Formentin, sous-doyen du chapitre (17), rencontré naguère à Paris chez Robert Bigot de Monville « bien connu des savans à cause de sa bibliothèque » (18). Il ne tient pas à rentrer en Normandie ; son père s'est remarié avec Catherine Ancel « qui est d'humeur insupportable » (19).

Orléans vit sous la crosse du cardinal de Coislin, homme de paix, aimé de son clergé et de ses diocésains (20). Saint Simon raconte bien qu'il s'était retiré dans son diocèse — le diocèse étant alors le refuge — à la suite d'une querelle de préséance survenue à Versailles avec le duc de la Rochefoucauld à propos de l'usage d'un ployant. Louis XIV ne lui en avait pas tenu rigueur et dira, en apprenant sa mort que « depuis cinquante ans il était son ami, qu'il ne lui avait jamais ouï dire du mal de personne et que personne ne lui en avait jamais dit du Cardinal. » (21). Témoin plus modeste, le prieur de Sennely notera : « M. le Cardinal n'a jamais été à charge à personne, mais comme il n'est pas immortel, il pourra arriver que ses successeurs n'aient pas la même charité pour leurs curés. » (22). L'ecclésiastique ne croyait pas si bien dire.

Au cardinal de Coislin succédait Mgr Fleuriau d'Arménon-

ville, homme de mœurs intègres et irréprochables, mais susceptible, entêté et d'intelligence moyenne. « Ce prélat sulpicien que le P. de la Chaise n'avait fait placer sur le siège d'Orléans que pour détruire tout le bien qu'avait fait son illustre prédécesseur, s'y porta avec une intention dévote », lira-t-on dans un Nécrologe de Port-Royal. Il est vrai que Mgr Fleuriau multiplie les maladresses. Tout ce qui évoque Mgr de Coislin lui porte ombrage... Il entend même faire descendre de la voûte du chœur de la cathédrale le chapeau rouge du Prince de l'Eglise, sous prétexte que la corde qui le soutenait n'était pas assez solide ! Cette mesquinerie déplut à un chanoine qui fit à l'évêque cette cinglante prophétie : « Ne craignez rien, Mgr, le chapeau rouge ne risque pas de vous tomber sur la tête ! » Il destitue les collaborateurs du cardinal défunt et entame la lutte contre tout ce qui est suspect de jansénisme ([23]). C'en est fini de la tranquillité pour Jean-Baptiste Le Brun. Le temps des épreuves va commencer.

Il a ouvert un petit pensionnat, dans le faubourg de la Madeleine. Cela lui permet de vivre, tout en continuant ses recherches personnelles. Il reçoit une douzaine d'enfants de la bonne bourgeoisie orléanaise auxquels il enseigne les rudiments et qu'il mène « jusqu'à la philosophie exclusivement » ([24]). Il veille, admettons-le, à ne mettre entre les mains de ses élèves que des livres hors de tout soupçon d'hérésie, et prend bien soin de ne pas les détourner de la dévotion à la Sainte Vierge ou aux âmes du Purgatoire ([25]). Les jours passent et il souffre de plus en plus des tracasseries infligées à ses amis. « Notre évêque a fait tant de menaces de lettres de cachet, d'interdit, d'excommunication, qu'il vaut mieux se retirer que de les essuyer. » ([26]). A son tour, il est dénoncé comme « grand partisan de Port-Royal ». Le 17 novembre 1707, émoi dans le quartier où il habite : un commissaire et six archers sont chez le maître d'école. Les papiers sont entassés dans une malle, l'homme invité à monter en voiture. Direction : Paris et la Bastille où il arrive deux jours plus tard. Le voyage de retour n'aura lieu que dans cinq ans !...

J.-B. LE BRUN A LA BASTILLE

L'abbé Le Brun ne peut guère compter sur des protections extérieures pour le tirer de ce mauvais pas. L'archevêque de Rouen va mourir le 10 décembre et Mabillon, correspondant du détenu, va suivre le prélat dans la tombe quinze jours plus tard. Baluze, son ami, bibliothécaire de Colbert, « berné par un escroc dans l'établissement de la généalogie des La Tour d'Auvergne, a été mis au pilori du monde savant et s'est exilé loin de Paris. » ([27]). C'est l'isolement dans le malheur.

Le premier interrogatoire va avoir lieu le 26 novembre. Le prévenu précise qu'il se nomme Le Brun des Marettes à cause d'une terre du Pays de Caux abandonnée par lui à ses frères ([28]). On le convoque vingt-six fois pour entendre ses explications. On cherche à le convaincre d'erreur et à le faire souscrire au Formulaire anti-janséniste de 1653. Au cours de ses entrevues avec l'enquêteur, l'abbé répond en savant et en Normand. Il élude les questions embarrassantes et justifie, de manière pertinente, les usages de Port-Royal. Certains griefs, qui motivent une détention, au moins préventive, ne laissent pas de nous surprendre dans la lumière des enseignements liturgiques de Vatican II. Mais nous ne sommes qu'en 1707 ! Exemples :

— *Y a-t-il des reliques modernes à Port-Royal ?*

— Certainement : il y a des reliques de saints canonisés dans le chœur réservé aux converses, mais il n'y pas de reliques des « maîtres » de Port-Royal. Il est contraire à la vérité d'insinuer qu'on rend un culte à leurs restes ([29]).

— *N'y a-t-il pas, dans le cloître, un portrait de Jansenius ?*

— Pendant les processions, j'étais bien trop occupé par mes fonctions de thuriféraire pour examiner en détail les tableaux que j'aurais pu y voir... ([30]).

— *Le culte de Notre-Dame n'a-t-il pas été diminué et celui des défunts, pratiquement supprimé ?*

— Pas du tout : les litanies de la Vierge sont chantées comme il convient, les jours de fête. Les services et anniversaires des trépassés sont célébrés aux dates prévues, mais afin de ne pas encombrer le cycle liturgique, on n'a maintenu que quatre offices annuels pour les morts ([31]).

— *N'avez-vous pas remarqué des particularités dans la manière de célébrer la messe à Port-Royal ?*

— Non. Le Missel en usage est celui de Paris. L'abbé Marignier ([32]) écoute, assis, la lecture de l'Epître, mais c'est conforme au cérémonial imprimé par le cardinal de Noailles, et à l'ancienne pratique de Lyon et des Chartreux. Autre particularité : le même abbé Marignier, qui est décidément un homme d'avant-garde, se permet de lire à haute voix les prières dites secrètes : ce sera la règle en... 1965 ([33]).

— *Dans vos travaux sur les martyrologes, n'employez-vous pas les prétendus saints de Port-Royal dans un esprit de cabale et d'entêtement pour le parti janséniste ?*

— Vous avez saisi mes papiers... Vérifiez et vous constaterez que mes travaux n'ont pour objet que des personnages du VIIe au IXe siècle ! ([34]).

L'affaire prend mauvaise tournure pour l'évêque d'Orléans, responsable de l'arrestation. N'importe : le prisonnier restera embastillé sans ménagements... On lui refusera de l'eau pendant les plus grandes chaleurs de l'été, et cela pendant quatre jours consécutifs. Plusieurs fois, il perdra la vue, la parole, la connaissance. Faute d'air, il aura, selon l'avis des médecins, six attaques d'apoplexie. Dans de telles conditions, qui lui reprochera d'avoir succombé et signé le Formulaire pour sortir d'un si mauvais lieu ? ([35]). Il considéra pourtant sa défaillance comme une lâcheté, mais ses ennemis auront satisfaction et le chancelier Pontchartrain pourra demander à Mgr Fleuriau de recevoir à nouveau l'abbé Le Brun dans son diocèse. Le prélat accepta et le prisonnier fut libéré pour trois mois ([36]). On verrait comment il userait de la grâce du roi et de la mansuétude de l'évêque. Il se comporta comme on le souhaitait... la vie à la Bastille ne valait pas une nouvelle expérience.

Rentré à Orléans en octobre 1712, l'abbé se remit à ses

études, mais une partie de sa documentation était perdue... pas pour tout le monde d'ailleurs, car certaines de ses notes sur les martyrologes sorties, on ne sait comment, des dossiers de la Bastille, parvinrent au jésuite Le Sollier qui les utilisa sans avoir la délicatesse d'en citer l'auteur (37). L'abbé Le Brun ne fait plus guère parler de lui : s'il publie un ouvrage dont nous verrons l'intérêt pour le diocèse de Rouen, c'est sous le pseudonyme du Sire de Moléon. A ce propos, il correspond avec Baluze en évitant de parler des malheurs du temps. Il raconte familièrement les méfaits des mulots et des souris dans sa maison pendant la durée de son incarcération. Il annonce la création d'une bibliothèque publique à Orléans. Il donne le cours du beurre et des œufs qu'il achète au marché et envoie à son ami. Il prend prétexte de ces questions domestiques pour lancer un coup de griffe à Mgr Fleuriau « qui a révoqué les permissions de l'usage des œufs en Carême et ainsi fait monter terriblement le prix du poisson d'étang devenu rare. Un très grand nombre de prévaricateurs en profitent pour manger des œufs et même de la viande. Il est fâcheux, ajoute-t-il, de chagriner ainsi les gens capables de servir l'Eglise ! » (38).

Les années passent. Il achève paisiblement sa carrière en occupant encore son temps à préparer une édition de l'apologiste Lactance, dont héritera son frère, mais ne sera jamais publiée. Un souci le presse, malgré son calme apparent : qu'arrivera-t-il, lors de sa dernière maladie ? Se verra-t-il refuser les Sacrements, s'il ne renouvelle pas sa profession de foi antijanséniste ? S'il se soumet, comme l'a fait le chanoine Barbot, du Chapitre d'Orléans, ne sera-ce pas un scandale de plus pour ses amis ? Il classe dans ses papiers une note qui révoque la signature donnée à la Bastille, sous la contrainte, et prie ses héritiers de donner au document la publicité qu'ils jugeront utile. Sentant la fin venir, il met en paix sa conscience en jouant encore un vilain tour à son évêque : le jour des Rameaux, il se traîne à l'église voisine pour y recevoir la Communion. Il était temps : le lendemain, il entrait dans son éternité. Le 17 avril, les *Nouvelles ecclésiastiques*, journal janséniste, apprenaient à leurs lecteurs : « Le 19 mars 1731, M. Desmarettes, acolyte, élève de Port-Royal-des-Champs, au-

trefois confident de feu Mgr Colbert et du cardinal de Coislin, mourut à Orléans, regretté des savants et des gens de bien. »

ŒUVRES DE L'ABBÉ LE BRUN

« Regretté des savants »... Jean-Baptiste Le Brun fut un passionné de l'étude des livres liturgiques, selon l'esprit et la méthode de Richard Simon, Mabillon, Le Nain de Tillemont. En 1679, il réédite chez son père, le *Liber de ecclesiasticis officiis* de Jean d'Avranches, archevêque de Rouen, où sont décrits les usages de notre cathédrale dans la première moitié du XIIe siècle ([39]). En 1682, il publie, en collaboration avec le P. Le Tourneux, une « Concordance des livres des Rois avec les Paralipomènes » ([40]). En 1685, il fait paraître une édition des œuvres de Saint Paulin de Nole dont il écrit la biographie l'année suivante. En 1704, il étudie les rites orientaux, sur le témoignage d'un prêtre syrien converti au Catholicisme ([41]).

Les contemporains reconnaissent les mérites des travaux de notre compatriote. Il ne ménage en effet ni son temps ni sa peine pour collationner les manuscrits qu'il recherche avec soin. Avec le concours des plus savants commentateurs, il s'efforce d'établir les meilleures leçons. A l'élégance du style, il préfère la rigueur du texte primitif et l'exactitude des traductions ([42]). Il a véritablement le sens de la critique. « Il y a dans ses livres de la sagacité et du savoir » ([43]).

En 1692, Mgr Colbert avait inscrit l'abbé Le Brun parmi les commissaires chargés de préparer une nouvelle édition du Bréviaire de Rouen. La réforme liturgique n'est pas en effet nouveauté du XXe siècle. On en savait la difficulté au lendemain du Concile de Trente. Les chanoines Colette et Langlois ont précisé les tendances qui se manifestaient : « Romanisation » pendant le XVIIe siècle et volonté d'indépendance gallicane pendant le XVIIIe ([44]).

Quelle fut la tâche de notre abbé au sein de la Commission ? La même sans doute qu'à Orléans et à Nevers où l'on profita

de son expérience (45). Il établit le plan de l'office pour les dimanches et fêtes et proposa un choix de passages d'Ecriture Sainte et de Répons. Jugée trop audacieuse, l'œuvre fut rejetée par les chanoines. On sera plus radical trente ans plus tard quand Mgr de Tressan promulguera le Bréviaire et le Missel (46) dont certaines hymnes et proses ont été restituées dans leur texte primitif et insérées dans le Propre du diocèse de Rouen grâce aux patients travaux de M. le chanoine Derivière, l'actuel doyen de notre Chapitre Métropolitain, qui fut notre professeur (47). Qu'il soit permis de leur exprimer une déférente gratitude à lui et à nos maîtres, sans oublier Mgr Jean Delamare, dont l'enseignement fut une grâce et l'absence amèrement ressentie en cette journée (48).

« *LES VOYAGES LITURGIQUES DU SIRE DE MOLÉON* »

Non content de compulser les livres qu'il avait à sa disposition, l'abbé Le Brun voulut s'informer des coûtumes des principales églises et abbayes de France. Il a consigné ses observations dans un volume, devenu très rare, intitulé « Les voyages liturgiques du Sire de Moléon », prêt à être imprimé en 1707, mais publié seulement onze ans plus tard « à cause de quelques affaires qui me sont survenues », explique-t-il. Il avait en effet d'autres soucis à la Bastille ! (49).

L'ouvrage est curieux, encore que d'une lecture rebutante : le style est lourd, le texte touffu et mal composé. Ces défauts mis à part, le travail est celui d'un témoin sérieux qui donne ses références et se méfie des légendes locales. « J'ai visité, écrit-il, la plus grande partie des églises et cathédrales et j'ai cru avoir fait des découvertes sur l'Antiquité ecclésiastique et païenne qui pourraient être de quelque utilité au public et surtout à l'Eglise... On pourra me blâmer d'y avoir mêlé des antiquités profanes avec des choses ecclésiastiques mais... cela ne servira qu'à nous faire mieux concevoir combien notre religion est plus excellente que celle des païens et combien il a fallu que les apôtres et leurs successeurs ayent travaillé pour

réduire l'orgueil de ces sages du monde au humbles maximes de Jésus crucifié... » (50).

La curiosité a conduit l'abbé Le Brun à Lyon, Clermont, Paris, Besançon, Bordeaux, Poitiers, Bourges, Chartres. Orléans. Il s'est attardé à Cluny, Fontevrault, à La Trappe et, naturellement, à Port-Royal. Il a séjourné à *Vienne* et remarqué les nombreuses ruines de la cité où l'on dit que Ponce-Pilate s'est suicidé par désespoir, mais, ajoute notre critique : « Bien que le fait soit rapporté par l'archevêque Adon, nous souhaiterions avoir sur ce fait un garant plus ancien qu'un auteur du IXe siècle »... A Vienne encore, il y a de nombreuses inscriptions : à l'entrée du cloître de Saint Maurice, un texte fort ancien témoigne de l'existence d'un collège de prêtresses vouées au culte de Castor, Pollux, Hercule et Mercure... A Saint-Pierre, comme à la cathédrale, la chaire de l'archevêque est dans le fond de l'abside. On y peut lire un passage de Saint Grégoire : « *Desinat locum docendi suscipere qui nescit docere* » « Qu'il renonce à occuper cette chaire sacrée, celui qui ne sait pas enseigner ! »... Le malicieux visiteur ajoute : « Terrible sentence pour les pasteurs ignorants. On n'en voit guère pour cela qui refusent ces places ou encore moins qui veuillent les quitter ! » Après avoir examiné les édifices, il s'informe de la liturgie. Il nous apprend que les jours de fête, on chante le *Christus vincit*, comme à Rouen, que l'archevêque célébrant est accompagné de sept diacres et sous-diacres. Six prêtres assistants récitent les prières du Canon avec le prélat et font les mêmes gestes que lui. A Pâques, l'évêque porte chape toute la journée, avec l'aube, l'étole et le manipule. Il garde ses ornements non seulement pendant l'office, mais encore chez lui pour dîner... Les plus fervents gardiens des traditions ne regretteront pas, je pense, cet usage disparu ! (51).

LES USAGES LITURGIQUES ROUENNAIS

Ces aperçus de la visite de Vienne nous montre la manière de l'abbé Le Brun : il s'intéresse à tout, aux hommes et aux

pierres. Il s'efforce de justifier les coûtumes et son témoignage, en ce qui concerne les nôtres, n'en sera que plus précieux.

Dès 1697, il consacre un long chapitre à sa ville natale, dont il parle avec fierté : « Rouen, capitale de la seconde lyonnaise, ou de la province de Neustrie, dite de Normandie depuis que les Normands s'en rendirent maîtres, est une des plus belles cités du Royaume, une des plus grandes et des plus peuplées. Le quay qui est tout pavé et taluté passe pour le plus beau quay de France, et, dans le temps de paix, on le voit tout bordé de navires. C'est une beauté que de voir toutes les marchandises qui s'y déchargent, venant des pays étrangers, ce qui attire des peuples de tant de nations... Il y a plusieurs belles places, entre autres celle du Marché-aux-Veaux où l'on croit que Jeanne d'Arc dite la Pucelle d'Orléans a été brûlée au lieu où l'on voit sa statue au-dessus d'une fontaine, sous une arcade en forme de tourelle percée à jour de tous côtés et soutenue de trois colonnes. »

L'auteur se fait l'écho prudent d'une localisation inexacte du supplice de la sainte.

Il entre bientôt dans le vif du sujet et avertit ses lecteurs du caractère illustre de l'église de Rouen, « forte de ses treize cent quatre-vingt-huit paroisses et de ses vingt-six abbayes. Eglise déjà florissante au IVe siècle, selon le témoignage de Saint Paulin dans sa lettre à Saint Victrice où il parle avantageusement du peuple de Rouen. Au XIIe siècle, elle était plus célèbre que toutes les églises de Normandie, mais encore d'Angleterre et d'Aquitaine, comme témoigne Richard II. Elle est qualifiée sainte *Sancta Rotomagensis Ecclesia* par les rois de France et d'Angleterre... Dans la ville même et ses faubourgs, on ne compte pas moins de trente-six églises paroissiales qui relèvent du « Doyen de la Chrétienté » nommé par l'archevêque. » (52).

Le voyage à travers chaque sanctuaire rouennais serait bien long. Retenons cependant la *crypte de Saint-Gervais* où Saint Mellon fut enterré. « C'était autrefois un cimetière sur lequel on a bâti cette église dans la suite. Ce fut là, continue notre auteur, selon une tradition constante, le cimetière commun de la ville, témoins la quarantaine de cercueils de pierre très

anciens que j'y ai vus. » (53). A *Saint-Godard*, il fait grand cas des vitres, tant pour l'art que pour les couleurs vives et éclatantes. La première vitre de la chapelle Saint-Nicolas, donnée par le sieur Carron du Fossey, est estimée par les peintres la plus belle de Rouen. Eloge remarquable au temps où l'on n'hésitait pas à briser nos belles verrières pour y voir plus clair et à remplacer par du verre blanc les antiques vitraux jugés épais et obscurs (54).

Suivons l'abbé Le Brun vers notre Cathédrale (55). Il ne s'arrête pas à décrire l'extérieur qui n'a guère changé depuis, sauf la « pyramide ou aiguille qui est l'une des plus belles pièces d'architecture que nous ayons en France. »

Entrons dans le monument. La nef semble vide. On prie debout ou à genoux, et il n'y a pas de chaises. Durant les prédications, les fidèles peuvent apporter leurs sièges ou en louer chez des particuliers du voisinage. Après l'office, rien ne doit rester : belle époque pour le métier de chaisière ! (56). La nef est séparée du chœur par un jubé gothique, accompagné de deux chapelles d'une très belle menuiserie qui sont toutes battues en or. Cette tribune fut démolie en 1774 et remplacée par une autre, définitivement supprimée en 1884, malgré un certain nombre de protestations (57). Problème et souci en moins pour l'actuelle Commission d'Art Sacré, qui en a suffisamment !

Mais faisons le tour du chœur (58). Dans la chapelle de la Vierge, nous admirons, avec notre cicérone, le mausolée de MM. d'Amboise. Georges, premier du nom, archevêque et ministre de Louis XII, mérite les éloges de son épitaphe, mais le bon peuple a surtout retenu que « c'était un prélat sans orgueil, sans avarice et, chose prodigieuse alors, cardinal avec une seul bénéfice ». Voici les tombes de Louis de Brézé, des archevêques de Flavacourt, de Médavy, Eudes Rigaud. L'abbé Le Brun constate que les crosses antérieures à l'an 1400 n'ont pas de volutes, mais se terminent par « une espèce de pomme comme au haut d'une canne ». Il nous explique qu'on attachait alors un linge au bâton pastoral comme on fait encore à la croix de procession de beaucoup d'églises de campagne. N'allons pas chercher une explication symbolique à cet usage...

tout simplement permettre aux porteurs de s'essuyer le front ou de se moucher ! Revenons à des sujets moins prosaïques. Grand ami des livres, notre guide nous mène à la bibliothèque à laquelle on accède par un escalier « assez bien travaillé » et dans laquelle siégea votre Compagnie pendant quelques années (59). Au-dessus de la porte, deux vers de Saint Paulin que l'abbé Le Brun traduit de façon grandiloquente :

Si du siècle trompeur tu méprises les fables,
De la Loi du Très-Haut, si tu fais ton plaisir,
Prens ces livres sacrés, et dans un saint loisir,
Goûte de l'Eternel les douceurs ineffables.

Sous le regard vigilant d'un « commis du Chapitre », les lecteurs sont installés à une grande table sur laquelle, chaque année, le jour de l'Ascension on dresse le couvert pour Messieurs les Chanoines. A la fin du repas, le Doyen ajoute aux grâces la prière suivante : « Prions pour le repos de l'âme de M. Pierre Acarie qui a donné commencement à cette bibliothèque. »

Avant de franchir les grilles qui ferment le jubé, et sont maintenant au Musée départemental des Antiquités, allons nous recueillir sur la tombe de l'archevêque Maurille, consécrateur de la cathédrale qui gît « devant le Crucifix » et que le diacre va encenser en certains jours. Entrons dans le chœur. Les stalles des chanoines sont encore abritées par leurs baldaquins détruits pendant la Révolution. « Au côté droit, on voit la grande chaire de l'évêque pour les jours qu'il officie pontificalement. Construite sur les ordres du cardinal d'Estouteville, vers l'an 1467, elle est beaucoup plus élevée que celles que j'ai vues », nous confie l'abbé Le Brun. « Elle est très magnifique, quoique fort ancienne. » Le tombeau de Charles V existe encore au milieu de l'allée centrale. Il sera déplacé en 1737 quand les chanoines accommoderont le chœur dans le goût de l'époque (60).

L'aménagement du sanctuaire tel que le voit le pèlerin en 1700 mérite de retenir notre attention (61). Notre compatriote

le décrit ainsi : « Au milieu de l'abside, comme à Lyon et à Vienne, derrière le grand autel, on voit un reste du trône de l'archevêque, où il était anciennement aux fêtes solennelles. C'est une chaire en pierre avec huit degrés pour y monter... on s'en servit jusque vers l'an 1500 ([62]). L'autel est détaché de la muraille ainsi que l'ordonne le Rituel de Rouen. La table est une des plus grandes que j'aye jamais vue. Elle a au-devant un parement et un autre au-dessus du retable. A la même hauteur sont quatre rideaux soutenus sur quatre grandes colonnes de cuivre fort bien travaillées, au-dessus desquelles sont quatre anges pareillement en cuivre qui portent des chandeliers... Il n'y a de cierges ni sur l'autel ni sur le retable. Au-dessus du retable, il y a aux deux côtés, deux images de la Vierge. Entre ces deux statues, il y a le grand tableau d'un crucifix qu'on estime être de Michel-Ange, le très célèbre peintre ([63]). Au dessus de ce tableau est une petite avance triangulaire sur laquelle il y a un ange à genoux qui tient de ses deux mains le ciboire pendu sous un petit pavillon. Le tout, aussi bien que l'autel, est couvert d'un grand dais... » Notre auteur précise qu'au XIIe siècle l'autel n'était qu'une simple table, entièrement détachée, sans retable. Cette disposition permettait au Pontife d'être assisté, comme à Vienne, de ministres qui se tenaient devant et derrière lui ([64]).

La cathédrale est le centre de la vie liturgique du diocèse, animée par le chapitre, fort de ses soixante et un membres, dont l'archevêque, qui vivaient primitivement en commun, du moins jusqu'à l'an Mille. Les dignitaires revêtent la soutane rouge les jours de fêtes pontificales. Tous portent sur le bras gauche l'aumusse de gris et menu vair. Pas de rochet en dentelles, mais un surplis à larges manches qu'on recouvre, pendant l'hiver, d'une longue chape noire bordée de rouge, et d'un camail pointu par le bas. Dans les périodes de grand froid, la tête et les épaules sont protégées par un aumusson de fourrure : sage précaution, car l'église n'est pas chauffée et les offices sont bien longs. Jusqu'en 1325, MM. les Chanoines se levaient à minuit pour les matines : on renonça à cette tradition, note l'abbé Le Brun, « à cause de certaines frayeurs dont on fut travaillé en ce temps : un membre de la Compagnie

fut assassiné par un voleur alors qu'il se rendait au service divin. » Au chœur prennent place encore les chapelains qui ont aussi l'aumusse de couleur « rousse comme lièvre » et les enfants, ancêtres de nos maîtrisiens, vêtus de rouge, coiffés de la calotte et du bonnet carré sur leurs crânes rasés. Tout ce bas clergé est groupé en quatre collèges où la discipline avait subi quelques relâchements, si l'on en juge d'après certains articles ajoutés à leurs statuts : « Il leur est défendu de hanter les tavernes, jeux de paulme, de boules et autres lieux publics, d'amener des chiens à l'église, de louer leurs chambres du collège et de porter bréviaires ni autres livres au chœur, ni de lire pendant l'office et de ne point commencer un verset avant que l'autre côté n'ait achevé de chanter le sien. » On chante donc de mémoire, aussi bien à Rouen qu'à Lyon. Le chapitre est ponctuel : près du revestiaire, le sacriste inscrit sur une table enduite de cire le nom des officiants pour la semaine. Malheur aux négligents, « ils sont punis d'une grosse amende pécuniaire, et cela sans rémission. » ([65]).

La vie canoniale est réglée par les harmonieuses sonneries des cloches, dominées par la « Georges d'Amboise » qu'on entend de huit lieues et que les étrangers ne manquent pas d'aller voir ([66]).

Dès le crépuscule, les premières vêpres marquent le début de la journée liturgique, et « les bonnes femmes de la campagne s'abstiennent de filer le samedi après-midi. A Rouen, ajoute l'abbé Le Brun, les artisans de la plupart des métiers n'oseraient travailler à l'heure des vêpres solennelles. S'ils sont trouvés à l'ouvrage par les gardes ou jurés du métier, qui font exprès ces jours-là leurs visites, ils sont condamnés en amende. En ces principales fêtes, les portes de la ville sont fermées, à la réserve du petit guichet. » ([67]).

La messe est, bien entendu, le sommet de l'office divin. On la célèbre selon le Missel romain et le Propre de Rouen ([68]).

Le dimanche, le célébrant bénit l'eau, au coin du tombeau de Charles V et asperge l'autel, le chœur et les sépultures royales. Le clergé part en procession à travers la cathédrale, comme c'était encore l'usage jusqu'en 1940. En tête du défilé,

le « doyen des enfants de chœur » bénit sans arrêt les lieux et les personnes qu'il rencontre. Station devant le crucifix du jubé et les ministres sacrés gagnent l'autel sur lequel les acolytes déposent l'évangéliaire richement relié de plaques d'argent, geste remis en honneur selon les nouvelles dispositions liturgiques. L'autel encensé, le célébrant gagne son siège, d'où il va présider l'assemblée et entendre l'Epitre et l'Evangile proclamés au jubé. On sonne alors les cloches pour rappeler à l'ordre les retardataires... il ne s'agit pas d'arriver, l'offertoire commencé, si on veut satisfaire au précepte dominical !

Le diacre aide le prêtre à soulever le calice pour l'oblation, souvenir du temps où la coupe était fort lourde à cause de la communion des fidèles sous les deux espèces. On encense l'autel et les tombeaux princiers. Le reste de la célébration n'a guère varié depuis. Pendant la Consécration, on tinte la cloche — c'est la sonnerie « Dieu-levé », comme on dit encore à la campagne — pour prévenir les malades et les gens restés à la maison de s'unir au Saint Sacrifice. La Communion au précieux sang n'est plus en usage, mais l'abbé Le Brun a soin de préciser qu'au XIe siècle le prêtre trempait les hosties dans le calice et les distribuait au peuple. Le rite achevé, le célébrant, du moins jusqu'au XVIe siècle, se lavait les mains dans un bassin ou dans une piscine proche de l'autel. Après avoir reçu la bénédiction, les fidèles quittent l'église. Ils ont d'ailleurs entendu la sonnerie « Boutte-Hors », et n'ont pas encore une dévotion marquée au dernier évangile, introduit seulement dans notre Missel en 1604 et prescrit seulement au prêtre qui se dépouille de sa chasuble ([69]).

L'abbé Le Brun termine son chapitre sur la liturgie de la messe en rappelant la coutume ancestrale du *Christus vincit* chanté, et avec quel cœur, par les Normands, les jours d'office pontifical. Il tient aussi à noter, pendant le temps pascal, la présence de la Table écrite sur vélin et fixée sur le cierge consacré. C'est le calendrier dressé à ses frais par M. le Chancelier où sont indiquées les grandes célébrations de l'année qui s'ouvre le 1er avril, mais encore le mémorial des jours fastes de l'Eglise et de la Province de Rouen : sacres de Saint

Mellon, de Saint Ouen, de Saint Romain, dédicace de la Cathédrale, élévation du Souverain Pontife à la chaire de Pierre, translation de l'archevêque, création du duché et mort de Rollon, couronnement de Guillaume le Conquérant comme roi d'Angleterre, naissance et sacre du Roi de France. L'évocation de tous ces souvenirs n'est-elle pas une occasion pour notre compatriote de redire sa fierté d'appartenir à cette illustre Métropole ? ([70]).

De toutes les cérémonies décrites avec soin par l'abbé Le Brun, nous n'en retiendrons que deux ou trois tombées, ou presque, en désuétude.

La Pénitence publique

Le chanoine pénitencier convoque solennellement, pour le mercredi des Cendres, les pèlerins coupables des crimes suivants : « enfants étouffés, noyés ou brûlés avec notable négligence de leurs parents, concubinages publics, blasphèmes horribles proférés avec scandale public, voire même combats singuliers entre gentilshommes en diverses églises du diocèse... » Autant de péchés dont l'archevêque s'est réservé le pardon après pénitence pendant le Carême. Durant ces jours, l'intéressé doit porter cilice, jeûner au pain et à l'eau, s'abstenir de se baigner et de se raser, de monter à cheval, de chasser ou de faire la guerre, d'avoir commerce avec son épouse, autant qu'elle voudra le permettre... La rémission est accordée le « Jeudi absolu », c'est-à-dire le Jeudi-Saint. Est-ce pour encourager les hésitants : avant de signer sa monition, le Grand Pénitencier ajoute : « Pour le nombre des pénitents, j'en présentai l'année dernière, c'est-à-dire en 1697, une quarantaine environ » ([71]).

Les Processions

On processionne beaucoup à Rouen, toutes paroisses réunies. Pendant les *Rogations*, on va depuis la Cathédrale jusqu'à Saint-Eloi, Saint-Gervais, Saint-Nicaise. On montait volontiers

à l'abbaye Sainte-Catherine, avec station au prieuré Saint-Michel du Mont Gargan. Le jour de l'*Ascension*, on voit place de la Haute-Vieille-Tour, le condamné élu par le chapitre recevoir sur ses épaules la châsse de Saint Romain en signe de grâce et de libération. « Les étrangers qui veulent voir tout le clergé de la Ville, les beaux ornements et les belles cérémonies de la Cathédrale, préféreront la *procession du vœu de Louis XIII*, le 15 août, journée plus recueillie et moins tumultueuse que l'Ascension. » ([72]).

L'abbé Le Brun nous conte dans ses menus détails l'hommage au « Corps Saint », le dimanche des Rameaux. De grand matin, on porte la Sainte Réserve de la Cathédrale en l'église Saint-Godard, où, plus tard, le clergé ayant les palmes à la main, retourne par la rue des Carmes et s'arrête à Saint-Laurent pour entendre la prédication. Naguère, celle-ci avait lieu dans le cimetière et on dressait une estrade du côté de la rue de l'Ecole. Il y avait affluence : de la boutique paternelle toute proche, le petit Jean-Baptiste a pu jouir du spectacle, mais « on a cessé, nous dit-il, tant à cause de l'inconstance du temps, que parce que le prédicateur était presque toujours enrhumé ou incommodé... » On redescend ensuite vers Notre-Dame, par les rues ornées de tapisseries et débordantes de peuple que contiennent les cinquanteniers et les arquebuziers. On fait station à la porte Sainte-Apolline qui marque la limite de l'ancienne enceinte, et au chant de l'hymne *Gloria laus*, entonné par l'archevêque, on parvient à la cathédrale. Au grand portail, deux clercs élèvent le brançard sur lequel est posé le Saint-Sacrement et le cortège pénètre dans l'église en passant sous l'ostensoir. Dernière halte devant le jubé et la messe commence : à l'hommage au Christ-Roi succède l'hommage au Crucifié du Vendredi-Saint ([73]).

Parmi les autres célébrations rouennaises, notre liturgiste s'attarde avec complaisance aux réceptions des archevêques, aux réunions du chapitre, à la prestation de serment des évêques suffragants entre les mains de leur Métropolitain, aux inhumations des princes et des chanoines. Il n'oublie pas de mentionner qu'aux jours de sermon archiépiscopal, il est interdit de célébrer aucun office dans les églises paroissiales

de la ville, afin que le peuple ne soit pas détourné d'aller entendre l'enseignement de son premier Pasteur (74).

***

Il serait hors de propos de lasser la patiente attention de votre Compagnie et de l'entraîner dans tous les autres sanctuaires de Rouen où la curiosité de l'abbé Le Brun a retenu quelque notable particularité. Ses *Voyages liturgiques* demeurent un bon guide et son livre nous permet d'interpréter le sujet d'un vitrail à Saint-Godard, par exemple, ou d'une peinture, comme de mieux replacer dans leur contexte telle hymne ou telle prose de notre coûtumier rouennais.

Mieux : en notre époque de renouveau en matière de culte divin, l'œuvre de notre lointain compatriote nous aide à comprendre certaines transformations qui ont pu nous étonner, mais ne sont qu'un retour à des traditions oubliées ou déformées.

Bien que janséniste, notre abbé n'a pas connu la gloire d'avoir son portrait brossé par Philippe de Champaigne et la littérature de Port-Royal est discrète avec lui. On lui reprocha peut-être sa défaillance à la Bastille et son manque de goût pour le martyre après la première épreuve... Ses travaux sur Saint Paulin et Jean d'Avranches sont certainement dépassés (75), mais ont tenu un rang honorable dans la littérature ecclésiastique du XVIIIe siècle. Il méritait de sortir de l'ombre au moins pour ces quelques instants. L'évocation de sa mémoire devant votre Compagnie, en présence de Son Eminence le Cardinal-Archevêque (76) est peut-être une manière de réhabilitation. Les liturgistes rouennais contemporains ne peuvent faire fi des *Voyages liturgiques* et doivent savoir gré de son œuvre à Jean-Baptiste Le Brun des Marettes, narrateur savant et fidèle d'une page de nos traditions...

ŒUVRES DE JEAN-BAPTISTE LE BRUN DES MARETTES

Johannis Abrincensis episcopi deinde rotomagensis archiepiscopi Liber de officiis eccleciasticis primum e codice ms salicosani in lucem editus nunc e ms bibl. bigotianae auctus et emandatus notis D. Johan. Prevostii rotomagens. eccl. can. Rotomagen. typ. B. LE BRUN, in-8°, 1679.

Concordia librorum Regum et Paralipomenon complectans historiam Regum Israël et Juda, etc. Paris, in-4°, 1682-1691.

Opera Sancti Paulini, Paris, in-4°, 2 volumes, 1685.

Vie de Saint Paulin de Nole, Paris, Courterot et Guérin, in-8°, 1685.

Œuvres de Saint Prosper, Paris, in-4°, 1711.

Voyages liturgiques de France, ou recherches faites en diverses villes du Royaume par le sieur de Moléon, contenant plusieurs particularités touchant les Rits et Usages des Eglises. Avec des découvertes sur l'Antiquité ecclésiastique et payenne. A Paris, chez Florentin Delaulne, libraire rue Saint-Jacques, « A l'Empereur ». MDCCXVIII, 1 volume in-8°, Xij + 580 pp. (Les pages 437 à 484 sont consacrées aux « Questions sur la liturgie d'Orient proposées les 22, 23 et 24 mars par le sieur de Moléon à M. Philippe Guailan, prêtre syrien... »). La première approbation de l'ouvrage fut donnée par le chanoine Auvray, à Rouen, le 18 avril 1697.

BIBLIOGRAPHIE

I. — MANUSCRITS

Archives de la Bastille. Dossier 10582 et 10573.

Correspondance avec le Bénédictin Ruinart. Bibliothèque nationale. Mss fçs 19666, f° 79.

Correspondance avec Baluze. Bibliothèque nationale, Ms fçs N.A. 4126, 21 lettres autographes de Le Brun des Marettes.

II. — MANUSCRIT DACTYLOGRAPHIÉ

Abbé Paul Guillaume, du diocèse d'Orléans, *La vie religieuse dans l'Orléanais au XVIIe et au XVIIIe siècle*. Publié au duplicateur à partir de 1957, avec notes et documents justificatifs. Un exemplaire est déposé à la Bibliothèque nationale, un autre à la Bibliothèque municipale d'Orléans et un troisième aux Archives départementales.

N.B. — Nous employons les sigles : *A.B.* pour les références aux Archives de la Bastille, *P.G.* pour celles à l'ouvrage de l'abbé Paul Guillaume, et *V.L.* pour celles à l'ouvrage *Les voyages liturgiques*.

III. — IMPRIMÉS

Farin, *Histoire de la Ville de Rouen*, troisième partie, Rouen, Bonaventure Le Brun, rue Ganterie, au coin de la rue de l'Ecole, 1738.

Abbé Sauvage, *La Cathédrale de Rouen*, in *La Normandie monumentale et pittoresque*, Le Havre, Lemesle, 1892.

Abbé Loisel, *La Cathédrale de Rouen*, Paris, Laurens, s. d.

Abbé J. Loth, *La Cathédrale de Rouen*, Rouen, Fleury, 1879.

Chanoine L. Jouen, *La Cathédrale de Rouen*, Rouen, Defontaine et Picard, Paris, 1932.

L. de Glanville, *Histoire du Prieuré de Saint-Lô de Rouen*, Rouen, Espérance Cagniard, 1890.

Marc Escholier, *Port-Royal*, Paris, R. Laffont, 1965.

NOTES

(1) Chanoine André Durand-Viel (1876-1946), professeur de philosophie, supérieur du Grand Séminaire, vicaire général de Mgr Petit de Julleville en 1941. Cf. Mgr E. BLANCHET, Discours de réception à l'Académie de Rouen, *Précis de l'Académie*, 5 décembre 1959, p. 147.

(2) A.B., Jean-Baptiste Le Brun, 52 ans, « Interrogatoire du 26 novembre 1707 ».

(3) E. FRÈRE, *Notes sur les Imprimeurs rouennais*, Bibliothèque municipale de Rouen, ms n. 213.

(4) A.B. Interrogatoire du 26 novembre 1707. La déposition corrige l'affirmation de TH. LE BRETON, *Biographie normande*, Rouen, Le Brument, 1858, t. II, p. 419, reprise par DOM LECLERCQ dans *le Dictionnaire de liturgie et d'archéologie chrétiennes*, selon laquelle le libraire rouennais aurait été effectivement condamné aux galères.

(5) A.B. Interrogatoire du 26 novembre 1707. Françoise de Sainte-Thérèse Maignart de Bernières, fille de Charles III de Bernières et d'Anne Amelot, née à Paris le 16 avril 1639, religieuse à Port-Royal en 1658, sous-prieure à ce couvent. Morte le 14 avril 1706. Cf. : H. DE FRONDEVILLE, *Les Présidents du Parlement de Normandie*, Rouen, Lestringant et Paris, Picard, 1953. — A. FÉRON, *La vie et les œuvres de Charles Maignart de Bernières*, Rouen, Lestringant, 1930.

(6) Nécrologe des Appelants et Opposants, 1755. (Rouen, Bibliothèque municipale, fonds Montbret, 15730).

(7) V.L., p. 14.

(8) A.B. Interrogatoire du 26 novembre 1707.

(9) *Idem*, du 3 décembre 1707.

(10) Angélique de Saint-Jean, fille de Robert Arnauld d'Andilly, nièce de Mère Jacqueline-Marie-Angélique Arnauld. Elle gouverna le monastère de 1678 à sa mort (1624-1684).

(11) Elisabeth de Sainte-Agnès Féron ou Le Féron (1633-1706). « Nous ne saurions oublier les obligations particulières que nous avons à la sœur Le Féron pour nous avoir conservé tant de « Relations » et de « Journaux » de Port-Royal écrits de sa main, et pour avoir été le dernier et infatigable archiviste de la Maison. » (SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, Paris, Hachette, 1860, t. V, livre 6e, p. 540).

(12) A.B. Interrogatoire du 3 décembre 1707.

(13) *Idem*, du 10 décembre 1707.

(14) Abbé Pollet, vicaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet et supérieur du Séminaire établi sur cette même paroisse de Paris. Cf. SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, t. V, livre VI, p. 548.

(15) Colbert, archevêque de Rouen de 1691 à 1707. Cf. E. CHIROL, « Jacques-Nicolas Colbert, fils de ministre et archevêque de Rouen ». Discours de réception à l'Académie de Rouen, 10 décembre 1955.

(16) A.B. Interrogatoire du 10 novembre 1707. « Il a connu cette ville en allant faire un vœu à Saint-Martin de Tours au nom de Mademoiselle Catherine-Françoise de Bretagne de Vertus, pensionnaire à Port-Royal » (1617-1692).

(17) A.B. Interrogatoire du 26 novembre 1707 et P.G., pp. 308 à 310.

(18) Robert Bigot de Monville, conseiller au Parlement de Normandie (1633-1692). Héritier de la bibliothèque constituée par Jean Bigot de Sommesnil. Cf. H. DE FRONDEVILLE, *Les Présidents du Parlement de Normandie*.

(19) Registre paroissial de la paroisse Saint-Lô de Rouen. Mariage du 25 novembre 1687. Bonaventure Le Brun, 55 ans, épouse Catherine Ancelle, 41 ans.

(20) Pierre du Cambout de Coislin (1636-1706). Petit-fils du chancelier Séguier, grand aumônier de France, évêque d'Orléans, cardinal-prêtre au titre de la Trinité-du-Mont en 1697. Cf. P.G., pp. 14-17.

(21) LA VARENDE, *M. le Duc de Saint-Simon et sa Comédie humaine*, Paris, Hachette, 1955.

(22) Mémoires de Dom Sauvageon, curé-prieur de Sennely. Cf. P.G., p. 15.

(23) Mgr Gaston Fleuriau d'Arménonville, évêque d'Aire, puis d'Orléans de 1707 à 1733. Cf. P.G., pp. 69 sq. et 245 sq.

(24) A.B. Interrogatoire du 26 novembre 1707.

(25) *Idem*, du 17 décembre 1707.

(26) Lettre au P. Thierry Ruinart, bénédictin, collaborateur de Mabillon, 29 juillet 1707. Bibl. nat., fds français 19666, f° 81-82.

(27) LA VARENDE, *M. le Duc de Saint-Simon et sa Comédie humaine*.

(28) A.B., 3 décembre 1707. Le nom des Marettes est très répandu dans le pays de Caux. CH. DE BEAUREPAIRE, dans son *Dictionnaire de Toponymie*, en voie de publication par les bénédictins de Saint-Wandrille, a relevé une soixantaine de terres ainsi nommées. Jean-Baptiste Le Brun n'a pas apporté d'autres précisions.

(29) A.B., *ibid.*

(30) A.B., *ibid.*

(31) A.B., *ibid.*

(32) Guillaume Marignier, prêtre du diocèse de Séez (1657-1706), confesseur des religieuses de Port-Royal (Nécrologe de 1723).

(33) A.B., *ibid.*

(34) A.B., 28 décembre 1707.

(35) *Nouvelles ecclésiastiques*, 18 janvier 1732.

(36) A.B., n° 10.582.18 janvier et 17 février 1713, f°s 477-478.

(37) P.G., p. 312.

(38) Correspondance avec Baluze. Bibl. nat., mss fçs N.A. 4126 et J. Nouaillac, *Lettres inédites de Le Brun des Marettes à Baluze*, 1713-1718, in *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze*, Tulle, 1905.

(39) Voir Bibliographie ut supra.

(40) *Idem.*

(41) *Idem.*

(42) Adrien Baillet, *Jugemens des savans sur les principaux ouvrages des auteurs, revus, corrigés et augmentés par M. de la Monnaye*, Paris, Moette, etc., 1722-1730, 8 volumes in-8°.

(43) *Nouveau dictionnaire historique*, Caen, Le Roy, 1783, t. II, p. 336.

(44) Abbé Colette, *Histoire du Bréviaire de Rouen*, Rouen, Mégard, 1902. — Abbé Langlois, *Mémoire sur les variations de la Liturgie de Rouen* (ouvrage posthume), Rouen, Cagniard, 1861.

(45) N.-N. Oursel, *Nouvelle bibliographie normande*. Article Le Brun.

(46) *Breviarum Ecclesiae Rotomagensis, auctoritate Ludovici* de La Vergne de Tressan, Rouen, Jore, 1728.

(47) *Paroissien romain* publié avec approbation de Mgr Petit de Julleville, archevêque de Rouen, Mame, 1937.

(48) Jean Delamare, prélat de Sa Sainteté, chanoine et archiprêtre de Rouen (1890-1965).

(49) Voir Bibliographie, supra. La bibliothèque d'Orléans possède un exemplaire annoté par l'auteur (P.G.).

(50) V.L. préface, p. viij.

(51) V.L., pp. 1 à 40, *passim*.

(52) V.L., pp. 264-268, *passim*.

(53) *Idem*, p. 417.

(54) *Idem*, p. 416.

(55) *Idem*, p. 384.

(56) Archives de la Seine-Maritime, G. 2184.

(57) V.L., p. 269 et *Bulletin de la Commission départementale des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. VI, pp. 417, 442, 468.

(58) *Idem*, pp. 269 à 274.

(59) *Idem*, p. 268.

(60) *Idem*, p. 276.

(61) *Idem*, p. 275.

(62) *Idem*, p. 316.

(63) Ce tableau fut identifié en 1931 par Fernand Guey, directeur des Musées de Peinture et Céramique de Rouen. Il est signé « Michaellus du Jonquoi, fecit 1588 ». Commandé par le chanoine de Franqueville pour les Chartreux de Rouen, il ne put être placé dans leur chapelle à cause de sa grande dimension. Le Chapitre l'acheta 1.500 livres pour le retable de Notre-Dame. (*Bulletin des Amis des Monuments rouennais*, années 1928 à 1936 : « La peinture flamande à Rouen », pp. 101 à 115).

(64) V.L., p. 287.
(65) *Idem*, p. 277 sq.
(66) *Idem*, p. 380.
(67) *Idem*, p. 280.
(68) *Idem*, p. 360 sq.
(69) *Idem*, p. 315.
(70) *Idem*, p. 319.
(71) *Idem*, p. 319 sq.
(72) *Idem*, p. 340 sq.
(73) *Idem*, p. 337 sq.
(74) *Idem*, p. 354.
(75) R. DELAMARE, « Le *de Officiis ecclesiasticis* de Jean d'Avranches, archevêque de Rouen, 1067-1079 », Paris, Picard, 1923.
(76) Le cardinal Joseph-Marie Martin, archevêque de Rouen.

Les premiers membres écclésiastiques de l'Académie de Rouen

RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION
DE M. L'ABBÉ FOURÉ

par M. René ROUAULT DE LA VIGNE

Monsieur,

S'IL est une Compagnie où l'on honore les traditions, c'est bien la nôtre.

Depuis sa fondation en 1744, l'Académie a, de tout temps, accueilli des prêtres savants ou lettrés, voire même artistes (je songe à plusieurs musiciens), dont on aime parfois à rappeler les noms et les œuvres.

Mais en vous recevant aujourd'hui je pense plutôt aux historiens et aux archéologues.

Votre goût de la recherche et l'objet de vos travaux déjà accomplis font en effet augurer des services que vous êtes appelé à rendre à l'archéologie et à l'histoire de ce diocèse, de cette province.

Dès les premières années de votre vie sacerdotale, alors que vous étiez curé de Guilmécourt, dans le doyenné d'Envermeu, vous fûtes un auxiliaire précieux pour l'inventaire photographique des nombreuses richesses d'art — si peu connues jusque-là — des églises de cette contrée, entrepris par le Comte Olivier Costa de Beauregard, vice-président de la Commission

départementale des Antiquités. Cette recherche vous amena à prendre une part très active à l'Exposition « Trésors méconnus des églises de la région », au musée de Dieppe en 1946.

Nommé à Rouen en 1951 aumônier de la maison-mère des Sœurs du Sacré-Cœur d'Ernemont et professeur à l'Ecole Bellefonds, vous pouviez désormais fréquenter les Archives départementales, les Bibliothèques de la Ville, de l'Archevêché et du Petit Séminaire. Cela vous permit en même temps de connaître nos Sociétés Savantes et depuis lors elles accueillent et publient avec empressement vos divers travaux.

Vous trouvez dans deux registres des Archives départementales (1) des compléments et précisions aux listes des tombeaux de la Cathédrale, établies au siècle dernier par l'archéologue Achille Deville et vous y ajoutez des notes sur les sépultures des archevêques jusqu'à nos jours. Vous relatez la vie du chanoine Blain (2), ami intime du bienheureux Jean-Baptiste de la Salle.

L'annonce d'un deuxième Concile du Vatican vous incite à faire connaître un curieux document manuscrit qui dormait depuis près d'un siècle au fond d'un tiroir. Il s'agit du *Journal tenu par l'abbé Périer* (3), secrétaire du Cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, lors du Concile de 1869.

Chargé par le Centre national de la Recherche Scientifique (Institut de recherche et d'histoire des textes) d'inventorier les Rituels du diocèse, vous avez relevé, dans un manuel publié en 1640 sous l'autorité de l'archevêque François 1er de Harlay, la liturgie rouennaise de l'exclusion des lépreux (4). Cette mesure, commandée par un souci prophylactique, comportait, avec une messe de rite pénitentiel (et non une messe des morts) une monition au malade lui interdisant pratiquement tout contact avec les bien-portants. Vous y avez ajouté une liste des nombreuses maladreries du diocèse.

A la Société de l'Histoire de Normandie (5), vous avez donné une savante note sur le bâton cantoral que le grand chantre du Chapitre métropolitain de l'Eglise de Rouen avait en main à la messe pour entonner l'Introït, le graduel ou quelque prose du processionnal rouennais. Une bulle du Pape Nicolas V en 1447

en concédait l'usage perpétuel, mais c'est en 1963 que nous l'avons vu pour la dernière fois à l'Exposition du IXe Centenaire de la Cathédrale, à laquelle vous avez pris, bien entendu, une part très active.

Lorsque la Commission départementale des Antiquités dut pourvoir au remplacement de son secrétaire, notre savant confrère Robert Flavigny, décédé prématurément, son choix s'arrêta, sans hésiter, sur vous, Monsieur, bien que nouveau venu dans la Compagnie, tant il apparaissait à chacun qu'elle allait trouver en vous toutes les qualités requises. La Commission tient chaque mois de longues séances alternativement à la Préfecture et sur les points les plus divers du département, où, sous la direction de son très actif vice-président, M. Georges Lanfry, elle est appelée par son souci d'étude et d'inspection des monuments. Vos comptes rendus qui enregistrent les moindres détails de ces réunions et visites rendent notre Bulletin extrêmement précieux tant pour le présent que pour l'avenir.

La confiance de notre Archevêque vous a appelé à faire partie de la Commission d'Art Sacré et vous a, de plus, chargé de la sauvegarde des bibliothèques et archives ecclésiastiques. Vous y avez déjà retrouvé des documents inédits d'un grand intérêt. Nous attendons encore de vous d'autres découvertes.

C'est une bonne fortune pour nous que vous nous ayez conté de manière si vivante votre rencontre avec l'abbé Le Brun des Marettes, personnage bien curieux, dont les travaux ne sont plus connus que de rares érudits. Même Rouen, sa ville natale, ne s'est guère souvenue de lui.

⁂

Mon embarras aurait été grand pour trouver en réponse à ce discours un sujet qui soit, un tant soit peu, comme on disait autrefois, « analogue à la circonstance ».

Heureusement pour moi, l'histoire de l'Académie présente un champ vaste et encore peu exploré. Ses archives ([6]) vont me permettre d'évoquer la mémoire des quelques ecclésias-

tiques qui furent dès 1744 les premiers membres de la Compagnie.

Le premier de tous est un bas-Normand, orginaire du diocèse de Bayeux, l'abbé Guérin (7), fixé depuis peu à Rouen, où, avec plusieurs autres prêtres, il avait fondé une pension pour jeunes gens. Il y enseignait les sciences. Son goût pour la botanique lui fit connaître un médecin de l'Hôtel-Dieu, Tiphaigne de la Roche, lequel, dans son jardin du faubourg Bouvreuil, avait réuni une collection de plantes, afin de les étudier, avec ses amis les chirurgiens Moyencourt, Thibault et Dufay. A ce petit groupe se joignirent bientôt le chirurgien Lecat, qui enseignait l'anatomie, et l'abbé Saas.

L'abbé Guérin entreprit d'élargir le cercle ; c'est ainsi que l'Académie prit naissance.

Lors de sa fondation elle se composa de vingt-trois académiciens de fonction, de dix académiciens honoraires et de douze associés ou correspondants, soit quarante-cinq membres. Parmi eux figuraient sept membres du clergé. Si cette proportion semble élevée, rappelons que l'Académie française avait compté elle-même à son origine cinq ecclésiastiques.

L'abbé Guérin prit rang au nombre des académiciens de fonction. Son nom paraît le second sur la liste, immédiatement après celui de Tiphaigne de la Roche. Il fut au début le seul secrétaire de la Compagnie. Puis, quand on sentit la nécessité d'instituer un secrétaire spécial pour la classe des lettres, on lui réserva celle des sciences, alors de beaucoup la plus importante par le nombre des travaux qu'elle suscitait. C'est à ce titre qu'il fut chargé par ses confrères d'écrire à Fontenelle pour le prier d'accepter la première place de membre associé de la jeune Académie.

La dernière phrase de sa lettre « nous sommes avec respect » fut discutée et combattue, en séance, mais on finit par conclure, à ce que rapporte Guérin (8), « que le mérite et l'âge de M. de Fontenelle (il avait alors quatre-vingt-sept ans) et le rapport particulier qu'il a avec nous, pouvait faire passer cette expres-

sion pour lui, sans tirer à conséquence pour les autres ». On voulait, sans doute, éviter de créer un précédent.

Fontenelle manifesta sa satisfaction (9) : « J'ai reçu une réponse de votre Académie, très obligeante et très bien tournée, trop flatteuse pour moi à la vérité, mais cela se pardonne aisément, et tout le monde est prince ou roi sur cet article. Je vous supplie d'en vouloir bien remercier pour moi la Compagnie, et en particulier M. Guérin, que je vois, par cet échantillon, qui sera un excellent secrétaire. Je vous félicite d'avoir pu faire un si bon choix. »

« M. Guérin avait beaucoup contribué à la naissance de l'Académie, écrit Lecat (10). Celle-ci eut à son tour, un peu de part à son avancement. Ses confrères le firent connaître à M. de Saulx-Tavannes, l'archevêque de Rouen, qui le nomma en 1742 vice-promoteur de son officialité, en 1743 chanoine de la Cathédrale et en 1753 promoteur diocésain et métropolitain. »

Ses nombreuses communications à l'Académie montrent la part active qu'il prit aux travaux de la Compagnie.

Elles concernaient la physique, l'histoire naturelle et la cosmographie, aussi bien que la philosophie, l'histoire, la mythologie et le droit. Comme beaucoup de ses contemporains, il s'intéressait à toutes les sciences. Ses fonctions à l'officialité l'absorbèrent de plus en plus à partir de 1752. Il mourut cinq ans plus tard, âgé de soixante-sept ans.

***

L'abbé Saas, académicien de fonction lui aussi, fut considéré, en son temps, comme un savant bibliographe et un érudit bibliophile, et son souvenir reste inscrit dans les principaux recueils de biographies, voire même dans le Grand Larousse. Jean Saas était né près de Rouen, à Saint-Pierre-de-Franqueville, en 1703. Il avait fait ses études au Collège des Jésuites de notre ville. Il s'était distingué par son talent pour la poésie latine, qui lui valut un prix de l'Académie des Palinods en 1725. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il devint l'un des secre-

taires de l'archevêché. Ses fonctions lui laissaient, paraît-il, assez de loisirs (11) pour qu'il pût alors se familiariser avec la lecture des chartes et étudier l'histoire de la province. En même temps il rédigeait un *Catéchisme ou Abrégé de la Foi* qu'il publia, sans nom d'auteur, en 1730, et que l'on réimprima pendant cent-cinquante-cinq ans, c'est-à-dire jusqu'en 1886, sauf une brève interruption de 1806 à 1815 (12).

Dès le printemps de 1740 (13) il avait accompagné le chirurgien Lecat et le négociant Antheaume au jardin du faubourg Bouvreuil, véritable berceau de l'Académie, et il allait bientôt conduire le petit cénacle, tenir ses assemblées à la bibliothèque du Chapitre métropolitain dont il reçut la charge. Elle devait lui faciliter les moyens de se livrer à son goût pour les recherches historiques et littéraires.

Il s'y employa très utilement pour aider le vicaire général Terrisse, lors de son procès contre les Bénédictins de Saint-Ouen. Ceux-ci revendiquaient quelques droits sur l'abbaye de Saint-Victor-en-Caux, alors réunie au Séminaire archiépiscopal, et dont l'abbé Terrisse avait la commende.

Terrisse publia trois volumineux mémoires in-4° suivis de nombreuses pièces justificatives. Saas ne se contenta pas d'une collaboration discrète : il vint à la rescousse en publiant un pamphlet contre les défenseurs de Saint-Ouen. Le titre de ce factum se terminait par cette impertinence : *Réfutation d'un écrit de Cicéron qui fait foi qu'un titrier, nommé Marc-Antoine, fabriqua de faux privilèges, vers le commencement du VIIIe siècle de Rome.*

Quelques années plus tard, l'abbé Saas quitta sa cure de *Saint-Jacques-sur-Darnétal* pour la stalle de chanoine qui lui fut offerte par le Chapitre reconnaissant.

Il nous est plus connu par ses divers travaux bibliographiques que par sa collaboration à notre Compagnie. Il lui présenta cependant une quinzaine de mémoires, mais je n'ai retrouvé dans nos archives que les titres de quelques-uns d'entre eux.

Il en est qui peuvent nous surprendre. Tel celui-ci : *Depuis quand et pourquoi salue-t-on ceux qui éternuent ?* (14) C'est

la traduction d'un discours du P. Strada, jésuite italien du XVIIe siècle : « L'origine de cette coutume, répond l'abbé Saas, remonte à l'origine des sociétés, puisque nous la trouvons inscrite comme un usage reçu chez les premiers Pères de l'Histoire. »

Une autre fois ([15]), notre abbé lit un rapport sur le choix des communications qui devraient constituer le premier volume des mémoires que l'Académie se proposait alors de publier et qui, par suite de la négligence et du désordre des uns et des autres, ne vit malheureusement jamais le jour.

Il insiste dans cet exposé, pour l'impression du travail de son confrère Lecat sur l'Electricité, question d'actualité, depuis la publication cinq ans plus tôt des *Observations* du célèbre chirurgien parisien Antoine Louis.

« Nous sommes aujourd'hui, écrit-il, tout électriques. Le serons-nous dans dix ans ? Quelque nouvelle découverte ne succèdera-t-elle point à celle-ci et ne lui enlèvera-t-elle point ce grand honneur dont elle jouit à présent sans contestation ? Quelque nouveau phénomène peut survenir qui éclipsera totalement celui-ci ; tant d'habiles gens sont à la poursuite de phénomènes qu'il est impossible qu'ils n'en rencontrent bientôt quelqu'un qui étonnera peut-être plus encore que l'électricité. »

La suite des temps ne lui a-t-elle pas donné raison ? L'abbé Saas ne s'intéressait pas moins pour cela au passé et il avait le souci de nos gloires locales. La Compagnie avait proposé ([16]) de répondre à la question suivante : « Quels sont les huit grands hommes dont il conviendrait de placer les statues ou les bustes contre les serres du jardin de l'Académie ? »

Saas donna la première place au chanoine Legendre dont le legs avait enrichi l'Académie à sa naissance. Venaient ensuite Pierre Corneille et son neveu Fontenelle (qui ne devait mourir que trois ans plus tard), le chimiste Lémery, le peintre Jouvenet et le mathématicien Auzout, tous nés à Rouen. Thomas Corneille n'arrivait qu'au septième rang. L'abbé Saas proposa pour la huitième et dernière place Pierre Bardin, né aussi à Rouen. Ce nom, qui ne dit plus rien à personne, est cependant celui d'un des premiers membres de l'Académie française ([17]).

Dans une communication ([18]) sur les plagiats imputés à Mme Deshoulières, dont on connaît encore la charmante idylle :

Dans ces prés fleuris
Qu'arrose la Seine,
Cherchez qui vous mène
Mes chères brebis...

L'abbé Saas se déclara en faveur de la poétesse dont les vers présentent, paraît-il, une ressemblance troublante avec un poème publié vers 1661, sous le titre de l'*Indolence*, par un poète peu connu, Antoine Coutel, seigneur de Monteaux. Il s'était élevé une controverse sur la question de savoir quel était celui des deux poètes qui avait pillé l'autre. Elle durait depuis vingt ans... Le débat n'est pas encore clos.

On fit appel, à plusieurs reprises, au talent de l'abbé Saas, pour composer des inscriptions latines ([19]) sur les monuments de Rouen. Ainsi lorsque les échevins décidèrent en 1755 de remplacer la fontaine Renaissance édifiée à la mémoire de Jeanne d'Arc sur la place du Marché-aux-Veaux, que nous appelons maintenant place de la Pucelle, ils commandèrent à l'architecte Alexis Dubois et au sculpteur Slodtz, lui aussi membre de l'Académie, le monument qui fut anéanti par un bombardement dans la nuit du 18 au 19 avril 1945.

Sur les trois faces de cette pyramide, l'épopée de Jeanne était évoquée :

Flammarum Victrix...

Ces textes étaient dus à l'abbé Saas à qui on eut également recours pour ceux qui furent scellés en 1758, l'un dans la première pierre du nouvel Hôtel de Ville, projeté rue de Crosne ([20]), l'autre pour la serre du Jardin botanique ([21]), et aussi pour le distique latin que l'on grava sur le méridien de la Bourse découverte aujourd'hui dans le Jardin de l'Hôtel de Ville ([22]).

Le doyen de l'Académie, Fontenelle, s'éteignit le 9 janvier 1757, sans parvenir, le 11 février suivant, à l'âge de cent ans que n'avait alors jamais atteint aucun « immortel » ([23]).

Trois jours plus tard (24), l'abbé Saas lisait à ses confrères une *Elégie* qui compte près de trois cents vers à la mémoire du grand savant.

Dans une lettre à Lecat (25), voici ce qu'en écrivit l'abbé Trublet, archidiacre de Saint-Malo et homme de lettres, celui que Voltaire a illustré dans *Le Pauvre Diable :*

Il compilait, compilait, compilait...

« Je l'ai lue (l'*Elégie*) avec le double plaisir que fait un bon ouvrage sur un sujet intéressant. Je n'ai pourtant pas laissé de remarquer, et quelquefois avec une certaine peine, très légère à la vérité, qu'au milieu de beaucoup de louanges très ingénieuses et très ingénieusement exprimées, il se trouve des traits de critique dont les envieux de M. de Fontenelle pourraient abuser et se prévaloir : Ces critiques sont de deux sortes : les unes purement littéraires, les autres théologiques, morales, religieuses, etc... Je n'ai rien à dire de celles-ci. Je ne puis même que les approuver, quoique quelques-unes soient peut-être un peu sévères ; mais alors même, elles n'en font que plus d'honneur à leur auteur.

« En désirant qu'il se fût abstenu de quelques-unes de ces critiques, j'aurais désiré aussi qu'il eût évité toute louange exagérée ; et, par exemple, je trouve bien fort le second vers :

« *Scriptorum scriptor maximus interiit...* »

« L'écrivain le plus grand parmi les écrivains », cela pouvait, en effet, paraître un peu démesuré, même aux contemporains.

Je ne puis taire, dans ce Palais archiépiscopal où notre Compagnie est aujourd'hui accueillie avec une particulière bienveillance par Son Eminence le Cardinal Martin, que nous devons à l'abbé Saas, le catalogue de la bibliothèque de Mgr Le Normant, évêque d'Evreux, qui fut acquise par l'archevêque de Rouen (26). Pour abriter cette importante collection, Mgr de Saulx-Tavannes fit agrandir son palais. Mais les livres ont émigré depuis, pour la plupart, à la Bibliothèque municipale.

Je rappellerai aussi que l'on doit en grande partie à l'abbé Saas, en 1762, le projet de publication ou « prospectus » du

premier journal rouennais, les *Annonces, Affiches et Avis divers de la Haute et Basse-Normandie*, dans lequel il fit paraître de nombreux articles et parfois des poésies.

Après avoir langui quelques années, il mourut à Rouen le 10 avril 1774, à l'âge de soixante-et-onze ans, d'une attaque d'apoplexie.

Dans l'éloge funèbre que fit à l'Académie son confrère Haillet de Couronne, celui-ci rapporte le propos d'un de ses amis : « Il abhorrait les jansénistes, il adorait les jésuites, il attaqua Voltaire, les philosophes et les encyclopédistes, et cependant Bayle fut son héros. » Son confrère, le chanoine Cotton des Houssayes ([27]) précise : « Il lisait Bayle, il l'estimait, il l'aimait ; mais c'était comme un bon bibliographe, comme un auteur qui en général est sûr pour les dates... Il n'approuvait pas son style et il admettait encore moins ses réflexions. »

Mais le plus bel éloge que l'on fit de l'abbé Saas est un long article de l'abbé Terrisse dans les *Affiches de Normandie* ([28]).

*
* *

Tandis que les abbés Guérin et Saas ne devaient qu'à leurs mérites personnels leur titre d'académicien de fonction, deux vicaires généraux de l'archevêque avaient été invités à prendre place dans la classe des académiciens honoraires, à côté du Premier Président du Parlement de Normandie, Camus de Pontcarré, de M. de la Bourdonnaye, l'intendant de la Généralité de Rouen, et de plusieurs conseillers au Parlement, dont M. de Cideville, l'ami de Voltaire. Il s'agit des abbés Terrisse et de Saint-Hilaire.

L'abbé Terrisse ([29]), jeune prêtre du diocèse de Nantes, frais émoulu docteur de Sorbonne, était arrivé dans notre ville en 1724 avec Mgr de Lavergne de Tressan, qui, de l'évêché de Nantes, avait été promu à l'archevêché de Rouen. Ce prélat nomma l'abbé Terrisse vicaire général, à vingt-six ans, titre et fonctions que celui-ci devait se voir confirmer par les deux successeurs de Mgr de Tressan, Mgr de Saulx-Tavannes en 1734 et Mgr de La Rochefoucauld en 1759 ; si bien que ce « hor-

sain » fut, pendant plus de cinquante ans, associé au gouvernement du diocèse.

Chanoine puis haut-doyen du Chapitre, archidiacre du Vexin Normand puis grand-archidiacre, abbé commendataire de Chalivoy puis de Saint-Victor-en-Caux, vicaire général des abbés commendataires de Saint-Ouen, de Fécamp, de Valmont et de Saint-Michel du Tréport, on le rencontre partout, il cumule toutes les principales fonctions, il réunit toutes les plus importantes dignités.

Nous l'avons déjà vu collaborant avec l'abbé Saas pour la défense des droits de son abbaye de Saint-Victor contre les prétentions des Bénédictins de Saint-Ouen.

Administrateur habile et sage (30), caractère solide, esprit apte à tout, ses occupations et sa modestie (31) ne lui ont permis de publier que peu d'ouvrages. Il faut citer surtout sa *lettre sur la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, adressée à un gentilhomme faisant profession de la religion calviniste* (32) et deux mémoires en faveur des droits du Chapitre de Rouen contre les curés de la Ville. Le second de ces mémoires demeura sans réponse, écrit un contemporain (33), « quoiqu'il n'y ait pas eu de jugement ».

A l'Académie, on appréciait la vaste étendue de ses connaissances, la justesse de son esprit, la facilité de son élocution (34).

Il intervint (35) pour formuler des réserves au point de vue de la religion lorsque son confrère le chirurgien Lecat décrivit l'enfant « double » de Motteville. Une autre fois (36) il répondit à une question que l'on se posait encore couramment à l'époque, en s'abritant derrière l'autorité de Fénelon, que « l'instruction loin d'être nuisible, était avantageuse aux plus humbles habitants des champs et qu'il était d'une bonne politique de leur procurer tous les moyens de s'instruire. » C'était aller à l'encontre de l'opinion de Voltaire (37) qui, quelques années plus tard, écrivait encore au procureur général La Chalotais : « Je vous remercie de proscrire l'étude chez les laboureurs. »

Lorsque Mgr de Saulx-Tavannes confia la charge de vicaire général de Pontoise — qui faisait alors partie du diocèse de

Rouen — à l'abbé de Brienne, Terrisse demanda la nomination d'académicien honoraire pour son jeune collègue (38). Celui-ci, d'ailleurs, devait bientôt quitter Rouen pour plusieurs évêchés et archevêchés, la pourpre cardinalice, l'Académie française, la charge de premier ministre de Louis XVI, puis la prison où il mourut en 1794. L'Histoire a retenu le nom de Loménie de Brienne, ses succès et ses malheurs.

Terrisse intervint aussi pour une autre élection à l'Académie : celle d'un prêtre habitué à la paroisse Saint-Jean de Rouen, habile mécanicien, Clément Lucas, auteur de deux mémoires sur l'horlogerie et d'un sur les méridiennes. « Mais — je cite une lettre de l'abbé Yart à Cideville (39) — ce prêtre est janséniste par éducation, mécanicien par instinct, batailleur par humeur. Il s'est avisé de se faire interdire par M. l'abbé Terrisse, pour avoir dit tout haut à Notre-Dame, pendant le sermon d'un jésuite que le Révérend Père prêchait des hérésies. »

Le clan anti-janséniste, qui se composait principalement des abbés Saas, Fontaine et Yart, du Premier Président Camus de Pontcarré, suivi de plusieurs autres magistrats et du peintre Descamps, n'était guère, on l'imagine, favorable à l'élection. Sur ce, le chirurgien Lecat s'en fut trouver l'abbé Terrisse. « Eh ! lui répondit Terrisse, qu'est-ce que cela fait à notre Académie, que l'abbé Lucas soit janséniste ou non ? M. Pingré l'est bien à 24 carats, et il n'en fait pas moins un bon astronome ! Je donne ma voix, ajoute-t-il, de bon cœur à M. Lucas, mécanicien. » (40). Et Lucas fut élu.

Terrisse trouva aussi le temps de présenter de savants mémoires à notre Compagnie : ses observations sur l'*Itinéraire d'Antonin* (41), le plus important des travaux géographiques que le monde ancien nous ait transmis, celles sur les *Tables de Peutinger*, et son commentaire de la traduction du psaume *Exurgat* par l'abbé Lavocat (42).

Le nom de l'abbé Terrisse est encore parfois évoqué à cause du zèle qu'il déploya, en qualité de doyen du Chapitre, pour l'adoption du projet de l'architecte Le Carpentier afin de remplacer dans la cathédrale l'ancien jubé du XIIIe siècle, détruit en 1773. Le Carpentier voulait édifier une tribune dans

le goût nouveau. « Cet ouvrage — avait protesté son confrère Le Brument — ne consiste qu'en licences diamétralement opposées à concorder avec le genre d'architecture du vaisseau. » Ce n'était pas l'avis de Terrisse, qui, quelques jours avant l'inauguration, lut à l'Académie (43) un *Mémoire historique sur les marbres employés à la décoration de l'entrée du chœur de l'église métropolitaine de Rouen*.

« Ainsi, conclut-il, pompeusement, les marbres cipolins qu'on voit à Rouen, formés par la nature dans une carrière d'Egypte, anciennement placés dans un temple des faux Dieux, ou dans quelqu'autre édifice profane, sur la côte d'Afrique, transportés de là à Paris, sont enfin venus terminer leurs courses dans la Capitale de la Normandie, où ils sont plus dignement employés à la décoration d'un temple chrétien, le premier et le plus auguste de la Province. »

Ce jubé fut supprimé en 1884, sous l'épiscopat du cardinal Thomas et ses colonnes antiques furent recueillies en 1929 par Fernand Guey au Musée des Beaux-Arts pour servir de cadre prestigieux au chef-d'œuvre de Delacroix, *la Justice de Trajan*

Lors des travaux exécutés à la Cathédrale, lorsqu'on entreprit d'exhausser le sol et de refaire le pavement du chœur et du sanctuaire, ce qui eut pour conséquence la destruction des tombeaux de Richard Cœur de Lion, de Guillaume Longue Epée, de Henri le Jeune et du duc de Bedford, le Chapitre chargea l'archidiacre Terrisse de composer les courtes inscriptions par lesquelles on marqua l'endroit précis qu'avait occupé, au-dessus des sépultures, chacun des monuments supprimés (44).

L'abbé Terrisse mourut le 30 mars 1785 à l'âge de quatre-vingt-un ans. « Peu d'hommes ont mérité comme lui les regrets de leurs contemporains et le souvenir de la postérité. », écrivit au lendemain de sa mort, dans le *Journal de Normandie* (45), une plume amie, et pourtant ce souvenir ne se manifesta que par une inscription placée tardivement dans l'église de Saint-Victor-l'Abbaye, en 1864. Elle se termine simplement par cette phrase : « Il est auteur de plusieurs bons écrits » (46).

⁂

On ne peut en dire autant de l'abbé Le Vicomte de Saint-Hilaire ([47]). Ses fonctions de vicaire général de l'archevêque lui avaient valu d'être admis dans la classe des académiciens honoraires, mais il mourut trois ans plus tard, n'ayant apporté aucune communication à notre Compagnie.

Il était pourtant, si l'on en croit l'éloge funèbre que fit de lui l'abbé Guérin, « également doué pour la poésie latine que française et pour les langues » et aussi pour les mathématiques et pour l'éloquence, par surcroît.

Mais il n'eut pas le temps de produire, si ce n'est un sermon prononcé en 1746 devant la reine Marie Leczinska et il mourut l'année suivante.

Pour être complet, je devrais aussi rappeler le souvenir de trois autres ecclésiastiques qui firent partie de la classe des associés ou correspondants : l'abbé du Resnel, l'abbé Pinand et Dom Vignon.

Mais il y aurait peu de chose à ajouter à l'intéressante étude de Charles de Beaurepaire ([48]) sur l'abbé du Resnel, qui fut lui aussi de l'Académie française ; beaucoup à dire sur l'érudit abbé Pinand, official de l'exemption de Montivilliers et beaucoup à rechercher sur Dom Vignon, chanoine régulier du prieuré de Saint-Lô, sur qui les archives de notre Compagnie sont à peu près muettes.

Les trois principales figures des abbés Guérin, un des fondateurs de l'Académie ; Saas, savant érudit et bibliographe, et Terrisse, grand administrateur, suffisent à marquer la place que le Clergé de Rouen tint dès le début dans notre Compagnie.

Vous m'avez donné, en vous recevant aujourd'hui, Monsieur, l'occasion de rappeler leurs noms et quelques-uns de leurs mérites.

L'Académie se félicite de pouvoir entretenir cette tradition, aussi ancienne qu'elle-même, d'accueillir encore en son sein, quelques représentants du Clergé rouennais.

Soyez-y donc, Monsieur, le bienvenu.

NOTES

(1) *Revue des Sociétés Savantes de Haute-Normandie*, nº 7, 1957.

(2) *Ibid.*, nº 15, 1959. Cet article a été reproduit dans le *Bulletin des Frères des Ecoles chrétiennes*, édité à Rome par la Maison généralice de la Congrégation, nº 161, avril 1960.

(3) *Revue des Sociétés Savantes de Haute-Normandie*, nº 23, 1961.

(4) *Ibid.*, nº 31, 1963.

(5) *Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie*, 1965, pp. 205-210.

(6) A côté des procès-verbaux des séances, les archives de l'Académie contiennent de nombreuses lettres adressées à Cideville, Lecat, Fontenelle, Maillet du Boullay, etc. qui ont été publiées par l'abbé Tougard : *Documents concernant l'histoire littéraire du XVIIIe siècle* conservés aux Archives de l'Académie de Rouen (collection de la Société d'Histoire de Normandie), Rouen et Paris, 1912, 2 vol. in-8º.

J'ai consulté en outre les cinq premiers volumes du *Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, depuis sa fondation en 1744... précédé de l'Histoire de l'Académie*, publiés par le Dr Gosseaume, Rouen, 1814-1821, le *Catalogue des Imprimés de la Bibliothèque Nationale*, le *Manuel du Bibliographe normand*, d'Edouard Frère, et les principaux ouvrages consacrés à la biographie générale ou plus particulière à celle des Normands (imprimés et manuscrits).

(7) Pierre Guérin naquit en 1692 à Fresnay-le-Puceux, près de Falaise. Il était licencié ès-lois et docteur en théologie.

(8) Lettre de l'abbé Guérin à M. de Cideville, Rouen, 15 décembre 1744.

(9) Lettre de Fontenelle à M. de Cideville, Paris, 31 décembre 1744.

(10) Eloge funèbre lu à la séance de l'Académie le 1er août 1759.

(11) Cependant le chanoine Jouen le donne, avec deux autres prêtres ses collègues au secrétariat de l'Archevêché, les abbés Legué et François Cornet, comme un des plus actifs auxiliaires de Mgr de La Vergne de Tressan. (*Comptes... du Manoir archiépiscopal de Rouen*, p. 576, note 2).

(12) Article de l'abbé Julien Loth : *Des Catéchismes de Rouen*, dans la *Semaine religieuse de Rouen*, t. XXVII, 1893, pp. 446-455.

(13) Le 29 mai 1740, d'après une relation anonyme (qu'il faut attribuer à Lecat) reproduite par l'abbé Tougard (*Documents...*, t. II, p. 149).

(14) Séance du 14 janvier 1748.

(15) Séance du 7 décembre 1752.

(16) Séance du 10 janvier 1754.

(17) Séance du 14 février 1759.

(18) Séance du 6 mars 1755.

(19) On trouvera des détails sur les inscriptions latines dues à l'abbé Saas dans le Discours de réception du chanoine Blanquart à l'Académie de Rouen le 7 novembre 1930, suivi du texte de plusieurs de ces inscriptions, dans le *Précis analytique de l'Académie...* pendant l'année 1930, pp. 225-230 et 245-247.

(20) Ce projet, dû à l'architecte Le Carpentier, fut bientôt abandonné.

(21) Ce Jardin occupait un terrain situé au bas du Cours Dauphin, aujourd'hui l'avenue Saint-Paul.

(22) Ses confrères de l'Académie, l'abbé Yart et le maître des comptes Maillet du Boullay avaient collaboré à la rédaction de ces deux derniers textes.

(23) Un autre membre de l'Académie de Rouen, Gabriel d'Ornay, devait, dans la suite, mourir à l'âge de cent cinq ans, le 27 novembre 1834.

(24) Séance du 12 janvier 1757.

(25) Lettre du 20 février 1757, publiée par Tougard, *Documents...*, t. I, pp. 21-26.

(26) Saas publia aussi un *Nouveau Pouillé des Bénéfices du diocèse de Rouen* (1738), une *Notice des Manuscrits de l'Eglise métropolitaine de Rouen* (1746) et de nombreux ouvrages d'érudition.

(27) Cotton-Deshoussayes : *Eloge historique de M. l'abbé Saas* lu à la séance publique de l'Académie de l'Immaculée Conception le 22 décembre 1774. Paris, V. Berton, 1776, in-8°, 35 pages.

(28) Numéro du 15 avril 1774.

(29) Le chanoine Léon Jouen a parfaitement indiqué le *curriculum vitae* (*cursus honorum*) de l'abbé Terrisse aux pages 579-582 de ses *Comptes, Devis et Inventaires du Manoir archiépiscopal de Rouen.*

(30) Edouard FRÈRE, *Manuel du Bibliographe normand*, II, *verbo* Terrisse.

(31) *Journal de Normandie*, 6 avril 1785.

(32) Imprimée à Rouen en 1759. L'abbé Boussard, supérieur du Grand Séminaire de Grenoble, la fit rééditer en 1821. (Cf. Sommervogel, Bibliothèque de la Compagnie de Jésus, t. VII, col. 730).

(33) *Journal de Normandie*, 6 avril 1785.

(34) Haillet de Couronne : Eloge funèbre prononcé à l'Académie.

(35) Séances des 16 novembre, 7 et 14 décembre 1745 et 27 juin 1747.

(36) Séance du 18 juillet 1747.

(37) Lettre adressée de Ferney le 28 février 1763.

(38) L'abbé de Brienne fut élu le 1er février 1753.

(39) En date du 3 février 1754.

(40) Lettre de Lecat, datée du 9 mars 1754.

(41) En 1755.

(42) Séances des 24 et 31 mars 1762.

(43) Lu aux séances des 29 juillet et 6 août 1777 et imprimé à Rouen, chez la Veuve Pierre Dumesnil, MDCLXXVII, in-4°. Ce mémoire fut réimprimé en « fac-similé », en 1934, par la *Société Rouennaise de Bibliophiles.*

(44) Chanoine F. BLANQUART, *Discours de réception...* in *Précis analytique de l'Académie*, 1930, pp. 224-225, et *Délibération du Chapitre*, 14 décembre 1736 (*Archives Seine-Martime*, G 9855).

(45) Numéro du 6 avril 1785.

(46) *Procès-verbaux de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. II, p. 314

(47) François-Antoine Le Vicomte de Saint-Hilaire, licencié en droit, entré d'abord dans la Compagnie de Jésus, puis chanoine le 7 novembre 1741, vicaire général le 19 septembre 1742, chancelier le 22 novembre 1746, décédé le 27 octobre 1747. Il était le frère d'un conseiller au Parlement de Normandie.

(48) Dans le *Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen*, pendant l'année 1893-1894, pp. 163-205.

BIENVENUE DU CARDINAL MARTIN A L'ACADÉMIE DE ROUEN

La réception de M. l'abbé Fouré se déroulant dans la Salle des Etats de Normandie à l'Archevêché, S. Em. le Cardinal Martin voulut bien, avant que la séance fût ouverte selon le rite habituel, adresser à l'Académie la bienvenue suivante :

Madame la Présidente,
Mesdames,
Messieurs,

Ma brève intervention n'est pas inscrite à l'ordre du jour de notre présente Assemblée.

Je pense pourtant qu'elle n'étonnera personne puisqu'elle veut être simplement le souhait de bienvenue du maître de maison aux membres et amis courageux qui ont bravé les neiges et les frimas de notre verte (!) Normandie pour assister ici, dans notre fameuse Salle des Etats, à la réception officielle de M. l'abbé Fouré, aumônier des Sœurs d'Ernemont, à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

Il ne s'agit pas là d'une nouveauté. D'autres séances de l'Académie de Rouen se sont tenues ici depuis la fondation de cette illustre Compagnie. Au cours des réunions on y traita souvent et doctement de sujets variés, depuis « Les amours des plantes » et « L'utilité de faire pâturer les moutons dans les prairies », jusqu'au second Centenaire de Corneille célébré en prose et en vers, sous la présidence de Sa Grandeur Mgr Thomas (1885) qui prononça devant 800 personnes un éloquent discours. « Une fois de plus, dit à ce propos un chroniqueur bien

qualifié, les archevêques de Rouen avaient bien mérité de la Cité ! »

Mais Mgr Thomas (il n'était pas pour lors cardinal) n'avait pas eu à l'époque l'agrément d'être reçu par une gente Présidente. Les femmes n'en étaient pas encore arrivées là, en ce temps-là... C'était pourtant déjà le temps, si je ne me trompe pas, où ma mère, mes tantes, ma grand-mère — et beaucoup d'autres — écrivaient au fil de leur plume, des lettres aussi charmantes que celles de Madame de Sévigné. J'en suis arrivé à conclure, avec l'expérience de l'âge, que ce sont en réalité les hommes qui n'étaient pas encore mûrs, en ce temps-là, pour faire dans la société la place, la juste place, qui convient aux personnalités, aux dons et aux talents de la plus aimable moitié du genre humain.

Mais passons... Il ne s'agit pas pour le moment d'hier, mais d'aujourd'hui.

Et aujourd'hui, à mon tour, je félicite les académiciens de leur choix, dont je vous félicite aussi, cher ami, et dont je me félicite par surcroît, pour l'honneur du Clergé diocésain qui possède depuis longtemps des titres d'entrée à l'Académie de Rouen où vous avez, dans le passé, de nombreux et renommés devanciers, et où vous entoure encore, dans le présent, une couronne fort honorable de membres titulaires et de membres d'honneur (je m'excuse), de votre Compagnie.

Dans cette Salle des Etats de Normandie, j'ai conscience de ne pas parler seulement en mon nom, mais au nom de toute la lignée des grands cardinaux et archevêques dont je suis, présentement, par les desseins mystérieux de la Providence et la volonté du Saint-Père, le très authentique et à la fois très « indigne » successeur, comme fait dire chaque jour aux évêques, en parlant d'eux, la Sainte Liturgie, dans une formule qui n'a pas été supprimée dans le bouleversement de nos jours (mes illustres prédécesseurs la disaient déjà de leur temps).

Il me semble digne et juste — sans vouloir entrer dans le détail de l'histoire — de rappeler que c'est au Cardinal d'Estouteville, de grande mémoire, que nous devons la construction de cette salle. A l'époque, sous la salle, un souterrain avec porte

secrète servait de passage aux chanoines pour les offices nocturnes. Je crois que cette pratique a cessé. Du moins, le Chapitre est-il discret, car aucun bruit insolite de ce genre n'a troublé mon sommeil paternel depuis bientôt dix-huit ans ! (D'ailleurs, le souterrain est bouché...).

C'est dans la Salle des Etats que se tinrent maintes fois les séances des Etats de Normandie et de l'Echiquier. (On y parlait justice et finances — déjà). S'y tinrent aussi — souvent — les diverses Assemblées ecclésiastiques, diocésaines ou provinciales auxquelles nos devanciers semblaient tenir beaucoup. (Que les évêques du temps présent se rassurent... ici encore, la multiplicité des réunions n'est pas une dangereuse nouveauté. Elle se situe dans la ligne de la tradition, avec tout ce que les chemins de fer, les autos et les avions offrent de moyens nouveaux aux successeurs des Apôtres, Cardinaux de l'Eglise romaine et Pères conciliaires, pour aggraver la situation en circulant plus aisément, plus rapidement et plus loin sur la terre et dans les cieux).

C'est enfin au Cardinal de La Rochefoucauld — mais je passe — que nous devons la mise en place des magnifiques peintures d'Hubert Robert qui forment ce soir le cadre incomparable de notre mémorable Assemblée.

Autour de leur aumônier, j'aperçois un petit groupe de Sœurs du Sacré-Cœur, dites « d'Ernemont », du nom de leur bienfaiteur-fondateur. Cela fait tout-à-fait mon affaire, car, pour conclure, l'évocation du baron d'Ernemont dont la noble perruque recouvrait (si l'on peut s'exprimer ainsi) un grand cœur, celle de Mgr Colbert et de Mgr d'Aubigné qui veillèrent avec une bienveillance paternelle sur le berceau et sur les premiers pas de la Congrégation naissante, sont tout-à-fait de circonstance. Dans l'ombre mystérieuse de l'invisible qui nous entoure, tous les trois s'intéressent à notre Assemblée. Ils sont heureux comme nous, et par surcroît, au titre supplémentaire d'Ernemont, du choix du nouvel académicien auquel ils présentent par ma voix, ainsi qu'à sa maman, les meilleurs compliments.

Les Combattants de 14-18 et les Enseignements d'une guerre

DISCOURS DE RÉCEPTION DE

M. le général Jean VÉRON

(5 mars 1966)

Mademoiselle, Messieurs,

Je ne me dissimule pas ce que ma présence au milieu de vous peut présenter sinon d'insolite, du moins d'un peu exceptionnel.

Parmi tant de personnalités du monde des Sciences, des Arts et des Lettres que compte votre Compagnie ; en présence de savants, d'écrivains et de poètes, d'historiens de la grande et de la petite Histoire, enfin d'éminents ecclésiastiques, que vient faire un militaire ?

Si encore, ce militaire s'était distingué (il y en eut et il y en a encore) par ses travaux scientifiques ou littéraires... mais celui qui se présente devant vous n'apporte avec lui qu'un bagage léger, et si son esprit s'est toujours complu dans l'étude du Droit et l'amour des Lettres, il n'a fait pour son compte, — à part une œuvre de jeunesse, — que noircir beaucoup de feuilles volantes qui s'en sont allées, au hasard de sa vie, ou sont restées cloîtrées dans son tiroir.

C'est la raison qui l'a fait hésiter un moment à franchir le seuil d'où l'un de vous lui faisait signe et à répondre à une invitation discrète qui, cependant, le comblait de joie et de

fierté. Je dis de fierté car il n'est pas de plus beau couronnement d'une carrière d'homme que le témoignage d'estime et d'amitié d'une élite intellectuelle.

Avant de faire cependant mes premiers pas vers vous, je me suis enquis de savoir s'il y avait quelque précédent à une aventure comme la mienne. Je n'en ai point trouvé chez vous. Mais en feuilletant le petit livre que le général Weygand a consacré à l'« Académie française et l'Armée » j'y découvris quelques cas qui s'apparentaient au mien et j'appris même que l'Académie avait ouvert ses portes en 1775 à un certain duc de Duras dont les biographes ont dit qu'il devint maréchal sans avoir jamais commandé et fut élu académicien sans avoir rien écrit. J'en pris courage.

C'était, en tous cas, un homme d'esprit et un homme de cœur.

Il dit dans son remerciement : « C'est à l'amitié seule que je dois la place dont vous m'honorez aujourd'hui... et vos bontés ont suppléé aux titres qui me manquent... »

Il me parut que cet « Ancien » me dictait à la fois ma conduite envers vous et les paroles elles-mêmes que je vous dois pour vous remercier, — ceci du fond du cœur, — et de votre indulgence et de votre amitié.

Un autre sentiment m'a fait vaincre le scrupule qui me retenait. J'ai compris qu'au-delà de ma personne, votre désir, — en faisant place dans vos rangs au militaire que je suis, — était d'honorer l'Armée et tout particulièrement celle des combattants d'hier.

Je vous remercie de cette pensée, sans avoir la prétention de vous éblouir des feux de mes deux modestes étoiles. Au surplus, n'est-ce point en tant que général que je me propose de vous entretenir ce soir, mais bien comme un simple combattant du rang dans ses plus anciens souvenirs de guerre.

***

La guerre de 1914-1918... Mais n'est-il pas trop tard pour en

parler encore ? Elle a fait couler tant d'encre après avoir fait couler tant de sang...

C'est un sujet cependant où tout n'est pas tari et dont je voudrais dire *l'intérêt actuel*.

Henri Malherbe, ancien président des « Ecrivains Combattants » et auteur de *La Flamme au Poing*, Prix Goncourt en 1917, écrivait dix ans plus tard : « A mesure qu'on s'éloigne du drame, on en perçoit le caractère exact, le sens et la grandeur... Les hommes qui ont participé à cette guerre comprennent qu'ils ont passé d'un monde ancien à un monde nouveau... »

Près de quarante années se sont encore écoulées, marquées, Dieu sait de quels nouveaux et redoutables événements, mais ce propos est plus vrai que jamais.

Aussi, est-ce donc aux années 14-18 que mon esprit s'attarde dans la recherche que je me suis proposée des enseignements de la guerre.

Je m'y tiens également parce que je suis encore de ces Français qui l'ont vécue, tout au long et de tout près, au milieu des combattants.

Parce qu'enfin, si paradoxal que paraisse mon propos, parce que c'est un sujet *d'actualité* à la faveur d'un cinquantenaire qui ravive ces souvenirs anciens et suscite vers eux un nouvel intérêt.

⁂

Si la guerre a bouleversé les sociétés et les peuples, elle a bouleversé de même la destinée humaine de ceux qui l'ont vécue et en sont revenus.

Nous a-t-elle appris quelque chose ? Tout est là...

Car il n'y a pas que des vieux souvenirs à évoquer...

Il est utile aussi, il est nécessaire même que les jeunes, c'est-à-dire les petits-enfants des combattants d'alors, aient une vue aussi exacte que possible de ce que fut la pensée et l'œuvre

de leurs aînés et, à travers les légendes qui se sont instaurées, à travers les tendances qui se sont manifestées et se font jour encore, ils distinguent la simple réalité des choses.

* *

Tel est, Messieurs, l'intérêt d'une étude dont je voudrais en deux mots tracer les limites.

Quand j'ai parlé, tout à l'heure, des enseignements que nous avait apportés la guerre, veuillez bien ne pas croire que j'aie dessein de vous entretenir de tactique ou de stratégie.

C'est sous un angle plus philosophique et psychologique, ou disons sur *le plan humain*, que je me suis demandé ce qu'il fallait retenir de ces années cruciales où tant de vies humaines avaient été exposées à la souffrance et à la mort. Je me suis demandé, en fin de compte, s'il y avait, comme dans toute grande aventure humaine, du bien et du mal dont on puisse tirer leçon, ou si, comme certains l'ont soutenu, tout était à *condamner* ou... à *oublier*.

*
* *

Je n'ai pas voulu, dans cette passionnante recherche, me fier uniquement à moi-même, à mes seules données, à ma propre expérience.

C'est en interrogeant les autres, en prenant connaissance de ce que d'autres avaient écrit après avoir vu, vécu, souffert, que j'ai entrepris de confronter mes souvenirs et mes impressions avec les leurs.

J'ai donc dû plonger dans la littérature et dans l'Histoire. Mais la guerre de 14-18 a donné naissance à des milliers d'ouvrages. Parmi ceux que j'ai lus, peu, — dans le sens du sujet où j'entends me limiter, — m'ont donné pleine satisfaction.

Si l'on veut, à l'époque présente, avoir une idée juste de la vie et de la mentalité du peuple en guerre que nous avons été en France de 1914 à 1918, il faut, quittant délibérément les sommets, ne pas hésiter à descendre aux derniers rangs de la

hiérarchie, dans la foule de ces combattants qui ont été les modestes, mais indispensables artisans de la victoire.

De leurs récits, nombreux et qui revêtent les formes les plus diverses, les *Carnets de route* sont certainement les plus intéressants car ils donnent la sensation de l'instant vécu et de l'observation prise sur le vif : tels les « Carnets d'un Fantassin » du capitaine Delvert qui, sans littérature superflue, mais avec quelle verve, quelle âpreté souvent, quelle sensibilité parfois, expriment les sentiments *vrais* qui animaient alors une âme de soldat.

D'autres combattants ont rassemblé un peu plus tard leurs « Souvenirs » ou leurs « Impressions » dans de larges fresques et nous ont donné des récits vécus, du plus grand intérêt dans le sens qui nous occupe aujourd'hui.

Certains de ces récits ont été faits de main de maître et une pléiade de jeunes Normaliens en tête desquels il faut citer Maurice Genevoix, Jacques Meyer, André Ducasse, André Bridoux... et de nombreux autres, aujourd'hui écrivains confirmés, voire Académiciens, s'y sont employés avec talent.

Des gens prudents et un peu timorés me diront qu'ici le talent de l'écrivain intervient peut-être au détriment de la *vérité*.

Or c'est précisément au nom de la vérité et, prétendent certains, pour l'établir, que la plupart de ces auteurs ont pris le parti d'écrire la guerre telle qu'ils l'ont vécue.

Je les approuve, certes, mais je demande, qu'appelez-vous la *vérité ?* Il y a cent façons de dire ce *qu'on croit* être la vérité !

Dans le but que je poursuis, ce qui importe avant tout, c'est la *sincérité* du narrateur.

Mais il ne suffit pas qu'un récit de guerre fasse état de choses vraies. Il ne suffit pas qu'il soit sincère, il faut aussi qu'il ne soit *pas tendancieux*.

Jean Norton-Cru, dans un livre célèbre paru vers 1930, a fait la critique impitoyable de la plupart des livres écrits sur la guerre à cette époque, pour dénoncer précisément ce qui fausse le contenu de beaucoup d'entre eux ; ceux dont les

auteurs sont restés imprégnés, même à leur insu, d'idées patriotiques conventionnelles ou de légendes, comme ceux aussi qui donnent à leurs récits une signification partisane.

Or, il faut bien en convenir, cette littérature de guerre a fort mal commencé :

Dès le début de la guerre, en effet, des esprits excellents, pleins de bonnes intentions, des journalistes pleins de zèle, des auteurs pleins de talent ont cru de très bonne foi faire œuvre utile, tant auprès des mobilisés que de leurs familles, en brossant de la guerre, des tableaux qui ne correspondaient en rien à la réalité :

— Tableaux grandioses ou poétiques par des écrivains qui, ignorant la guerre, n'en imaginaient pas l'horrible terre à terre.

— Tableaux et récits rassurants à l'usage des familles, affirmant l'inocuité des obus allemands ou représentant l'ennemi fuyant apeuré devant la moindre de nos patrouilles.

Les historiens modernes se sont fait une joie de retrouver ces surprenants clichés et d'en émailler leurs récits.

Les combattants, eux, ne prirent pas sans déplaisir d'abord et bientôt sans colère, les élucubrations des narrateurs bien intentionnés mais trop peu documentés.

La colère des combattants était justifiée car ils avaient l'impression d'une tromperie et d'une dérision.

En complète réaction à cette littérature rose, parurent en 1916 les premiers feuilletons du « Journal d'une Escouade » signés d'un nom alors inconnu. Ce fut en librairie l'ouvrage de Barbusse, « Le Feu », qui reçut l'année même le Prix Goncourt.

Il est fâcheux que l'ouvrage qui, par certaines de ses pages, touche au chef-d'œuvre, se gâte pour finir, lui aussi, par un *parti pris tendancieux* qui, avec une optique différente et même opposée, tombe dans les mêmes travers que ceux qui, aveuglés de traditions nationalistes, ne voulaient pas voir avec objectivité, simplement *le réel*.

Dans le même moment, parurent aux Editions Hachette, les

premiers « Souvenirs » de Maurice Genevoix. Il convient de faire à ces récits rassemblés récemment par l'auteur sous le titre de « Ceux de 14 », une place spéciale pour la raison que Maurice Genevoix semble faire figure aujourd'hui de chef d'une école qui s'est dite et se veut encore « non conformiste ».

Ernest Lavisse, qui a préfacé longuement la première édition du livre, lui accorde comme mérite principal, celui de la *sincérité*. Et malgré les détails cruellement réalistes qui y abondent, il les faut tolérer, dit-il, au nom de *la vérité*.

Oui... mais souvent une vérité à la limite de la vraisemblance, non par manque de sincérité certes, mais cette fois, par manque de recul : tout y est en gros plan et en impression trop neuve.

Entre ces tendances opposées, conformistes et non conformistes, c'est sans esprit préconçu que j'ai puisé dans cette abondante littérature de guerre, et j'ai eu l'impression que tous les témoignages *directs*, si différents par leur forme et par la personnalité de leurs auteurs, concordaient cependant sur beaucoup de points essentiels, et à condition de les utiliser en masse, fournissaient désormais des sources précieuses à l'Histoire au point que l'Histoire ne peut plus les ignorer ni les négliger.

Au fait, nos historiens modernes, et il en est parmi vous, Messieurs, en ont fait leur profit. Ils ont pu, par de nombreux emprunts à ces sources originales, émanant parfois des plus humbles combattants, donner à leurs récits un intérêt, une vie, et même une intensité qu'on ne connaissait pas jadis.

Ainsi, avons-nous déjà d'excellents ouvrages de synthèse sur la Marne, sur Verdun, sur le Chemin des Dames...

Pour mon compte, et plus modestement, — car je ne suis pas historien, — je veux seulement souligner la place qu'occupe dans tous ces récits, le *souvenir douloureux des épreuves endurées par les combattants*. Epreuves décrites ou évoquées de façon plus ou moins dramatique, allant parfois, comme dit l'historien Lavisse, « jusqu'à faire souffrir le lecteur ».

Je n'aurai garde, Mademoiselle, Messieurs, de vous imposer ce supplice et il me semble inutile de redire ici tout ce que

l'on sait sur l'horreur des champs de bataille... sur la terrible épreuve du feu... sur celle des intempéries et surtout celle de la boue qui, dans certains secteurs du front, fut plus redoutable que le feu.

Mais au fond, l'épreuve qui les résumait toutes et les dominait en fait, n'était-ce pas, jour après jour, aggravée par la longue durée de la guerre : *le danger de mort ?*

Il est apparu brutal dès les premiers combats, dès le baptême du feu. Le temps passant, les combats se succédant, on s'habitue quelque peu au spectacle des blessés et des morts. Mais on ne se défend jamais de l'angoissante sensation du danger de mort.

Tous ceux qui ont fait une grande partie de cette guerre, et l'ont vécue jusqu'aux derniers mois de 1918, ont dit combien a pesé sur ces combattants, pourtant endurcis, l'appréhension des derniers combats.

André Bridoux, dans ses « Souvenirs du temps des Morts », en analyse finement les causes et les résume en trois mots dans cette constatation que : « la guerre use tout », et il poursuit : « l'âme s'aguerrissait d'abord, tenait bon quelque temps, puis fléchissait comme fléchit le corps sous la vieillesse. Vers la fin de 1917, mon commandant me disait en parlant d'une opération prochaine : l'effort qu'il faut faire sur soi, en pareille circonstance et qui ne me coûtait point au début, me devient difficile et plus difficile chaque fois... »

Roland Dorgelès, dans ses « Croix de Bois », a également rendu avec beaucoup de vérité ce sentiment confus.

Dans ce colloque journalier avec la mort, il y avait des défenses morales ou des refuges.

Il est incontestable que beaucoup de combattants, officiers ou soldats, trouvaient dans la pensée religieuse un réconfort particulier et y puisaient la force morale nécessaire pour endurer les pires souffrances ou faire face aux plus tragiques éventualités.

L'action des aumôniers fut toujours salutaire, souvent consolante et efficace. Elle fut parfois héroïque, tel cet extraordinaire guerrier en soutane que fut le Père Sainte-Marie. Jacques Meyer,

l'auteur de la « Biffe », dit l'avoir vu surgir dans les tranchées de la Somme, en juillet 1916, casque en tête, dans la parallèle de départ, pour bénir un régiment breton montant à l'assaut. L'auteur du livre, qui est Israélite, ne se sentit pas concerné par la bénédiction de l'aumônier mais il dit son émotion et resta frappé d'admiration.

J'ai connu moi-même, plus tard, le Père Sainte-Marie. Il donnait certes l'impression d'une extraordinaire force morale et spirituelle.

⁂

Comment les combattants ont-ils supporté ces dures et longues épreuves ? Quels moteurs les animaient pour réagir contre ces dangers, cette lassitude, cette démoralisation parfois ?

La réaction physique et morale de chaque jour contre l'oppression du danger ambiant, pose en permanence le double problème de la peur et du courage.

La peur ? Oui. Nul ne peut prétendre n'avoir jamais éprouvé le sentiment de la peur et il n'y a pas de honte à le dire car la peur n'est pas un manque de moral ni l'indice d'un caractère faible. C'est, avant tout, un malaise physique comme le vertige.

Henri Massis, de l'Académie française, qui fut en 1915 un jeune officier de chasseurs à pied, a dépeint son état d'âme alors qu'il est interrompu dans une lecture paisible, par l'annonce d'une attaque dangereuse pour le lendemain : « Nous nous regardions anxieusement, écrit-il, sans rien dire, mais nous voyions jusqu'au fond de nos âmes haletantes... et, qui hésiterait à dire qu'un instant *il trembla* devant le danger ? C'est vrai, pendant quelques minutes, mon corps, malgré moi, fut secoué d'un grand tremblement... »

Dans un mode plus souriant et avec une fine analyse des sentiments qui, dans certaines circonstances troubles, sont ressenties par les combattants, Gabriel Chevallier, le spirituel auteur de « Clochemerle », dans un livre de guerre romancé qu'il intitule précisément « La Peur », fait dire à son héros,

au grand scandale de ceux de l'arrière à qui il s'adresse, que la peur est le sentiment général, qu'il a passé lui-même tout son temps à avoir peur et que, si on le pouvait, tout le monde « foutrait le camp ».

En réalité, Gabriel Chevallier fut un fantassin courageux.

Parlons donc du courage.

Il n'est contesté par personne que le soldat de 14-18 ait été courageux. Qu'est-ce à dire et en quoi consiste le courage militaire ? On en a discuté.

Dans beaucoup de cas, ce n'était là qu'une forme supérieure du courage civil ou civique, lui-même inspiré de l'idée de *devoir* et de *l'esprit de discipline* poussé jusqu'à l'acceptation du sacrifice.

Mais cette notion est insuffisante pour expliquer le ressort psychologique qui anime l'homme dans le *combat réel*, c'est-à-dire l'affrontement avec l'adversaire.

« ...C'est alors, notait René Hubert, à l'époque jeune agrégé de philosophie, au cours même des combats de 1916, un phénomène brutal qui provoque chez le combattant un état de conscience d'une intensité anormale. Il retrouve pendant les quelques instants que dure cet état de crise, la forme la plus primitive du courage directement inspiré de l'instinct de conservation : tuer pour n'être pas tué ou avant de l'être soi-même... »

C'est donc dire que les formes du courage militaire furent multiples suivant les individus et les circonstances au cours des années 1914 à 1918.

En 1914, ce fut souvent de la *témérité* de la part de troupes jeunes et qui n'avaient jamais vu le feu. Expérience brutale et combien coûteuse.

Plus tard, des ordres mieux conçus, la liaison avec l'artillerie et l'aviation réalisée, la confiance aidant, c'est le *sang-froid* qui devint l'élément dominant du courage militaire dans des attaques minutieusement réglées et chronométrées, où le fantassin ne pratiquait plus cette « fuite en avant » qui délivrait de la peur, mais où il était astreint à ne progresser qu'à une

cadence mesurée en suivant, rigoureusement et pas à pas, la vague de feu du barrage roulant. Rude épreuve parfois...

Mais une longue attente immobile sous le bombardement, où le sang-froid atteint à l'impassibilité, fut parfois aussi pour une troupe la forme la plus élevée du courage.

Si l'on conçoit bien le mécanisme psychologique qui pouvait faire vibrer une troupe dans l'exercice d'un courage collectif, il faut voir différemment l'*isolé* qui, pour l'exécution de la mission à lui confiée, devait trouver en lui-même, sans aide, sans appui, sans témoin, la force morale nécessaire.

Dans le terme d'*isolé*, je n'entends pas désigner l'officier. Ce n'est pas un « isolé » et je n'ai personnellement jamais eu l'impression de l'isolement. Bien au contraire, l'officier de troupe, s'il fait bien son métier, fait corps avec ses hommes. Il sent, dans cette intimité, — et sans que son prestige en soit diminué, — tout ce qu'il y a de réchauffant et de rassurant dans la confiance et parfois l'affection des braves gens qui l'entourent. Il peut être certain que, quoi qu'il advienne, il ne sera jamais abandonné.

Les « isolés », c'étaient nos agents de liaison que je n'ai jamais vu sans une profonde admiration, traverser, sous les plus violents tirs de barrage, les champs de bataille de la Champagne, de Verdun ou de la Somme pour porter les messages dont ils étaient chargés.

Je pense de même aux malheureux hommes de corvée de soupe portant d'invraisemblables fardeaux de pain, de bouthéons et de bidons qui, une ou deux fois par jour, accomplissaient de véritables exploits pour nous apporter le ravitaillement, les colis et les lettres. Ces hommes-là ne discutaient pas avec ce qu'ils estimaient *le devoir* et ils allaient là, tout simplement parce qu'il *fallait* y aller, sentiment rude et simple qui n'est pas sans noblesse en dépit de son caractère fruste.

Cette existence, à la fois dangereuse, précaire et sordide, certains ont dit qu'après des années de guerre, elle avait conduit les hommes à l'abrutissement d'une armée de métier.

Eh bien, non... Nos soldats étaient certes devenus des soldats de métier, rompus à toutes sortes d'épreuves, mais je n'ai

jamais constaté qu'ils fussent, pour autant, devenus des brutes. Jusqu'au bout ils ont gardé leurs qualités d'intelligence et de gaieté.

Ainsi, le capitaine Delvert, dont les observations ne sont généralement pas tendres, note le 3 avril 1916 avec bonne humeur : « ...On se fait à tout. Nous nous habituons à vivre dans des trous, comme les hommes des cavernes ; à ne jamais nous laver, pas même les mains ni le visage ; à ne jamais nous déchausser. Et les hommes sont gais. Une blague... et ils sont remontés. »

***

Est-il possible, à travers tout cela, de discerner ce que fut *l'âme du soldat de 14-18 ?*

Plusieurs auteurs se sont essayés à brosser des portraits de combattants et, peut-être, une légende s'est-elle déjà et peu à peu formée dans l'esprit des Français d'aujourd'hui. Comme il y eut celle du « Grognard de l'Empire », nous voyons déjà naître et prospérer la légende du « Poilu ».

Ce sont, dans leur ensemble, des fantassins qui serviront à alimenter la ou les légendes du Poilu de 14-18, — qu'il soit Gaspard, Bourru, Fouillard, Bouffiou ou Sulphart...

Bien entendu, toutes ces légendes seront fausses. Mais je ne vois pour ma part aucune objection à les laisser vivre, pourvu qu'elles ne soient pas de pure fantaisie.

Qu'on évite surtout les excès, en faisant de ce combattant-type, soit le héros bravache à qui tout est possible et à qui tout réussit, soit le triste et désespérant martyr du roman de Barbusse.

Notre époque est mauvaise conseillère pour ressusciter ou reconstituer un type simplement *vrai* et qui recueille l'adhésion du public.

Nous vivons sous l'empire de l'« extraordinaire ». Et souvent, hélas, d'un extraordinaire de pacotille. Pour recevoir l'hommage des foules — hommage délirant parfois — il faut être

vedette de l'écran ou de la chanson ou champion d'une compétition sportive.

Notre combattant de 14-18 n'est ni une vedette, ni un champion : c'est seulement *un homme*. Un homme avec toutes ses qualités et toutes ses faiblesses. Capable d'héroïsme et d'un dévouement sans limites, accessible à la peur et au découragement, il sait, sur un mot qui lui va au cœur, remonter la pente pour retrouver moral intact et sourire aux lèvres, voire gaieté exubérante.

C'est cette extraordinaire mobilité de l'esprit, jointe à une remarquable faculté d'adaptation, qui a permis au combattant d'accepter l'existence que lui imposait la guerre.

En dehors de quelques élites, en effet, pas de grandes pensées ni de hautes spéculations. Pas de grands mots ni de discours. Les notions de Devoir, d'Honneur, de Patrie, sont incluses dans le tréfonds de l'âme mais restent soigneusement inexprimées. Il suffit au soldat d'agir avec discipline dans le cadre des ordres de ses chefs directs.

Si l'on eut demandé aux combattants de 14 pourquoi ils se battaient, la plupart certainement se seraient contenté de dire : parce qu'ils ne pouvaient pas faire autrement.

Dans la classe des gens un peu cultivés, les réponses auraient été plus nuancées ; mais dans la masse, et au fur et à mesure que la guerre durait, le sentiment qui m'a paru dominer c'était, — comme au temps de Jeanne d'Arc, — qu'il fallait bouter l'ennemi hors de chez nous et que, jusque-là, il n'y avait pas de repos possible.

A l'abri des grands sentiments et des préoccupations majeures, le soldat bénéficie d'une certaine insouciance qui lui procure une sorte de sécurité morale.

Disposé à ne s'étonner de rien, il cherchera alors des dérivatifs élémentaires et parfois surprenants : le capitaine Delvert s'émerveille de la tranquillité du soldat français cotoyant le danger : « ...C'est, dit-il, un être bien singulier. En voici qui ont emporté une ligne ; ils ont coupé une branche assez mince pour faire une canne et ils pêchent dans un étang, les cartou-

chières au ventre, tout équipés car nous sommes près de l'ennemi... Ils me voient passer : « Mon lieutenant, voulez-vous une friture ? »

Il y avait, chez le combattant, sous une enveloppe rude et en apparence impénétrable, des susceptibilités très vives qui, dans le domaine affectif, lui font parcourir la gamme de l'amour à la haine, ou si l'on veut, de *l'amitié* à *l'inimitié*.

Haine de l'ennemi ? En 1914, certainement contre l'agresseur qui a violé la Belgique, envahi notre terre, qui a commis les atrocités qu'on a dites à l'époque. Un peu plus tard, ce sentiment a évolué : la haine s'est portée contre les dirigeants allemands, le Kaiser surtout. Le combattant allemand est devenu un « adversaire » qu'il faut vaincre sans pitié... mais non sans estime.

L'inimitié a un vaste secteur et cette misanthropie englobe tout ce qui n'est pas le monde des combattants : c'est-à-dire le gouvernement, les grands chefs et le commandement en général ; plus près, les artilleurs quand on a reçu des coups trop courts, les cuistots quand la barbaque n'est pas mangeable et la ration de pinard au-dessous du niveau moyen ; enfin, derrière tout cela, en toile de fond, l'arrière, les civils.

Quand il s'en prend au gouvernement, ne croyez pas que le soldat aborde la politique. Celle-ci lui est devenue parfaitement indifférente. Mais il confond, dans un même mépris, tous ceux qui du haut en bas de la machine de l'Etat, touchent le bureau et la paperasse.

Les grands chefs ? Il ne les connaît pas ; et pas davantage les généraux dont il dépend. Mais les états-majors sont sa bête noire.

Enfin, c'est contre l'arrière que le combattant exhale sa bile. Les caricaturistes de l'époque se sont plu à souligner d'humour noir cette divergence qui, peu à peu, s'opérait entre l'esprit du front et celui de l'arrière.

Tandis que Delvert fulmine contre le « bourgeois ventru et incompréhensif », le charmant poète Paul Géraldy trouve lui aussi, dans un autre milieu, la plus totale et la plus aimable incompréhension. Il a su le raconter avec grâce.

Le secteur de *l'amitié* pour le combattant est moins étendu mais il est plus profond. On pourrait dire qu'il s'étend et se limite à tous ceux qu'unit la solidarité devant le danger commun et devant la mort.

Dans cet affrontement ou ce contact d'homme à homme, les conventions sociales ou les préjugés de classe tombent d'eux-mêmes. L'homme dépouille le personnage. La dissimulation ou le faux-semblant ne se portent plus. L'homme est moralement désarmé et nu à la guerre. Il en résulte, en compensation une égalité et une fraternité comme il ne s'en est jamais trouvées dans aucune grande aventure humaine.

« C'est à la guerre que j'ai fait connaissance des hommes... », écrira plus tard André Bridoux qui était encore étudiant en 1915; il dira son plaisir de s'être trouvé alors parmi des *hommes vrais*, d'avoir connu cette fraternité qui faisait dire à Tolstoï : « qui que tu sois, tu es mon frère ». Et la vie misérable qu'il partage tous les jours avec son escouade lui suggère cette réflexion digne d'un Saint Vincent-de-Paul : « Pour aimer les hommes, il est indispensable d'avoir senti tressaillir en soi et dans les autres, *le pauvre bougre*. »

L'officier de troupe, si près qu'il fut de ses hommes, ne pouvait partager tout à fait cette intimité. Mais il n'est jamais exclu de leur horizon de chaque jour. Dire le contraire serait un mensonge. C'est la confiance absolue et parfois l'affection que ses hommes lui portent, qui permet à l'officier de remplir sa tâche, et ce sentiment suffit dans les heures graves à l'élever au-dessus de lui-même. Cet élan du cœur, de la part des hommes qu'il commande, — d'une sincérité à laquelle on ne saurait se méprendre, — lui donne la sensation chaude et réconfortante d'être, à son tour, *l'âme de sa troupe*.

*
* *

Telles sont, Mademoiselle, Messieurs, quelques impressions de cette guerre dont j'ai gardé mémoire et que, dans l'immense apport des écrits que j'ai lus, j'ai retrouvées concordantes chez tous les témoins de bonne foi.

Au total, une terrible épreuve. Mais qui comporte de beaux enseignements qu'il faut recevoir avec reconnaissance.

Bien sûr, on n'a pas attendu cinquante ans pour prétendre tirer leçon de cette déchirante aventure humaine. Mais on ne l'a pas fait toujours avec la sagesse qui convenait.

Au bout de la guerre, a surgi *la Victoire*. Ce fut un grand moment de l'Histoire de notre pays.

Mais au lendemain du 11 novembre, dans l'euphorie générale et passées les cérémonies où les vainqueurs officiels furent à bon droit célébrés, tandis que des hymnes de reconnaissance s'élevaient encore vers le ciel, déjà d'autres préoccupations plus terrestres, et parfois égoïstes, s'emparaient de ceux qui entendaient profiter enfin de la paix revenue. Et les combattants sombrèrent dans l'indifférence, au point de se demander, tel le Sulphart, de Dorgelès, si la guerre s'était bien terminée par la victoire. Ils finirent par en convenir comme celui-ci, sur cette seule constatation qu'ils en étaient sortis vivants.

Ils ont été sauvés de l'oubli total par cette littérature de guerre dont j'ai parlé.

Cependant, les années passant, au lieu du sursaut des consciences et des énergies qui s'était manifesté avant 1914, on a vu le pays tout entier, trompé d'abord par une fausse sécurité, vouloir écarter ensuite comme une vision de cauchemar, le nouveau danger qui pointait et que personne ne voulait regarder en face.

Des écrivains, des journalistes prirent peur qu'en parlant de la guerre, on en amenât le retour.

Ce scepticisme stérilisant qui mène à l'abandon dans le moment précis où il faudrait se reprendre, n'épargne ni la politique, ni l'armée, dans ses plus hautes sphères.

Personne ne croit plus à la guerre et toute la leçon de 1914-1918 consiste à ne plus vouloir en entendre parler, sinon pour en condamner *l'immoralité*.

« La guerre, — écrivait en 1938 le philosophe Alain, devenu le maître à penser de la génération intellectuelle d'après-guerre, — la guerre est absolument immorale par ceci qu'elle

refuse *l'homme esprit* et au contraire se sert de l'homme comme *moyen*, comme elle se sert des animaux... ». « N'importe quel officier, dit-il ailleurs, l'emporte pour *l'action*, *l'esprit* en est humilié.

La suprématie de l'esprit est, certes, chose incontestable ; mais elle ne suffit pas à vaincre les contingences où seule précisément, compte *l'action*.

On s'en aperçut le 10 mai 1940 et lors des nouveaux bouleversements si terribles qui suivirent.

Cette deuxième et douloureuse expérience, à vingt ans de distance, nous aura permis, une nouvelle fois, de faire oraison et de réviser les leçons à retirer de la première.

Quelles leçons ?

— L'abomination de la guerre ? C'est certain.

— Le culte de la paix ? Qui dirait le contraire ? Mais c'est un idéal qu'il est plus facile de souhaiter que d'atteindre et de tenir.

Cependant, répondant au vœu des plus hautes autorités spirituelles de ce monde, que chacun, dans sa sphère, s'efforce de servir et de faire pénétrer *l'idée pacifique* dans le monde, c'est certainement le premier des devoirs.

Mais faut-il, pour autant, feindre d'ignorer un danger toujours possible, s'en détourner et accepter d'avance de subir ? Sur le seul plan moral de la philosophie où je me tiens, la démission l'emporterait-elle sur le courage ?

La double expérience de 1914 et de 1940 nous répond.

Celle de 1940 nous a mis au bord du gouffre pour n'avoir pas *osé* regarder le péril montant et lui faire face quand il était temps.

Par opposition, elle nous fait, cette expérience désolante, admirer davantage l'attitude de notre pays, se confondant avec son armée, se dressant en 1914 unanime et fier sous l'outrage de l'agresseur, et supportant pendant quatre ans et demi, presque seul, l'effort qui l'a conduit à la victoire.

Tel est le premier et grand enseignement des faits.

C'est pourquoi *l'histoire de la guerre de 1914-18 doit être tout entière, et pour tout Français, une leçon et une école d'énergie nationale et de patriotisme lucide.*

Je n'ai pas toujours trouvé chez tous les écrivains cette conclusion que j'aurais aimé unanime. On est surpris du ton désabusé de certains qui préconisent... *l'oubli.*

« ... La guerre actuelle n'a rien de glorieux... », aurait dit, mortellement blessé, un héros de cette guerre, le capitaine Vigier, dont on souligne le propos.

J'admets le propos mais non la conclusion qu'on en tire, car ce qui doit être glorifié, ce n'est pas la guerre, mais ceux qui l'ont faite, ceux qui sont tombés comme ceux qui en sont revenus.

Il convient donc d'abord de rendre hommage aux morts pour qui Péguy avait prié et trouvé le mot d'apaisement : « Heureux ceux qui sont morts *dans une juste guerre*... »

Mais dans cette hécatombe — dira Montherlant — combien de « morts perdues », exprimant le regret que dans la conduite de la guerre, « l'audace sans laquelle, dit-il, on n'obtient rien, ne se soit pas toujours accompagnée du maximum de prudence. »

Je m'associe à cette pensée du grand académicien, tout en supputant le nombre de victimes innocentes qui, de 1940 à 1945 ont payé leur tribut à la mort, non plus seulement au combat mais dans les camps d'extermination, et dont le martyre eut été évité, si au moment opportun, l'audace, chère au cœur de Montherlant, avait fait taire ce qui, sous couleur de prudence, était résignation ou faiblesse.

« Ah, dit encore Alain, je voudrais entendre les morts parler de la guerre. »

Eh bien non. Nous n'avons pas le droit de faire parler les morts, et Giraudoux, par la bouche d'Hector, dans *la Guerre de Troie*, nous a, avec sagesse, déconseillé ce genre de dialogue avec les ombres.

Faisons silence devant les tombes. Contentons-nous de garder pour nos morts une pieuse affection et une reconnaissance

émue, Laissons leur souvenir nous inviter au recueillement.

Mais le dialogue, au contraire, est permis et instructif avec ces anciens combattants qui, comme Sulphart, sont revenus vivants et pour qui la paix, a-t-on dit, fut la dernière épreuve.

Beaucoup en effet, n'ont trouvé, après le 11 novembre 1918, que déceptions dans un monde pour eux entièrement nouveau, qui souvent les heurtait douloureusement.

Puis, venues ces années où la guerre réapparut inévitable, le sentiment qu'ils éprouvèrent d'avoir fait envers la Patrie le sacrifice inutile de leurs belles années, les remplit de la plus profonde désillusion. Celle-ci les poignait d'autant plus que certains raillaient un peu ces hommes qui avaient eu la prétention de faire la « dernière des guerres ».

Est-ce vrai ou est-ce légende ? m'ont demandé des jeunes.

Je puis certifier que cette idée a eu cours. Non pas comme le prétend André Ducasse dès le 4 août 1914 sur un mot d'ordre de Péguy aux mobilisés socialistes, mais plus tard, à la faveur d'un courant humanitaire, se forgea ce compromis paradoxal qu'on faisait la guerre à la guerre elle-même, et cette conception qui se répandit peu à peu se teintait d'un sentiment attendrissant à la pensée que ceux qui affrontaient la mort, le faisaient par dévouement pour leur famille et pour leurs enfants auxquels les pauvres gars pensaient sans cesse.

Ce n'est donc pas une légende. Et j'ajouterai que cette pensée du soldat de 1914-1918 est non seulement respectable mais d'une incontestable beauté. Sans doute, à la suite de ce que nous savons, elle a fait faillite. Et tout cela, pauvre combattant, ce ne fut qu'un rêve. Mais ne le regrette pas car, dans ta modestie actuelle, tu reconnaîtras, comme a dit un poète : « que ton rêve était grand... si tu te sens petit au sortir de ton rêve... »

Qu'en reste-t-il au fond ? Un peu de tristesse ? Peut-être.

Et pourtant, si vous interrogez les anciens de 1914-1918, à l'évocation de ces années chargées de tant de souvenirs, vous verrez leurs traits s'éclairer d'un sourire silencieux et nostalgique.

Pourquoi ? C'était, dira-t-on, le temps de leur jeunesse. C'est une vérité de tous les temps que les souvenirs de jeunesse nous apparaissent, sur le tard, empreints d'une beauté et d'une douceur que la réalité souvent ne justifie pas.

La jeunesse de 1914 et des classes successives, des Marie-Louise et des Bluets, n'échappent point à cette loi de psychologie humaine et, malgré le tragique du décor au milieu duquel elles ont dû se former et vivre, elles ont gardé, revenues de cet enfer avec une expérience d'hommes mûrs, un peu de cette allégresse dont les poètes ont paré le printemps.

Mais il y a autre chose dans l'attitude du plus humble combattant de 1914-1918.

C'est une certaine et légitime *fierté* de ce titre lui-même qu'il revendique jusqu'à son heure dernière. Ses souvenirs sont parfois un peu vagues mais il garde, précise dans sa mémoire, la *certitude* de pouvoir dire, parlant de la Marne, de l'Artois ou d'ailleurs : « J'y étais », comme un grenadier ou un voltigeur de l'Empire le disait déjà parlant d'Austerlitz ou de Wagram.

Enfin, ce qui éclaire surtout les souvenirs de l'ancien combattant, ce sont certains sentiments intimes qui l'ont marqué plus profondément dans son âme que ne l'ont fait, dans son corps les plus glorieuses blessures. Ce sont des sentiments humains de solidarité qui ne pouvaient, à ce degré de puissance, naître que là.

Le maréchal Juin, — qui fut comme moi-même un combattant du rang de 1914, — constatait, bien des années plus tard, combien cette armée de la guerre avait été unie et fraternelle. « Elle était faite, a-t-il écrit, de gens venus de tous les horizons, rapprochés dans la misère et dans la gloire par une camaraderie totale plus sainte que bien des amitiés. »

Et quand, en 1953, Maurice Genevoix devenu secrétaire perpétuel de l'Académie française, reçut sous la coupole le même Juin, devenu Maréchal de France, il ne manqua pas de rappeler qu'il avait été lui aussi, à la même époque, un modeste officier d'infanterie et il dit le « souvenir bouleversant » qu'il gardait de leur jeunesse commune, dûrement forgée.

Ceci, *c'est la grande leçon morale de la guerre de 1914-1918.*

C'est l'ouverture d'un créneau vers ce qui pourrait être la sagesse et le bonheur des hommes.

— Un bonheur qui ne réside donc pas dans les satisfactions matérielles que nous offre la vie et que procure le bien-être, la richesse, l'ambition... mais simplement dans l'amicale compréhension de nos semblables sans distinction de classe ou de niveau intellectuel ou social.

— Un bonheur qui trouve son fondement dans les épreuves elles-mêmes, courageusement supportées ensemble, et qui se fortifie de la sensation exaltante d'un effort commun, tendu vers le même but, c'est-à-dire donc *avec discipline*, comme nous l'avons connue sous le signe de l'armée qui en est la plus haute expression.

Cette armée dont les anciens combattants ont formé la masse anonyme où se sont trouvés confondus active et réserve, officiers de carrière et de complément, vieux briscards et jeunes recrues.

Cette armée, Mademoiselle, Messieurs, à laquelle vous avez voulu rendre hommage aujourd'hui comme l'ont fait tant de ces intellectuels, modestes combattants d'hier devenus de hautes personnalités du monde des Lettres ou de l'Etat...

Il m'est agréable que ce fut l'un d'eux, Jacques Meyer, l'auteur de « La Biffe », aujourd'hui conseiller d'Etat, qui, ainsi que nous le rappelait naguère l'un des vôtres, Gabriel Reuillard, fut l'inspirateur du monument élevé Place du Trocadéro à la gloire de l'armée.

Mais s'il m'est permis de remonter un peu plus haut, quelle reconnaissance ne devons-nous pas à l'armée d'avant-guerre dans le sein de laquelle se sont formés tous les mobilisés du 2 août 1914.

On n'a pas dit assez ce dont nous étions redevables à cette armée qui, surmontant des crises douloureuses, s'était consacrée depuis vingt ans, obéissante et muette, à forger dans le silence d'un travail obstiné, l'outil de défense nationale qui a permis de tenir et de vaincre.

Elle avait su, cette armée, se trouver des chefs de valeur et

de caractère. Accordons-leur notre admiration et notre reconnaissance, ils ont conduit la France à la victoire.

N'en faisons point des *idoles*. Eux aussi, comme le plus humble combattant, n'étaient que des *hommes*.

Des hommes sujets à l'erreur, essentiellement faillibles et qui, suivant leur tempérament propre et les circonstances qui les courbaient, ont réagi différemment mais comme des *hommes courageux* peuvent le faire en face des forces fatales d'un monde déchaîné.

Nous leur devons beaucoup :

— Sans la solidité et la lucidité de Joffre, que serait devenue l'armée de 1914 ?

— Sans l'humanité et la psychologie de Pétain, défenseur de Verdun, que serait devenue l'armée de 1917 ?

— Sans le génie militaire de Foch, aurions-nous connu le 11 Novembre 1918 ?

*
* *

J'ai terminé, Mademoiselle, Messieurs, car il n'entrait pas dans mon dessein de suivre la destinée de notre armée après la victoire de 1918. Mais le vieux soldat que je suis aujourd'hui n'a pas pu, vous le comprenez, assister sans angoisse aux tribulations et aux sacrifices de cette armée au cours des vingt années passées, ni se pencher sans le plus vif intérêt sur son avenir encore incertain.

Je ferai seulement le *vœu* qu'elle entre résolument dans ce qu'on appelle le progrès technique et le modernisme, mais que pour le reste, elle prenne exemple sur sa grande Ancienne : qu'avec l'affectueuse confiance de la Nation dont elle est issue, elle accepte, elle aussi avec patience, silencieuse et disciplinée, les inévitables servitudes du temps de paix, gardant au cœur les vertus traditionnelles qui ont fait sa grandeur.

Le Fil d'une vie
dans la trame de l'histoire

RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION
DE M. LE GÉNÉRAL JEAN VÉRON

par M. R.-G. NOBÉCOURT

Mon Général,

Le protocole académique voudrait qu'en ce moment je vous dise *Monsieur*. Mais, si attentifs que nous soyons à notre cérémonial, cet accueil fort civil enfreindrait peut-être le règlement même que beaucoup d'entre nous ont récité quand ils étaient élèves-caporaux ; la connaissance littérale du chapitre consacré aux « marques extérieures de respect » et la stricte observation de celles-ci nous ont donné une sorte de réflexe que, l'âge venu et l'uniforme enlevé, nous n'avons pas perdu. Mais surtout, ce *Monsieur*, solennel et commun, vous dépouillant de vos feuilles de chêne et de vos étoiles, tiendrait quelque peu du paradoxe. Car il est vrai — moins exclusivement cependant que votre modestie vous l'a suggéré — qu'en vous invitant à siéger en notre Compagnie, nous avons voulu rendre hommage à l'armée, à celle précisément qui fut l'armée de votre vie, dont l'image illustre un demi-siècle de l'histoire de France et que nos souvenirs associent, en même temps qu'à nos vicissitudes nationales, à des moments plus éclatants ou plus tragiques de notre jeunesse et de notre maturité.

Il n'était pas besoin d'aller chercher à l'Académie française tel mauvais cas qui vous excusât d'avoir répondu à notre appel alors qu'il y avait à l'Académie de Rouen des précédents très honorables qui eussent dissipé vos scrupules. C'était bien en effet deux soldats à l'état pur que le général Gouraud, élu par nous le 22 juin 1928, tout auréolé par ses campagnes africaines, sa mutilation des Dardanelles et son commandement de la IVe armée en Champagne — et que le général Schuler, devenu l'un des nôtres le 5 juillet 1935, alors qu'après 52 années sous l'uniforme, il se retirait à Rouen. Contester cette double référence serait désobliger à la fois ces deux généraux qui sont vos « anciens » ici et notre Compagnie qui voulut s'irradier de leur prestige. Vous n'y songez assurément pas.

Et d'ailleurs, au risque de vous contredire davantage, j'oserai vous rappeler que, si l'armée a été l'accomplissement de votre vocation, l'exercice de la parole et celui de la plume ne vous sont pas tout à fait étrangers. Jeune recrue en train de balayer la cour d'une caserne lilloise, vous avez jadis recouvert votre bourgeron d'une robe empruntée pour défendre à l'improviste quelques pauvres troufions devant le conseil de guerre. Général dont sept citations et la cravate de la Légion d'honneur signalaient les mérites, lorsque l'heure du repos fut venue, vous tiriez de votre giberne délaissée un diplôme de docteur en droit et de l'armoire où vous rangiez vore tenue kaki une toge d'avocat, bien à vous celle-là, et vous inscriviez au barreau de notre Cour d'Appel. Quant à la plume, ne l'aviez-vous pas déjà prise pour écrire un assez gros ouvrage juridique sur les biens de la communauté conjugale et les droits de la femme ? N'avez-vous pas, en outre, rédigé vos souvenirs à l'intention de vos petits-enfants ? Ces souvenirs sont ceux d'un soldat ; ils apprendront à votre descendance quelle fut l'armée de grand-père.

Cette expression, vous le savez, n'enveloppe sur mes lèvres aucune malice, ironique ou dérisoire. Elle situe seulement cette armée dans la suite des générations, elles-mêmes rattachées au cours de l'histoire. Née et disparue avec la Troisième République, elle a ressenti plus ou moins les secousses du régime, elle en a souffert à quelque moment, sans que fussent

toutefois trop affectées ni les règles qui sont propres aux militaires, dont l'acceptation fait leur singularité et dont le respect fait leur honneur, ni les certitudes dont ils ont besoin, qui sont leur raison d'être et justifient leur fidélité.

Une vocation bien définie et intransigeante, la rigueur et la simplicité des devoirs, l'acceptation loyale d'un *ordre* où il a sa place et sa fonction, sont le privilège de l'officier. Son engagement le libère, le préserve, le comble et le destine. Comme pour le moine, quoiqu'il en puisse coûter à son amour-propre, à ses opinions ou à ses commodités, l'obéissance qu'il a choisie lui est une sauvegarde, une joie à sa mesure, une paix à sa hauteur. Sa mort même est dans la logique de sa vie — sans qu'il lui soit interdit de savoir pourquoi il meurt et pourquoi il tue, pourquoi aussi il commande à d'autres hommes de tuer et de mourir. Tel est du moins le conformisme du soldat quand les traverses de l'histoire demeurent elles-mêmes conformistes, quand elles ne contraignent pas le soldat à s'interroger sur sa mission, à se demander parmi des conjonctures trop ambiguës, où est le bien de la Patrie, à débattre entre la discipline absolue et le respect de ses autres valeurs habituelles, qui fondent sa morale, supportent son courage, entretiennent sa foi et composent sa mystique.

S'il est vrai que depuis nos malheurs de 1940, l'armée a été l'un des Corps de l'Etat les plus éprouvés de toutes façons, les convulsions politiques du début de ce siècle ne l'avaient pas absolument épargnée. Elle y a connu des crises diverses, plus ou moins analogues d'ailleurs à celles que causèrent, depuis la Révolution et l'Empire, les alternances des légitimités, des drapeaux et des serments. Les querelles violentes qui déchiraient le pays paraissaient remettre en cause l'institution militaire, abusivement considérée par plusieurs comme outragée jusqu'au discrédit essentiel par la seule hypothèse d'une erreur judiciaire, tourmentaient les consciences obligées de choisir entre l'obéissance au gouvernement et la fidélité à leurs croyances, humilièrent et désunirent les officiers en faisant régler les faveurs et les disgrâces selon les gages qu'ils donnaient au régime. L'Armée n'était plus « l'Arche sainte ». Un antimilitarisme injurieux ou ricaneur entamait son prestige

et, si le loyalisme demeurait généralement son principe, la détérioration de son idéal la détériorait elle-même. Ce décri et ces dommages allaient contrarier votre vocation.

Il y avait dans votre famille, de souche normande, une tradition de robe mais c'est vers l'armée que très tôt vous aviez incliné. Votre père était capitaine à Limoges quand vous naquîtes. Sous-lieutenant dans l'armée impériale, il avait été fait prisonnier à Metz puis, plutôt que de rejoindre les troupes versaillaises, il était parti faire campagne en Kabylie. Il revint d'Afrique douze ans plus tard et se maria. Votre première enfance s'imprégna d'images qui correspondent à une certaine époque de la vie de garnison. Ce sont celles d'une société assez close où les officiers, presque toujours en tenue, menaient une existence très ponctuelle. Le protocole et les convenances y importaient à peine moins que le service intérieur et l'école du soldat. Le retour des manœuvres mettait la rue en fête, la revue du 14 juillet était une célébration populaire et le bal de la Préfecture une réjouissance corsetée. D'autres images représentaient des idées, nettes et fortes, que le drapeau symbolisait. Honorée par les pouvoirs publics, respectée par la nation, l'armée silencieuse songeait à l'Alsace-Lorraine et elle estompait, à l'arrière-plan de ses thèmes et de ses « cas concrets », « la ligne bleue des Vosges ».

Cependant, au fur et à mesure que vous grandissiez, ces images se ternissaient. Mais elles ne perdaient pas pour vous leur pouvoir d'enchantement. Vous deveniez adolescent sans autre rêve que celui d'être Saint-Cyrien. A l'âge où vous deviez choisir une carrière, la prudence familiale vous conseillait d'abandonner ce rêve. Ce vous fut un renoncement très pénible. Vous vous inscrivîtes à la Faculté de Droit de Lille, où vos parents habitaient depuis quelques années. Sans doute prîtes-vous goût aux études juridiques, puisque, licencié en 1908 et stagiaire au barreau, vous prépariez le doctorat.

Il est temps, mon général, que je vous déclare tout simplement que, pour un discours comme celui-ci, vous êtes un trop bon sujet. L'habitude veut en effet qu'en réponse à son remerciement, le récipiendaire écoute un de ses nouveaux confrères

lui raconter sa vie et qu'en manière d'hommage ce confrère sollicite plus ou moins adroitement aux marges de sa biographie le prétexte d'une petite étude originale. Or, on ne peut vous raconter votre vie sans que le fil ne se noue à chaque étape dans la trame de l'histoire : celle de l'armée — je l'ai déjà, me semble-t-il, laissé entendre — qui fut votre voie et celle de la France subissant deux guerres que vous avez faites l'une et l'autre. Je tremble en mesurant ainsi le champ que vous m'ouvrez : comment éviter un rappel à l'ordre de notre président, qui, elle, mesure, avec une bonne grâce sévère, la durée de ces propos, et ménager l'affabilité de cet auditoire qui, lui, après vous avoir applaudi, mesure maintenant les minutes de sa patience. Il faut, mon général, que vous vouliez bien permettre au fantassin qui vous accueille de prendre le pas des chasseurs à pied quand ils défilent.

Une préparation militaire fort assidue avait agrémenté votre existence d'étudiant. La licence acquise, vous devancez l'appel, vous vous engagez au 43e d'infanterie à Lille, suivez les cours d'élève officier de réserve, êtes promu sous-lieutenant et affecté au 116e d'infanterie de Vannes. Libéré dix mois après, en octobre 1910, vous ferez alterner des « périodes » avec les examens pour le doctorat en droit. En 1912, votre père venant de mourir, vous arrivez à Rouen où un parent avoué vous prend dans son étude. Il voit déjà en vous son successeur, mais l'armée qui va vous ressaisir le 2 août 1914, vous gardera trente-deux ans.

Depuis votre renonciation à Saint-Cyr, cette armée — il est utile et dans le sens de ce discours de le noter brièvement — s'était remise d'aplomb alors que l'esprit public évoluait lui-même. Des événements tapageurs comme la visite de Guillaume II à Tanger au lendemain de la défaite de nos alliés russes à Moukden et « le coup d'Agadir » en mai 1911, les informations plus discrètes qu'échangeaient les états-majors et les gouvernements laissaient apparaître davantage l'éventualité d'une guerre. Il importait de nous y préparer et d'abord d'effacer les conséquences morales de l'Affaire Dreyfus dans le Corps des Officiers, de restaurer la confiance entre les politiques et les soldats. Chez ceux-ci, quelles qu'eussent été

leurs opinions, la nécessité et la grandeur de leur servitude à un idéal rétabli recouvrèrent toute leur vertu. La défense de la Patrie et l'honneur du Drapeau valaient bien qu'on leur consacrât avec abnégation son intelligence et sa volonté puisqu'on y trouvait de véritables raisons de vivre. Quant au pays, soit que les alarmes répétées l'aient seulement rendu inquiet, soit qu'elles aient ravivé sa conscience des réalités et des urgences nationales, sa ferveur patriotique peu à peu se réchauffait et il aimait de nouveau son armée.

Il y avait, aussi bien, des sentinelles sur les remparts. Lorsque Charles Péguy et Ernest Psichari, entre autres, eurent authentifié par leur sang, dès l'été de 1914, leur propre démarche spirituelle en ces années où montaient les périls, lorsque furent pour la plupart tombés au feu ces jeunes gens dont Agathon avait recueilli les professions de foi où ils exaltaient le nationalisme, l'action, l'héroïsme et le sacrifice, sinon la guerre même, on les cita volontiers comme des témoins. Sans contester qu'il y eut des milieux, intellectuels surtout, où se manifestait ainsi, avec une exigence de salut, le retour à des vérités premières touchant à la fois le destin de la France et le destin de l'homme, vous avez eu la simplicité de me dire que l'étudiant que vous étiez alors ignora les débats fiévreux de ces garçons et de leurs maîtres. Les aurais-je connus, ajoutiez-vous, qu'ils ne m'eussent pas concerné. Vous n'aviez pas, en effet, à découvrir des idées ni à apprendre des principes qui n'avaient jamais cessé pour vous d'être une évidence et avec lesquels vous étiez naturellement accordé.

N'est-ce pas indiquer assez en quelles dispositions vous êtes quand, le dimanche 2 août 1914, ayant rangé les notes préparatoires à votre thèse, vous revêtez votre tunique noire et votre culotte rouge et bouclez votre cantine ? Lieutenant au 316e d'infanterie, vous abordez le feu pour la première fois le 28 août, aux environs de Bapeaume, mais c'est la fièvre typhoïde qui, quelques semaines plus tard, vous met au seuil de la mort. Un long traitement, une longue convalescence vous épargnent le martyre qu'endura l'infanterie pendant l'hiver de 1914 et le printemps de 1915. Volontaire pour les chasseurs alpins, vous rejoignez au mois d'août, dans les

Vosges, le 114e bataillon de ce corps d'élite. Vous y recevez le commandement d'une compagnie et n'attendez que l'occasion de prouver à vos nouveaux camarades et à vos hommes, si jaloux de leur qualité, que vous êtes digne de porter l'uniforme « aux couleurs de la nuit bleue » éclairée de jonquille. L'occasion ne tarde pas. Au début de septembre votre division, la 129e, quitte l'Alsace pour la Champagne.

Ne pouvant assurément vous accompagner dans tous les secteurs que vous avez tenus, relater toutes les actions auxquelles vous avez participé, je me bornerai à épingler trois dates qui embrasent encore vos souvenirs.

Dans la nuit du 29 au 30 septembre 1915 vous découvriez la réalité d'un de ces champs de bataille où la guerre piétinait depuis douze mois et où elle piétinerait trente-six mois encore, y déchaînant par périodes ses orages les plus terribles. En septembre 1914, nous nous étions arrêtés au sud de ce terrain pouilleux qui s'étend sur une soixantaine de kilomètres entre Reims et l'Argonne, un immense banc de craie couvert d'un pauvre humus, sur lequel végétaient des boqueteaux géométriques et vivotaient de modestes villages et dont quelques buttes relevaient au nord le large plissement. Près de deux millions de soldats n'avaient pas cessé de s'y entretuer depuis l'automne, pour une bosse, pour un trou, pour une corne broussailleuse, pour le bout d'un mur écroulé, pour les lèvres d'un entonnoir que des mines venaient d'ouvrir. Nous y avions perdu beaucoup de monde. Les villages — Tahure, Perthes, Mesnil-les-Hurlus... — dont les noms, si souvent inscrits dans les « communiqués » et qui demeureraient dans la mémoire des rescapés, disparaîtront un jour de la liste des communes françaises, n'étaient plus que de la pierraille pulvérisée. Le sol retourné, broyé, malaxé, collait aux jambes comme un mortier. Sa bouillie blanchâtre engluait les vivants et ensevelissait les morts. Un lacis de boyaux creusait cette pâte, y faisait bourgeonner des cicatrices blanchâtres. La platitude offrait aux mitrailleuses de longues rasances et les buttes dérobaient à l'assaillant les défenses de leurs contre-pentes.

Les 120.000 fantassins qui, le 25 septembre à 9 h. 15, repar-

taient très confiants à l'attaque entre Massiges et Aubérive, sur un front de 25 kilomètres, s'y étaient heurtés le 26, après avoir enlevé une douzaine de kilomètres de la première ligne ennemie, à des réseaux de fils de fer inentamés et à des organisations intactes. A 1.500 mètres à l'ouest de la ferme Navarin qu'avaient atteint en moins d'une heure les coloniaux du général Marchand (1), à 3 kilomètres des lisières nord de Souain d'où ils s'étaient élancés, les fantassins de la 14e division (2) parvenaient le 26 à mettre le pied dans une tranchée de la seconde position allemande que nos plans directeurs désignaient sous le nom de la « tranchée des Tantes ». Nous en avions été expulsés au milieu de la nuit, mais nous l'avions réoccupée le 27 à la fin de l'après-midi. Nous y restions sans pouvoir en déboucher ce jour-là ni le 28 : des rafales de mitrailleuses et d'obus asphyxiants nous clouaient au sol. Or, des renseignements mal contrôlés ou mal interprétés, sinon des bruits propagés autour d'une quelconque cuisine roulante, faisaient croire au commandement, trop enclin à l'imaginer, que la percée, objectif de l'offensive déclenchée depuis quatre jours, était enfin obtenue à cet endroit et que la victoire pouvait s'y engouffrer pour peu qu'on exploitât immédiatement le succès. Un message téléphoné le 28, à 17 h. 30, signalait que trois *vagues* de chasseurs étaient sorties de la « tranchée des Tantes ». Quand le message toucha le Groupe d'Armées commandé par le général de Castelnau, puis le Grand Quartier général, les trois *vagues* étaient devenues trois *brigades ;* il ajoutait même que la brèche était définitivement ouverte et que la cavalerie suivait. Les ordres se répercutèrent aussitôt des états-majors aux exécutants pour que fussent dirigées vers la brèche et poussées au-delà, largement et loin, toutes les disponibilités des 6e et 7e corps et le 2e corps de cavalerie. C'est ainsi que fut alertée la 258e brigade aux ordres du colonel de Susbielle (3) ; à cette brigade appartenait le 114e bataillon de chasseurs : le vôtre.

---

(1) 10e D.I.C. : 2e régiment mixte, 33e R.I.C., 3e régiment mixte, 42e R.I.C.
(2) 44e, 60e, 35e et 42e R.I. sous les ordres du général Crepey.
(3) 129e D.I. : 359e R.I., 106e et 120e B.C.P. ; 279e R.I., 114e et 121e B.C.P. ; la division alors aux ordres du général Nollet.

Alors que vous passiez la nuit dans l'un de ces maigres boqueteaux que nous avions conquis le 25, au nord de la ferme des Wacques, fantassins, coloniaux, chasseurs et cavaliers à pied, réattaquaient à la tranchée des Tantes. De nouveau la mitraille les immobilisait, les dispersait, et les contraignait à abandonner les cinq cents mètres qu'ils avaient gagnés. Le 29 au matin, les Allemands achevaient de ramener les survivants à la tranchée aux abords de laquelle s'agglomeraient, avec les blessés et les morts, les restes de plus de deux divisions. Cependant, comme la veille, des renseignements inexacts persuadaient les P.C. trop éloignés que la trouée s'étendait : c'était maintenant trois divisions qui y avaient pénétré et toute la ligne ennemie ne tenait plus qu'à un fil. Parmi trois rapports d'origine diverse qu'il recevait au début de l'après-midi et dont deux signalaient l'échec de la matinée, le général Crepey, chef de la 14e division, préférait le troisième, jugé moins pessimiste. Ce rapport assurait que « tous les gars étaient déprimés, » mais que les « Allemands avaient foutu le camp » et qu'on pouvait se promener sur le terrain sans recevoir un coup de fusil. Faut-il conjecturer que l'auteur du rapport avait visité la tranchée des Tantes à l'un de ces moments — comme il en arrivait parfois au milieu des pires tornades — où une accalmie soudaine suspendait le tumulte et rendait le souffle ? Le général Crepey en déduisait, quant à lui, que la situation était bien meilleure qu'elle ne le semblait à ceux qui, fatigués par le combat, se terraient dans les tranchées : il fallait jeter tout de suite la brigade de Susbielle en avant. Elle s'était portée le 29 au petit jour à 3 kilomètres environ de la tranchée des Tantes. Pendant qu'elle stationnait, un éclat d'obus vous frappa l'épaule. Il n'y provoqua qu'un hématome, assez cuisant il est vrai. Il vous parut du moins qu'il vous vaccinait et que vous deveniez invulnérable. Peut-être n'était-ce pas une supposition trop optimiste si l'on considère comme un « rappel » de ce vaccin — à une dose plus forte — les quelques éclats qui vous blessèrent, vraiment ceux-là, en avril 1917 au col de la Chapelotte.

Dans l'après-midi du 29, votre bataillon reçoit l'ordre de gagner la tranchée des Tantes et d'attaquer le plus tôt possible

avec énergie, droit au Nord, vers Sainte-Marie-à-Py, un village qui se trouve à trois mille mètres au-delà d'un double mouvement de terrain en partie boisé. Lorsque vous vous mettez en route, au début de la soirée, les divers échelons du commandement apprenaient la vérité. La brèche de la tranchée des Tantes n'était en réalité qu'un étroit goulot, qu'un « trou de souris » dont l'ouverture variait, selon les comptes rendus, de 700 à 300 mètres. Il ne s'agissait en fait que d'un élément de tranchée, conquis par nous assurément, mais que l'ennemi bloquait de part et d'autre. S'il y avait jamais eu une brèche, celle-ci était bien bouchée : une nouvelle tranchée allemande, protégée par des fils de fer et traçant un arc de cercle surplombant la tranchée des Tantes, raccordait les deux bouts des tranchées latérales que l'ennemi n'avait pas cessé de tenir. Informé lui-même dans la soirée de cette situation, le général de Castelneau, qui ignorait d'ailleurs l'action imminente de la brigade de Susbielle, ordonnait de suspendre l'offensive.

A l'heure où le commandant du Groupe des Armées du centre prenait cette décision, votre compagnie atteignait le boyau qui allait vous introduire au plein de la bataille. Vous en découvrez les débris de toutes sortes ; les fusées intermittentes et la fulgurance des obus donnent à ce paysage lunaire des reliefs hallucinants. Sa désolation est abominable. Des effluves empuantis vous environnent. Les relents de chlore et de soufre composent avec les émanations des cadavres — ceux des chevaux et ceux des hommes — cette odeur si singulière de pourriture écœurante et de fleur vénéneuse dont le dégoût étrange, dès que les moisissures d'un sous-bois ou quelque exhalaison méphitique la leur suggèrent, évoquent aussitôt pour les anciens combattants tel moment ou tel endroit.

Ce dégoût est lié dans vos souvenirs à la fantasmagorie et à l'épouvante de cette relève. Le boyau n'est plus qu'une succession de trous qui s'effondrent ; ses alentours ne sont qu'un chaos qu'on dirait lui-même figé d'effroi, tout livide de sa craie fangeuse. Celle-ci fige pareillement les morts, qu'ils aient été frappés étendus ou recroquevillés ou qu'ils l'aient été

debout : quelle est votre stupeur lorsque se dressent devant vous, en leur capote kaki, plusieurs coloniaux immobiles à proximité de leur mitrailleuse : « C'est des morts ! » vous souffle l'homme qui vous guide et auquel cette présence est déjà familière. Ce que vous éprouvez, vos chasseurs l'éprouvent pareillement. Ils ont frissonné comme vous et sans doute ils ont eu peur. Mais ils ont suivi. Il faut avoir été soi-même l'une des ombres trébuchantes de ces marches nocturnes, où l'on était à la fois seul et accompagné, pour savoir ce qu'elles avaient de funèbre et d'héroïque ensemble. Encombrés de leur barda, silencieux sous le fracas traversé de lueurs blêmes et d'éclaboussements pourpres, les hommes s'accrochaient les uns aux autres comme des êtres fraternels afin de ne pas se perdre en ce labyrinthe où la mort circulait aussi, chacun se résignant plus ou moins, selon quelque pressentiment ou quelque assurance, à la fatalité de son destin.

Il vous fallut sortir à votre tour de la tranchée des Tantes qui n'était plus en réalité qu'un enchevêtrement de crevasses jonché de cadavres. A votre tour, après plusieurs bonds, de trou en trou, les fils de fer, battus par des tirs d'enfilade, vous arrêtèrent. L'offensive de Champagne d'ailleurs expirait. Elle eut encore, les 6 et 7 octobre, un spasme — illusoire — qui en marqua la fin.

Dans le seul secteur de la IVe armée, où se trouvait la tranchée des Tantes, nous avions perdu 76.000 hommes — la moitié de ce qu'elle avait coûté aux trois armées qui y participaient — dont 45.000 tués et disparus. Les morts de la Champagne pouilleuse, de septembre 1914 à octobre 1915, sont peut-être parmi les plus oubliés de la guerre. Les obus et les bombes qui, par manière d'exercice, dévastent et broient encore aujourd'hui, entre Souain et Tahure, ce terrain, où les ossements se sont confondus avec la craie, est même interdit à leurs fantômes — comme il l'est aux pèlerins, de moins en moins nombreux, qui, au sommet du monument de la ferme Navarin, cherchent à localiser leurs cauchemars dans ce morne horizon.

C'est peut-être à cause de ces morts plus délaissés que la

date du 29 septembre 1915, empreinte dans votre mémoire, m'a retenu davantage. Deux autres dates y rougeoient dont j'indique seulement le fait qu'elles situent dans vos anniversaires secrets.

***

Le 23 juin 1916, au petit jour, votre compagnie vient de se blottir au versant est de la côte de Froideterre (1) où elle est montée la nuit même. A 7 h. 30, les Allemands déclenchent une offensive très puissante, du bois Nawé au fort de Vaux. Ils espéraient bien faire sauter tout le centre de notre défense et qu'au-delà de la grande crête transversale qui la jalonnait — Souville, Fleury, Thiaumont — ils n'auraient plus qu'à dévaler vers la Meuse. Vous étiez en réserve exactement dans l'axe médian de l'attaque. Thiaumont enlevé et Fleury atteint, l'ennemi progresse entre l'un et l'autre, le long du ravin des Vignes : nos premiers éléments encerclés, nous n'y avions plus personne. Votre bataillon est alors engagé. Votre compagnie doit traverser le ravin des Vignes et marcher, au-delà de sa pente, contre l'ennemi qui croyait le champ libre. Manœuvrant comme vous leur avez appris, vos chasseurs franchissent le fond du ravin. Au moment de le regrimper, ils mettent baïonnette au canon, poussent à votre signal des hurlements sauvages et, au son du clairon, chargent vers la crête. Les Allemands en approchaient. La ligne d'acier, jaillissant parmi les clameurs et scintillant sous le soleil qui darde, les surprend, les effraye. Ils s'arrêtent, tourbillonnent et reculent jusqu'au déblai d'un petit chemin. Nos canons vont faire le reste.

Ce 23 juin fut l'une des journées les plus critiques de la grande bataille commencée le 21 février et votre combat en fut une phase décisive. Certes, s'il contribua à rétablir notre ligne infléchie et à décourager l'ennemi — comme vous l'apprendrez plus tard de la bouche même de votre vis-à-vis au-dessus du ravin des Vignes, rencontré à Aix-la-Chapelle par un hasard

---

(1) Région de Verdun.

dont il est d'autres cas aussi singuliers — certes ce combat ne mit pas fin à l'entreprise adverse. Mais, bientôt, à douze cents mètres de la dernière hauteur dominant Verdun, notre défense se ressoudait et elle ne cèderait plus. Votre compagnie avait eu une part déterminante dans ce coup d'arrêt, à la minute où tout pouvait se précipiter. Je suis sûr, mon général, qu'il vous conviendra que je rappelle la part qu'y eurent aussi les nombreux Rouennais des 39e et 239e R.I. qui se battaient et qui mouraient à votre droite dans les ruines de Fleury ; les noms de beaucoup d'entre eux, disparus ou vivants encore, nous ont été et nous sont familiers.

Le 31 août 1917, vous êtes au Chemin-des-Dames, près d'Heurtebise. Il y avait pareillement dans ce coin là, bien des morts oubliés : les zouaves et les fantassins qui, à l'automne de 1914, avaient multiplié les assauts pour emporter cet étroit passage, où, le 6 mars 1814, les Marie-Louise avaient arraché une victoire trop tardive. Depuis l'offensive du 16 avril, des milliers d'hommes étaient tombés en ce lieu : on s'en souvenait, sans s'accorder sur le total. Les Allemands et nous, n'avions pas cessé tout l'été de disputer, mètre par mètre, les bords de cette longue falaise échancrée qui va de Laffaux à Craonne. Aux alentours d'Heurtebise les flux et les reflux s'étaient succédé, laissant chaque fois une jonchée de cadavres. Votre bataillon, prêté au général des Vallières pour cette opération très soigneusement montée, attaquait juste au-dessus de la caverne du Dragon. Ce fut cette fois un succès. Votre compagnie enleva les tranchées du plateau de l'ouest de ce qu'on appelait toujours « le monument d'Heurtebise », quoiqu'il n'en restât rien. C'est là qu'entre deux contre-attaques allemandes repoussées, vous apprîtes par le fil téléphonique qu'un chasseur avait déroulé au fur et à mesure de votre progression, que le général des Vallières vous nommait chevalier de la Légion d'honneur.

⁂

Après de durs combats au sud de Montdidier et dans les Flandres, à l'été de 1918, la guerre s'acheva pour vous à Bruxelles. Mais vous n'en aviez pas fini avec l'histoire — nous non plus d'ailleurs : on n'en a jamais fini avec elle. Le savons-nous trop ou pas assez ? Elle nous saisit toujours à ses pièges et nous en payons chacun les faux-frais dans les règlements collectifs de ses dommages. Longtemps encore elle vous occupa et peut-être n'avez-vous pas eu trop à vous en plaindre car elle vous a ménagé dans une certaine mesure — jusqu'à ce mois de mai 1940 où, sous-chef de l'état-major de la IXe Armée, vous étiez le témoin de l'infortune du général Corap, devant Sedan, et où vous connaissiez l'épreuve de la capture aux côtés du général Giraud.

Si l'histoire n'en finit pas et si nous n'en finissons pas avec elle, ce discours, lui, doit se terminer. Et il faut bien aussi que je ne déflore pas tous les sujets touchant à une histoire qui fut la nôtre, dont vous voudriez bien nous entretenir quelquefois au cours de nos séances. J'en finis donc par un discret écho à ce que vous avez choisi de nous dire aujourd'hui. Par dessus cinquante années de toute votre vie militaire, c'est la guerre 14-18 que vous avez tenu à évoquer. Les anciens combattants qui sont ici, liés par les mêmes fidélités, n'ont pas pu en être surpris et ils vous en savent gré.

Ah ! ces anciens combattants de 14-18 ! Ils ont quelque temps agacé ou fait sourire avec leurs rubans étagés à la boutonnière, leurs médailles sur les vestons, leurs bérets, leur « retraite » et leurs défilés en colonne flottante derrière des drapeaux fanés. Leur nostalgie a paru radoteuse, leur mystique démodée, leurs revendications intempestives et leur camaraderie une marotte de vieillards. Ils étonnent et émeuvent davantage maintenant, et de jeunes garçons — ils ne sont pas tous désinvoltes et ingrats — pour le moins interrogent : qu'ont-ils donc accompli qui soit si durablement gravé en eux ? Qu'ont-ils donc été pour qu'ils restent ainsi attachés les uns aux autres dans la communauté des souvenirs ? Quelle révélation ont-ils donc reçue pour que toute leur vie en soit ainsi marquée ?

Nous arrivons, je crois, au moment où leur histoire va

devenir leur légende — pour la véracité de laquelle il leur appartient de témoigner toujours, jusqu'au dernier. Comme il y a dans notre mythologie nationale Tolbiac et Roncevaux, Bouvines et Marignan, Austerlitz et la Bérésina, Valmy et Reichshoffen, il y aura la Marne et les Eparges, l'Artois et la Somme, Verdun et le Chemin-des-Dames. Comme il y a dans notre album épique — illustré par la couleur de leurs uniformes, la simplicité ou la vaillance de leurs gestes, la bonhomie ou la gouaille de leurs mots — les chevaliers et les piétons, les preux et les mousquetaires, les soldats de l'An II et les grognards, il y aura les combattants de 14-18 sous leur nom de misère et de gloire : les poilus.

L'Académie de Rouen, mon général, n'a pas de clique qui puisse ouvrir le ban en votre honneur et je ne vois pas parmi nos confrères de la classe des Arts, lesquels auraient l'habitude de jouer du tambour ou de sonner du clairon ; mais l'empressement de notre accueil vous manifeste assez notre joie, notre respect, notre amitié : vous êtes le bienvenu.

MARTIAL DE LOMÉNIE
dernier abbé de Jumièges
et son oncle Loménie de Brienne
ministre de Louis XVI

DISCOURS DE RÉCEPTION DE

M. Jean MONTIER

(23 avril 1966)

Mesdemoiselles, Messieurs,

En m'accueillant aujourd'hui dans les rangs de votre docte Compagnie, vous me faites un grand honneur. Mais je me demande si l'amitié « ce bienfait des dieux » dont parle Voltaire, n'est pas la cause de cet accueil, plutôt que de modestes travaux qui, naguère, retinrent votre bienveillante attention. Puisque votre indulgence m'a ouvert les portes de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, à laquelle ont appartenu, au cours des deux siècles maintenant révolus de son existence, tant de personnes illustres, qu'il me soit permis de vous dire toute la fierté que je ressens en ce jour pour cet honneur, témoignage de l'estime que veut bien me porter votre Compagnie et, je vous en exprime, Mesdemoiselles, Messieurs, les sentiments d'une sincère et profonde gratitude.

Je croirais manquer à mon devoir si je n'évoquais pas devant vous, non sans émotion, la mémoire d'un ami, celui qui, l'an passé, présidait aux destinées de l'Académie et qu'une mort

rapide mais hélas ! attendue, terme fatal d'une maladie cruelle et sans remède, supportée avec grand courage, a privé nos sociétés savantes d'une compétence appréciée. Robert Eude n'est plus. Le souvenir de cet homme si fortement attaché aux choses du passé, craignant un présent qui l'effrayait, tourmenté dans ses sentiments les plus intimes par des changements dont, en toute bonne foi, il recherchait l'utilité, le sens et les motifs, son souvenir, dis-je, ne s'effacera pas de sitôt de nos mémoires.

Le discours en remerciement qu'il m'est agréable de prononcer, Mesdemoiselles, Messieurs, devant votre Compagnie tenant séance publique et solennelle, va vous entretenir de deux prélats. N'y voyez pas une infidélité à des travaux antérieurs sur l'histoire monastique. D'ailleurs, l'un et l'autre y appartiennent puisque par le fait de la commende, cette plaie de l'Eglise de France sous l'ancien régime, ils seront abbés de plusieurs abbayes, mais seulement pour en percevoir les revenus. Figures peu monastiques, en vérité.

De ces deux personnages, l'un est bien connu — sur les bancs de l'école, nous avons tous répété son nom — Loménie de Brienne, ministre de Louis XVI ; l'autre nous touche de plus près : c'est Pierre-François-Marcel de Loménie, abbé de Jumièges et coadjuteur avec droit de succession, d'Etienne-Charles de Loménie de Brienne, archevêque de Sens. Tous les deux auront une mort tragique ; celle du coadjuteur plus tragique encore puisque sa courte vie — trente années seulement — promise aux plus hautes destinées, se terminera sous le couperet de la guillotine, le 21 floréal an II de la République une et indivisible (10 mai 1794).

Pierre-François-Marcel de Loménie est ignoré par l'histoire. Il est éclipsé par Loménie de Brienne, son existence s'étant passée entièrement dans l'orbite de celui qu'il appelait son oncle et auquel il devait tout. Il est désigné couramment sous le nom de Martial de Loménie, le prénom de Marcel s'étant trouvé changé, je ne sais à la suite de quelles circonstances, en celui de Martial [1].

Le ministre de Louis XVI, Etienne-Charles de Loménie de Brienne, est né à Paris en 1727. Cadet de la famille, il est destiné, selon une coutume bien déplorable, à être d'Eglise. Son père, Louis de Loménie, comte de Brienne, avait épousé en 1723, Anne-Gabrielle de Villatte de Chamillart [2]. Etienne-Charles est ordonné prêtre. Il reçoit le bonnet de docteur en théologie le 8 mars 1752, après des études en Sorbonne où il eut comme condisciples Turgot, Boisgelin, le futur archevêque d'Aix [3], l'abbé Morellet [4] et l'abbé Véri. Il reçoit des lettres de vicaire général de l'archevêque de Rouen, le cardinal Nicolas de Saulx-Tavannes. En 1755, il est archidiacre et official de Pontoise et du Vexin français, alors dans le diocèse. Le roi le nomme évêque de Condom le 15 août 1760. Il a trente trois ans. Il est sacré le 11 janvier 1761 à Paris par le cardinal Paul d'Albert de Luynes, archevêque de Sens. Il est transféré par Louis XVI à l'archevêché de Toulouse le 30 janvier 1763 [5]. Il restera vingt-cinq ans à la tête de ce diocèse. A l'époque de son ministère, en 1787, il est âgé de soixante ans.

Quant à Martial de Loménie, il était né à Marseille le 18 juillet 1763, fils de Pierre-François de Loménie et de Victoire Bade [6]. Son père était lieutenant des vaisseaux du Roy et capitaine du port de Marseille. Deux frères étaient nés avant lui : Alexandre en 1758 et Charles en 1761 [7].

Nombre d'historiens ont été pris en défaut sur le dernier abbé de Jumièges. Certains l'ont dit frère du ministre de Louis XVI, d'autres son neveu, le donnant comme fils du comte Athanase de Brienne, ministre de la guerre en 1787, le frère de l'archevêque de Sens [8]. Autant d'erreurs que de filiations supposées. Loménie de Brienne et Martial de Loménie n'avaient d'autre parenté que celle d'un ancêtre commun, dans un temps très reculé, Jean de Loménie [9]. C'était une parenté du XVe siècle et elle aurait eu besoin de liens moins lointains pour faire de Martial et de ses frères les neveux du ministre [10]. En réalité, ce dernier ne sera pour eux qu'un « oncle par la sollicitude », écrira Perrin [11].

Brienne avait formé des plans de grandeur pour relever le prestige de sa maison gravement atteint au cours des générations précédentes. « Abattus par des circonstances malheureuses

[ses aïeux] avaient négligé à la fois le soin de leur nom et de leurs biens » [12]. Il fit épouser à son frère Athanase la fille d'un financier qui apporta « une fortune de plus de trois millions, et ramena à Brienne cette opulence princière qui émerveilla les contemporains »[13]. Celui-ci n'eut pas d'enfant.

Leur frère aîné, François, marquis de Brienne, colonel au régiment d'Artois, avait été tué à l'ennemi le 16 juillet 1747, pendant la guerre de la Succession d'Autriche, à l'attaque du col de l'Assiète, ne laissant aucune postérité. Serait-il dit que la maison de Brienne devait disparaître ? Le tempérament de l'archevêque le fit se raidir contre cet obstacle. Il se tourna vers l'autre branche des Loménie et il adopta, s'il est permis d'employer ce terme puisque l'adoption, telle que nous la connaissons, n'existait pas dans l'ancien droit français, les trois frères : Alexandre, Charles et François-Pierre-Marcel, le futur abbé de Jumièges qui, lui aussi, devait être d'Eglise puisque cadet de la famille.

Le 30 avril 1787, Etienne-Charles Loménie de Brienne est nommé, à la place de Calonne, contrôleur général des Finances et principal ministre du roi. Il n'entre pas dans notre propos de dire ce que fut son ministère [14]. Mais il semble intéressant de noter l'opinion des contemporains sur ce haut prélat.

Nul homme ne fut plus méprisé et plus vilipendé [15]. Les mémoires du temps, rapporte Joseph Perrin, le « chargent à souhait ». Dans un pamphlet anonyme [16], il est représenté « oubliant les grimaces synodales parmi les jeux de Thalie et de Terpsichore..., au milieu des délicatesses du luxe, environné d'une cour leste et brillante, occupé de fêtes, préparant une chasse, une comédie, un sacre d'évêque [17] à l'usage des dames » [18].

Louis XVI auquel on tentait de forcer la main pour faire de Brienne un archevêque de Paris, disait : « Encore faut-il que l'archevêque de Paris croie en Dieu ». Et il ajoutait : « Ils ne me feront pas prendre ni cette prêtraille (cela pour Brienne) ni la neçkraille », allusion à Necker dont on voulait lui imposer le rappel [19]. On sait que le vertueux et faible Louis XVI cherchait sa ligne de conduite dans les écrits de son père, le



ETIENNE-CHARLES DE LOMÉNIE DE BRIENNE
Archevêque de Toulouse

peinture du XVIIIe siècle

Musée de Versailles
Cliché des Musées Nationaux

Dauphin Louis. Or, pour le Dauphin Louis, très dévot [20], Brienne était athée et philosophe. Athée, c'est peut-être beaucoup dire, philosophe et ami des philosophes, certainement.

Son condisciple en Sorbonne, l'abbé Véri, note dans son *Journal* les principaux traits du personnage : talent, ambition, absence de dévotion [21]. Ce qui est qualité pour les uns, est erreur foncière pour les autres. Et si l'abbé Véri écrit : « Qu'importe le secret de ses pensées, si sa conduite dans la direction des affaires est bonne » [22], les Jansénistes ne manquent pas de riposter dans les *Nouvelles ecclésiastiques* : « Si le parfait désintéressement de M. de Brienne pour tout ce qui a rapport à la doctrine de l'Eglise était moins connu, on prendrait la liberté de lui représenter qu'il ne doit pas souffrir plus longtemps que ses jeunes clercs soient empoisonnés par les erreurs qui infectent les écoles de son diocèse (celui de Toulouse) et qu'il est temps pour lui de sortir de son sommeil léthargique, mais il est parfaitement inutile d'interpeller des prélats plongés dans les délices et dans les intrigues de l'ambition. » [23].

Madame de Genlis dira dans ses Mémoires : « Avec plus de 200.000 livres, il a fort dérangé ses affaires ; il est abimé de dettes ». On le représente encore dans son château entouré de jeunes abbés qui croyaient à peine en Dieu et attendaient des évêchés du crédit que l'archevêque avait à la cour [24].

Et pour compléter son portrait, disons un mot de son aspect extérieur. On lui trouve « une tournure froide, noble et polie, un air décidé, un ton tranchant (. . .). Il ne s'engage jamais dans une discussion, il décide impérieusement d'un mot, puis il se tait » [25]. Lorsqu'il prit le pouvoir, il est décrit : « Vieilli, usé, menacé de phtisie, rongé de dartres, presque lépreux ; il crachait le sang (. . .). Il dut, au risque de sa vie, demander à la médecine de galvaniser, par un traitement violent, ses forces épuisées » [26].

Tel était l'homme sous la protection duquel se plaçait Martial de Loménie, qui deviendrait son « Père en Dieu » et qu'il aurait pour guide dans sa vie sacerdotale et dans son épiscopat. Le 2 mars 1785, Martial alors âgé de vingt-deux ans, sous-diacre du diocèse de Marseille, soutient une thèse de doctorat en

Sorbonne [27]. En 1786 et 1787, il est ordonné diacre et prêtre.

1787 et 1788, ce sont les années de pouvoir de son protecteur dont le ministère s'effondrera sous les clameurs du peuple de Paris. Brienne démissionne le 25 août 1788. Une émeute éclate et il en aurait été sûrement la victime si le 2 septembre, il ne s'était échappé « tandis que la populace trompée dans ses desseins sinistres, traînait dans les rues de Paris un mannequin (qui fut ensuite brûlé) revêtu d'une robe d'évêque » [28]. En province, ce fut tout simplement par des chansons que l'événement fut accueilli :

Faites B... [rienne] cardinal
L... [amoignon] pair de France
A votre pouvoir sans égal
Tout est permis d'avance
Mais si de ces deux garnements
Il vous prend fantaisie
De faire deux honnêtes gens
Sire, on vous en défie. [29]

Loménie de Brienne, entre temps, avait été transféré, le 23 janvier 1788, à l'archevêché de Sens [30], ce qui lui procurait un revenu, en bénéfices de toute nature, de 678.000 livres de rente [31]. La même année, il devenait abbé commendataire de Saint-Ouen de Rouen et de Corbie. Antérieurement, il avait reçu en commende plusieurs autres abbayes : Bassefontaine en 1759, le Mont-Saint-Michel en 1766 [32], Moissac en 1775 et Saint-Wandrille en 1785. C'était un « gros » bénéficier.

Soulavie [33] fait dire à Loménie de Brienne, lorsqu'il quitta le ministère : « La reine pleura, me promit le chapeau [de cardinal], tout ce que je voudrais et me permit de l'embrasser. J'acceptai donc le chapeau. Je demandai que l'abbé de Loménie fut mon coadjuteur et la promesse de la première place d'une dame chez la Reine pour une nièce ». Il s'agissait de la comtesse de Canisy, née Anne-Marie de Loménie, cousine de l'archevêque au deuxième degré, « nièce à la mode de Bretagne ». En ce qui concerne le chapeau de cardinal, il fallut faire violence au Pape. Pie VI, dans l'allocution consistoriale qu'il prononça

le 26 septembre 1791, à la suite de la renonciation de Brienne à la dignité cardinalice, révéla : « Il serait difficile d'exprimer combien effectivement cette recommandation fut pressante et ce que Nous éprouvâmes d'instances à plusieurs reprises de la part du roi très chrétien pour diminuer les impressions de Notre répugnance personnelle... »

Libéré du ministère, l'archevêque de Sens va-t-il se consacrer à sa charge épiscopale ? Ecoutons la curieuse lettre d'un chanoine de la cathédrale, Monsieur Juteau, datée du 7 septembre 1788, et qui narre la première entrée, plutôt pittoresque, de Loménie de Brienne dans son nouveau diocèse.

« L'archevêque a passé icy comme un fugitif. Il s'est tenu enfermé à Nôlon pendant quatre jours sans vouloir voir qui que ce soit (...). Il est venu à Sens vendredi matin, seul et à pied, ayant laissé sa voiture à l'entrée du faubourg (...). Il a fait le tour de l'église et, de là, il est entré dans l'Archevêché, dont il s'est fait ouvrir les appartements par un serrurier. Il est parti hier samedi pour Brienne avec l'abbé Loménie et Mme Canisy, sa nièce, et, au mois d'octobre, il s'en va en Italie. Il est cardinal et le petit Loménie est coadjuteur de Sens (...) » [34]. Martial de Loménie, dès que son protecteur avait pris possession de son siège, avait reçu des lettres de vicaire général. A la même époque, il fut agent général du clergé.

Cette année-là, 1788, le roi le nommait abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Jumièges, succédant à François Camille prince de Lorraine, décédé la même année. Il était le quatre-vingt-deuxième successeur de saint Philibert, le fondateur. Il sera le dernier abbé de Jumièges.

Arrêtons-nous sur cette phase de la vie de Martial. Elle fut courte dans une courte vie. Il est alors à Paris près de son oncle (il habite avec lui dans l'hôtel de Brienne, rue Saint-Dominique). Il constitue pour son procureur Dom Pierre-Amand Bride, prieur de Jumièges, auquel il donne pouvoir de prêter entre les mains de l'archevêque de Rouen ou de son Official, le serment de foi et de fidélité et de prendre possession en son nom [35].

Martial de Loménie ne vint jamais à Jumièges, contrairement à ce qu'a écrit un historien local, Emile Savalle, dans une brochure : *Les derniers moines de l'abbaye de Jumièges* [36]. Celui-ci rapporte que « la communauté, le clergé de la péninsule et la population allèrent processionnellement au devant de Martial jusqu'à Duclair et le ramenèrent dans le même ordre à l'abbaye où eurent lieu, en présence de la foule, dans l'église Notre-Dame, les cérémonies d'usage ». Erreur de Savalle, comme les quinze à seize ans qu'il donne au nouvel abbé (Loménie est âgé de 25 ans) et la qualité de clerc tonsuré, alors qu'il est prêtre. Au commencement de 1789, date où Savalle place cette cérémonie, Martial ne pouvait être à Jumièges. Il était à Nice en compagnie de son archevêque, depuis les derniers mois de 1788 [37].

La suppression des ordres monastiques en 1790 lui faisait perdre son titre d'abbé et le privait des revenus qu'il aurait tirés de cette abbaye. Il se préoccupera, en décembre 1792, d'obtenir une pension en qualité de « ci-devant abbé de Jumièges » au même titre que les religieux dispersés [38]. Le procureur général syndic du département de la Seine-Inférieure consulté, répondit qu'il devait s'adresser au Directoire du département de l'Yonne. Ainsi se terminait la carrière abbatiale de Martial de Loménie.

En 1788 donc, les deux prélats sont à Nice. Martial de Loménie avait été préconisé archevêque *in partibus infidelium*, comme on disait à l'époque, de Trajanopolis de Rhodope dans le consistoire du 15 décembre [39] et, dans ce même consistoire, Etienne-Charles de Loménie de Brienne avait été créé cardinal [40]. Le sacre de Martial eut lieu le dimanche 11 janvier 1789, à Nice, alors terre étrangère, possession des rois de Sardaigne, dans la cathédrale Sainte-Réparate ; le prélat consécrateur était l'archevêque de Sens, Etienne-Charles de Loménie de Brienne, « l'oncle par la sollicitude » assisté des évêques de Nice et de Grasse [41]. Après la cérémonie, cent pauvres de la paroisse Sainte-Réparate, vingt-cinq de celle de Saint-Augustin et également vingt-cinq de la paroisse Saint-Jacques furent invités à dîner. Il fut donné à chacun une somme de trois francs et il leur fut permis d'emporter tout ce qui avait servi au repas.

Un religieux avait composé un sonnet, dans la langue de Pétrarque [42] :

« Quelle gloire nouvelle pour toi se prépare, magnanime Seigneur !... Une lumière souveraine inonde les voûtes du temple, et la Religion, te prenant par la main — te conduit au pied de ses autels. — Le Héros s'avance ; il vient de sa tiare couronner ton front joyeux ; il répand sur toi l'onction sacrée du Chrême et te proclame son compagnon, son aide, le chef de son troupeau.

« Cependant, il est un autre, un plus haut diadème, dont tu n'es pas encore orné. Mais déjà les nuages de l'avenir entr'ouvrent à mes regards leurs obscures profondeurs ; l'horizon tout entier m'apparaît ; et d'ici, je vois pour toi surgir, dans un âge futur, un jour plus fortuné : il te prépare, — ma pensée les devance, — de grandioses événements. » [43].

Après la lyre du poète, voici la musette du berger. Le sensible Florian va donner le plan et les idées d'une pastorale, imitée d'*Estelle et Némorin*. Le roman à la gloire des deux prélats, sera écrit par l'abbé Bruguière, empressé sur les pas du cardinal et qui deviendra son secrétaire [44]. L'épiscopat de Martial de Loménie s'ouvrait sous d'heureux auspices. On se l'imagine, dira Joseph Perrin, « cueillant la mitre avec l'aisance d'un paladin qui tend la main vers les fruits d'or d'un jardin enchanté » [45].

Trois semaines après le sacre, l'envoyé de Rome, l'abbé Tiberio Piccolomini, apportait à Loménie de Brienne la barrette rouge. La remise lui en fut faite le 2 février, dans la chapelle de l'évêché. Il ne reçut pas le chapeau ni de titre cardinalice puisqu'il n'alla pas à Rome [46]. Les festivités niçoises étaient terminées. Le nouveau cardinal continue son voyage vers l'Italie. Il négligera le « Seuil des Apôtres ».

Martial de Loménie, le jeune coadjuteur de vingt-cinq ans, se dirige, lui, vers Sens pour suppléer l'archevêque qui ne reviendra qu'un an plus tard.

Le 14 septembre 1789, il publie un mandement pour communiquer au diocèse la lettre du roi, du 3 septembre, adressée à

tous les évêques au sujet des « troubles qui désolent le royaume » [47].

Le coadjuteur préside, à l'archevêché, le 13 octobre, la séance du bureau de bienfaisance qui venait d'être créé par la commune. Il prononce un discours dans lequel il dit, s'adressant au maire, le marquis de Chambonas : « Je remplirai dignement la mission de celui qui m'a envoyé vers vous. Economie de tout, me répétait-il dans ses lettres (il s'agit du cardinal), économie de tout, excepté d'aumônes ». Le maire, dans sa réponse, rappelle les largesses et les charités immenses de l'archevêque et de son coadjuteur, depuis le peu de temps, dira-t-il, que Sens a le bonheur de posséder Messieurs de Loménie [48].

L'année suivante, le 25 janvier 1790, le coadjuteur publie le mandement de carême, rappelant les devoirs du temps de pénitence.

Le mandement est adapté aux circonstances du moment. Peut-on dire qu'il nous livre la pensée de Martial de Loménie sur les événements ? Des allusions y sont faites mais c'est surtout la résignation qui est prêchée à ceux dont on pourrait craindre la révolte et l'obligation de donner, de partager, à ceux qui possèdent.

Il s'adresse tout d'abord « aux citoyens de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre », ainsi s'exprime-t-il, puis ensuite à ceux « que la fortune ou la naissance ont plus favorisés ».

Enfin, à ses prêtres « nos coopérateurs et nos frères », il recommande la prudence [49].

Le cardinal s'était décidé à rentrer en France ; plusieurs raisons l'incitaient à ce retour : les douceurs de la vie de famille paisible à laquelle il aspirait, le soin d'une santé délabrée et que le ministère terminé dans l'effervescence n'avait pas améliorée, surtout une fortune obérée qu'il fallait rétablir. Les événements l'avaient dépouillé de ses nombreux bénéfices ecclésiastiques.

Le 28 avril 1790, devant le maire et les officiers municipaux, l'archevêque et son coadjuteur prêtent le serment civique, qu'il ne faut pas confondre avec le serment schismatique qui,

seul, sera condamné par le Pape [50]. Loménie de Brienne n'avait pas été intronisé sur le siège de Sens. Le maire lui demande, pour répondre au vœu de la population désireuse de voir son archevêque dans la pourpre cardinalice, que se déroule la cérémonie.

Le 3 mai, le cardinal, Martial de Loménie et une députation du Chapitre partent de l'abbaye de Sainte-Colombe pour se rendre à la cathédrale. Descendu de voiture, l'archevêque reçoit les compliments du maire. Il arrive ainsi à son palais ; aussitôt après, le Chapitre alla lui offrir les pains et les vins, suivant une vénérable tradition. Il se rendit ensuite à la cathédrale où la cérémonie s'acheva au chant du *Te Deum*, après qu'il eut signé son serment et reçu l'obédience de ses chanoines auxquels il donna « le baiser pastoral et paternel ».

Le cardinal revint sur la place Saint-Etienne afin de haranguer la milice formée en carré et il déclara qu'il voulait habiller cent personnes nécessiteuses des deux sexes.

« Le soir, une distribution de deux mille livres de pain avec de la viande en proportion, fut faite à tous les pauvres qui se présentèrent (...) tandis qu'une illumination générale et spontanée prolongeait la joie. »

« Ni les exhibitions patriotiques, ni les défaillances sacerdotales » des Loménie, écrira Perrin, ne purent effacer le sentiment unanime de gratitude et de respect né en ce jour dans le cœur des Sénonais [51].

Mais le sinistre Marat veillait, toujours à l'affût d'une proie ; il écrivait dans son *Amy du Peuple*, le 6 mai : « Le cardinal de Brienne, archevêque de Sens et transfuge en Italie, est revenu subitement dans son diocèse. Il a fait son entrée solennelle et a prêté le serment civique qu'il a embelli par un discours artificieusement préparé, de manière qu'après l'avoir entendu, on ne sçait pas si ce prélat est partisan de la nouvelle constitution ou s'il regrette l'ancien régime » [52].

Les attaques de Marat continuent. Celui-ci « sous la forme de sinistres pourquoys », déroule ses appels à l'assassinat.

Martial de Loménie n'est pas oublié dans cette sanglante litanie. « Il faut, écrit Marat, commencer par Loménie de

Brienne et son coadjuteur, exposer leurs têtes sur une perche, les promener dans leur diocèse ».

Désormais, la tranquillité des deux prélats sera menacée. La vigilance s'imposera. Le cardinal louvoiera, il composera, il donnera des gages, mais les passions déchaînées, la haine, surtout celle d'un Laÿ, intendant congédié de l'Hôtel de Brienne, qui viendra s'installer mystérieusement à Sens, seront plus fortes que lui.

Le 12 juillet 1790, ce fut le vote de la funeste constitution civile du clergé et surtout le serment imposé, par le décret de l'Assemblée du 27 novembre, aux évêques et aux curés conservés en fonctions, de jurer obéissance à cette constitution.

Le roi, très hésitant, donna sa sanction à la loi, le 22 juillet 1790, espérant, semble-t-il, un arrangement avec Rome ; et ce fut à partir du 27 novembre, le défilé à la tribune d'ecclésiastiques venant prêter le serment. Le nombre des jureurs s'éleva péniblement à cent quatorze, dont sept évêques. L'Assemblée, sur la proposition de son président Barnave, décida d'arrêter au 3 janvier 1791 le délai pour la prestation du serment.

Parmi ces sept évêques se trouvaient le cardinal de Brienne et Martial de Loménie. Le 30 janvier 1791, le cardinal paraissait dans sa cathédrale et prêtait devant le Conseil général de la commune son serment d'ecclésiastique fonctionnaire. Il entraînait dans sa défection, outre son coadjuteur, Martial de Loménie, tous les curés de la ville et nombre d'ecclésiastiques dont le supérieur du séminaire, M. Montault. On comprend alors les paroles amères du pape Pie VI dans le consistoire du 26 septembre 1791. « On ne peut exprimer tout le mal que causa son exemple » [53].

Mais les Loménie ne voulurent pas aller plus de l'avant en consacrant les évêques constitutionnels. Comme le scandaleux Jarente, évêque d'Orléans [54], ils pouvaient dire : « Nous jurons mais nous ne sacrons pas ». Le cardinal se refusa toujours à donner l'institution canonique aux évêques de l'Eglise « régénérée » pour employer ce mot de la phraséologie révolutionnaire, ce qui lui sera vivement reproché [55].

Délogé du palais épiscopal, l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif devait le recueillir. Mise en vente, elle avait été achetée comme

bien national, le 5 mars 1791, par la cousine germaine du prélat, Louise-Anne Poupardin d'Amanzy, veuve de Paul-Charles-Marie de Loménie de Brienne et mère de la comtesse de Canisy. On s'installa dans la demeure des moines. Il y eut des appartements distincts pour l'archevêque devenu évêque du département de l'Yonne par la grâce de la Constitution civile du clergé ; pour le coadjuteur, Martial de Loménie ; pour Madame de Canisy et pour sa mère.

Les deux évêques, tant bien que mal, essaient d'administrer le diocèse suivant les nouveaux principes : réorganisation d'un séminaire qui resta vide, presbyterium de seize vicaires épiscopaux ; ces fonctions tentèrent quelques ecclésiastiques qui même s'offrirent, d'autres refusant fièrement cet excès d'honneur... ou cette indignité [56].

La Terreur qui régnait à Paris s'étend alors à Sens comme à toute la France. Un coup de tonnerre retentit dans le ciel sénonais. Un ordre de la Convention, du 2 août 1793, décrète l'arrestation de Loménie de Brienne. Il est gardé à vue dans son domicile. Danton, suspect de vénalité (et dans cette affaire on peut l'en soupçonner), auquel Brienne adressa une supplique par l'intermédiaire de sa nièce, la commune de Sens et la société patriotique dont l'évêque avait été élu président, remplissant les fonctions le bonnet rouge sur la tête, furent alertés.

De la calotte rouge de cardinal au bonnet rouge des sans-culottes, quel abîme de renoncements, de défections, de lâchetés !

Tout servit à l'évêque pour recouvrer sa liberté : ses défaillances — et celles des autres — il les rappela dans un mémoire, depuis son serment schismatique, son renoncement à la pourpre cardinalice, son installation coupable dans le bien national qu'était devenue l'abbaye Saint-Pierre-le-Vif, jusqu'au divorce de sa nièce ; tant et si bien que tous ces efforts conjugués firent que l'arrestation fut levée provisoirement le 19 août et définitivement le 30 [57].

Martial de Loménie n'avait pas été inquiété lors de cette première arrestation.

Une affaire de lettres saisies émanant de M. de Canisy,

émigré en Angleterre et adressées à sa femme dont il était divorcé, « divorce, dira Patrault [58], l'homme d'affaires de la comtesse, qu'elle avait sincèrement provoqué et obtenu », [59] avait créé une situation embarrassante pour tous les Loménie et notamment pour l'ex-cardinal qui était mentionné, dans cette correspondance, par « l'oncle Charles ». Cette fois encore, l'alerte fut chaude ; mais la protection des autorités sénonaises permit à Brienne d'échapper au danger et la famille se trouva dégagée — du moins momentanément — de cette malencontreuse affaire.

Madame de Canisy avait alors quitté Sens pour Paris où elle se croyait plus en sûreté. Elle logeait rue Saint-Georges, n° 18, dans un appartement qu'elle partageait avec le coadjuteur et son homme d'affaires Patrault. Elle invita plusieurs fois à dîner le conventionnel Barère, ancien avocat au Parlement de Toulouse [60], en compagnie de Martial, pensant que sa protection serait efficace, ce qui ne l'empêcha pas, en octobre 1793, d'être arrêtée et conduite devant l'accusateur public au sujet de la lettre de son mari. Le coadjuteur fut également appréhendé. Il se promenait dans un cabriolet de Madame de Canisy, ce qui constituait aux yeux des autorités un signe de complicité. On ne pouvait être plus imprudent ! Le coadjuteur et Madame de Canisy en furent quittes pour la peur ; la sévérité du procureur Fouquier-Tinville [61] semblait atténuée à l'égard des Loménie. Pour quelles raisons ? Le comportement de Martial ne paraît pas étranger à ce changement. « Depuis quelque temps déjà, lit-on dans Perrin [62], l'avisé coadjuteur sentant croître le péril, s'était exercé à hurler correctement avec les loups de la Montagne — peut-être pour les mieux dépister. Jetant aux orties de Saint-Pierre-le-Vif sa houlette et son hoqueton de pasteur constitutionnel, notre philosophe prenait le ton à Paris auprès de Barère. Il affichait dans la section des Piques les allures d'un parfait révolutionnaire ; il s'empressait même d'écrire à la municipalité sénonaise, afin de lui demander acte de son adhésion et des vœux, pour la nouvelle constitution de 1793. »

Devenu suspect, l'ex-cardinal de Brienne est arrêté une seconde fois, le 19 brumaire an II (9 novembre 1793) et interné

dans la maison de réclusion de Sens. Des délégués du district et de la municipalité se présentent le 1er frimaire (21 novembre) devant le redoutable Comité de surveillance générale pour y déposer une pétition de la société populaire demandant qu'on rende l'évêque à la surveillance du Comité de sa commune. Le coadjuteur se joint à eux.

Martial de Loménie va alors commettre une grave erreur ; il se jette dans la gueule du loup. Il tient à dîner avec Robespierre et à être présenté à l'Incorruptible. Mais Robespierre, c'est l'âme du terrible Comité de salut public. Martial s'ouvre de son projet à Barère. Celui-ci, dans ses mémoires, raconte que « quelque temps avant le 20 prairial (8 juin 1793)[63], M. de Loménie, ex-coadjuteur de son oncle, l'archevêque de Sens, vint à moi et me demanda de le faire dîner avec Robespierre. Cela me paraît difficile, lui dis-je. C'est le député le plus insociable et défiant que je connaisse. Cependant, je tenterai la chose pour vous obliger. (...) Je hasardai donc l'invitation, en disant à Robespierre qu'il dînerait avec des députés et quelques-uns de mes parents et de mes amis ; il y consentit après beaucoup d'instances. C'était, en effet, un homme morose et mélancolique autant qu'ombrageux et défiant. Je le pris au sortir de l'Assemblée, nous allâmes chez le restaurateur Méot (voisin de la salle des séances). (...) Le repas fut assez gai, mais Robespierre ne dit rien. Cependant, après le repas, il se dérida un peu et me demanda le nom (...) de la personne qui était près de moi (...) ; quant à mon voisin, continuai-je, je l'ai connu à Toulouse, il y a plusieurs années ; il est philosophe et a des idées pleines de liberté et de philanthropie ; il se nomme Loménie.

— C'est un Brienne ?

— Oui, le neveu du cardinal qui a convoqué les Etats Généraux et établi par une loi la liberté absolue de la presse.

— C'est bon, c'est bon... ; mais c'est un noble !

« Peu d'instants après [Robespierre] prit son chapeau et se retira sans rien dire. »[64].

Loménie, un nom hélas ! que le tyran n'oubliera pas

Toujours pour donner des gages, à l'exemple de l'ex-cardinal qui avait écrit à la Municipalité qu'il renonçait à toute fonction ecclésiastique, Martial de Loménie adressa au Conseil général de la Commune de Sens cette lettre :

Paris, ce 20 brumaire an II de la République française
(dimanche 10 novembre 1793)

Citoyens,

Je m'empresse de renoncer entre vos mains au droit que la Constitution civile du clergé m'avait laissé sur l'évêché du département de l'Yonne. Je souhaite depuis longtemps de me démettre de toutes fonctions ecclésiastiques et je n'attendais que la voix de la Convention Nationale pour servir mon vœu particulier. Salut et fraternité.

Signé : M^al Loménie.

Devançant quelque peu les événements, on peut se poser une question au sujet de cette renonciation. Martial était coadjuteur de l'archevêque de Sens avec droit de succession ; c'est dire qu'aussitôt la mort du prélat, il prenait possession du siège du défunt et se trouvait ainsi investi de la juridiction. Sa déclaration à la Commune n'avait sûrement pas été notifiée au Pape qui, par ailleurs, n'avait pas reconnu et avait condamné la Constitution civile du Clergé. Martial de Loménie n'avait été frappé que de suspense, comme les six autres évêques jureurs, par la lettre de Pie VI, du 13 avril 1791. Or, la suspense n'est pas la déposition. On peut donc se demander si Martial de Loménie ne fut pas archevêque de Sens, à la mort de Brienne [65]. Mais en cette période si agitée de sa vie, il n'a pas dû se préoccuper de savoir s'il allait succéder ou non. D'ailleurs, n'avait-il pas renoncé à toute fonction ecclésiastique ? L'Eglise de Sens, et c'est à noter, ne le comprend pas dans la liste de ses pontifes.

Le Conseil de la Commune, en recevant la renonciation des citoyens Loménie y a vu, lit-on dans la délibération, « une nouvelle preuve de leur désintéressement et de l'attachement qu'ils ont paru constamment donner à la Révolution, donne



Etienne Charles Delomenie de Brienne
Archeveque de Toulouse Principale Ministre d'Etat
Et Chef du Conseil Royal des Finances.

A Paris chez Basset rue St. Jacques au coin de celle des Mathurins. Il tient Magasin de Papiers en Rouleaux

ETIENNE-CHARLES DE LOMÉNIE DE BRIENNE
Ministre de Louis XVI
- à l'âge de 60 ans -

Photo. Bibliothèque Nationale

acte au citoyen Loménie, cy-devant évêque du département de l'Yonne et à Martial de Loménie, de leur renonciation à leurs fonctions et pensions ecclésiastiques et arrête qu'expédition des présentes leur sera délivrée pour servir et valoir ce que de raison » [66]. La défection est consommée. Mais quel triste exemple ont donné les deux archevêques ! Plus de quarante de leurs prêtres les ont suivis dans leur apostasie.

Le ci-devant évêque du département de l'Yonne recueillit le salaire de son renoncement. Il obtint de rentrer chez lui, sous la surveillance d'un simple garde, le 8 nivôse an II (26 décembre 1793), six semaines après son internement dans la maison de réclusion. Cette libération apportait un apaisement à ses misères morales ; il échappait ainsi aux persécutions qu'il avait éprouvées de la part des autres détenus et à leur mépris ; elle lui procurait aussi un soulagement à ses souffrances physiques dues à son mauvais état de santé. Il avait enfin le repos, du moins il le croyait. Ainsi se terminait l'année 1793 pour les deux prélats.

Mais la justice des hommes qui est parfois l'instrument de celle de Dieu, allait passer foudroyante.

Au début de 1794. Madame de Canisy avait quitté Paris, avertie que Fouquier-Tinville avait lancé contre elle un second mandat d'arrêt qui n'eut pas de suite grâce à des influences... révolutionnaires, probablement de Barère, qui s'exercèrent en sa faveur. Elle avait pensé rejoindre la frontière pour tenter de passer à l'étranger. De son côté, le coadjuteur, le brillant gentilhomme, élégant, distingué, doué de la fougue de ses trente ans, « l'aimable » comme on le lit dans les mémoires de l'époque, écrit Perrin [67], tenait trop à la vie pour affronter plus longtemps les dangers de la capitale. L'un et l'autre sont de retour à Sens, à l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, dans la demeure de l'évêque.

Toute la famille va se trouver réunie ; les deux frères du coadjuteur : Alexandre et Charles, accourent auprès de celui qu'ils ont toujours considéré comme leur père. L'ancien ministre de la guerre ne peut résister au désir de voir son frère qui venait de connaître tant d'alarmes et de périls. Alexandre et Charles de Loménie sont arrêtés le 25 pluviose an II (13

février 1794) au moment où ils repartaient pour Brienne ; ils monteront sur l'échafaud en même temps que leur frère.

Les événements tournent mal pour Martial. Il quitte, en compagnie de Madame de Canisy, Saint-Pierre-le-Vif. « Tous deux, dit Perrin [68], sans but, sans pensée, tremblant au moindre bruit, se mirent à errer jusqu'à la nuit dans la campagne déserte qui environne l'abbaye ». Ils rentrent mais repartent le lendemain pour la maison de campagne de la Pommeraye [69]. Ils sont arrêtés le soir et ramenés à Saint-Pierre, en pleine nuit, à deux heures du matin, 1er ventose an II (19 février 1794).

La veille, le 30 pluviose (18 février), le frère de l'évêque, le comte Athanase, est aussi arrêté et une bande de sans-culottes envahit la résidence de l'ex-cardinal, y menant grand fracas, fouillant, interrogeant, injuriant. Le soir venu, les terroristes s'offrent un « soupper » aux frais du maître de céans, véritable orgie à laquelle ils contraignent Brienne et les siens, prisonniers, à assister. Les convives sont alternés : un sans-culotte, un cy-devant. L'épreuve dure jusqu'à minuit. L'évêque peut alors se retirer dans sa chambre, épuisé. Le 1er ventose (19 février), lendemain de cette bacchanale, on le trouve agonisant. Vers 9 heures du matin, Etienne-Charles de Loménie de Brienne, archevêque de Sens, ex-cardinal de la Sainte Eglise romaine, expirait de mort naturelle, sans qu'il eût besoin de recourir au poison, ainsi que le crut une imagination populaire, enflammée à l'annonce de ce décès quasi subit. Il échappait à la haine des hommes et à leur vengeance, pour se trouver placé à l'instant même devant la justice de Dieu. Il fut inhumé sans pompe et sans aucune cérémonie, devant la porte principale de la basilique Saint-Savinien, contre le seuil extérieur, rapporte Perrin. Son corps fut apporté par quatre hommes et il ne franchit pas l'entrée de l'église. Loménie de Brienne était âgé de soixante sept ans [70].

Le même jour, le coadjuteur est emmené dans le palais archiépiscopal où siège le Comité de surveillance et il subit un premier interrogatoire. La détention dans les prisons sénonaises dura deux mois. Le 16 germinal (5 avril), Martial de Loménie, avec les autres prévenus qui devaient partager son sort tragique, partait pour Paris et était incarcéré à la Conciergerie

Un prisonnier a décrit ce qu'était cette prison et la barbarie qui y régnait en cette année 1794 : « Entassés, rapporte-t-il, jusqu'à cinquante dans un même trou, le nez sur leurs ordures, ils [les prisonniers] se communiquent les maladies, les malpropretés dont ils sont accablés. (...) Ne croyez pas que les incommodités du logement soient les seules que les prisonniers aient à supporter. (...) Il faudrait assister aussi à la fermeture des portes et à l'appel nominal qui la précède. Figurez-vous trois ou quatre guichetiers ivres, avec une demi-douzaine de chiens en arrêt, tenant en mains une liste incorrecte qu'ils ne peuvent lire. Ils appellent un nom, personne ne se reconnoît ; ils jurent, tempêtent, menacent ; ils appellent de nouveau, on s'explique, on les aide, on parvient enfin à comprendre qui ils ont voulu nommer. Ils font entrer en comptant le troupeau, ils se trompent ; alors, avec une colère toujours croissante, ils ordonnent de sortir ; on sort, on rentre, on se trompe encore, et ce n'est quelquefois qu'après trois ou quatre épreuves que leur vue brouillée parvient enfin à s'assurer que le nombre est complet » [71].

C'est dans ce milieu de misère que le coadjuteur va vivre. Et que dire des inquiétudes de l'attente qui se prolongera jour après jour. Plus d'un mois va s'écouler avant le jugement.

Le 17 floréal (6 mai) se déroule l'interrogatoire des prisonniers [72]. Tout d'abord, le juge se rendit à l'hospice des femmes malades où Madame de Canisy, brisée par tant d'émotions, avait été transportée. C'est là qu'on plaçait les femmes enceintes qui échappaient, de par leur état, à la guillotine. Madame de Canisy ne voulut pas user du subterfuge qu'on lui conseillait pour gagner du temps. Cette hospitalisation, la cohabitation à Paris, la vie commune à Sens dans la demeure de l'ex-cardinal, ont été les prétextes d'une vile calomnie à l'égard du coadjuteur. « Après son divorce, Madame de Canisy épousa son cousin, Martial de Loménie », pouvait-on lire dans une publication du temps [73]. L'auteur ajoutait : « L'impudeur de l'une ne peut être comparée à l'immoralité de l'autre et elle ne rougit point d'être une des premières femmes de France à profiter de la loi du divorce et encore, pour épouser un prêtre ». Aucune trace de ce prétendu mariage qui aurait été

sacrilège, n'a été trouvée ni à Paris, ni à Sens, dans les registres de l'état civil et bien imprudents ont été les historiens qui se sont fait l'écho de ce ragot. Il n'en est nullement question dans la procédure devant le Tribunal révolutionnaire et l'acte de décès de Martial ne comporte aucune mention de mariage [74].

Après l'interrogatoire de Madame de Canisy, c'est au tour de Martial de Loménie de comparaître devant le juge. Trois questions seulement lui sont posées. On l'interroge sur son identité qu'il décline : Martial de Loménie. Il lui est demandé s'il a conspiré contre la République. Il répond que ses intérêts, ses sentiments, toute sa vie, les témoignages de ses concitoyens, prouvent qu'il n'a jamais conspiré contre la liberté du peuple et sa souveraineté. Il est interrogé sur le choix d'un défenseur. Il indique le nom du citoyen Boutron et celui de Chauveau-Lagarde, l'avocat de Louis XVI. L'instruction — ou plus exactement son simulacre — est terminée.

Quatre jours après, le 21 floréal an II (10 mai 1794), au matin, Madame Elisabeth, sœur du roi, elle aussi promise à la guillotine, et les prévenus sénonais sont réunis. Ils attendent leur comparution devant le Tribunal révolutionnaire. Il est onze heures. Le Tribunal entre en séance ; il est présidé par René Dumas [75] assisté des juges Gabriel Deliège [76] et Antoine Maire [77] et du commis greffier Charles Legris. Le sanguinaire Fouquier-Tinville ne siège pas ce jour-là. C'est son adjoint. Gilbert Liendon [78] qui va requérir contre les vingt-cinq accusés. Madame Elisabeth sera interrogée la première. Martial de Loménie a le numéro quinze.

Que reproche Fouquier-Tinville à ce dernier ? « Martial de Loménie, écrit-il, paraît avoir été l'un des complices des forfaits du tyran dans la journée du 10 août. On [Loménie] devait en effet quitter Sens, continue l'accusateur public, au mois de juillet 1792, pour aller à Lille. Il est à remarquer que c'est à fin août qu'il est revenu à Sens, que tout donne lieu à croire qu'il a figuré dans la horde des conspirateurs qui étaient aux Thuilleries pour assassiner le peuple ». C'était absurde et odieux, dira Perrin [79]. Martial de Loménie ne pouvait être le même jour (10 août) à Lille et à Paris. Or, d'après

l'interrogatoire qu'il subit à Sens, il était bien à Lille ce jour-là. Il voulut parler, protester ; on le força à se taire.

Les jurés entrent dans le local affecté à leurs délibérations. Quelques minutes après, ils en sortent et reprennent place dans la salle d'audience. Dumas prononce alors la sentence. Tous les accusés sont condamnés à mort et le jugement sera exécuté dans les vingt-quatre heures. L'une des prévenues, Madame Mégret de Serilly, échappera au supplice. Son état de grossesse ayant été reconnu, elle est incarcérée à la prison de l'évêché. Elle sera libérée après le 9 thermidor. Madame Elisabeth, Martial de Loménie et leurs compagnons sont ramenés à la Conciergerie. L'exécution eut lieu le même jour, à 6 heures du soir. Ils disposèrent d'environ cinq heures pour se préparer à la mort.

« Réunie à ces infortunés, écrit Beauchesne [80], auteur d'une vie de Madame Elisabeth, la sœur du roi les regarde comme autant d'amis (...) ; elle leur parle avec un calme et une douceur inexprimables ; elle domine leurs tortures morales par la sérénité de son regard, par la tranquillité de son maintien, par l'ascendant de ses paroles ». A-t-elle connu le coadjuteur à Versailles ? C'est très probable. Elle s'émeut à la vue de Martial. Elle lui témoigne beaucoup d'intérêt. Elle n'ignore pas qu'il est transfuge de l'Eglise, qu'il est parjure des promesses de son sacre et que, brusquement, il va être placé en face des responsabilités redoutables du devoir méconnu. Elle lui dit : « On n'exige pas de nous, Monsieur le Coadjuteur, comme des anciens martyrs, le sacrifice de nos croyances ; on ne nous demande que l'abandon de notre misérable vie ; faisons à Dieu ce faible sacrifice avec résignation » [81]. Il abjure ses erreurs entre les mains du vénérable doyen du Chapitre de Sens, l'abbé de Champbertrand [82], lui aussi condamné à mort. La veille, Martial de Loménie avait mis ordre à ses affaires temporelles, ainsi que nous le savons par ce Bruguière, ancien secrétaire du cardinal, et qui avait des accointances avec les commis des bureaux du Tribunal révolutionnaire [83].

Mais l'appel pour l'échafaud se fait entendre. La toilette funèbre s'accomplit et les condamnés montent dans les charrettes que le gouailleur Barère appelait les « bières des vivants ».

Elles étaient au nombre de six. L'abbé Morellet écrira dans ses mémoires [84] : « J'ai eu le malheur de voir sans les regarder, et le comte de Brienne (le frère du cardinal) et toute sa famille allant au supplice avec Madame Elisabeth ; image sanglante qui m'a longtemps poursuivi ». On arrive à la place de la Révolution, notre place de la Concorde actuelle. Les condamnés descendent. Le défilé lugubre commence. C'est Madame de Crussol, cinquième condamnée, qui est appelée la première. Martial de Loménie, son tour arrivé, monte à l'échafaud. Comme les autres hommes qui l'ont précédé, il s'incline profondément devant Madame Elisabeth, assise sur un banc placé au pied de l'échafaud et qui, pendant tout le temps que durera le sacrifice, récitera le *De Profundis* pour « les victimes immolées sous ses yeux ». Il est poussé, bascule sur la planche, un bruit sec. Le terrible couteau est tombé. Martial de Loménie a expié ses erreurs [85].

C'est ensuite à la sainte Madame Elisabeth de gravir les degrés de l'épouvantable machine. Le couperet descend pour la vingt-quatrième fois. Tout est fini. Ce jour-là, au moment où la tête de la princesse tombait dans l'horrible sac de cuir, il y eut un grand silence. Pour une fois, les cris habituels et les insultes d'une foule toujours friande de ce spectacle de sang, faisaient place à l'émotion [86].

Les charrettes attendaient pour transporter les corps des suppliciés au lieu de l'inhumation. Depuis que le cimetière de La Madeleine avait été fermé, rapidement rempli par les exécutions, on enterrait, pour ne pas dire : on enfouissait, les victimes près de la barrière de Monceau. C'était un terrain vague s'étendant vers le parc Monceau avec lequel il était contigu. Par les rues des Champs-Elysées, de La Madeleine, de l'Arcade, Saint-Lazare, du Rocher et des Errancis, on atteignait le nouveau cimetière, à l'endroit nommé l'enclos du Christ. C'est là que furent inhumés les corps après qu'ils eurent été dépouillés de leurs habits souillés de sang et destinés à l'Hôtel-Dieu. Ils furent placés nus, côte à côte, inversés, les têtes dans les vides, au hasard. Madame Elisabeh fut couchée « face contre terre dans le fond de la fosse, du côté le plus rapproché du mur », dira plus tard le fossoyeur Joly. Quant à Martial

de Loménie, il semble qu'il ait été inhumé dans la même tranchée, si l'on en croit la déclaration de Joly qui assure que « dans la couche où a été placé le corps de Son Altesse royale, il n'y eut de placés que des corps masculins ». Louis XVIII, à son retour en France, se préoccupera de retrouver l'endroit où avait été inhumée sa sœur. Mais vingt ans sont passés. Les souvenirs se sont estompés. Rien n'avait indiqué l'endroit précis où avaient été enterrés les suppliciés. La difficulté qu'il y aurait de parvenir à séparer les cendres de Madame Elisabeth de celles des autres victimes serait trop grande et le résultat de fouilles ne pourrait aboutir qu'à la découverte d'ossements douteux et à une profanation. On abandonna enquêtes et recherches [87]. Pas plus que pour le corps de Madame Elisabeth, nous ne savons où repose exactement celui de Martial de Loménie. Aux environs de 1859, lors des travaux de construction du boulevard de Courcelles et, un peu plus tard, en 1863, un grand nombre d'ossements furent mis à jour. Ces débris, dit Beauchesne, remplissant plusieurs tombereaux, ont été transportés aux catacombes. Parmi ces ossements, se trouvaient-ils ceux de Martial de Loménie ? Sont-ils restés mêlés à la terre qui les recueillit ? C'est le mystère le plus complet [88]. Mais quel thème à réflexion !

Au jour de son sacre, le poète avait chanté : « Quelle gloire nouvelle, pour toi se prépare, magnanime seigneur (. . .). L'horizon tout entier m'apparaît ; et d'ici, je vois pour toi surgir, dans un âge futur, un jour plus fortuné : il te prépare — ma pensée les devance — de grandioses événements. »

O poète, cette gloire nouvelle que vous exaltiez, était-ce celle de l'au-delà ? Les grandioses événements qui vous apparaissaient, était-ce la mort sur l'échafaud ? Et ce jour le plus fortuné que vous rêviez pour votre héros, était-il le 10 mai 1794 ? Cinq années seulement ont suffi pour éteindre à tout jamais les sons des lyres et des musettes. Martial de Loménie n'est plus. Cette vie à laquelle tout souriait, s'est terminée dans le sang. Mais Martial est mort réconcilié avec son Dieu.

« On n'exige point de nous, comme des anciens martyrs, le sacrifice de nos croyances ; on ne nous demande que l'abandon de notre misérable vie. »

NOTES

(1) De Loménie voulut-il reprendre un prénom porté jadis par des ancêtres ? On ne saurait le dire. Mais ses mandements en tant que coadjuteur de l'archevêque de Sens, les documents officiels le concernant, telle la bulle de nomination à l'abbaye de Jumièges, ne mentionnent pas le prénom de Martial. Pourtant, c'est celui qu'adopta le prélat. La signature qu'il apposera au bas du procès-verbal de l'interrogatoire qu'il subit le 17 floréal an II (6 mai 1794), quatre jours avant sa mort, comporte Martial et c'est Martial que l'on trouve dans toute la procédure.

(2) *Généalogie du Cardinal de Brienne*. Joseph Perrin, vice-président de la Société archéologique de Sens. *Le Cardinal de Loménie de Brienne archevêque de Sens. Ses dernières années. Episodes de la Révolution*. Sens, Paul Duchemin, 1896, in-8°. Appendice I.

A cet ouvrage qui est capital pour le sujet et la période qui nous intéressent, nous avons emprunté divers détails sur la vie de Loménie de Brienne pendant la Révolution et les deux années qui l'ont précédée. Le lecteur aura intérêt à se reporter au livre de Joseph Perrin. Celui-ci, historien consciencieux du cardinal, a porté sur son compte un jugement plus nuancé que celui rencontré sous la plume de plusieurs autres auteurs. Mais, dira Perrin, « peu d'hommes ont mérité plus justement [que lui] la sévérité des biographes ».

Sur Loménie de Brienne, pour la période antérieure à la Révolution, voir l'ouvrage de l'abbé Sicard auquel Perrin d'ailleurs se réfère en plusieurs endroits. *L'Ancien Clergé de France. Les Evêques avant la Révolution*, nouvelle et cinquième édition revue et augmentée. Paris. Librairie Victor Lecoffre, 1912, notamment pp. 253 et suivantes.

Voir aussi *Loménie de Brienne et l'Ordre monastique 1766-1789* de M. Pierre Chevallier, 2 vol. Paris. Librairie philosophique Vrin, 1959, T. I., pp. 271-288. M. Chevallier en plusieurs chapitres : *Loménie de Brienne. Les Etudes et les Amitiés de Jeunesse. Le jugement de l'abbé Véri. Brienne et les philosophes*, etc... donne une vue d'ensemble fort documentée sur Brienne, son tempérament et sur son œuvre à la Commission des Réguliers. Nous n'avons pas évoqué le rôle de Brienne au sein de cette Commission chargée de la réforme des ordres monastiques, dont il était le rapporteur et surtout l'âme, notre discours n'ayant pour objet que la période révolutionnaire.

Enfin, en ce qui concerne Martial de Loménie dont la vie publique ne dura que cinq ans, et encore, se passa-t-elle dans l'orbite d'un personnage plus important et plus connu, on doit souligner que c'est grâce à Joseph Perrin que le personnage a pu sortir quelque peu de l'ombre et qu'il a été possible de constituer un commencement de biographie.

(3) Jean de Dieu Raymond de Boisgelin de Cuce, né à Rennes le 27 février 1732. Vicaire général de l'archevêque de Rouen ; nommé par le roi évêque de Lavaur le 23 décembre 1764 et préconisé le 27 mars 1765 ; sacré par Etienne-Charles de Loménie de Brienne, alors archevêque de Toulouse, le 28 avril 1765 à Paris. dans l'église des Feuillants, rue Saint-Honoré (a) ; membre de l'Académie française en 1766 ; transféré à l'archevêché d'Aix le 4 novembre 1770 et préconisé le 14 juin 1771. Démissionnaire en 1801. Nommé archevêque de Tours le 9 avril 1802, préconisé le 16 avril. Cardinal le 17 janvier 1803. Décédé le 22 août 1804 à Angervillers (Seine-et-Oise). Il siégea aux Etats-Généraux en 1789. Il s'y fit remarquer par son esprit de conciliation et la modération de son caractère. Il publia l'*Exposition des principes sur la constitution civile du clergé.*

(4) L'abbé Morellet (André), né à Lyon le 7 mai 1724, décédé à Paris le 12 janvier 1819. Philosophe et ami de Diderot et d'Alembert, il collabora à l'Encyclopédie (il est l'auteur de plusieurs articles : *Fatalité, Fils de Dieu, Foi,* etc.). Membre de l'Académie française en 1785. Marat dans son *Amy du Peuple* avait demandé la suppression des « quarante fainéants » (b). Lors de la dissolution de l'Académie, Morellet emporta chez lui ce qu'il appela par la suite son « pieux larcin » (c), — les sauvant ainsi très probablement de la destruction — les archives, les registres, les titres de fondation et le manuscrit du *Dictionnaire*. Il les restitua en 1803 lorsque Bonaparte créa l'Institut de France.

Devant des théories pleines de hardiesse qui l'effrayaient et dont il portait par ses écrits une certaine responsabilité, devant les exactions de la Révolution, il se sentit pris d'une inquiétude qui le ramena à des sentiments plus justes. Il vécut dans la retraite jusqu'à la chute de Robespierre (9 thermidor an II, dimanche 27 juillet 1794), ayant pu traverser la tourmente révolutionnaire sans encombre. Il fut membre du Corps législatif en 1807. Il mourut à l'âge de 92 ans après avoir été impotent pendant quatre ans, ce qui ne l'empêcha pas de mettre à jour les *Mélanges de littérature et de philosophie au XVIIIe siècle* (4 vol.). Auteur fécond qui n'était pas sans talent, disent les notices qui lui sont consacrées.

(5) Préconisé pour le siège de Condom par le pape Clément XIII dans le consistoire du 15 décembre 1760 et pour celui de Toulouse le 21 mars 1763. Il avait été le conclaviste du cardinal d'Albert de Luynes lors de l'élection du pape Clément XIII, en 1758.

(6) Voir appendice I, l'acte de baptême de Martial de Loménie.

(7) Alexandre-Antoine-François vicomte de Loménie, colonel des chasseurs du régiment de Champagne, époux d'Elisabeth-Louise-Sophie de Vergès, connue sous le nom de vicomtesse de Loménie, auteur de mémoires auxquels Perrin s'est souvent reporté.

(a) Archevêché de Paris. Registre des actes épiscopaux. 1765, pp. 192 et 193.
(b) Jacques Bainville. **L'Académie pendant la Révolution 1635 1935** dans **Trois siècles de l'Académie française** par les Quarante. Paris, Firmin Didot, 1935, p 49
(c) Ibid., p. 52.

Charles de Loménie, chevalier de Malte, lieutenant de vaisseau, époux d'Elisabeth Cairron de Merville, dont postérité. (*Généalogie du cardinal de Brienne*, Joseph Perrin, *op. cit.*).

(8) Louis-Marie-Athanase de Loménie, comte de Brienne, lieutenant général ; il avait épousé Marie-Anne-Etiennette Fizeau de Clémont.

(9) Jean de Loménie devenu seigneur de la terre de Lembodie dans le Limousin, par un acquêt du 16 août 1456, avait épousé Marie Guyot de la Bastide. De cette union naquirent deux fils : Gaultier de Loménie, auteur de la branche dont était issu Loménie de Brienne, et Gérard de Loménie qui donna naissance à celle dite provençale, dont descendaient les trois frères Loménie. Il ne faut pas moins de neuf générations dans l'une et l'autre branche, pour remonter à l'auteur commun (cf. *Généalogie du cardinal de Brienne*, Joseph Perrin, *op. cit.*, p. 28, note 2 et appendice I).

Jougla de Morenas, dans le *Grand Armorial de France* (T. IV, p. 470) écrit : « que la jonction de ces différentes branches [de Loménie] n'est pas toujours prouvée ».

(10) Interrogés lors de leur comparution devant le Tribunal révolutionnaire sur leur parenté avec le « cy-devant évêque » [Loménie de Brienne], Charles, le second frère de Martial, répondra « qu'il le connaît pour son ami et son parent à un degré si éloigné qu'il ne peut le coter ». L'aîné, Alexandre, dira qu'il est son parent mais très éloigné et d'une autre branche, qu'il le regarde comme son père parce qu'il l'a élevé » (*Archives Nationales* W 363, pl. 787, rapporté par Joseph Perrin, *op. cit.*, p. 28, note 2).

(11) Joseph Perrin, *Le cardinal de Loménie de Brienne, op. cit.*, p. 28, note 2.

(12) Joseph Perrin, *op. cit.*, p. 6.

Brienne n'ignorait pas que les Loménie devenus comtes de Brienne par le mariage en 1623, de l'un d'eux, Henry-Auguste, avec Louise de Béon, dame de Brienne (cf. *Généalogie du cardinal de Brienne*, dans Joseph Perrin, *op. cit.*), avaient occupé les fonctions de secrétaire d'Etat de père en fils, sous les rois Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, depuis un Martial de Loménie, seigneur de Versailles, secrétaire d'Etat de Navarre et qui fut tué lors du massacre de la Saint-Barthélemy, jusqu'à son aïeul Louis-Henry de Brienne.

Si celui qui avait apporté dans la famille le titre de comte de Brienne avait mérité au jour de sa mort, ces paroles élogieuses tombées de la bouche de Louis XIV : « je perds aujourd'hui le plus ancien, le plus fidèle et le mieux informé de mes ministres », les deux derniers, le bisaïeul et l'aïeul, avaient fini misérablement. Ils moururent de folie. L'aïeul, Louis-Henri de Brienne, avait été obligé de démissionner de sa charge, démission imposée par Louis XIV, pour « avoir filé la carte » à la propre table de jeu du roi. « Ainsi ont fini les Loménie », écrira Saint-Simon (*Mémoires*. Texte établi et annoté par Gonzague Truc, N.R.F. *Bibliothèque de la Pléiade*, tome premier. Années 1691-1701, p. 482).

(13) Joseph Perrin, *op. cit.*, p. 28, note 2.

(14) Pas plus d'ailleurs le rôle qu'il joua dans l'Assemblée des

Notables de 1787 où on le trouve adversaire de Calonne, préparant en quelque sorte son accession au pouvoir. Voir *Journal de l'Assemblée des Notables de 1787*, par le comte de Brienne (frère de l'archevêque) et Etienne-Charles de Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse (Bureau de Monsieur et Bureau du Comte d'Artois). Texte publié avec introduction et index pour la *Société de l'Histoire de France*, par M. Pierre Chevallier, Paris, Librairie C. Klincksieck, 1960.

Mollien, le ministre du Trésor de Napoléon, rapporte dans ses mémoires : « Je pris peu de part aux affaires sous l'anarchie ministérielle qu'on nomme le gouvernement de M. le Cardinal de Brienne » (cité par Perrin). Mollien était premier commis au ministère des Finances, au temps où Brienne était ministre. « Durant dix-sept années, écrit M. Bernard Vaudour, Mollien passa sous les ordres de quinze ministres des Finances ». « Tout dégringolait », ainsi que l'a noté un contemporain (*Souvenirs* du baron de Frenilly), « ce n'était que faux-pas et chutes. Les contrôleurs généraux croulaient les uns sur les autres. Le désordre des finances et le manque perpétuel d'argent faisaient d'eux les maîtres de l'Etat, mais à peine arrivaient-ils au contrôle qu'ils étaient sifflés, chansonnés, usés » (cf. discours de réception de M. Bernard Vaudour : *Un Rouennais ministre du Trésor impérial. Le comte Mollien*. Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen pour l'année 1963, p. 47).

(15) M. Pierre Chevallier (*Loménie de Brienne et l'Ordre monastique 1766-1789, op. cit.*) a tenté une réhabilitation de Loménie de Brienne, notamment en ce qui concerne son rôle à la Commission des Réguliers.

Au sujet de la décadence des ordres monastiques et des congrégations religieuses et de la conclusion de M. Pierre Chevallier (T. I, pp. 31-34), conclusion qui justifierait en partie le rôle de Loménie de Brienne au sein de cette Commission, voir l'ouvrage de M. Bernard Plongeron, *Les Réguliers de Paris devant le serment constitutionnel. Sens et conséquences d'une option* (1789-1801), in-8°, Bibliothèque de la Société d'Histoire ecclésiastique de France, Paris, Librairie J. Vrin, 1964 ; voir le compte rendu de cet ouvrage par Dom Patrice Cousin O. S. B., dans l'*Ami du Clergé*, n° 4, 27 janvier 1966, p. 61.

M. Pierre Chevallier en a également donné un compte rendu dans la *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, T. LI, n° 148, année 1965, p. 175.

(16) *Lettres secrètes sur l'Etat et la Religion*, 1781-1783.

(17) A notre connaissance, Brienne a consacré huit évêques : outre Boisgelin et Martial de Loménie, François-Tristan de Cambon, évêque de Mirepoix, le 10 juillet 1768 ; Barthélemy Chaumont de la Galaizière, évêque de Saint-Dié, le 21 septembre 1777 ; Charles Seignelay Colbert de Castle-Hill, évêque de Rodez (il était vicaire général de Brienne), le 22 avril 1781. Au cours de la même cérémonie, le 17 août 1783, François de Fontanges, évêque de Nancy et Jean-Baptiste-Auguste de Villoutrex de Faye, évêque d'Oleron ; Antoine-Eustache d'Osmond, évêque de Comminges, le 1er mai 1785.

Les sacres de Chaumont de la Galaizière (21 septembre 1777), de François de Fontanges et de Jean-Baptiste de Villoutrex de Faye (17 août 1783) eurent lieu dans l'église paroissiale de Brienne.

Pour le sacre de Charles Seignelay Colbert de Castle-Hill, cf. Servières, *Histoire de l'Eglise du Rouergue*. Pour les sacres de Fontanges

et de Villoutrex de Faye, *Arch. dép. de l'Aube*, archives communales de Brienne E 15.

(18) Sur la vie au château de Brienne, voir abbé Sicard, *L'ancien Clergé de France. Les évêques avant la Révolution*, *op. cit.*, p. 256. « Les dames accouraient, attirées par la magnificence de la comtesse de Brienne (la belle-sœur du cardinal). Elles se trouvaient confondues avec des chanoinesses, des abbesses. On ne s'ennuyait pas. Loménie qui écrivait médiocrement, contait admirablement (...). On ne manquait pas la messe, mais on y était peu dévot et la maîtresse du logis avait soin de retenir près d'elle un abbé chargé de lui faire des contes pendant l'office. »

(19) Soulavie, *Mémoires sur le règne de Louis XVI*.

(20) Fils de Louis XV et de Marie Leczinska, né à Versailles en 1729. Mort à Fontainebleau en 1765, âgé de 35 ans. Epoux de Marie-Thérèse-Antoinette d'Espagne. Devenu veuf en 1746, il épousa le 10 janvier 1747, Marie-Josèphe de Saxe. Le dauphin Louis était très pieux. Il était le chef du clan opposé à celui des encyclopédistes et des philosophes.

Détail à souligner : c'est Loménie de Brienne, alors archevêque de Toulouse, qui prononça l'oraison funèbre du prince, au service religieux célébré à sa mémoire à Notre-Dame, le 1er mars 1766. (Emile Regnault s. j., *Christophe de Beaumont, archevêque de Paris* (1703-1781), Paris, 1882, T. II, p. 139).

(21) Pierre Chevallier, *Loménie de Brienne et l'Ordre monastique*, *op. cit.*, T. I., p. 272.

(22) *Journal de l'abbé Veri* publié avec une introduction et des notes par le baron Jehan de Witte. *Coll. des meilleurs écrivains politiques*, 1928, Paris, Editions Jules Tallandier, T. I, p. 200.

L'abbé de Veri (Joseph-Alphonse), né le 16 octobre 1724 à Séguret (diocèse de Vaison, département de Vaucluse), issu d'une famille florentine. Sa mère était Jeanne de Crillon, descendante du « brave Crillon » d'Henri IV.

Destiné au sacerdoce sans grande vocation, il fut ordonné prêtre en 1749 et choisi comme grand vicaire par le cardinal Frédéric-Jérôme de Roye de la Rochefoucauld, archevêque de Bourges. Il paraissait promis à un avenir brillant comme ses amis Boisgelin, Cicé, Loménie de Brienne qui furent appelés à l'épiscopat. Nommé auditeur de Rote à Rome, il remplit pendant dix ans ses fonctions de judicature sans grand enthousiasme mais avec conscience. Il rentra à Paris en 1772. En septembre 1789, par suite des événements, il se retira dans le Comtat-Venaissin, son pays d'origine, ayant perdu les riches bénéfices ecclésiastiques dont il était pourvu (200.000 livres de rente).

En 1792, il prêta le serment de *Liberté-Egalité* (qui ne fut pas condamné par le pape).

Incarcéré le 9 nivôse an II (29 décembre 1793) à Avignon, dans le couvent de la Miséricorde transformé en maison de détention, il fut sauvé de l'échafaud par la chute de Robespierre. Il sortit de prison le 10 vendémiaire an III (1er octobre 1794).

L'abbé Veri mourut le 28 août 1799, à l'âge de 75 ans, à Avignon.

Plus abbé de cour que dévot, fervent de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau, sceptique, mais il est juste de le souligner, « il ne manqua

jamais à aucun des devoirs de son rang et de son état et lorsqu'il fut en présence des suprêmes épreuves de la Révolution, il les supporta avec courage et en sortit avec honneur » (R. de Laray, *Etudes sur Louis XVI d'après des documents inédits. Correspondant*, 1866, cité par le baron Jehan de Witte)

Veri avait la passion d'écrire. Il a laissé une douzaine de manuscrits dont celui de son *Journal* composé de 277 cahiers d'au moins de 24 pages chacun. Quarante-sept de ces cahiers ont été perdus.

Le *Journal* commence par un précis du règne de Louis XV (en réalité, à l'attentat de Damiens en 1757). Il en reprit la rédaction en décembre 1795 et le continua jusqu'à sa mort (cf. *Journal de l'abbé Veri, par le baron Jehan de Witte*, T. I, *notice sur l'abbé de Veri*, passim).

(23) *Nouvelles ecclésiastiques*, année 1786.

(24) L'abbé Proyart dit dans ses Mémoires, rapporte l'abbé Sicard, *L'ancien Clergé de France*, *op. cit.*, p. 510, note 4, que « jamais Louis XVI ne supporta ces papillons de société qu'on appelait *abbés de cour*, qui affectaient le babil, le ton léger et jusqu'à la parure des femmes frivoles, directeurs de leur toilette le matin et de leur partie le soir. Il en connaissait ; il en avait sous les yeux et il méprisait ces êtres méprisables. »

Sicard (*op. cit.*, p. 259) écrit : « Et quel essaim d'abbés de cours gravite autour de lui (Loménie de Brienne) pour servir ses projets ! Au signal de Brienne « la petite guêpe » (sans doute l'abbé de Veri) vole au boudoir de l'impérieuse fée (Mme de Maurepas) qui régnait sous le nom du premier ministre. Chemin faisant, elle s'associe un de ces insectes importants (l'abbé de Vermond), léger de tête et de corsage, animal audacieux et souple, fier et bas, s'agitant toujours dans la poussière de la cour et de là, rongeant tout, corrompant tout et dévorant tout dans son inquiète inutilité ». *Lettres secrètes sur l'état de la religion à M. le marquis de..... publiées de 1781 à 1783*) cité par l'abbé Sicard, p. 259.

Martial de Loménie, dans le château de son oncle, était mêlé à ces abbés à la vocation inexistante, ainsi qu'aux visiteurs de marque. « Le duc d'Orléans y avait un appartement, y passait quelques jours et y laissait volontiers à son départ ses deux fils naturels, les abbés de Saint-Farre et de Saint-Albin qui, avec l'abbé de Loménie, neveu de l'archevêque de Toulouse, suivaient les chasses en habit noir et culotte violette. » (Abbé Sicard, *L'ancien Clergé de France*, *op. cit.*, p. 256).

Sur l'abbé de Saint-Farre, voir Honoré Bonhomme, *Le dernier abbé de Cour, étude d'histoire et de mœurs au XVIIIe siècle d'après des lettres et des documents*. Paris, Librairie académique Didier et Cie, 1873.

L'abbé de Saint-Farre était l'un des fils naturels du duc d'Orléans, Louis-Philippe dit le Gros. Ce dernier était né en 1725. Il était petit-fils du Régent, père de Philippe-Egalité (guillotiné à la Révolution) et grand-père de Louis-Philippe, roi des Français. Il mourut en 1785.

L'abbé de Saint-Farre naquit en 1759. Emigré, il rentra en France sous l'Empire. Décédé le 24 juillet 1825 dans sa soixante-sixième année.

Il avait un frère, l'abbé de Saint-Albin, et une sœur, Mlle de Villemonble ; le duc d'Orléans les avait eus de Mlle Le Marquis, danseuse à la Comédie Italienne.

D'après Honoré Bonhomme, l'abbé de Saint-Farre, cédant aux prières du duc d'Orléans, se fit d'Eglise. Il aurait reçu les ordres jusqu'au sous-diaconat.

(25) Joseph Perrin, *op. cit*, p. 15.

(26) Abbé Sicard, *op. cit.*, p. 520. Perrin ajoute : « Ses forces intellectuelles s'en ressentirent » (*op. cit.*, p. 19).

(27) *Theses Theologicae, Hebraicae, Samaritanae et Graecae, in Sorbona propugnandae a Petro Francisco Marcello de Loménie, subdiacono massilaeo, e seminario sacrae familiae. .. Juxta institutionem cathedrae Aurelianensis, die mercurii secunda mensis martii, anno Domini 1785. Parisiis apud Carolum Petrum Berton,* in-4°, 64 pages avec vignettes. *Collection Monceaux*, Auxerre (cité par Joseph Perrin, *Additions et rectifications*, p. 303). Thèses théologico-hébraïques, samaritaines et grecques qui doivent être soutenues en Sorbonne par Pierre-François-Marcel de Loménie, sous-diacre de Marseille, du séminaire de la *Sainte-Famille*, selon l'institution de la chaire d'Orléans, le mercredi 2 mars, l'an du Seigneur 1785. Paris, chez Charles-Pierre Berton.

(28) Joseph Perrin, *op. cit.*, p. 24. La robe d'évêque était confectionnée en partie de papier, allusion au cours forcé du *papier* de la Caisse d'escompte, au paiement des rentes dans la proportion des trois cinquièmes en billets d'Etat et à l'emprunt déguisé du 16 août 1788, mesures décrétées par Brienne et qui furent fort impopulaires. La déception, la peur de la banqueroute, entraînèrent sa chute. Il n'avait pu faire mieux que Calonne.

(29) Joseph Perrin, *op. cit.*, p. 24. Une épidémie qui régnait alors en France fut appelée *la Brienne*.

(30) Il fut préconisé pour ce siège par le pape Pie VI le 10 mars 1788. *Hierarchia catholica medii et recentioris aevi* (vol. VI, 1730-1799), Padoue, 1958. *il Messagero di S. Antonio* apud basilicam S. Antonii, p. 376 et note 4 au mot Senonen.

(31) Perrin (p. 20, note 3) donne, citant Taine (*Ancien Régime*, chap. IV, III) et Marmontel (*Mémoires*, II) un aperçu sur le montant des revenus de Brienne. Il ajoute ce trait : « ... le 24 août 1788, au moment de quitter le ministère [Brienne] envoyait prendre au Trésor les 20.000 livres de son mois qui n'était pas encore échu... »

(32) Abbé commendataire du Mont-Saint-Michel de 1766 à 1769, à la mort de l'abbé de Broglie, le 21 avril 1766 (R.P. Michel Riquet s. j., *Le Mont-Saint-Michel mille ans au péril de l'Histoire*, Paris, Hachette, 1965, p. 230).

(33) *Mémoires sur le règne de Louis XVI.*

L'abbé Sicard écrit : « Le premier ministre, congédié, quitta Versailles (...) gorgé de bénéfices, plus riche enfin et plus méprisé », *L'ancien Clergé de France, op. cit.*, p. 269.

(34) Joseph Perrin, *op. cit.*, p. 25.

(35) Un acte passé le 18 octobre 1788 devant Pierre Marc « conseiller notaire du roy et apostolique, garde-nottes en la ville et au diocèse

de Rouen » et qui figure au rang des minutes de l'étude de Me Le Dars, notaire à Rouen, constate la prise de possession par Dom Bride. Les témoins étaient cinq religieux de l'abbaye. Ont également signé à l'acte : Pierre-Antoine Varanguien, notaire royal au bailliage de Rouen pour la sergenterie de Saint-Georges-de-Boscherville (qui deviendra maire de Jumièges à la Révolution) ; Michel-François Dinaumare, régisseur de l'abbaye (futur adjoint de la commune de Jumièges). Voir appendices II et III, le texte de cet acte et celui de la bulle de nomination.

(36) Rouen. Imprimerie D. Brière et Fils, rue St-Lô, n° 7, 1867, p. 10.

(37) Loménie de Brienne et Martial de Loménie s'étaient rendus à Nice au-devant des nouvelles (affaires du cardinalat et de l'épiscopat pour Martial) qui arrivaient de Rome.

On a prêté à Loménie de Brienne l'intention de se fixer à Nice et même d'y bâtir. (Georges Doublet, *Les Loménie de Brienne à Nice en 1788-1789*). *Nice historique*, année 1913, n° 7-8, juillet-août, pp. 236-238.

(38) Lettre du 9 décembre 1792 de son mandataire qui, en cette affaire, était un nommé Rolland, commis au Bureau des Domaines à Dieppe (*Arch. dép. Seine-Maritime*, série L 1327).

(39) Il avait été nommé coadjuteur de Sens avec droit de succession le 25 août 1788, à la demande de l'archevêque et du consentement exprès du roi. Il n'avait pas l'âge canonique. Il fut préconisé « *cum dispensatione super eo, quod ad aetatem canonicam* (*scil.* 30 *annorum completorum*) *nondum pervenerit* ». Avec dispense sur le fait qu'il n'est pas encore parvenu à l'âge canonique (à savoir 30 ans accomplis). (*Hierarchia catholica...*, *op. cit.*, T. VI, p. 376 et note 5 au mot Senonen).

(40) C'était la dix-septième promotion cardinalice du pontificat de Pie VI. Il n'y eut pas d'autres cardinaux créés dans ce consistoire. (*Hierarchia catholica...*, op. cit., T. VI, p. 36).

(41) L'évêque de Nice était Charles-Eugène Valperga de Maglione et l'évêque de Grasse, François d'Estienne de Prunières de Saint-Jean. (*Hierarchia catholica...*, *op. cit.*, T. VI, pp. 228-309).

Sur le sacre de Martial de Loménie, voir la relation qu'en a faite Joseph Scaliero, relation manuscrite de la fin du XVIIIe siècle et conservée dans les archives de la mairie de Nice (cahier III, p. 177, supplément). Le *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, T. XIV, année 1888, p. 141, l'a reproduite ainsi que G. Doublet dans *Nice historique*, n° 7-8, juillet-août 1913, pp. 236-238.

(42) *Sonetto per la consecrazione di Monsignore Francesco Marziale di Loménie arcivescovo in partibus di Trajanopoli, coadjutore di Sens.* Sonnet pour le sacre de Monseigneur François-Martial de Loménie, archevêque *in partibus* de Trajanopolis, coadjuteur de Sens. *Bibliothèque d'un Sénonais*. Sens, Vve Tarbé et Fils, imprimeurs de S.E., 1790, T. V, dit *Recueil Tarbé*. Bibliothèque municipale d'Auxerre.

L'auteur du sonnet était le Père Maître Corvesi, del P. Maestro Corvesi Agost.

(43) Traduction donnée par Joseph Perrin, *op. cit.*, p. 280.

(44) L'abbé J.T. Bruguière est né en 1765 à Sommières, près de Nîmes. Il est décédé à Paris en 1834. Après la mort du cardinal, il se rendit à Paris où il se maria. Il devint un des rédacteurs du *Journal des Arts* et il fut plus tard administrateur de l'Académie de législation. Auteur de plusieurs ouvrages : *Martial* (1790, 3 vol.) ; *Nécessité de la paix et moyen de la rendre durable* (1800) ; *Napoléon en Prusse* (poème en douze chants, 1809) ; *Jurisprudence de l'Académie de législation* (1809, 2 vol.), etc... Il avait été avant la Révolution vicaire à Saint-Julien de Sault, puis curé (cf. Perrin, *op. cit.*, p. 30, note 1).

Il semble que le roman, publié en 1788, ait connu une nouvelle édition en 1795. En effet, Joseph Perrin, *op. cit.* (*Additions et rectifications*, pp. 303 et 304), signale que l'on pouvait lire dans le *Journal de Paris* du 11 brumaire an IV (23 novembre 1795), p. 163, l'annonce suivante : « Martial, roman pastoral, imité d'Estelle, de Florian, par J.-T. Bruguière, à Paris, de l'imprimerie des sciences et arts, rue Thérèse, an IIIe, 3 vol. in-18 avec une jolie gravure, prix : 45 livres ». Et le journal, dans sa critique, ajoutait : « Il [Bruguière] peint le neveu, coadjuteur du cardinal, Martial de Loménie, qui a passé, comme tant d'autres, par les horribles soupapes de Fouquier ». Sur l'identification du personnage du roman, il ne peut y avoir de doute ; l'auteur a écrit dans son introduction : « Un jour qu'avec Florian nous nous entretenions des qualités sociales de Martial [de Loménie], nous conçûmes le projet de chanter, sous l'emblème pastoral, les premières années de son éducation et les causes de sa fortune... Florian traça le plan et je me plus à développer les idées. Voilà le secret de mon livre. »

(45) *Le cardinal de Loménie de Brienne*, *op. cit.*, p. 29.

(46) Le chapeau de cardinal est imposé par le pape en personne et ne s'envoie pas.

(47) *Recueil Tarbé*, *op. cit.*, T. V, p. 511.

(48) *Ibid.*, pp. 676 et 679.

(49) *Ibid.*, p. 495.

(50) Le roi et les évêques siégeant à l'Assemblée Nationale, à l'exception de l'évêque de Perpignan, Antoine-Félix de Leyris d'Esponchès qui émit des réserves, avaient prêté le serment civique au cours de la séance du 4 février 1790.

Le serment schismatique a été condamné par le pape (Brefs des 10 mars et 13 avril 1791). Le roi avait reçu une lettre de Pie VI, datée du 10 juillet 1790 (parvenue le 23, vingt-quatre heures après la sanction donnée par Louis XVI), dans laquelle le pape condamnait la constitution civile comme schismatique. La lettre fut gardée secrète par les deux archevêques qui siégeaient au Conseil (Champion de Cicé et Lefranc de Pompignan) pour ne pas gêner un arrangement avec Rome, que l'on espérait et que l'on désirait, ainsi que le Saint-Siège d'ailleurs. Le cardinal de Bernis, ambassadeur de France, écrivait le 1er septembre 1790, au ministre des Affaires étrangères, M. de Montmorin, que l'on recherchait à Rome « de bonne foi et très vivement quelque moyen canonique de tranquilliser les consciences de l'Eglise gallicane » (cf. Louis Villat, *La Révolution et l'Empire*, T. I, *Les Assemblées révolutionnaires* (1789-1799). Clio. *Les Presses universitaires de France*, 1936).

(51) *Le cardinal de Loménie de Brienne, op. cit.*, p. 44.

(52) *Ibid., p.* 45.

Voici quelques passages du discours du cardinal : « Je viens, Messieurs, terminer avec vous ma carrière et vous consacrer, s'il m'est permis, le peu de jours qui me restent à parcourir. Le principe du bonheur est la paix et la tranquillité (...). Mais à l'exhortation, je dois joindre l'exemple, et c'est pour cela que je viens prononcer au milieu de vous, ce serment civique dont la fidelle observation peut assurer cette paix si désirable et rendre à la France sa tranquillité (...). Non, Messieurs, mes principes n'ont jamais varié. Le maintien de l'ordre, de la soumission à la puissance publique, la paix et la tranquillité ont toujours été et seront toujours l'objet de mes vœux (...) ». (Extrait des registres de l'Hôtel de Ville de Sens, mercredi 28 avril 1790. *Recueil Tarbé, op. cit.*, p. 525).

(53) Cf. Perrin, *op. cit.*, p. 57.

54) Louis-François-Alexandre de Jarente de Senas d'Orgeval, évêque d'Orléans de 1788 à 1791. Evêque constitutionnel du Loiret de 1791 au 21 novembre 1793, date à laquelle il renonça à l'état ecclésiastique. Marié, mort le 30 octobre 1810 à Paris, réconcilié. Lors de sa nomination à l'épiscopat, par le roi le 29 octobre 1780, il était vicaire général de Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse.

Le comte de Cheverny dans ses Mémoires le présente comme « une espèce de fou, homme de sac et de corde » (cf. abbé Sicard, *Les évêques avant la Révolution, op. cit.*, p. 521, note 1).

Il ne faut pas confondre ce Jarente avec son cousin Louis Sextius de Jarente de la Bruyère qui fut son prédécesseur sur le siège d'Orléans (1758-1788) et le dernier abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Wandrille.

Louis Sextius de Jarente eut la faiblesse (et encore assez d'influence, bien qu'il ne fut plus ministre de la Feuille, pour l'obtenir) de le demander au roi comme coadjuteur et successeur, malgré les désordres bien connus de sa vie. Il lui conféra la consécration épiscopale le 18 février 1781 à Meung-sur-Loire (Loiret).

(55) Il s'agissait de Thuin, élu évêque de Seine-et-Marne, et de Gobel, élu évêque métropolitain de Paris.

(56) Cf. Perrin, *op. cit.*, p. 75.

(57) Le Comité de surveillance de la Convention avait ordonné, par sa délibération du 15 août, sa mise en liberté, mais le lendemain, l'arrestation était maintenue. Cette première arrestation avait pour cause un acte de son administration pendant qu'il était contrôleur général des Finances. Il était soupçonné d'avoir pris un arrêté en faveur de la Compagnie des eaux de Paris, qui aurait causé au Trésor une perte de huit millions. Brienne se présenta devant le Comité des finances de l'Assemblée et se justifia.

(58) Patrauld était professeur à l'école militaire de Brienne avant la Révolution et était connu depuis longtemps du cardinal (Joseph Perrin, *op. cit.*, p. 151, note 1). Il fut chargé de la liquidation de la

succession de Madame de Canisy (voir à ce sujet dans le *Recueil Tarbé* (Bibliothèque municipale d'Auxerre), *op. cit.*, T. VIII, les *mémoires justificatifs* de Patrauld sur la mission qui lui avait été confiée).

(59) Joseph Perrin, *op. cit.*, p. 152, note 1.

Le divorce de Mme de Canisy avait été prononcé en janvier 1793 pour cause d'émigration (Joseph Perrin, *op. cit.*, p. 144, note 1). Il était mis en doute par les autorités révolutionnaires. En effet, le paquet de lettres saisi était adressé par M. de Canisy, « à son épouse *prétendue* divorcée et demeurant chez l'évêque » (Perrin, *op. cit.*, p. 143). M. de Canisy, très probablement, n'avait pas admis ce divorce demandé par sa femme ; d'où l'expression « prétendue » employée par lui.

(60) Barère de Vieuzac (Bertrand), né à Tarbes le 10 octobre 1755. Surnommé « l'Anacréon de la guillotine ». Il se rangea, presque toujours, selon les circonstances, du côté du plus fort, ce qui lui permit de mourir dans son lit. La Terreur et Robespierre n'eurent pas de serviteur plus zélé. Il dénonça Danton et Hébert. « Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas », disait-il. Le 9 thermidor, il abandonnait Robespierre. Le lendemain, il proposait au vote de la Convention une adresse au peuple sur le « monstre qu'on venait de punir ». Il fut arrêté avec Collot d'Herbois et Billaud-Varenne, et condamné à la déportation ; mais il ne fut pas embarqué pour Cayenne. Par la suite, il échappa à plusieurs décrets de proscription, s'étant enfui.

Elu au Conseil des Cinq Cents, il ne put y siéger. Il fut amnistié après le coup d'Etat du 18 brumaire. Il resta dans l'ombre pendant tout l'Empire. Proscrit par Louis XVIII, il se réfugia en Belgique. Il rentra en France après la révolution de 1830. Il était dans une grande détresse et sa fin fut misérable. Barère a beaucoup écrit. Ses *Mémoires* (4 vol.) ont été publiées en 1842 par H. Carnot (voir le *Dictionnaire historique et biographique de la Révolution*, 1789-1815, par le Docteur Robinet, Adolphe Robert et J. Le Chaplain, Paris, Librairie historique de la Révolution et de l'Empire).

(61) Antoine-Quentin Fouquier-Tinville, né à Hérouël (Aisne) le 12 juin 1746. Avocat au Parlement de Paris. Il fut pourvu en 1774 de la charge de procureur postulant au Châtelet. « Mais homme de mauvaises mœurs, dissipateur, hantant les tripots, il avait dû vendre son office sur l'injonction des chefs de la Compagnie » (G. Lenôtre, *Le Tribunal Révolutionnaire*, p. 269). Le 13 mars 1793, il devenait substitut au Tribunal criminel extraordinaire et, ensuite, accusateur public. Le 17 floréal an III (6 mai 1795) il fut à son tour condamné à mort et exécuté (voir Robinet, *Dictionnaire historique et biographique de la Révolution. op. cit.*).

G. Lenôtre a publié dans la collection *Mémoires et Souvenirs sur la Révolution et l'Empire* (Librairie Académique Perrin, Paris, 1947) un ouvrage sur *Le Tribunal Révolutionnaire* (1793-1795) consacré en grande partie à Fouquier-Tinville.

Voir aussi Henri Wallon, *Histoire du Tribunal Révolutionnaire*, Paris, Hachette, 1881.

(62) *Le cardinal de Brienne*, *op. cit.*, p. 152.

(63) Barère n'a pas indiqué l'année, mais ce ne peut être qu'en 1793 puisque Martial de Loménie fut guillotiné le 10 floréal an II

(10 mai 1794), onze mois après. De plus, il semble que cette conversation n'eut pas lieu en juin mais plutôt dans le deuxième semestre de cette année 1793.

(64) *Mémoires de Barère*, T. II (cf. Perrin, *op. cit*, pp. 153-154 et note 1 de la p. 154).

(65) Cf. *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, T. XXVI, année 1911, pp. 145-148. *Notes complémentaires à la liste des archevêques de Sens*, par l'abbé E. Chartraire.

(66) Arrêté de la municipalité de Sens, 3 frimaire an II (23 novembre 1793). Cf. Perrin, *op. cit.*, p. 162, note 1.

(67) Perrin, *op. cit.*, p. 176.

(68) *Ibid.*, p. 185.

(69) La Pommeraye, ancienne abbaye de moniales bénédictines fondée aux environs de l'année 1151. Située à 8 km de la ville. Transférée en 1659 dans un des faubourgs de Sens.

(70) Perrin, *op. cit*, p. 204, note 1. Voir appendice IV, l'acte de décès.

(71) A. de Beauchesne, *La vie de Madame Elisabeth, sœur du roi Louis XVI*, Paris, Henri Plon, imprimeur-éditeur, 1869, T. II, p. 198 (suite de la note 1).

(72) Tout le dossier concernant le procès de Madame Elisabeth est conservé aux Archives nationales sous la cote W 363 pl. 787. Les pièces concernant le procès de Martial de Loménie figurent également dans ce dossier.

(73) *Le Dictionnaire biographique et historique des hommes marquans de la fin du XVIIIe siècle*, imprimé à Londres, 1800.

Joseph Perrin s'élève contre cette calomnie (*op. cit.*, p. 214, note 1).

(74) Voir appendice V, l'acte de décès de Martial de Loménie, reproduit par Honoré Fisquet dans *La France Pontificale*, Sens et Auxerre, p. 166.

(75) René-François Dumas, né en 1757 à Jussey (Haute-Saône). Surnommé *Dumas le rouge* par allusion à la couleur de ses cheveux et à la rousseur de son visage. Elevé au séminaire, il entre chez les Bénédictins, prononce ses vœux et en sort. Il devient avocat. On a de lui une lettre datée de 1789, adressée à Madame de Lauraguais, de laquelle il sollicite un emploi, sorte d'autobiographie. Cette lettre a été publiée dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura* et Lenôtre l'a reproduite dans son ouvrage *Le Tribunal Révolutionnaire*.

Homme peu recommandable. Ses concitoyens l'accusaient d'une infâme passion pour l'une de ses trois sœurs, qui en fut victime. Marié, il se montra tolérant sur les relations qui s'établirent entre sa femme « très jolie et ambitieuse » et un collègue, Pierre-Louis Ragmey, avocat à Lons-le-Saulnier, plus tard, président du Tribunal révolutionnaire de Brest où il se montra implacable (surnommé « l'ami de la

citoyenne Dumas »). Dumas dénonça sans honte ses plus proches parents. C'est ainsi qu'il se joignit à une députation de la société populaire qui se rendait à la Convention, pour signaler la tiédeur de son père et de son frère aîné. Il fut d'abord nommé vice-président du Tribunal révolutionnaire et ensuite président. Il interrogeait avec insolence et souvent avec ironie les prévenus, à telle enseigne que Fouquier-Tinville, en pleine séance, lui reproche « de ne pas laisser parler les accusés » et dit : « C'est un gueux ». Un des juges, Naulin, s'élèvera aussi contre la rapidité des interrogatoires de Dumas et dira : « ... C'est une infamie ; on ne peut y tenir ; ce n'est pas un tribunal, c'est une boucherie ». Arrêté le 9 thermidor, au cours de l'audience du Tribunal révolutionnaire qu'il présidait, Dumas fut guillotiné le lendemain, 10 thermidor an II (lundi 28 juillet 1794). (G. Lenôtre, *Le Tribunal Révolutionnaire*, passim).

(76) Gabriel Deliège, né à Sainte-Menehould le 22 novembre 1742. Avocat au Parlement. Président du Tribunal de la Marne. Elu le 2 septembre 1791 député de la Marne à l'Assemblée Législative. Nommé par la Convention juge au Tribunal révolutionnaire. Arrêté avec Fouquier-Tinville, il fut jugé le même jour que l'ex-accusateur public, le 8 germinal an III (samedi 28 mars 1795). Le procès se termina le 17 floréal (6 mai). Il fut acquitté et remis en liberté. Il rentra dans la vie privée et on perd sa trace (G. Lenôtre, *Le Tribunal Révolutionnaire*, *op. cit*, passim).

(77) Antoine-Marie Maire-Savary, né en 1746 à Versailles. Avocat au Parlement de Paris ; membre de la Commune en 1790 ; juge au Tribunal le 17 août 1792 ; administrateur provisoire du département de Paris (août 1792 à janvier 1793) ; juge au tribunal du 1er arrondissement. Nommé par décret du 26 septembre 1793 juge au Tribunal Révolutionnaire. Il n'était pas méchant homme ; au demeurant, sensible malgré une allure rude. On le voyait parfois, après l'audience, les yeux pleins de larmes lorsqu'il avait voté pour la peine de mort. Il fut arrêté et jugé en même temps que Fouquier-Tinville et Gabriel Deliège. Comme ce dernier, il fut acquitté et remis en liberté. Il s'installa en 1803 à Viteaux (Côte-d'Or) et y mourut d'une façon tragique, le 25 décembre 1822. S'étant endormi près de sa cheminée, dit-on, il tomba dans le feu et eut la tête carbonisée (G. Lenôtre, *Le Tribunal Révolutionnaire*, *op. cit.*, p. 166, note 1 et p. 360, note 2).

(78) Gilbert Liendon était fils d'un cultivateur, maire de Créchy dans l'Allier. Il avait été, comme Fouquier-Tinville, clerc de procureur et homme de loi. Il se signale à la prise de la Bastille. Il est commissaire de police de la section Saint-Merry en 1790, juge de paix, puis juge au tribunal du 2e arrondissement. En septembre 1793, il est nommé substitut de l'accusateur public du Tribunal révolutionnaire. Décrété d'accusation, comme Fouquier-Tinville, Deliège et Maire, il parvint à s'enfuir. Il reprit par la suite ses fonctions de juge au tribunal du 2e arrondissement. Nommé juge au Tribunal civil de Chartres. Il fut retraité en 1810. Il devait mourir à l'âge de soixante-sept ans, à Paris, le 4 février 1826 (G. Lenôtre, *Le Tribunal Révolutionnaire*, *op. cit.*, p. 326 et p. 203, note 1).

(79) *Le cardinal de Brienne*, *op. cit.*, p. 223, note 2.

Le 10 août 1792, Martial de Loménie se trouvait à Lille où il était

allé chercher un ami, Achille du Chastelet, maréchal de camp à l'armée du Nord, qui avait été blessé. Il revint ensuite à Sens.

(80) *Vie de Madame Elisabeth, op. cit.*, T. II, p. 224.

(81) Beauchesne, *Vie de Madame Elisabeth, op. cit.*, T. II, p. 226.

(82) Louis-Claude L'Hermite de Champbertrand, de vieille souche sénonaise, né vers 1734. Il fut nommé chanoine en 1752 ; il devint vicaire général de l'archevêque, le cardinal d'Albert de Luynes. Député de la province de Sens à l'Assemblée générale du Clergé en 1772. Doyen du Chapitre de Sens (1777) ; abbé des Roches, au diocèse d'Auxerre (1779). Loménie de Brienne le choisit comme grand vicaire. (Maurice Vallery-Radot, *Un administrateur ecclésiastique à la fin de l'Ancien Régime, le cardinal de Luynes, archevêque de Sens* (1753-1888), dans *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Art du diocèse de Meaux*, 1962, p. 149).

La sœur de l'abbé de Champbertrand, Elisabeth-Jacqueline, comtesse douairière de Rosset, âgée de 65 ans, et Marie-Catherine de Rosset, âgée de 44 ans, épouse de Charles-Christophe Rossel de Cercy, l'accompagnèrent sur l'échafaud le 10 mai 1794 (Beauchesne, *op. cit.*, T. II, p. 207).

(83) *Archives nationales* 4 A P 164. Sous cette cote il existe des documents relatifs à l'arrestation de Martial de Loménie et à sa succession.

Ni la Bibliothèque nationale, ni les Archives nationales et pas davantage les Archives départementales de l'Yonne ne possèdent aucun document iconographique (portrait ou autre) sur le coadjuteur.

(84) T. II. Chapitre XXV.

(85) Voir appendice VI, le procès-verbal d'exécution.

La mère du coadjuteur avait vu en quelques instants périr ses trois fils. Le cœur saignant, elle tâche d'avoir des « éclaircissements » sur la mort de ses enfants. Dans une lettre datée du 8 floréal an VIII (28 avril 1800) adressée à Patrault, l'homme d'affaires de la comtesse de Canisy, elle s'exprime ainsi : « Comment ne croirois-je pas que votre intérêt rejailliroit sur la malheureuse mère de trois êtres qui, à tous égards, méritent les regrets de tous ceux qui les ont connus... Je vous remercie des *éclaircissements* que vous avez déjà eu la bonté de donner à Girardin... etc. J'avois connaissance de la ferme de la Pommeraye, etc... » (lettre reproduite par Joseph Perrin, *op. cit.*, p. 270). Sur la ferme de la Pommeraye, voir p. 176 et note 69.

(86) Un incident tragique se produisit le jour de l'exécution de Madame Elisabeth et de Martial de Loménie : le commandant de la Garde nationale, un nommé Macé, qui assurait le service, tomba sans connaissance, foudroyé par une paralysie. On l'emporta mourant (Maurice de la Fuye et Emile-Albert Babeau, *Madame Elisabeth* (1764-1794), P. Lethielleux éditeur, Paris, 1957, p. 277).

(87) Nous avons emprunté à l'ouvrage de Beauchesne plusieurs détails sur le jugement, l'exécution et l'inhumation de Madame Elisabeth ainsi que de Martial de Loménie et des autres Sénonais

unis dans la mort à la sœur du roi, celle que le peuple de Paris, dès 1792, nommait déjà « la sainte des Tuileries » (a). Beauchesne, *La vie de Madame Elisabeth, op. cit.*, T. II, pp. 231-259 et appendice. *Documents concernant les recherches pour retrouver et constater les restes de Madame Elisabeth*, pp. 263-298. Cf. aussi Maurice de la Fuye et Emile-Albert Babeau, *Madame Elisabeth, op. cit.*, pp. 279-281.

(88) Jacques Hillairet, *Dictionnaire historique des rues de Paris.* Editions de minuit, Paris, 1963, T. II, p. 305, au mot Prosper-Goubaux (place).

(a) Un procès pour la béatification de Madame Elisabeth est actuellement en cours. Une ordonnance du cardinal Feltin, archevêque de Paris, en date du 23 décembre 1953, a préludé à l'introduction de la cause de béatification, en prescrivant la recherche des écrits et de toutes particularités relatives à la mémoire de la « servante de Dieu, Madame Elisabeth, de la famille royale de France » **(Association pour la béatification de Madame Elisabeth de France).**

à la rue ste Vemoux [illegible] signé avec nous et jacques martin illiteri.

Bausservic

Delestrade

pierre françois marcelle de Lomenie fils naturel et legitime de mre pierre françois de Lomenie chevalier, lieutenant des vaisseaux du Roy capitaine du port chevalier de l'ordre Royal et militaire de St Louis et de dame victoire Bade est né et a été baptisé aujourd'huy dix huit juillet 1763. le parrain a été mre pierre françois de Lomenie, la marraine dlle henriette de Lomenie. le pere present tous signés avec nous.

Lomenie Lomenie

h de Lomenie

Bausservic

[illegible]

En vertu de l'ordonnance rendue par mr le lieutenant general civil sous les conclusions du procureur du Roy en date du jourd'hier avons biffé les deux dernieres lettres du nom Marcelle dans l'acte de baptistaire ci contre a Marseille ce huit juin 1774. — Gravaisch —

ACTE DE BAPTÊME
DE PIERRE-FRANÇOIS-MARCEL DE LOMÉNIE

Archives départementales des Bouches-du-Rhône

APPENDICES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

ACTE DE BAPTÊME DE PIERRE-FRANÇOIS-MARCEL DE LOMÉNIE

Pierre-François-Marcel de Loménie, fils naturel et légitime de messire Pierre-François de Loménie Chevalier, lieutenant des vaisseaux du Roy, capitaine du port, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis et de dame Victoire Bade est né et a été baptisé aujourd'huy dix huit juillet 1763. Le parrain a été messire Pierre-François de Loménie, la marraine demoiselle Henriette de Loménie. Le père présent tous signés avec nous

Signé : Loménie **Loménie**
H. de Loménie **Bausset,** vicaire

(*Arch. dép. des Bouches-du-Rhône.* Etat civil de Marseille, paroisse Saint-Ferreol. Année 1763. Série 201 E, registre N. 1054).

II

Acte du 18 octobre 1788

PRISE DE POSSESSION DE L'ABBAYE SAINT-PIERRE DE JUMIÈGES

Le 18 octobre après midi « de la réquisition du Révérend Père Dom Pierre-Amand Bride religieux, prieur de l'abbaye Saint-Pierre de Jumièges, ordre de Saint-Benoist, congrégation de Saint-Maur au diocèse de Rouen, au nom et comme fondé de procuration générale et spéciale d'illustrissime et révérendissime Seigneur : Monseigneur Pierre-François-Marcel de Loménie, nommé coadjuteur de l'archevêque de Sens demeurant à Paris, rue Saint-Dominique, paroisse Saint-Sulpice, pourvu en Cour de Rome, sur la nomination du roi, de l'abbaye de Jumièges, les bulles apostoliques et de provision à lui accordées en commende en forme gracieuse par Notre Saint Père le Pape Pie Six à Rome à

Sainte Marie Majeure l'an 1788 aux nones de septembre la quatorzième année de son pontificat, les dittes bulles duement signées et scellées en plomb, vérifiées et contrôlées suivant l'ordonnance, expédiées par les soins de Monsieur de Cressac expéditionnaire de Cour de Rome, demeurant à Paris, la ditte procuration passée devant Me Trutat et conseiller notaire au Chatelet de Paris le 25 septembre dernier, l'original de laquelle dûment signé et scellé est demeuré ci-joint après avoir été signé et paraphé du dit sieur requérant en présence des notaires et témoins ci-après nommés, Nous Pierre Marc conseiller notaire du roy et apostolique garde nottes en la ville et au diocèse de Rouen reçu et immatriculé au Bailliage de la ditte ville y demeurant soussigné, sommes transportés en la ditte abbaye de Jumièges où étaient et parvenus en l'église de la ditte abbaye a pour l'exécution des dittes bulles et en vertu de la commission à lui adressée par Son Emminence Mgr le cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, primat de Normandie en datte de ce jour, en la présence et compagnie de mon dit notaire et des dits sieurs témoins, mis et installé le dit révérend Père Dom Bride au présent en vertu de la ditte procuration et pour et au nom de mon dit seigneur de Loménie en la possession corporelle réelle et actuelle de la ditte abbaye de Jumièges et de tous ses droits [mot illisible] et dépendances par la libre entrée de l'église de cette abbaye par la principale porte d'icelle ouverte à cet effet, toucher de la dite porte, prise d'eau bénite. Prières à Dieu faites à genoux devant le maître hôtel (*sic*), baiser du dit autel, toucher du livre des Saints Evangiles, séance en la place destinée aux seigneurs abbés de la ditte abbaye, son des cloches, chant de *Te Deum laudamus*, entrée dans la maison abbatiale par la tradition des clés de la ditte maison, exhibition et lecture des dittes bulles de provision et par toutes les autres cérémonies en tels cas requises et accoutumées à laquelle prise de possession lue et publiée à haute et intelligible voix par nous dit notaire soussigné, présence des dits témoins.

Personne ne s'est opposé. Dont acte fait et passé en l'église de la ditte abbaye de Jumièges l'an et jour sus dit en présence du Révérend père dom Jean-François Durel doyen, dom Louis Valaincourt, dom Toussaint Outin, dom Nicolas Courbet tous religieux de la ditte abbaye en présence aussi de Pierre-Antoine Varanguien notaire royal au dit bailliage de Rouen pour la sergenterie de Saint-Georges et de sieur Michel-François Dinaumare régisseur de la ditte abbaye de Jumièges demeurant en la paroisse de Jumièges, témoins ou requis et appelés lesquels ont avec dom prieur au dit nom, dom de Montigny et mon dit notaire cy-dessus signé afin que personne n'en ignore.

Fr. P. Amand Bride, prieur de Jumièges
Fr. Toussaint Outin
Fr. François Durel, doyen
Fr. L. Valaincourt
Fr. J.-J. de Montigny sr de l'abbaye
N. Courbet
Varanguien
Dinaumare
Marc

contrôlé à Rouen le 28 octobre, prix sept livres dix sols.

(*Arch. dép. Seine-Maritime*. Minutier Le Dars, année 1788).

III

BULLE DE NOMINATION DE PIERRE-FRANÇOIS-MARCEL DE LOMÉNIE COMME ABBÉ DE JUMIÈGES

151 9 octobris 1788

Petrus Franciscus de Lomenie, coadjutor archiepiscopi Senonensis, ad abbatiam de Gemiticis a rege nominatus, bullas provisionis a Pio Papa VI obtinet.

Rouen, *Arch. dép.* G 4989 (prior Gemetici, in hac parte commissarius Petri de Lomenie, abbatiae Gemeticensis commendatarii, jusjurandum praebet), et Rouen, *Arch. dép.* G 6211, ff° 383 v° et 384 r° (insinuatio).

---

151 9 octobre 1788

Pierre-François de Loménie, coadjuteur de l'archevêque de Sens, nommé par le roi à l'abbaye de Jumièges, obtient des bulles de provision du pape Pie VI.

Rouen, *Arch. dép.* G 4989 (le prieur de Jumièges, député pour cela de Pierre de Loménie, commendataire de l'abbaye de Jumièges, prête le serment), et Rouen, *Arch. dép.* G 6211 ff° 383 v° et 384 r° (insinuation).

(Bernard Lucet, *Les Bulles de Jumièges.* JUMIÈGES. *Congrès scientifique du XIIIe centenaire.* Rouen, Lecerf, 1955, T. I, p. 434).

IV

ACTE DE DÉCÈS DE LOMÉNIE DE BRIENNE
« CY-DEVANT ÉVÊQUE DE L'YONNE »

557. — Etienne-Charles Loménie — Ce jourd'huy duodi deux ventose l'an deux de la République française une et indivisible (20 février 1794), heure de dix du matin, par devant moi Jean-Claude Jossey, officier municipal et public de la commune de Sens, élu pour recevoir les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, sont comparus en laditte maison commune Pierre Jacquot, âgé de trente-cinq ans, et François Bourg, âgé de cinquante-deux ans, tous deux domiciliés à Sens, en la maison du cy-après décédé, scise faux-bourg des Sans-Culottes, m'ont déclaré qu'Etienne-Charles Loménie, cy-devant évêque du département de l'Yonne, âgé de soixante-huit ans, domicilié à Sens, susdit fauxbourg des Sans-Culottes, fils de Nicolas-Louis Loménie et de Gabrielle-Anne Chamillard tous deux deffunts, est mort hier matin à neuf heures et demie, en sa maison scise susdit fauxbourg des Sans-Culottes ; d'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté audit domicile, je me suis assuré du décès dudit Etienne-Charles Loménie, et j'en ai rédigé le présent acte.

Suivent les signatures.

(*Archives départementales de l'Yonne* 2 E 387).

V

ACTE DE DÉCÈS DE MARTIAL DE LOMÉNIE
MUNICIPALITÉ DE PARIS
DÉCÈS

Du premier prairial, l'an second de la République (20 mai 1794).

Acte de décès de Martial Loménie, du vingt-et-un floréal (10 mai), ex-noble et coadjuteur de l'évêché du département de l'Yonne, âgé de trente ans, natif de Marseille, domicilié à Sens.

Vu l'extrait du jugement du tribunal criminel révolutionnaire et du procès-verbal d'exécution, en date du vingt-et-un floréal (10 mai).

Signé : Lécrivain, commis greffier.

Claude-Antoine Deltroit, officier public.

commune les jour, mois et an que cy dessus.

Jossey

Offer Public

H. Aublet

557

Etienne Charles Lomenie

Ce jourd'huy duodi deux ventôse l'an deux de la Republique françaiste une et indivisible heure de Dix du matin pardevant moi jean Claude Jossey, officier Municipal et public de la commune de Sens chez pour recevoir les actes destinés a constater les naissances mariages et decés de citoyens sont comparus en la ditte maison commune pierre jacquot agé de trente cinq ans et françois Bourg agé de cinquante deux ans tous deux domiciliés a Sens en la maison du cy après decedé scise faubourg des Sansculottes lesquels m'ont declaré qu'Etienne Charles Lomenie, cy devant Evêque du Departement de l'Yonne, agé de soixante huit ans, domicilié a Sens susdit faubourg des Sansculottes + est mort hier matin a neuf heures et demie en sa maison scise susdit faubourg des Sansculottes. d'après cette declaration je me suis sur le champ transporté audit domicile je me suis assuré du decés dudit Etienne Charles Lomenie, et j'en ai redigé le présent acte que les declarants ont signé avec moi. fait en la ditte maison commune les jour, mois et an que cy dessus.

+ fils de Nicolas Louis Lomenie, et de gabrielle Anne Chamillart tous deux ~~[illegible]~~

Jossey

Bourg

Offer Public

Jaquot

558

Ce jourd'huy duodi deux ventôse, l'an deux de la Republique françaiste une et

ACTE DE DÉCÈS
D'ETIENNE-CHARLES DE LOMÉNIE DE BRIENNE

Archives départementales de l'Yonne

Marie Elizabeth Capet Veuve
Louis

Procès-verbal d'exécution de mort.

L'AN second de la République Française, le Vingteun Floréal à la requête du citoyen Accusateur-public près le Tribunal Révolutionnaire, établi au Palais, à Paris, par la loi du 10 mars 1793, sans aucun recours au Tribunal de cassation, lequel fait élection au Greffe dudit Tribunal séant au Palais; je me suis ——— Huissier-audiencier audit Tribunal, soussigné, transporté en la maison-de-Justice dudit Tribunal, pour l'exécution du Jugement rendu par le Tribunal Aujourd'hui ——— contre Marie Antoinette Lorraine qui ——— condamne

20 ans 12 j

ARCHIVES SECT. JUD. DU ROYAUME

à la peine de mort, pour les causes énoncées audit jugement, et de suite je l' ai remis à l'exécuteur des jugemens criminels, et à la Gendarmerie qui l'ont conduit sur la place de la Révolution, où, sur un échaffaud dressé sur ladite place, elle a ———, en notre présence, subi la peine de mort; et de tout ce que dessus, ai fait et rédigé le présent procès-verbal, pour servir et valoir ce que de raison, dont acte.

A Paris de Lafp de Relevée

Enregistré *gratis*, à Paris, le 23 Floréal l'an 2 de la République, une et indivisible.

VI

PROCÈS-VERBAL D'EXÉCUTION DE MORT

L'an second de la République Française, le vingteun (*sic*) floreal à la requête du citoyen Accusateur-public près le Tribunal Révolutionnaire, établi au Palais, à Paris, par la loi du 10 mars 1793, sans aucun recours au Tribunal de cassation, lequel fait élection au Greffe dudit Tribunal séant au Palais ; je me suis Huissier-audiencier audit Tribunal, soussigné, transporté en la maison de Justice dudit Tribunal, pour l'exécution du Jugement rendu par le Tribunal cejourd'hui contre Martial Lomonie (*sic*) qui le condamne à la peine de mort, pour les causes énoncées audit jugement, et de suite je l'ai remis à l'exécuteur des jugements criminels, et à la Gendarmerie qui l'ont conduit sur la place de la révolution où, sur un échaffaud dressé sur ladite place, il a, en notre présence, subi la peine de mort à l'heure de six de relevée ; et de tout ce que dessus, ai fait et rédigé le présent procès-verbal, pour servir et valoir ce que de raison, dont acte.

Signé : illisible

Enregistré gratis, à Paris, le 23 floréal, l'an 2 de la République, une et indivisible.

Signé : illisible

(*Archives Nationales* W 363, pl. 787, pièce 31, AEI 5 N° 20).

Fioretti Mauristes

RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. JEAN MONTIER

par le R. P. Dom René HESBERT

Monsieur,

QUAND, au début de cette année, notre zélé Secrétaire perpétuel, tant en son nom qu'en celui de notre gracieuse Présidente, me demanda de vous accueillir parmi nous, sans objection j'acceptai. Quand on appartient à un corps, on ne saurait se contenter de toujours recevoir : il faut aussi donner ; or, jusqu'ici, de l'Académie, je n'ai jamais que reçu. Et puis il s'agissait de vous, de vous que je connais depuis bientôt vingt ans, de vous qui êtes l'ami des moines et des monastères, dont bien des fois déjà vous avez été l'historien. Franchement, je ne pouvais me dérober !

Mais voici qu'après avoir accepté — peut-être trop à la légère, — lorsque je commençai à réaliser de quoi en fait il s'agissait, j'avoue que je bronchai, me rendant trop compte des difficultés qui m'acculaient, sinon au désespoir — il n'a jamais été question de cela, — du moins au découragement...

Et tout d'abord — vous le savez, — c'est un Président de l'Académie qui aurait dû vous recevoir : celui-là même — si je peux ainsi m'exprimer — qui vous a fait la courte échelle pour franchir nos murs. Or, dans l'Académie, loin d'être Président, je ne suis, moi, que 2e classe. Quelle déception pour vous !

Ensuite, et puisque — pour l'Académie comme pour chacun de nous — le temps s'écoule dans un seul sens, le moment précédent engendrant en quelque façon le suivant ou le conditionnant, il n'est guère possible, au moment où je parle, de ne pas se remémorer notre dernière réception, et d'en être un peu écrasé. Evoquer votre très réel passé militaire dans le sillage de celui du général Véron, n'était-ce pas nous condamner, l'un et l'autre, à une sorte de course aux étoiles, où nous partions vraiment par trop handicapés ? Et puis, pour ce qui me concerne, m'engager ainsi dans le sillage de notre ami Nobécourt, n'était-ce pas, en regard de sa très réelle perpétuité, me faire trop péniblement plonger dans ma propre caducité ?

Enfin le sujet à traiter. Si vous avez été soldat, et dignement ; si même, ayant déposé l'uniforme, vous l'êtes demeuré, vous dévouant, très particulièrement sur le plan social, à vos frères Anciens Combattants — Union Nationale des Combattants, Mutuelle Retraite des Combattants, Caisse Autonome de Retraite des Anciens Combattants, H.L.M. pour Anciens Combattants, — il n'en est pas moins vrai que c'est plutôt dans la ligne de votre « violon d'Ingres » que je devais, semble-t-il, aujourd'hui me placer : celui de l'Histoire monastique. Mais comment donc « répondre » dignement à l'auteur de tant de travaux, si documentés et précis, sur Saint-Wandrille, sur Jumièges, sur Fécamp, qui n'avaient pas manqué d'attirer déjà l'attention de l'Académie, puisque en 1961, pour votre beau travail sur « Les Moines de Fécamp pendant la Révolution », elle vous attribua son prix Gossier ?

Là encore, par conséquent, et devant le spécialiste de l'Histoire monastique française du XVIIe et du XVIIIe siècles, ma position était délicate... Mais, au fait, n'est-ce pas précisément délicatesse de votre part — et pour ne pas aggraver chez moi un complexe — de vous être arrêté, dans l'Histoire si riche de nos monastères, à un sujet si peu... monastique. Voyez ! l'abbé que vous nous avez présenté n'était que commendataire ; jamais en fait il ne fut moine ; jamais même il ne mit les pieds à Jumièges, mais se borna — comme tant d'autres à l'époque — à en toucher les revenus. Combien de temps ? un an tout au plus, semble-t-il, puisque, pourvu en 1788, moins de deux ans

plus tard, la tourmente avait tout emporté... Oui, franchement, merci ! En étant demeuré ainsi sur la frange, vous m'avez mis plus à l'aise pour vous parler de vos chers moines — vos amis d'avant la Révolution, vos amis de la Révolution — un peu plus « de l'intérieur ».

Mais comment le ferai-je ? — Voyez-vous, quand on porte l'habit que je porte, on ne peut qu'être — en raison même de ce qu'il représente — ou sublime, ou bien... très ennuyeux ; et peut-être l'un et l'autre à la fois... Alors ?

Alors, pour ne pas être trop ennuyeux, je me suis souvenu qu'il y avait, dans les notices relatant la vie de ces bons mauristes, quelques épisodes assez savoureux, dont certains rappellent, par leur candeur, tant de ceux qu'on peut lire dans la *Vie des Pères du Désert*. Même simplicité foncière, même souci d'union à Dieu, même obéissance aveugle, qui bien souvent nous font sourire, parfois aussi nous irritent par leur manque apparent de jugement, mais qui n'en révèlent pas moins des âmes droites et limpides dont la vue seule fait du bien. C'est une gerbe de ces *Fioretti* mauristes que je voudrais, ce soir, vous offrir.

Je viens de parler de « simplicité ». Ce n'est pas là, me semble-t-il, pour un moine, une note accidentelle ou facultative ; cette note, elle est dans son nom. Moine, *monachus*, vient — chacun le sait — du grec μοναχος, dont le sens primitif est le même que celui de μονος : seul, unique, simple. Lorsque, dans l'antiquité chrétienne, certains fidèles s'isolèrent pour se livrer aux pratiques de l'ascétisme, spontanément on les nomma μοναχοι, μοναξοντες : séparés, isolés, solitaires.

Cette idée de séparation, de solitude, d'unité, de simplicité qu'implique le nom même de *moine* a permis de les définir, avec quelques nuances renfermant toutes une part de vérité ; ceux qui vivent dans la solitude ; ceux qui cherchent à introduire dans leur vie l'unité, la simplicité ; ceux enfin qui, résolument, ne veulent s'occuper que de Dieu. En fait, le moine, le vrai moine, c'est celui qui intègre en lui et réalise ces trois définitions.

Et c'est bien ainsi que, dès l'origine, on comprit les choses

à Saint-Maur ; que dis-je ? avant l'origine. Il suffira, pour le prouver, de vous mettre tout de suite en contact avec Dom Didier de la Cour, qui fut — vous le savez — le trait d'union entre la réforme monastique de Lorraine et la réforme monastique de France, laquelle devait prendre corps sous le nom de Congrégation de Saint-Maur.

Entré tout jeune à Saint-Vanne de Verdun en 1557, Dom Didier de la Cour ne tarda pas à s'apercevoir que — comme un peu partout à l'époque — la Règle n'y était plus guère pratiquée. Avec l'appui de l'évêque il voulut tenter une réforme, mais ne fut pas suivi. Alors, écrit Dom Martène, « il demanda et obtint sans peine de se retirer dans un ermitage avec l'habit bénédictin, et d'y vivre à la manière des solitaires de son ordre. On lui donna pour retraite la chapelle de Saint-Christophe, proche de Rarécourt, distante de 4 lieües de la ville de Verdun et dépendante de l'abbaye, avec promesse de lui envoier un pain bis chaque semaine. Etant arrivé à cette chapelle, et charmé de pouvoir y vivre dans la pénitence et la séparation entière des créatures, il monta sur la voûte, et tirant l'échelle après lui, il déroba aux hommes le moien de troubler son repos. Il y demeura dix mois, ne vivant que d'eau et de pain, et nourissant son âme du pain délicieux de l'oraison et de la lecture. Il auroit continué volontiers ce genre de vie jusques à la mort, si la Providence, qui l'avoit choisi pour réformer l'ordre de saint Benoist, n'en eut disposé autrement. Pendant les guerres de la Ligue, des soldats huguenots parvinrent jusques au lieu où étoit caché le serviteur de Dieu ; ils lui dérobèrent le peu de pain avec lequel il prolongeoit sa pénitence. Deux Pères jésuites, aiant appris le péril où il étoit de sa vie, le vinrent trouver et lui ménagèrent l'entrée chez les Minimes de Verdun... Il y prit l'habit ; mais l'épreuve qu'il fit de la Règle de saint François de Paule ne servit qu'à le rendre plus amoureux de celle de saint Benoist. Et, après y avoir demeuré quelque tems, il en sortit pour commencer le grand œuvre de la réforme auquel Dieu le destinoit, après l'avoir éprouvé dans la fournaise des afflictions » ([1]).

Tel est le réformateur ; tel sera l'esprit de la réforme : en Lorraine d'abord, et puis en France. Et, de fait, que ce soit sur

le plan de la séparation du monde ou sur celui de la pénitence, la Congrégation de Saint-Maur restera marquée.

Le moine est donc essentiellement un séparé, et d'abord — il faut être logique — un homme qui a renoncé à la famille : à celle qu'il aurait pu fonder, à celle même où il est né. Et quelles que puissent être les attaches profondes, providentielles, qui continuent à l'y unir, il se doit de prendre au sérieux cette coupure qu'il a voulue, en sorte que des liens si légitimes ne viennent pas concurrencer en quelque sorte ou distendre les liens plus solides encore qui, par son propre choix et la réponse à sa vocation, l'unissent désormais irrévocablement à Dieu, et à Dieu seul.

Or — il est aisé de le deviner — de petits problèmes ne peuvent manquer de surgir sur ce point, parfois de la part du moine, plus souvent de la part des siens qui, tout en consentant à sa vocation, ne peuvent pas — et cela se comprend — l'avoir comprise aussi radicalement que lui. Un trait seulement, que j'emprunte à la vie de Dom Maixent Marchant.

« Il naquit, nous dit sa notice, à Saint-Maixent, en Poitou, de parens nobles des plus qualifiez de la ville et de la province. » Entré au noviciat de Saint-Augustin de Limoges — réformée depuis 1613 — il y fit profession le 15 août 1634.

« Après sa profession, poursuit la notice, les supérieurs jugèrent à propos de l'envoier demeurer à Saint-Maixent, où l'on venoit d'introduire la réforme, afin d'y édifier par ses exemples... Il avoit de grandes raisons pour s'en excuser : le voisinage de sa famille, qui pourroit troubler son repos et son recueillement, ses anciennes habitudes, qui pourroient réveiller en lui les images de ses anciens divertissements. Il ne fit point toutes ces considérations, et il montra dans cette occasion ce que peut la grâce dans une âme qui a donné à Dieu sa volonté. »

Voici donc le jeune profès gagnant sa ville natale, sans avoir, bien entendu, prévenu sa famille. Mais poursuivons !

« Aussitost que sa sœur eut appris son arrivée, elle vola au monastère pour le voir, et, voulant faire les choses dans les règles de la bienséance, elle demanda d'abord le P. prieur, qu'elle pria de lui permettre de voir son frère (de « voir » son frère). Le Père prieur aiant donné ordre à Dom Maixent d'aller voir sa sœur, il s'y rendit ; et, sitost qu'elle l'apperçut, toute transportée de joye, elle s'avança pour l'embrasser. Mais, Dom Maixent s'étant un peu retiré et ne répondant pas même à toutes les demandes qu'elle lui fit, elle crut que ce silence étoit un dessein formé de la railler ; et, quelque tendresse qu'elle eut pour son frère, elle ne put s'empêcher de lui témoigner son ressentiment. Elle le renvoia en lui disant de dire à son prieur qu'elle vouloit lui parler. C'étoit pour lui porter des plaintes sur ce silence stupide et déraisonnable, ainsi qu'elle le nommoit, de son frère. Le supérieur étonné lui en aiant demandé à lui-même l'éclaircissement : « C'est, lui répondit Dom Maixent, que vous m'aviez ordonné d'aller voir ma sœur, mais non pas de lui parler. » « Allez donc lui parler, lui dit le supérieur, donnez luy la satisfaction toute entière. » Comme elle voulut se mettre sur les reproches, il lui fit cette sage réponse : « Vous avés, ma sœur, les règles de politesse et d'honnêteté, les religieux ont les leurs de devoir et d'obligation ; vous observez parfaitement celles de votre état, ne trouvés pas mauvais si j'observe celles du mien, et brisons là-dessus, pour emploier le temps que la religion me permet de vous entretenir à quelque chose de meilleur. Vous avez le loisir de me voir, puisque l'obéissance m'oblige de demeurer à Saint-Maixent, mais vous me ferez un plaisir extrême si vous vous contentez de scavoir que je suis très content de ma condition et que je prie Dieu pour vous » (2).

Nous sommes vraiment là au Grand Siècle, très probablement l'année même du Cid. Et si l'idée était venue à Corneille d'une tragédie sur la vie religieuse, nul doute qu'il n'eût écrit là-dessus de beaux vers !

Séparation de la famille ; séparation du monde aussi. Que d'anecdotes aussi ne pourrait-on pas citer dans cette ligne ! En voici au moins une.

Dom Gabriel Théroude était né à Torché, près de Longueville, au diocèse de Rouen. Il entra tout jeune à Jumièges, où il fit profession en 1618. Après l'introduction de la réforme au Bec, en 1626, il y fut nommé premier prieur, et, en outre, maître des novices. En 1633, il devient prieur de Bonne-Nouvelle à Rouen, où, nous dit sa notice, « il falloit un supérieur d'un mérite particulier pour ménager à la Congrégation des amis dans le célèbre Parlement de Normandie. »

« Quelques-uns des principaux de la ville luy aiant demandé un jour dans une visite qu'ils luy rendirent des nouvelles des affaires d'Etat, il leur répondit simplement qu'il n'en sçavoit point. Ils reytérèrent leur demande, et il leur fit la même réponse ; enfin, comme ils faisoient de nouvelles instances : « Puisque vous voulez, Mrs, que je vous dise quelque chose de nouveau, je vous diray ce que j'ay appris aujourd'huy dans saint Ambroise. » Et il leur rendit compte de sa lecture. »

« Cette réponse simple et édifiante leur fit connoître quel étoit son caractère, et leur inspira pour luy une vénération singulière. Comme il avoit toujours l'esprit occupé de Dieu, il ne pouvoit parler que de Lui, et il s'étoit fait une loi d'oublier entièrement le monde et tout ce qui s'y passe » ([3]).

Oui, je vous le demande, et même si une semblable attitude peut surprendre de prime abord, n'est-elle pas, tout compte fait, plus logique, et — dans le grand sens du mot — plus édifiante que celle d'un moine dont la conversation témoignerait qu'il n'ignore rien des potins de la politique et du monde ? Or — et je vous prie de le noter — il ne s'agit pas là non plus d'un religieux quelconque et un peu simplet ; il s'agit du prieur d'un grand monastère, qui dans la suite devait être élu Visiteur de la Province de France, avant de l'être de la Province de Normandie !

Après la séparation du monde, il faut très certainement mettre l'accent sur la pauvreté ; sur ce plan aussi, les mauristes manifestent une extrême simplicité. Voici au moins quelques traits.

Dom Bruno Valle, qui fit profession à la Trinité de Vendôme, fut successivement prieur de Lagny, de Saint-Germer, de Saint-Wandrille, de la Chaise-Dieu, de Saint-Jouin. « Etant prieur de la Chaise-Dieu, nous rapporte sa notice, il fut obligé d'aller rendre une visite à Mr le marquis d'Alègre... On le conduisit pour passer la nuit dans une chambre richement tapissée, où il y avoit un lit magnifique. Mais, faisant réflexion sur sa qualité de pauvre, il crut que ce lit ne lui convenoit pas, et passa toute la nuit sur une chaise » (4).

Dom Marc Bastide, qui dut à sa sagesse, à son jugement, d'occuper les plus hautes charges de la Congrégation, fut, en 1666, élu Supérieur général. « Il ne vouloit point, nous dit-on, que dans les monastères qu'il visitoit on fît pour lui de dépense extraordinaire, et témoigna un jour, les larmes aux yeux, son regret pour un poisson d'une grosseur peu commune que l'on servit devant lui ; il auroit préféré une table couverte de légumes. Et lorsque, dans certains pays, on luy représentoit que les légumes coûtoient plus que le poisson : « N'importe, disoit-il, il faut acheter la pénitence et la pauvreté » (5).

Un trait encore, si vous permettez. Peut-être contribuera-t-il à mettre les choses au point, pour ceux qui seraient tentés de reprocher à la Congrégation de Saint-Maur ses richesses, et l'ampleur de ses constructions si équilibrées qu'aimait tant le regretté Pierre Chirol.

Le frère Nicaise aîné était, nous dit-on donc, « d'une des meilleures familles de Reims, et il fesoit une belle figure dans le monde lorsqu'il le quita pour entrer dans la Congrégation. Il demeuroit alors dans l'Auvergne ou dans le Limousin, où il exerçoit un emploi considérable. Aiant fait réflection sur la vanité des honneurs et des plaisirs du siècle, il s'en détacha, et voulant mettre son salut en sûreté, il résolut d'embrasser la vie religieuse. Il vint au noviciat de Saint-Augustin de Limoges — tenez-vous bien ! — dans un carosse à six chevaux, et congédia tous ses domestiques. Il tomba entre les mains d'un Père Maître éclairé qui, le voyant touché, fortifia en luy le désir qu'il avoit de faire une rigoureuse pénitence, et luy donna d'excellents principes pour arriver à une haute perfec-

tion. » Mais voici le trait qui nous intéresse. « Sur la fin de son noviciat, son frère vint le voir et luy dit qu'il avoit 36.000 ll. à luy dont il n'avoit qu'à disposer. Le novice voulut d'abord en enrichir le monastère, mais son P. Maître, se conduisant par des maximes plus relevées, lui dit qu'il falloit distribuer cette somme aux pauvres et — écoutez bien ! — aux veuves de ceux qu'il avoit été obligé, par le devoir de sa charge, de condamner à mort » (6). Pour des hommes séparés du monde, quelle admirable présence au monde !

Séparation du monde. Pauvreté. Il faut bien que j'en arrive à l'obéissance, à la simplicité dans l'obéissance.

Marin Marc, natif du Bec-de-Mortagne, au diocèse de Rouen, entra comme commis — nous dirions aujourd'hui frère convers — à l'abbaye du Bec, âgé de 21 ans. Voici un trait de sa vie.

« Il étoit chargé du soin d'éveiller la communauté et de sonner le 1er coup de matines. Il arriva qu'un soir, les religieux étant retirés dans leurs cellules, il eut besoin d'accomoder son réveil, ce qui ne put se faire sans quelque bruit capable d'incommoder la communauté. Le Visiteur, qui étoit alors au Bec, passa sur ces entrefaites et l'en reprit ; aussitost ce vertueux commis se mit à genoux, pour satisfaire à la règle qui l'ordonne ainsi quand on reçoit quelque correction. Le Visiteur n'y faisant pas attention continua son chemin sans lui dire de se lever. Marin passa ainsi toute la nuit à genoux, et après avoir éveillé la communauté et sonné le 1er coup de matines, il vint se remettre à genoux dans la même place. On l'y trouva, et l'on apprit de lui le sujet pour lequel il étoit dans ce lieu. Quelqu'un lui demanda de quelle manière il avoit passé la nuit ; il répondit que ç'avoit été en louant et bénissant Dieu » (7).

Ce qui compte, ici encore — et chacun l'a bien saisi — ce n'est pas tant la simplicité un peu simplette de l'attitude de ce religieux que la limpidité de son âme et la profondeur de son union à Dieu.

Un peu dans la même ligne, voici, cette fois-ci, une autre candide victime, non plus de l'obéissance, mais du silence, de ce silence de nuit qui dans les monastères est quasi inviolable.

Dom Edmond Rousset, qui était né à Reims, fut successivement affecté aux trois abbayes de la ville : Saint-Thierry, Saint-Remi, Saint-Nicaise.

« Son exactitude à tous ses devoirs étoit telle, nous dit-on, qu'il seroit difficile d'en trouver un exemple pareil. Une nuit, étant dans son lit, il se fit à l'une de ses jambes une ouverture considérable qui rendit beaucoup de sang : quoi qu'il put faire, il ne put empêcher qu'il n'en perdit une grande quantité. Comme c'étoit la nuit, le respect qu'il avoit pour le silence prescrit en ce temps par la Règle l'empêcha d'appeller personne à son secours. L'heure de matines étant arrivée, il y alla, et, croiant que cet accident devoit lui causer la mort, à la fin de l'office il se confessa au P. prieur, et après avoir accompli sa pénitence il se retira dans sa chambre. Cependant le sang couloit toujours de sa playe, et en si grande quantité qu'à la méditation il fut hors d'état de se lever. Le supérieur, qui scavoit son exactitude, voiant qu'il étoit absent, craignit quelque accident, et l'alla trouver aussitost dans sa chambre, où il le vit baigné dans son sang. S'étant informé de lui de quelle manière cet accident luy étoit arrivé et pourquoi il n'avoit averty personne, Dom Edmond lui répondit que, le silence de la nuit étant inviolable, il avoit cru devoir le garder. « Mais vous êtes venu vous confesser à moi après Matines ; d'où vient que vous ne m'en avés pas parlé ? — C'est, répondit-il, parce qu'il n'est ordonné de ne parler dans la confession que de ses péchez, et si l'on a quelque autre chose à dire, on doit le réserver à un autre temps. » Le supérieur alors, dans l'admiration de sa vertu, lui fit donner les secours nécessaires. »

Aucune pose, vous le voyez : rien pour la galerie. Sans doute une attitude différente eût-elle été plus indiquée. Aussi bien ce qu'il faut ici admirer, ce n'est pas tant le comportement de ce moine, humainement déraisonnable, c'est, bien au-delà d'un scrupule, au-delà même d'une conscience professionnelle imperturbable, cette grande sérénité devant l'épreuve, devant

la mort même, entrevue, attendue. Pour cette âme sainte, dont on nous dit que « la prière et l'oraison remplissoient tous les momens de sa vie », il n'y avait pas de problème : le silence est le silence ; on ne saurait se tromper en le gardant ; et, si la mort doit venir, il ne faut que se purifier pour la bien accueillir, en vraie amie vous introduisant chez Dieu.

La mort vint un jour, en effet ; ses dispositions n'avaient pas changé : il restait moine. « Peu de temps avant sa mort, nous dit-on, se trouvant dans un dégoût universel, il fut très pressé de dire s'il n'auroit point appétit pour quelque chose. Après bien des instances, il lui échappa de dire qu'il mangeroit bien un échaudé ; mais, se repentant aussitost de ce qu'il avoit témoigné et le regardant comme une immortification, il supplia instamment celui qui avoit soin de lui de n'y pas faire attention, et lui dit : « Je n'ai jamais rien demandé depuis que je suis religieux, il est bien tard de commencer, à présent que je suis prest de mourir. » Il mourut peu de jours après, le 29 de décembre 1663 » (8).

La mort ! nous voici devant elle. Comme nous le conseille saint Benoît dans sa Règle, nos bons mauristes y pensent chaque jour ; et leurs notices nous en offrent maints témoignages.

Voici un vénérable ancien, Dom Noël Mars, qui mourut à Marmoutier âgé de quatre-vingts dix ans, dont soixante-quatorze passés en religion. Il composa, nous dit-on, plusieurs ouvrages dont « un petit traité de la mort, qu'il fit pour se la familiariser davantage. C'est encorre pour cette raison que, dix ans avant sa mort, il fit faire son cercueil où — tenez-vous bien ! — il se couchoit souvent pour s'y mieux disposer » (9).

Ce n'est pas là — chacun le sent bien — une âme obsédée par des idées noires ; c'est seulement — une fois encore — une âme très simple, très unie à Dieu, pour laquelle le grand passage ne s'improvise pas. Il s'y dispose selon sa grâce personnelle... qui n'est pas la nôtre. Gardons-nous de lui jeter la pierre !...

Mais avec Dom Noël Mars nous ne sommes pas au bout de nos étonnements. Voici mieux.

Dom Jean Auvrelle naquit à Tours. « Esprit vif et aisé », nous dit-on, il entra très jeune à Vendôme, où il se distingua dans ses études, « tout à la fois un saint et un scavant religieux. » Nommé prieur de Saint-Maur-sur-Loire, il remit en état un monastère qui en avait grand besoin. C'est à cette époque de sa vie que se rapporte ce qui suit.

« Il avoit toujours, nous dit-on, l'esprit occupé de la pensée de la mort. Voici sur ce point une de ses pratiques, qui fait voir combien il en étoit pénétré. Touttes les semaines, il se retiroit un jour dans quelque lieu caché, avec un religieux qui avoit sa confiance, et là, prenant la posture d'un moribond, ce religieux lui faisoit une exhortation pour l'aider à bien mourir, récitoit ensuite sur lui les prières des agonisans, et enfin lui fermoit les ïeux, lui joignoit les mains et les pieds, lui mettoit une étolle, lui jettoit de l'eau bénite, comme s'il eût été mort effectivement, et récitoit sur lui les prières ordinaires que l'on dit pour ceux qui viennent d'expirer. » Ce n'est pas tout. « Le jour suivant, ce religieux — nous savons par ailleurs que c'était Dom Pierre Piat — prenoit la place du moribond, et Dom Jean Auvrelle — son prieur, ne l'oublions pas ! — lui rendoit la même assistance. »

Simple jeu, dira-t-on, et vraiment un peu macabre ! Certainement pas dans la pensée des deux acteurs. « Cela se faisoit ordinairement, précise la notice, le soir du vendredy et du samedi, jours destinez à la mémoire de la mort et de la sépulture du Fils de Dieu. » Et elle ajoute : « Cette pratique les tenoit toujours tous deux dans un air grave et sérieux, les détachoit des créatures et d'eux-mêmes, et faisoit qu'ils n'aspiroient qu'aux joïes de la céleste patrie. » (10).

Pour l'« air grave et sérieux », aucun de vous, je pense, n'en doute désormais, tout en regrettant, j'en suis sûr, que jamais, sur les lèvres de ces austères mauristes, ne semble même se dessiner un sourire, qui très évidemment ne les eût pas rendus moins saints ! Mais là n'est pas la question. L'erreur n'est que trop commune de constamment juger les autres d'après soi

et en fonction de ses tendances personnelles. Pour se montrer équitable, il faut être capable de juger les autres d'après eux-mêmes, dans leur cadre et l'esprit de leur temps, en discernant surtout leurs intentions et le but vers lequel ils tendent.

Dans tous les cas que je viens de citer — et Dieu sait si j'aurais pu les multiplier ! — il est parfaitement évident qu'au-delà de la matérialité d'un comportement qui de fait peut surprendre, il y a un dénominateur commun qui ne saurait tromper : il y a Dieu, la seule fin valable de l'homme, l'unique trésor du moine : trésor à acquérir, trésor à conserver, trésor au besoin à défendre. C'est lui seul qui peut faire en lui l'unité ; c'est son union à lui qui seule peut le conduire à cette simplicité radicale dont je disais en commençant que, non seulement elle est l'objectif principal du moine, mais encore qu'elle est impliquée dans son nom.

Sous cet aspect — je crois qu'il faut y insister en terminant — les mauristes n'ont pas dégénéré : ils sont bien dans la ligne des vrais moines de tous les temps, et d'abord de leurs grands ancêtres, les Pères du Désert, dont le comportement rappelle si souvent le leur. Mais si les faits ont par eux-mêmes leur éloquence, je crois que la doctrine est plus éloquente encore. Car — est-il besoin de le dire ? — ces grands mauristes avaient leurs docteurs, leurs maîtres spirituels. Je n'en citerai ici qu'un, le plus grand, et ce sera ma conclusion.

« Un cœur est simple, a écrit Dom Claude Martin, quand il ne se partage point à plusieurs amours. Et il ne se partage point à plusieurs amours quand il n'a qu'un seul point de vue et un seul objet où il termine toutes ses intentions et tous ses mouvements. Les êtres ne se multiplient que par les formes ; et, en matière d'amour, c'est l'objet qui est la forme du cœur. Cet objet donc le partage quand il est multiplié, et il le ramasse et le simplifie quand il est simple. Or, l'objet que le cœur doit se proposer pour exclure toute multiplicité et tout mélange d'amour, c'est Dieu, qui est la simplicité même, et dans lequel il n'y a qu'une chose à aimer. D'où vient que, comme une forme communique ses perfections à son sujet, si Dieu est l'objet et la forme du cœur, il est nécessaire qu'il le rende simple comme lui. » Heureuse nécessité, dirons-nous.

Et, appliquant tout de suite ces principes à celui-là même qui, dans le monastère, risque bien d'être le plus tiraillé, le plus « divisé », tout sereinement il poursuit, parlant d'expérience :

« Ainsi, qu'un Supérieur qui n'a que Dieu en vue s'enferme dans la retraite, qu'il s'épanche au dehors, qu'il se communique à son troupeau, qu'il se produise au monde, qu'il veille au spirituel, qu'il travaille au temporel, son cœur demeure toujours simple, parce qu'il n'a qu'un seul amour ; et il n'a qu'un seul amour, parce qu'il n'envisage qu'un seul objet, qui est le même, dans la retraite, dans le dehors, dans son troupeau, dans le monde, dans le spirituel, dans le temporel, et généralement en toutes choses. »

« Si donc vous voulez acquérir et conserver cette simplicité divine, conclut-il, ayez toujours Dieu devant les yeux de votre esprit ; qu'il soit l'unique objet de votre amour ; qu'il soit la fin de vos intentions. Si vous aimez les créatures — ce qui ne vous est pas défendu — que ce ne soit pas pour y arrêter votre amour, mais passez outre pour le porter jusqu'à Dieu : ainsi vous éviterez cette cruelle multiplicité qui déchire le cœur, et qui le partage en autant d'amours qu'il aime de créatures » (11).

N'est-ce pas surtout pour cela, Monsieur, que vous vous êtes si irrésistiblement attaché à ces solides moines et à leurs monastères, qui ont si singulièrement marqué le Grand Siècle ?

NOTES

(1) Dom Edmond MARTÈNE, *Histoire de la Congrégation de Saint-Maur*, Paris, Picard, t. I (1928), pp. 160-161 (dans *Archives de la France Monastique*, Ligugé, vol. XXXI).

(2) *Op. cit.*, t. IV (1930), pp. 164-166.

(3) *Op. cit.*, t. IV, pp. 25-26.

(4) *Op. cit.*, t. V (1931), p. 54.

(5) *Op. cit.*, t. V, p. 7.

(6) *Op. cit.*, t. VII (1937), p. 21.

(7) *Op. cit.*, t. IV, pp. 234-235.

(8) *Op. cit.*, t. IV, pp. 169-170.

(9) *Op. cit.*, t. VIII (1942), pp. 39-40.

(10) *Op. cit.*, t. VIII, pp. 12-13 et t. IX, p. 98.

(11) *Perfection du Chef : Retraite aux Supérieurs*, par Dom Claude MARTIN, Paris, Alsatia, 1952, pp. 23-24.

Archives et archivistes
en Seine-Inférieure

DISCOURS DE RÉCEPTION DE
M. François BURCKARD
(25 juin 1966)

Mesdemoiselles, Messieurs,

Les bons usages veulent qu'au seuil de ce discours je fasse profession d'humilité, en face de votre appel à siéger parmi vous. Croyez que ce n'est pas par politesse qu'aujourd'hui je vous dirai ma confusion devant un vote que je n'attendais pas — ou, soyons honnête, que je n'attendais pas si tôt — malheureux horsain que je suis, qui n'ai encore consacré le moindre travail à cette province de Normandie, et à qui la série de visites que très protocolairement, mais avec combien de profit, je rendis à chacun d'entre vous, m'a fait sentir le chemin qui me séparait de votre culture et de l'étendue de votre curiosité. Aussi vous dois-je, tout d'abord, des remerciements pour l'honneur que vous me faites aujourd'hui. Mais je ne voudrais pas prolonger l'illusion et laisser croire longtemps que j'y sois pour quelque chose, ou laisser penser que je l'imagine. J'avais, faible archiviste issu d'une province lointaine, pour solide tuteur une tour qui, malgré eux, s'est imposée dans le paysage des Rouennais. C'est son prestige et les talents de ses constructeurs, et peut-être plus encore la qualité des archives et du travail scientifique qui ont mérité ce palais, que vous avez voulu honorer. Je vous en suis reconnaissant, et c'est à retracer l'histoire de cette institution,

à faire l'éloge des lointains et obscurs prédécesseurs qui nous y ont frayé un chemin, que je voudrais consacrer ce discours.

Epreuve redoutable, mais les meilleures ne sont-elles pas justement, comme le soulignait récemment à Rouen M. Louis Armand, celles qui contribuent à augmenter votre dose de modestie ? J'aurais envie de dire, comme Alexis de Tocqueville écrivant à son ami Ampère : lorsqu'il s'agit « de mettre enfin la main à l'œuvre, de cesser de fouiller dans de vieux papiers, de fermer les livres et de tâcher d'écrire, je suis plein d'anxiété sur le point de savoir comment je me tirerai de cette première et décisive épreuve... c'est un grand sujet, mais qu'il est difficile ! De temps en temps, je me sens aussi content de moi-même et aussi charmé de mon œuvre que pourrait l'être un sot, ce que j'espère pourtant parfois ne pas être. Dans d'autres moments, je suis au fond d'un abîme de désespoir de moi-même. Cette montagne de notes m'accable. »

En espérant ne pas accabler votre patience, je vous propose de remonter avec vous de cette masse de cartons, de liasses et de registres accumulés, d'une façon un peu mystérieuse, dans la Tour des Archives, vers l'origine de ces fonds, en évoquant au passage les vicissitudes de ce dépôt. Ensuite je m'efforcerai de mettre en lumière ce travail obscur et pourtant si utile, de mes lointains prédécesseurs du XVIIe, du XVIIIe et du début du XIXe siècle, de les remettre en lumière eux-mêmes, un instant, dans la vie rouennaise qui sans doute les ignorait.

***

Les dernières nées de nos archives ont un aspect assez peu excitant. Proprement alignées en rangs par huit, je veux dire à huit par tablette, sous un uniforme de carton impeccable, ce sont 35.000 boîtes dont le défilé bien ordonné et peu luxueux me fait un peu penser à celui d'une armée populaire. Ce sont les archives administratives des dernières années, qui subissent pour l'instant un stage de vieillissement de quinze ou trente ans au bout desquels un tri, de plus en plus nécessaire, fera disparaître la grande masse des papiers temporaires et des

imprimés multiples, ne laissant que l'essentiel. Je vois un peu ce préarchivage comme un tunnel de carton où en liasses souvent mal ficelées, entrent d'un côté des demandes de permis de conduire et de cartes grises, qui ressortent de l'autre, sources de l'histoire capitale que sera celle de l'âge de l'automobile ; où des fiches familiales d'état-civil, classées à la sortie, pourraient devenir la base de dossiers généalogiques ; où les professions de foi, affiches et autres documents pré-électoraux viennent à constituer, après décantation, la base de l'histoire politique.

Certains de nos nouveaux pensionnaires ont une apparence plus fruste. Les documents douaniers, si précieux pour l'histoire économique nationale, sont venus, à la fois, en rangs si serrés, qu'il n'a pas été possible de les doter d'uniforme : nous ne les ferons pas défiler. D'autres viennent avec la tenue solide des registres habitués à beaucoup servir : je pense aux registres des conservations d'hypothèques et des bureaux d'enregistrement — nous en avons accueilli quelques milliers cette année. D'autres, enfin, nous sont arrivés avec leurs ascendants, les ancêtres vénérables qu'ils avaient en pension et que nous avons traités avec le respect dû aux documents âgés : avec les archives judiciaires du tribunal du Havre et de l'ancien tribunal d'Yvetot sont arrivés les registres paroissiaux de ces arrondissements depuis le XVIe siècle, registres de baptêmes, mariages et sépultures très attendus par les familles à la recherche de leurs ancêtres. Les Canadiens ne sont pas les moins assidus à vouloir ainsi retrouver leur ascendance normande ; inversement, les dépouillements de ces registres auxquels se livrent maintenant, notamment pour l'histoire démographique, certains instituts, permettent de préciser des migrations très anciennes, voire d'illustrer certains aspects de l'histoire nationale : j'ai retrouvé un jour, au XVIIIe siècle, dans les registres de Roquemaure, commune du Gard au bord du Rhône, le cadavre d'un Rouennais, amené là par un capitaine des galères : sans doute s'agissait-il d'un protestant, mort alors qu'on l'amenait à la Méditerranée.

Je n'oublierai pas, dans cet aperçu des principales acquisitions récentes, les dons et dépôts privés : ainsi cette belle

collection d'affiches de la guerre de 1914-1918 ; ainsi ce beau fonds d'une entreprise d'impression sur étoffe de Saint-Aubin-Epinay, qui réjouit mon cœur de Mulhousien — pardonnez-moi, Messieurs — et qui nous renseigne d'une façon précise, sur la vie d'une entreprise bien sûr, mais en particulier sur les tâtonnements et les succès des chimistes à la recherche des formules de colorant ; ainsi, surtout, la grande entreprise amorcée grâce à la compréhension et à la bienveillance active de Son Eminence le Cardinal Martin, de dépôt aux Archives départementales de celles de l'Association diocésaine.

Ces quelques tonnes de papiers, la plupart contemporains, ont rejoint dans la tour leurs prédécesseurs — quelque mille tonnes — qui venaient d'y emménager, assez sportivement malgré leur âge et leur fatigue, en pénétrant comme dans un train en marche dans les étages, au fur et à mesure qu'ils étaient terminés. Car l'extérieur impassible de la tour, avec ses claustras, qui déroutent sur l'économie interne de l'édifice, cache bien le mouvement — je pourrais dire parfois l'agitation — qui sévit à l'intérieur. Ces mille tonnes de dossiers, de registres et de boîtes avaient subi une valse, qu'ils trouvaient infernale, et qui les avait en partie éventrés, ou même noyés, du palais de justice à la maternité, de la préfecture à la caserne, du lycée aux magasins transformés, de l'hôtel particulier au château, valse d'éléphants orchestrée avec maîtrise par mon prédécesseur M. François Blanchet dont la tâche ingrate a fait peu d'envieux. Elles sortaient pourtant, ces archives, du plus beau dépôt de France, ce solide bâtiment du boulevard des Belges inauguré en 1895, que connaissent tant de nos historiens chevronnés, et dont on a peine à expliquer une évacuation si hâtive.

Mais déjà avant guerre, le manque de place s'y faisait sentir, les dépôts de minutes notariales permis par une loi de 1928, n'avaient pu se faire que très imparfaitement, essentiellement pour Rouen, où les minutiers font cependant suite au plus ancien tabellionage de la France du nord. Il remonte à 1361. Les principales acquisitions des années qui devaient précéder la guerre, à défaut des volumineux versements de la Préfecture qui s'accumulaient, faute de place dans les greniers,

se caractérisaient plus par la qualité que par le volume : je pense aux belles collections de photographies et d'estampes, notamment du vieux Rouen, prophétiquement rassemblées par M. de Vaux de Foletier, à la belle acquisition en 1930, par M. Paul Le Cacheux, du chartrier de Belbeuf : 150 liasses de dossiers d'affaires judiciaires du XVIIIe siècle.

Pour être moins copieux, d'autres dons d'archives familiales ne sont pas moins curieux. Leur variété reflète la diversité des existences. Ce peuvent être souvenirs de guerre, journaux personnels, tracts ou affiches décollées des murs, auxquels j'apparenterais volontiers ce calendrier pour l'année bissextile 1852 donné il y a peu par l'un d'entre vous. Ce sont des tranches de vie, comme ce registre de distribution de secours en 1825, dont on ne sait rien, sinon qu'il paraît avoir été tenu par un ecclésiastique haut placé, qui donne des audiences, distribue des secours, renvoie « à monsieur le Curé », puis disparaît dans la foule anonyme de notre série F comme il est venu. C'est la clé qui nous fait pénétrer, avec une indiscrétion que les archivistes ne se permettent qu'au bout de cinquante ans, cent ans dans certains cas, dans la vie quotidienne : un livre de comptes de la famille d'Esteville, de 1774 à 1781, nous en révèle les achats domestiques (« cinq oreilles de porque — l'orthographe révèle la prononciation — du fromage, du saumon frais, deux pêches, un merlan, une botte d'asperges ») ; l'inventaire des biens de Pierre Surreau, receveur pour le roi en 1435, nous fait voir chez lui un coffre avec plusieurs livres et harpes, une arbalète, une bouteille de cuir et trois de verre, dans un autre coffre, ses robes, houpelandes et chapeaux, dans un bahut une salade, une capelure, deux paires de harnais de jambes, deux paires de garde-bras et avant-bras, deux cuirasses ; sortant de ce décor, il avait peut-être assisté quelques années avant à l'exécution de Jeanne d'Arc. Un plaideur du Cotentin n'a peut-être rien laissé d'autre que cette lettre à l'avocat général Le Chevalier, qui s'achevait si simplement par ces mots : « Ne condamnez point, je vous en supplie, la liberté que je prends de vous assurer de mes respects et de vous offrir 8 pots de beurre ». Plus abondantes, les archives du comté de Tancarville rappelleront que ce nom couvre autre chose que

son pont prestigieux, et nous renseignent numériquement, à propos du droit de pâture, sur les bestiaux paissant dans les marais voisins au XVIIIe siècle, et, par les comptes, sur les moindres détails concernant la construction du château, jusqu'aux serrures des portes et à l'huile pour le fonctionnement de l'horloge. Tranquillisez-vous, Mesdemoiselles, Messieurs, je ne réveillerai pas aujourd'hui les quelques dizaines de millions de Normands qui dorment dans nos archives.

L'acquisition du chartrier de Belbeuf avait été le plus bel enrichissement des archives, depuis l'entrée des vingt mille liasses ou registres du Parlement, de la Chambre des comptes, de la Cour des aides et des juridictions secondaires de l'Ancien Régime en 1895. Dès 1852, un nommé Gosselin, qu'il ne faut naturellement pas confondre avec l'ecclésiastique chargé des archives au début du XIXe siècle, avait été chargé de chercher, à forfait, pour 6.000 francs, dans les combles du Palais de justice, les pièces antérieures à 1790. Ses rapports trimestriels révèlent des découvertes très irrégulières : pendant un mois il ne trouvait rien, puis découvrait rapidement des papiers précieux en grand nombre : « On doit regretter beaucoup, écrivait-il, que le choix de ces vieux papiers n'ait pas été ordonné il y a quarante ans... Si l'on avait veillé sur ces papiers, si l'on avait seulement songé à les préserver de l'humidité, on ne trouverait pas aujourd'hui des masses putréfiées sur lesquelles, par l'effet d'un hasard malheureux, des vestiges certains appellent des regrets inutiles. »

L'inventaire dressé par Gosselin de 1852 à 1858, au jour le jour, est éloquent sur le mélange qu'il rencontrait : sept registres d'arrêt du Parlement, un registre de requêtes du Palais, cinq registres de l'Amirauté, un registre de la Vicomté de l'eau, plus loin un registre du tabellionage de Neufchâtel, de 1503, un autre de Bry, près de Cherbourg, plus loin encore « une belle feuille de parchemin du Xe siècle sur laquelle sont des formules de prières ». C'est là qu'il découvrit, au 4e trimestre de 1853, la belle lettre autographe de Corneille à son ami Goujon. Tout en tenant ainsi le journal de ce regroupement, Gosselin faisait part de ses difficultés que j'évoque avec une confraternelle sympathie, se plaignant du va-et-vient des em-

ployés du greffe qui venaient constamment déranger son travail ; il imaginait un temps meilleur : « ...un jour, écrivait-il, dans quelques années, le local si sale aujourd'hui, revêtu alors d'un petit air de propreté, pourrait peut-être permettre de se livrer à des recherches » ; il faisait allusion, dans son rapport final, au froid et à la chaleur qu'il avait endurés, comme aussi au premier travail de classement d'un ancien greffier en chef, Lemonnier, bouleversé ensuite par les ouvriers qui avaient fait des travaux au Palais et par des déménagements intempestifs d'armoires.

Les archives de la Chambre des comptes, elles, avaient subi leurs vicissitudes plus tôt, après leur séjour parisien de 1771 à 1774 lors de la suppression de cette cour. Les mémoires sont nombreux qui relatent les difficultés rencontrées par le maître des comptes Harel et l'auditeur Gervais de Vauxgouins pour faire revenir les archives de Paris. On a souvent considéré — je le fais remarquer avec une certaine vanité — que, les archives disparues, l'institution n'existait plus, ou le risquait, et c'est ce qui explique certaines réticences au versement d'archives. La belle série des mémoriaux en particulier fut difficile à obtenir, et une partie des aveux même, surtout pour la Généralité d'Alençon, a fini par aboutir aux Archives nationales. Les archivistes de la Chambre des comptes se heurtaient encore à l'état lamentable des locaux qui leur étaient réservés à l'hôtel Romé, petits et en mauvais état, dans des greniers où les planchers étaient pourris et dont les murs étaient creux pour laisser passer les cheminées des boutiques de la rue des Carmes.

Ces archives judiciaires rejoignaient les archives administratives et ecclésiastiques rassemblées depuis le début du XIXe siècle, et organisées non sans mal par les archivistes : Charles de Beaurepaire depuis 1851, le premier chartiste à avoir occupé ces fonctions en Seine-Inférieure ; Barabé, ancien garde des archives judiciaires de 1847 à 1851 ; Hamel, ancien feudiste, depuis 1829 ; Hénault, qui fit un travail considérable en peu de temps, de 1822 à 1829 ; le vénérable Gosselin, ancien prieur des Jacobins, « vieillard plus qu'octogénaire, écrivait le préfet dans un rapport de 1821, qui travaille depuis de longues

années à mettre de l'ordre dans les titres et papiers qui lui ont été confiés ; s'il n'y a réussi que bien imparfaitement, on doit l'attribuer surtout à l'incommodité et au délabrement du local ».

Il avait d'abord fallu, au lendemain de la Révolution, qui, en 1796, avait créé les Archives départementales par fusion des archives de l'Ancien Régime d'abord rassemblées dans les districts, se préoccuper d'un local. Dès le 9 frimaire an VI on rencontre dans les registres le citoyen Bouet, architecte du département, accompagné d'un menuisier, qui dresse « un état estimatif de ce qu'il y a à faire dans les différents aitres des Archives pour recevoir les titres des propriétés nationales, restés dans les ci-devant districts », et l'on trouve peu après les premières demandes de boîtes et autres fournitures de bureau. En 1812, le Conseil général avait voté l'acquisition d'un terrain et d'un bâtiment rue Racine, projet repris seulement en 1822. En 1821, un intéressant chapitre du rapport du préfet au Conseil général nous donne une idée de la situation. Il y avait alors trois dépôts : le principal, ancienne bibliothèque du chapitre de la cathédrale, était une grande salle de 32 m x 6 m, avec des armoires et des tablettes tout autour, des tablettes doubles au milieu, plus douze ou quinze chambres ou cabinets plus ou moins grands. Là se trouvait « une quantité immense de papiers, registres, cartons ou plans », chartriers des abbayes, prieurés, familles, émigrés des districts de Rouen et Montivilliers, etc..., au total environ 300 m3, soit 3.000 m linéaires de rayonnages.

Le second dépôt était constitué par les greniers de la Préfecture où se trouvaient les papiers de l'Intendance et des Assemblées provinciales. Eux-mêmes avaient déjà subi bien des transports, surtout avant la construction de l'hôtel de l'intendant Thiroux de Crosne en 1768 ; à présent ils étaient là — je cite — « jettés et amoncelés sans aucune espèce d'ordre, ils sont en partie disséminés et ont été foulés aux pieds par les ouvriers employés aux réparations, ou déchirés par les rats. »

Le troisième était constitué par les bureaux mêmes de la

Préfecture, avec les papiers et registres de l'administration préfectorale depuis l'an VIII. Le Conseil général comprit son devoir — il l'a refait depuis — et, renonçant à laisser des archives à l'Archevêché où elles étaient éloignées de la Préfecture et dont l'escalier était « aussi obscur que difficile » — notre Conseil général a toujours eu le souci des communications verticales — décida de construire un bâtiment d'archives. Il recula cependant devant un projet de 114.000 F qui comportait des arcades intérieures avec des pilastres ornés de chapiteaux, surtout deux grands réservoirs d'eau en plomb, pour un projet plus modeste de 76.000 F : bâtiment en briques, avec soubassement de la même pierre que celle utilisée pour le pont de Rouen, et une claire-voie pour isoler le bâtiment de l'alignement de la rue Racine.

Cet instrument de travail devait permettre à l'archiviste Hénault de rassembler autour du premier noyau d'archives historiques, ce qui était resté à la Sous-Préfecture d'Yvetot (les archives des abbayes de Jumièges et Saint-Wandrille, que des témoins oculaires avaient pourtant vu détruire par les flammes), de Dieppe, de Neufchâtel, où les papiers avaient été transportés de maison en maison cinq fois avec la Sous-Préfecture, et dont on pouvait lire : « Une partie des greniers est couverte en tuiles, sans planches, la neige et la pluie y pénètrent, gâtent et pourrissent des papiers peut-être importants. »

En remontant un étage de plus dans le temps, nous passerons de cette grande salle de la bibliothèque du Chapitre, où Hénault avait trouvé le vieux jacobin Gosselin, dans les archives du district de Rouen. On sait que la loi du 5 novembre 1790 avait prescrit que « les registres, les papiers, les terriers, les chartes et tous autres titres quelconques des bénéficiers, corps, maisons et communautés, des biens desquels l'administration est confiée aux administrateurs de départements et de districts, seraient déposés aux archives de district. » L'essentiel vint à Rouen, au bureau « des titres des domaines nationaux », dont le chef, Beuzebosc, eut le mérite de tenir un registre qui nous fait suivre pas à pas les péripéties de cette récupération : « 28 mars 1792 : transport dans une voiture des titres de cinq communautés d'arts et métiers » ; 2 avril : transport des titres des

Ursulines et du second monastère Sainte-Marie ; un peu plus tard, opération inverse : « délivrance sur ordonnance du district de trente livres de vieux papiers ». Au passage, il note le décès d'un de ses collaborateurs, M. Isambart, « décédé le 23 avril 1783 à une heure après midi, enterré sur la paroisse Notre-Dame le vingt-quatre après midi » — les archivistes veulent être précis.

Le 8 messidor an II, Beuzebosc note encore : « Envoyé à l'Administration 12 cartons, sur la demande de l'agent national, pour servir dans ses bureaux » ; les 25 et 26 messidor : remise par le citoyen Epagny d'un certain nombre de papiers en désordre, qu'il a ramassés dans diverses armoires et sacristies lors de ses visites ; le 1er thermidor an II : reçu au bureau des Archives les papiers concernant les revenus de l'Académie des Sciences de Rouen. Puis l'archiviste se met au goût du jour, s'intéressant aux papiers de « Ouen » ou de « Georges Boscherville ». Il envoie aussi 129 livres de vieux parchemins au dépôt de l'arsenal, puis 203 livres à l'atelier de l'artillerie : le parchemin était prisé pour son imperméabilité et devait servir à faire des gargousses.

⁂

Je voudrais, avant d'aller retrouver mes confrères archivistes et feudistes dans le colombier où étaient, sous l'Ancien Régime, les archives du Chapitre de Rouen, dans les sacristies des églises, dans les chartriers d'abbayes et tenter de recueillir leur science du classement, évoquer avec vous les pertes subies à la guerre, comme nous venons de le voir, mais aussi de bien d'autres manières.

Le tri est devenu une des tâches essentielles des archivistes. Ils doivent élaguer, dans cette forêt de plus en plus dense de dossiers administratifs, pour permettre aux bons arbres de pousser, et il le font avec le plus de conscience possible, suivant des principes objectifs, pour qu'à la fois les droits des individus et l'intérêt historique soient sauvegardés. Beuzebosc, une fois

au moins, avant d'envoyer des parchemins à l'arsenal, nous dit y avoir fait un choix. Mais seule l'utilité administrative du document intervenait alors et son choix peut nous inquiéter. Il n'est pas rare de trouver, au XVIIIe et au début du XIXe siècle, des liasses de papiers fort intéressants et marqués par les contemporains comme « bons à brûler », ou même, s'il s'agissait de parchemins assez fins, « bons pour les confitures » — entendez, pour en couvrir les pots. Le trésorier de la paroisse Saint-Martin-sur-Renelle a, par acquit de conscience, ajouté à son inventaire de 1654 les papiers inutiles, « pour servir en cas de besoin » ; et l'on trouve parmi eux : un marché pour l'architecture d'une voûte et trois arcades en pierre de Saint-Leu, pour 320 livres ; un marché pour refaire toutes les vitres de l'église (50 livres) ; un autre pour la confection d'une tapisserie de haute lisse (330 livres : le prix d'une voûte) ; une liasse de 13 pièces concernant la réédification de l'église en 1542... Sans regrets, le Conseil général, dans une délibération de 1792, avait décidé : « Samedi trois du présent mois, à midi précise, les titres de noblesse (qui venaient des archives de la Chambre des comptes) seront brûlés sur la place du Champ de Mars, en présence du commissaire du département qui en dressera procès-verbal. » Notons pourtant à sa décharge qu'il avait décidé la conservation d'une année de comptes sur dix.

D'autres papiers disparaissent par prudence, et l'on peut regretter que ne soit pas plus connu ce principe absolu des archives : le secret pendant cinquante ou cent ans. J'ai connu un archiviste qui avait poussé la discrétion jusqu'à ne pas coter des documents confidentiels de la période de la dernière guerre : ainsi était-il sûr lui-même de ne pas les retrouver trop tôt. Les instructions données aux intendants au début de la Révolution témoignent déjà de ce souci de discrétion : « Les circonstances, Monsieur, exigent que vous preniez des mesures relativement aux papiers de votre intendance. Il doit y en avoir beaucoup dont la publicité compromettrait non seulement l'honneur d'un grand nombre de familles, mais encore les subdélégués qui ont donné des avis de confiance... L'intention du roi est que vous sépariez les différents papiers afin que vous ne remettiez aux corps administratifs que ceux qui

leur seront nécessaires pour leur administration. » Ce ne sont sans doute pas les plus intéressants.

Ayant un rôle essentiellement pratique, les archives seigneuriales étaient fréquemment communiquées aux hommes de loi, et aboutissaient de là dans les sacs des parlements : combien ont dû disparaître avec les sacs de procédure du Parlement de Normandie. Tout au plus en retrouve-t-on les mentions en marge des inventaires bien tenus, tels celui de l'abbaye de Foucarmont : « Le 12 août 1743, envoyé à Monsieur Quentin, procureur au Parlement, rue des Lavernières proche la place Maubert (à Paris), les pièces suivantes : de la sixième liasse cotée F, un aveu n° 304, de la huitième liasse cotée H une sentence du bailliage d'Eu n° 442... », ou ce « fantôme », morceau de papier épinglé dans l'inventaire de Saint-Etienne-des-Tonneliers avec ces mots : « mémoire que je boute le contrat » concernant la messe de onze heures.

Je voudrais enfin vous livrer, avec tous ses détails, cette tranche de vie, recueillie dans les archives de la Chambre des comptes. N'essayez pas d'y comprendre quelque chose : elle est fort embrouillée ; voyez-y vivre le Rouen du XVIIIe siècle, et mourir quelques documents historiques.

Le 9 mai 1781, un certain Laurent Portier, 38 ans, débitant de tabac rue Martainville, ayant rapporté chez lui pour examen quelques feuilles de parchemin que lui avait proposé un nommé Cordier, s'aperçoit qu'il s'agit de baux du domaine. Il les apporte à un ami procureur à la Chambre des comptes qui les renvoie au procureur général, lequel fait acheter tout le lot et déclenche l'affaire. L'interrogatoire des personnes impliquées en donne la genèse. Jean-Louis Cordier, 42 ans, marchand mercier et compagnon relieur, travaillant chez l'imprimeur Lallemant, recherchait des vieux parchemins pour servir à ses travaux de reliure. Un ami lui indique un nommé Caillot, qui lui apporte en effet deux cahiers comme échantillon, refusant cependant d'en dire l'origine. Il les vend 16 sous la livre. Le

marché est conclu, et Caillot avec sa femme, son fils et un gagne-liard, lui apporte le tout deux soirs de suite. Il lui en propose même davantage, ce que Cordier accepte à condition qu'il lui fasse crédit. Au total : 468 livres pesées chez le faïencier d'en face. Cordier en revend une partie à un mercier papetier de la rue du Bac, une autre à un cafetier au coin de la rue Saint-Vigor, une troisième au débitant de tabac Portier et garde le reste pour ses reliures.

Caillot, 54 ans, demeurant rue Beauvoisine, ouvrier relieur également, dépose qu'à Pâques de l'année précédente il avait fait la connaissance du procureur Roullard. Celui-ci faisait partie de la Congrégation de l'Enfant-Jésus à Bonne-Nouvelle, Caillot en était clerc, et un soir qu'il lui portait une quittance de droit annuel à la société, Roullard lui demande s'il peut lui rendre quelques petits services. Il habitait chez un vinaigrier de la place du Vieux-Marché ; après plusieurs tentatives infructueuses, Caillot finit par le trouver chez lui. Roullard était en train de trier des papiers étalés sur plusieurs tables ; il en faisait des tas (Le Havre, Andely, Dieppe, Evreux, Domfront), il mit même de côté des papiers relatifs à l'Intendance. Il ficela chaque paquet en y mettant l'initiale de la ville correspondante et fit porter le tout par Caillot dans une autre maison qu'il avait rue des Filles-Notre-Dame, paroisse de Saint-Maclou.

Quelque temps après, vers Pentecôte, Roullard le mène chez son beau-frère Lemaire, négociant place du Marché-aux-Veaux, où il voit au grenier de nombreux parchemins et papiers en paquets dans des paniers à lessive et en vrac. Ils les transportent place du Vieux-Marché où ils les trient de la même façon, en plusieurs fois, notamment un jour de six heures du matin à quatre heures du soir. Ils démontent les reliures (Caillot se rappelle qu'il s'agissait de registres des années 1600), Roullard lui donne à vendre tout ce qui est parchemin et on transporte le reste rue des Filles-Notre-Dame. Caillot et sa femme font un voyage par jour pendant environ huit jours.

Caillot a quelque mal à trouver des acheteurs pour les parchemins à plus de 10 sous par livre. Finalement il trouve l'ami de Cordier, en donne 14 sous à Roullard, qui lui recommande de ne rien dire à personne, et les revend 16 sous à

Cordier. Quant aux papiers, ils trouve à les vendre à une nommée Lemaire, épicière rue Beauvoisine.

Je vous fais grâce des autres témoignages : du brouettier du faubourg Cauchoise qui a passé trois semaines à transporter les papiers, parchemins et gros registres d'un endroit à un autre, du mercier de la rue du Bac, du cartier de la rue Cauchoise. Il ne manque dans les dossiers que le témoignage de la dame Lemaire, épicière, mais on a un certificat médical du docteur Quesnay, chirurgien du Roi au Parlement, attestant qu'il la soigne depuis trois jours d'une disposition inflammatoire au bas-ventre et qu'elle doit garder le lit.

Perquisition est faite chez Roullard où l'on trouve, à l'étage et au grenier de nombreux documents : papiers, parchemins, registres, cartons. Au hasard nous voyons des comptes d'octroi de Dieppe, un registre des revenus des bénéfices du bailliage de Caux, des comptes du bailli d'Andely, les comptes des deniers réservés d'Evreux, etc...

***

Ce sont les fonds ecclésiastiques surtout qui ont fait l'objet d'inventaires, et le caractère utilitaire des archives n'y est pas étranger. Les plus beaux sont du XVIIIe siècle. En faisant refaire les terriers, cette sorte de matrice cadastrale précisant les cens en argent ou en nature attachés à chaque parcelle de terre, on chargea des feudistes, au nom bien significatif, de remettre en ordre et inventorier les chartriers quelque peu délaissés qui contenaient les pièces justificatives de ces droits.

A tout seigneur tout honneur : un des plus beaux inventaires que nous ayons est celui de l'abbaye de Saint-Ouen, de 1729. Un avertissement en tête nous en donne l'économie et les raisons : depuis l'introduction de la Congrégation de Saint-Maur dans l'abbaye on a cherché à faire de l'ordre dans les chartriers, « mais, lisons-nous, il est apparu que ceux qui avaient entrepris ce travail ne l'ont pas fini ». Jugez plutôt :

l'inventaire précédent « ne faisait parler aucune pièce », et l'ordre des liasses était différent de celui de l'inventaire. Les religieux commencent donc par déplacer le chartrier et le transporter entre les deux voûtes de la porte des Marmousets, « pour prévenir, lit-on, le dépérissement des titres dont un grand nombre ne se ressentent que trop d'avoir été placés si longtemps dans un lieu si humide et si dévorant ». Puis ils déplacent les armoires et les augmentent : « On y a fait plusieurs petits logements qu'on appelle layettes, marquées chacune par des nombres, et de suite », que l'on compte de haut en bas.

Le mode d'emploi de l'inventaire est un véritable cri de triomphe sur les mérites d'un bon inventaire : « L'inventaire a une entière relation à cet arrangement, en sorte que dans un instant, on peut trouver telle pièce qu'on voudra de celles qui sont inventoriées : par exemple j'ai besoin de la ratification de la fieffe de Triagnel, j'ai d'abord recours à la table qui me renvoie à la page 204 et suivantes pour Triagnel. En parcourant je trouve cet acte sous la cote D. J'observe ensuite de quelle liasse il est en remontant... et je remarque que c'est la liasse 50, et au-dessus que la layette où elle est renfermée est l'onzième ; je cherche cette layette, qui se présente aussitôt dans les armoires, et j'ouvre la liasse 50 dans laquelle se rencontre cet acte sous la cote D. » Ne sourions pas et remercions, puisque ce travail a été si bien fait que les archivistes modernes n'ont plus eu qu'à juxtaposer aux cotes anciennes les cotes réglementaires de notre cadre de classement. N'est-ce pas aussi cette armature intellectuelle rigoureuse qui a permis de conserver ce fonds presque intact, avec les deux diplômes de Charles le Chauve dont s'enorgueillissent les archives de la Seine-Maritime ?

Les inventaires anciens nous renseignent sur l'état matériel des archives. Au XVIe siècle, un archiviste cherchant les titres des baronnies relevant de l'abbaye de Fécamp, est allé en prendre, à l'abbaye, « dans les armoires de haut timbrées Fécamp », dans les armoires du milieu, dans les armoires de bas timbrées, dans un coffre non fermé à clé, dans une armoire timbrée Ecretteville, dans une autre timbrée Vittefleur. A

Saint-Georges-de-Boscherville, les archives, ou ce qu'il en reste, car de nombreuses pièces d'écriture ont été transportées à Rouen lors de la dernière maladie contagieuse, sont décrites, en 1625 à la mort de l'abbé commendataire Charles de Balzac, avec l'ensemble des bâtiments ; cela nous vaut cette énigmatique note sur l'église : « Avons remarqué qu'à la voûte d'icelle huit pendants d'ogive pour garder les jours sont entrouverts et ont besoin de prompts remèdes pour éviter que la voûte ne tombe, lesquelles ouvertures et crevaisons remarquées sont arrivées à cause que les piliers ont pris leur fardeau, même à cause de quantité de vidanges qui sont sur ladite voûte qui la trop surchargent » ; quant aux archives elles sont en deux coffres, le premier avec trois liasses d'aveux, le deuxième avec quantité de paquets d'écritures : le bailli et procureur des religieux fait remarquer que de tous temps les aveux ont été ainsi empaquetés, chaque paquet correspondant à quelque chose, « et que le plus expédient est de les laisser de cette façon... » *Quieta non movere :* ce n'est pas un archiviste qui le contredira.

Les archives du chapitre de la cathédrale de Rouen étaient renfermées en 171 coffres, eux-mêmes dans des armoires ; l'inventaire de Nicolas de la Quesnaye en 1491 nous en donne une idée, citant par exemple : « huit layettes ou coffres en l'étage de bas desdites armoires, un petit coffre, lequel est dans un grand coffre, avec un inventaire, dans le chapitre ; un coffre marqué « *P. Pueri Chori* » avec quelques notes de musique (il s'agissait des revenus de la fondation des enfants de chœur). » Souvent des coffres portaient un dessin en plus de leur cote ; un autre inventaire du chapitre, sans doute un peu plus ancien, en latin, écrit : « *in quodam parvo coffreto signato ad A* — dans un petit coffret marqué A — ; dans deux coffres dont le plus grand est marqué d'un oiseau tenant dans son bec une fleur de lys et le chiffre *5* ». Plus loin, une bulle pontificale est « *in uno repositorio longuo rotondo de corio ferrato tribus ferraturis* », et l'on imagine aisément cette boîte allongée et cylindrique, de cuir, avec trois ferrures. La fabrication de ces boîtes ou layettes, boîtes mobiles ou casiers aménagés dans les armoires était d'ailleurs réglementée. Elle était le fait de

la corporation des layetiers-coffretiers, à qui l'on devait aussi, si l'on en croit leurs statuts, les coffres à couverts, les cabanes, les volières à oiseaux, les écritoires et pupitres, les étuis à chapeaux et à violons ; ils avaient même le droit de les enjoliver et de les peindre, « pourvu que ce ne fût point à l'huile ». Les institutions plus pauvres se contentaient de sacs : la paroisse Saint-Etienne-des-Tonneliers avait, à côté des livres de comptes, des sacs de toile avec « écriteaux de parchemin » ; Saint-Cande-le-Vieux, des livres de comptes, des sacs et « un livre couvert en veau rouge pâle doré sur tranches » contenant l'inventaire des reliques et ornements : alléché, je l'ai recherché et trouvé, mais j'ai été déçu par le veau rouge pâle, très atténué... ; la paroisse Saint-André conservait les pièces inutiles dans « un sac ou pouche ».

Les cotes marquent assez peu de fantaisie, si l'on excepte les desssins d'oiseaux ou de lions des layettes du chapitre. Je n'ai pas encore trouvé, ici, l'utilisation des mots du *Pater*, ou d'autres phrases latines, attribués à chaque pièce pour en déterminer l'ordre, et qui m'a valu dans une autre région de savants jeux de patience, surtout lorsqu'il manquait des pièces. Le plus souvent les liasses ou les pièces sont cotées de A à Z, puis de AA à ZZ, qu'il faut lire 2 A à 2 Z, 3 A à 3 Z, la paroisse Saint-Pierre-des-Tonneliers va jusqu'à « treize S », et curieusement, sur les documents comme sur l'inventaire, c'est 13 S que l'on prenait soin d'aligner et de compter. C'est vraisemblablement cette pratique à laquelle il est fait allusion dans cette description des archives de l'Archevêché au XVe siècle, qui dit les coffrets marqués en bout de lettres et de « lettres d'algorisme » : comprenons « algorythme » et notons au passage cette curieuse étape algébrique vers une cotation en chiffres arabes qui nous paraît aujourd'hui, mais depuis peu, si naturelle.

La langue et l'écriture n'étaient pas les moindres difficultés rencontrées par nos procureurs, trésoriers et autres archivistes. Le Père Antoine Maillard précise en tête de son inventaire des titres du collège des Jésuites de Rouen, en 1699, qu'il fera des analyses assez longues : l'inventaire « n'est pas tant fait, écrit-il, pour les gens intelligents en affaires, que pour les

nouveaux procureurs qui y sont parfois peu versés... » On y explique les termes du palais en un langage entendu de tout le monde, et on nous précise s'il le faut le sens de mots en latin, du latin du bas empire ou du latin « forgé de mots français ou gaulois ». Le curé de Saint-André voit surtout que la plupart des titres de fondations de sa paroisse « ne sont pas lisibles tant par vétusté que parce qu'ils sont écrits gothiquement », et qu'il faut les transcrire sur un grand livre et d'une belle écriture. Nous sommes en 1729, et l'écriture gothique avait fait place à la romaine près d'un siècle plus tôt.

Il fallait savoir lire ces écritures anciennes, et ce n'était pas donné à tous les trésoriers de paroisses. Jean Feu, docteur en droit, président au Parlement, trésorier de la paroisse Saint-Laurent en 1532 et à qui l'on doit un magnifique inventaire à reliure de bois et cuir et à fermoir de cuivre, est sans doute une brillante exception. Les autres sont plus modestes, et nous les rencontrons avec leurs petites misères : lorsque le sergent royal priseur-vendeur au bailliage commis par la Justice pour faire l'inventaire des archives de la paroisse Saint-Martin-du-Pont en 1687 se présente à l'église, il y trouve Nicolas Le Cauchois, sergent et paroissien dévoué, qui déclare qu'il a consacré cinq vacations à mettre les papiers en ordre gratuitement, par amitié pour le curé et les trésoriers ; puisqu'à présent on fait appel à un autre pour terminer le travail, qu'on le paie lui aussi 20 livres ; mais le conseil de fabrique préfère lui rendre son inventaire. Amer constat d'ingratitude !

La tâche n'était pourtant pas gaie. L'auteur de l'inventaire de Saint-Martin-sur-Renelle a laissé dans le volume la feuille volante où il faisait ses essais d'écriture, et où il a laissé échapper ses réflexions : « On est seul et on s'ennuie de voir brûler la chandelle ; on est seul et on s'endort sur une chaise faute de compagnie ; on dort ici sur une chaise, on dort ici comme chez soi... » D'autres ont trompé leur ennui d'une façon plus positive. L'archiviste de Saint-Ouen en 1642 — celui qui n'a pas achevé son travail, et pour cause — a rédigé une histoire de l'abbaye : « Voici ce que j'ai recueilli d'une curieuse et exacte visite de tous les papiers de l'abbaye Saint-Ouen pendant quatre mois de temps environ que j'y ai employés, et

tout ce que quelques heures et peu de jours dérobés à la confection d'un long et pénible inventaire m'ont permis de tracer sur ses belles et remarquables antiquités. ». Le trésorier de Saint-Godard a jugé bon de mentionner sur la page de garde de son inventaire la réfection de l'orgue en 1725, qui a coûté 2.920 livres pour le facteur d'orgues, 24 livres pour Monsieur d'Agincourt, « toucheur et visiteur », 150 livres pour les menuisiers et 100 livres pour le peintre. Le sous-sacriste de Saint-Laurent aussi a noté après la description des layettes et l'inventaire des paroissiens notables — les titulaires des bancs — les événements mémorables : l'incendie de 1248 qui, partant de la porte Beauvoisine avait ravagé Saint-Laurent, Saint-Godard et l'abbaye de Saint-Ouen, le jubilé de 1500 où 140 personnes moururent étouffées à la cathédrale, plus modestement, le vol de l'Evangile en 1565 par un soldat, la confection de l'horloge ou la réfection du retable. Le dernier inventaire de Saint-Ouen porte encore au dos de la couverture cette mention : « Joseph II, roi des Romains et empereur d'Allemagne, frère de la Reine de France, est arrivé à Rouen le 31 mai 1777 venant de Paris. Il a logé à Rouen à l'Hôtel de France chez Dubosc. On ne lui fit aucune réception parce qu'il est venu en France sous le nom de Comte de Falkenstein avec trois ou quatre seigneurs seulement. Il partit le lendemain 1er juin à 6 heures du matin pour Le Havre, d'où il a passé à Honfleur pour aller à Caen. » Ce voyage incognito de Joseph II paraît avoir beaucoup frappé, je l'ai rencontré déjà il y a quelques années dans un registre paroissial de Donzère (Drôme), où le curé avait beaucoup admiré sa simplicité et avait ajouté — avaient-ils discuté voitures ? — : « Il s'entend fort bien en mécanique ».

Le caractère essentiellement pratique des travaux d'archives faits jusqu'au XIXe siècle, qui transparaît encore, tout simplement, dans les tables alphabétiques des inventaires, reflet des préoccupations — « gens de guerre dont nous sommes exemptés, Grainville-la-Teinturière, halage de nos blés, huitième denier » — se retrouve dans les premières communications publiques de documents. Le registre ouvert par l'archiviste Beuzebosc en 1791 est très éloquent : le 13 juillet, le chef du

Bureau des Domaines nationaux demande le bail du grand moulin de Saint-Ouen ; le 1er octobre on demande les titres concernant les coutumes de Quincampoix ; un peu plus tard, la nature et la grandeur des mesures à grains dans le district de Rouen. En 1819 viennent aux Archives, un Anglais, Robert Vignery, qui voudrait un certificat constatant la saisie de ses marchandises ; puis l'ancien vicaire de Saint-Pierre-l'Honoré qui recherche le mandat de la pension qu'il a touchée dans le temps comme fonctionnaire public. Les premiers érudits qui se présentèrent aux Archives nationales pour utiliser les archives à des fins historiques y causèrent une sorte de stupeur, et Tocqueville fut sans doute un précurseur lorsqu'il dépouilla les archives départementales, surtout d'Indre-et-Loire, pour recouper les renseignements de diverses sources et chercher sur les soulèvements paysans, suivant ses propres termes, « toutes sortes de détails administratifs ».

L'apparition, progressive, de possibilités d'utilisation historique des archives devait modifier quelque peu les méthodes de classement, bien que la règle absolue du respect des fonds, et un respect auquel les archivistes sont généralement très attachés pour les travaux des contemporains, ces travaux sur le tas auxquels j'ai voulu rendre ce modeste hommage, nous prémunissent contre toute méthode trop révolutionnaire qui ne soit mûrement et sagement réfléchie.

Déjà le premier rapport de Charles de Beaurepaire en 1851 indiquait qu'il avait séparé les registres et chartes anciennes des liasses avec lesquelles ils avaient été confondus, le plus souvent parce qu'ils avaient servi de pièces justificatives en quelque procès. Et pendant quelques lustres, c'est à classer les archives *historiques* de l'Intendance, de l'Archevêché, des paroisses et des abbayes que s'attachèrent surtout les grands archivistes que furent Charles de Robillard de Beaurepaire, Paul Chevreux, Jules Vernier, Paul Le Cacheux.

Leurs archives administratives sont devenues historiques à leur tour et c'est à la masse immense du XIXe et du XXe siècles qu'il faudra, maintenant, faire face. Pour ne pas risquer, comme le trésorier de Saint-Martin-sur-Renelle, de nous endormir sur notre chaise en laissant la marée du papier monter

trop vite et éteindre notre chandelle, peut-être faudra-t-il faire appel à la mécanographie, et trouver le moyen d'allier le principe du respect des fonds à celui de la fiche perforée... Pardonnez, Mesdemoiselles, Messieurs, cette divagation vers le monde des robots...

***

A quoi bon, peut-on penser, à quoi bon s'agiter, et même se fatiguer quand on considère la trace infime qui subsiste dans les archives des travaux et des soucis des hommes : une allusion, une signature, un procès ? Il en faut beaucoup pour faire une ligne d'inventaire, qui permettra la rédaction d'un paragraphe d'un livre d'histoire. Permettez-moi d'emprunter ma conclusion à l'un de mes très aimés prédécesseurs d'un département méridional : « Quelle leçon d'humilité, écrivait-il, surtout si personne n'ouvre le livre ». Il complétait aussitôt sa pensée : « Mais non, il faut se dire que l'homme n'est pas un spectacle pour l'homme, mais pour Dieu même, l'éternel moteur et la seule fin du monde des corps et des esprits. »

A la Bibliothèque de Rouen

glanes historiques

RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION
DE M. FRANÇOIS BURCKARD

par Mlle Jeanne DUPIC

COMME vous l'avez dit, Monsieur, pour obéir au bon usage, ici, je dois dire à la tradition académique, il vous faut, à l'image de plus illustres Compagnies, être accueilli par l'un de vos pairs. Comme vous, abreuvée à la même source, reconnaissante à la même « *alma mater* » de quelques bienfaits, j'ai été choisie pour ce faire et je m'en estime fort heureuse. Vous accueillir, m'est donc facile, et je le fais avec la meilleure sympathie.

Mais, est-il utile de vous présenter ?

Il faut, paraît-il, un long séjour à Rouen pour y acquérir ses lettres de bourgeoisie. Cependant bon nombre de Rouennais — et je ne parle ni des collectivités, ni des administrations — connaissent déjà et fort bien, le Directeur des Services d'Archives du département. D'ailleurs votre asile, et quel somptueux asile ! ne pouvait vous laisser ignoré. Si le fleuve ne gardait encore toute sa majesté, et ne donnait au site urbain toute sa grandeur, le voyageur qui arriverait de Bonsecours, de Canteleu et de Boisguillaume, ne s'écrierait-il pas plutôt que « Le fleuve, voilà le fleuve », « La tour, voilà la tour », pensant ainsi au passé et de la ville, et de la province, puisque vous en gardez bien des matériaux originels, nécessaires à l'établissement de

leur histoire. Cette tour, qui est un peu votre étendard, votre bannière et ces Archives de Normandie sont votre présent. Vos années encore jeunes ne permettent pas de parler de votre passé.

Rappelons que vous fîtes vos études aux Chartes après la guerre (1947) et que, fidèle à votre province, votre thèse avait pour sujet « Le Conseil souverain d'Alsace au XVIIIe siècle », travail que vous vous apprêtez à publier alors que, autre volet du diptyque, M. Livet, doyen de la Faculté des Lettres de Strasbourg, traite dudit Conseil souverain d'Alsace au XVIIe siècle. A la sortie de l'Ecole des Chartes, vous dirigez les Archives de la Drôme, auxquelles sont pour un temps jumelées les Archives de l'Ardèche. Puis, vous abandonnez le soleil et les vents de la vallée du Rhône, pour être accueilli dans la riche et humide Normandie, et y faire preuve des mêmes qualités que sous le soleil méridional : activité jeune et lucide, accueil aimable, désir d'innover, et l'on vous voit à la tête de diverses commissions culturelles, où, vos connaissances, votre méthode servent de base pour mettre sur pied, coordonner des expositions, des réunions d'études, tant à Rouen que dans le département de Seine-Maritime et aidé de votre confrère de l'Eure, M. Lepesant, rayonner jusqu'au département voisin. Vous devenez donc, et avec quelle aisance, Normand et Rouennais. Mais au fait, êtes-vous bien un horsain ? J'ai ouï-dire que votre aïeul maternel, ne voulant pas trahir les devoirs qu'il avait envers sa patrie, avait avant 1914 quitté l'Alsace pour ne pas servir sous l'uniforme allemand et Le Havre avait été pour lui, comme pour tant d'autres Alsaciens, — je pense aux Siegfried — la terre hospitalière d'accueil. Il n'eut pas le bonheur de revoir son Alsace libérée, puisque son sacrifice à la France fut total. Vous avez donc bien des motifs, et de graves motifs, d'être attaché à la Normandie et à votre labeur. Vous venez excellement de nous esquisser l'œuvre de vos prédécesseurs et de nous faire connaître le *substratum* sur lequel elle s'appuyait : c'est-à-dire les fonds d'archives.

Après avoir ici, à la Préfecture, ou à Sainte-Croix-des-Pelletiers, entendu traiter des servitudes et grandeurs militaires, des servitudes et grandeurs monastiques, encore plus volontai-

rement consenties, oserons-nous parler de nos tâches quotidiennes, de nos servitudes, tout exemptes qu'elles soient de grandeur ? En vous entendant, Monsieur, j'ai écarté de moi cette pensée combien rébarbative et attristante de Pierre Hamp : « La pure grandeur de l'homme revient toujours à bien faire son métier, ce n'est pas l'enthousiasme qui est nécessaire, mais la conscience professionnelle ». Peut-être, hélas, y a-t-il des métiers où l'enthousiasme ne peut trouver place. Heureusement, Monsieur, pour nous et pour vous, à la conscience professionnelle vous alliez l'enthousiasme et votre activité n'a rien de terne. Ces qualités vous permettront donc de bien servir l'adorable Clio.

J'ai écouté fort scrupuleusement l'étalage de vos richesses et j'en ai ressenti comme un aiguillon pour comparer, juxtaposer en quelques exemples les richesses de la Bibliothèque de Rouen avec celles des Archives de Normandie. Mon intention n'est nullement de disputer un concours, de laisser nos auditeurs s'interroger : qui aura la palme ? le fonds d'archives ou le fonds bibliothèque ? De ma part ce serait fort malséant, d'autant plus que je me rappelle le temps, pas très lointain, où Archives et Bibliothèques nous vivions sous la houlette du même pasteur : l'Inspecteur général des Archives et Bibliothèques. Nous venions en second rang. Peut-être le kilométrage des rayons d'Archives l'emportait-il sur celui des Bibliothèques ? Et pourtant, à cette époque les cartes grises devaient peser bien légèrement sur vos rayons. Je préfère croire que plutôt qu'à la nécessité d'un ordre de classement méritoire, il y avait simple exigence d'ordre alphabétique, cet ordre alphabétique qu'Archives et Bibliothèques se doivent de faire respecter dans tant d'inventaires, de répertoires, de tables et autres pensums qui sont, à vous comme à nous, partie de notre pain quotidien

D'autres exigences, d'autres soucis nous mettent dans l'intimité de grands événements, donc le plus souvent de grands personnages. Notre province est, cette année, et certes, Monsieur, vous le savez mieux que quiconque, tout entière absorbée, de l'Est à l'Ouest, du Sud au Nord, et même au-delà, par le souvenir de Guillaume le Conquérant, donc d'Hastings et de l'Angleterre.

Un de nos manuscrits, le ms Y 14 (1174) sous l'apparente impersonnalité des sigles de classement est riche d'histoire normande. Dans l'initiale de l'épître dédicatoire, l'auteur, Guillaume de Jumièges, moine historien du XIe siècle, est représenté offrant son livre « L'Histoire des ducs de Normandie » au plus grand des ducs, à Guillaume le Conquérant. Nos historiens modernes considéreraient peut-être ce Guillaume de Jumièges avec quelque dédain. N'entrerait-il pas dans la catégorie des historiens, qui, ô scandale ! font de l'histoire événementielle ?

Le texte présenté dans ce manuscrit est une copie faite de la main d'Orderic Vital, moine de Saint-Evroult, au XIIe siècle, avec addition et correction. Orderic Vital est auteur lui-même d'une « *Historia Ecclesiastica* », ainsi jugée : « L'*Historia Ecclesiastica* n'est pas seulement une chronique de premier ordre, c'est encore la déposition sincère d'un homme judicieux, bien informé sur les hommes et les choses du XIIe siècle. »

C'est donc une richesse fort estimable que ce texte autographe d'Orderic Vital, tout aussi précieux à mon avis qu'un autographe de Flaubert ou Gide pour s'en tenir à nos grands normands.

Et nous pourrions, Monsieur, citer bien d'autres de nos manuscrits de la fin du XIe siècle, du début du XIIe siècle, qui par comparaison avec d'autres aident à retracer par leur provenance, par leur décoration, les rapports entre les abbayes normandes — je ne cite que les abbayes de Haute-Normandie — Saint-Ouen, le Bec, Saint-Evroult, Fécamp, Jumièges et Préaux, avec les établissements anglais, en particulier Buckfast, Cantorbery, Exeter, Durham ([1]).

C'est à Durham que fut apporté par l'évêque Guillaume de Saint-Calais, à la fin du XIe siècle, un groupe de manuscrits fort probablement exécutés à Saint-Ouen. Certains manuscrits d'Exeter auraient la même provenance. Et ces témoins, véritables « *membra disjecta* » à Rouen, en Angleterre, à Rome, etc. permettent à François Avril, historien de la miniature normande, de mettre en lumière l'importance du scriptorium de

Saint-Ouen dans l'élaboration de la décoration normande de l'époque romane.

Et nous revenons à notre duc conquérant. François Avril de dire : « La présence d'un atelier de copistes diffusant les textes patristiques à la demande d'autres établissements religieux ou de grands dignitaires ecclésiastiques peut parfaitement s'accorder avec l'importance de l'abbaye [Saint-Ouen] que dirigea durant la seconde moitié du XIe siècle l'abbé Nicolas, membre de la famille ducale et cousin de Guillaume le Conquérant. » Nicolas était en effet fils du duc Richard II.

Il ne s'agit pas de faire du chauvinisme, même pour l'histoire de la miniature, mais les Rouennais peuvent être fiers que ce soit Saint-Ouen et non plus l'abbaye du Bec qui semble maintenant tête de file pour la décoration des manuscrits. La conclusion de M. Avril donnera satisfaction à tous, il reconnaît « le haut niveau spirituel intellectuel et artistique qu'avaient atteint aux XIe et XIIe siècles, les abbayes normandes où ces manuscrits furent produits » (2).

Nous allons quitter le Duc, sachant bien que les grands noms et les grands événements ne font pas seuls l'histoire et la suite des temps, mais que gens et choses de toute condition y jouent leur rôle. Nous voudrions vous entraîner, si nous en avions le talent, vers l'Histoire économique et sociale, celle qui aide à mieux cerner l'étude des mouvements sociaux. Elle s'écrivait bien avant qu'on lui donne ce nom, fort juste d'ailleurs. Quand un de nos vénérés maîtres, Maurice Prou, tout jeune encore, avait publié et commenté « La coutume de Lorris », cette coutume à la fortune si brillante, quand un de ses contemporains, Giry, publiait « Les établissements de Rouen », ils faisaient bien œuvre d'histoire économique et sociale. Il faudrait le talent, la verve, le respect et l'amour du plus humble coin de campagne française et de ses habitants pour vous entraîner comme Maurice Bedel a su le faire dans « Géographie de mille hectares de terre » à la découverte, non plus d'un canton du début du XXe siècle, mais d'une seigneurie du XVIe siècle.

Un livre de compte (3) de cette époque nous incite à faire cette promenade. Ce livre est moitié livre de raison, moitié livre

de compte, et comme vous le pensez, ferait piètre visage à côté de nos modernes plans comptables.

Dès les premières pages, un hommage à la famille, si l'on peut ainsi parler, nous introduit auprès du maître de céans, Louis du Bosc, Seigneur de Radepont, qui en 1537, à Franqueville, s'était uni à Jeanne Sureau, dame de Bondeville et de Malaunay. Il a inscrit les décès de son père, de sa mère, Marie des Planches, dame de Fleury-sur-Andelle, de sa belle-mère, Catherine de Blanc-Baston, dame de Vesly. Lui-même, Louis du Bosc était l'aîné de quatorze enfants et fort scrupuleusement il a enregistré pour son foyer huit naissances, cinq garçons et trois filles. L'aîné de ces huit enfants, qui après la mort de son père continuera ce livre, n'aura à inscrire que quatre enfants mais par l'un de ses fils seulement sera l'aïeul de douze enfants. A ce rythme, statistique et histoire de la population peuvent y glaner de bons exemples. Les mentions des parrains et marraines, l'énumération des seigneuries, les alliances, apportent une précieuse contribution à l'histoire des familles, qu'il s'agisse de leur stabilité, de leur ascension, ou hélas de leur extinction, en un mot de la fortune, souvent combien diverse, des rameaux issus d'un même tronc.

Et autour de Louis du Bosc s'agitent les tenanciers, ceux qui tiennent à ferme quelque bien de lui. Leurs noms et prénoms ce sont, pourrions-nous dire, les anciens et toujours présents noms de France : Guillaume Carpentier, Anthoine Le Maistre, Geuffrin Picart, Jean Du Tac, Jean Mounier, Guillaume Chrétien, Girart du Bosc, Guillaume Le Meusnier, Jacques Boutigny, Gabriel Le Mercier, Jehan Anquetil.

Les professions : à côté des gens du commerce, le boucher, le meunier de Fresne-l'Archevêque, le boucher de Fleury-sur-Andelle, ce sont gens qui vivent de la terre et des biens affermés. Je ne puis vous infliger la nomenclature de ces terres. La prairie des Rozeaux, le pré de Crottempot, Vendrimare, le Clos aux Magnens, le pré contigu à la Fontaine Royale, le Moulin à fouler drap contigu le prieuré de Saint-Pierre, le Clos des Moulins, le manoir et les terres labourables des Vatetz, le Val Vatier, le moulin à drap des Vieilleux. Ces noms nous

feraient-ils goûter, comme disait Maurice Bedel, « le suc de la toponymie », et il continuait « je dépouille les archives de la terre, je mets le nez dans l'état-civil du sol ».

Les contrats, les baux à ferme, les mentions de quittance sont dans ce livre ce qu'elles sont dans bien d'autres archives de ce même genre. Une étude détaillée rendrait compte de la physionomie de ce terroir, de ses ressources, de son rendement, de la fluctuation des prix, de la permanence des familles rurales sur un même bien. Dans ce domaine, les moulins à blé, à huile, moulins à drap, moulins à fouler les bonnets, c'est-à-dire étoffe en bourre de laine qui servait à confectionner ce genre de coiffure, semblent des biens intéressants, et les transactions entre bailleurs et fermiers revêtent une apparence moins monotone, plus pittoresque, plus vivante, que dans les baux payables en argent, blé, lin ou filasse.

A plusieurs termes, Pierre Le Roy qui tient deux moulins à bonnets du seigneur de Radepont, est bénéficiaire d'un rabais sur son terme parce qu'il a fourni une aune de cresciau, c'est-à-dire du creseau ou étoffe de laine croisée, deux douzaines de serviettes, des bonnets au frère du seigneur, aux trois fils du seigneur : Pierre, Simon et Nicolas.

Les rentes hypothèques, les prêts, les achats consentis par beaux-parents, père, oncle, etc... viennent en déduction de certains termes, comme dans une des recettes de 1558 où le seigneur de Radepont au lieu de 18 l. que lui devait Guillaume Le Roy n'en reçoit que 14, les 4 l. lui étant remis par son oncle qui avait racquitté (rachète) le petit cheval blanc.

Nous abandonnerons ce milieu rural et seigneurial pour aller suivre les pas d'un artiste de souche bien normande, Guillaume Le Vieil, descendant d'artisans et artistes adonnés depuis plusieurs siècles à la peinture sur verre. Il s'agit du Guillaume Le Vieil, qui en 1584 travaillait à Saint-Maclou de Rouen, ou de l'un de ses fils également prénommé Guillaume.

Un carnet de dessins (4) a été leur œuvre et leur possession, « ce livre appartient à Guillaume Le Vieil, paintre, 1611, demeurant à Rouen », plus de 100 feuillets détachés les uns des autres avec ruines antiques, sujets mythologiques et allégo-

riques, des paysages, jardins et architectures du XVIe-XVIIe siècle, des sujets religieux, en particulier un Saint Roch fort sympathique, des études du monde contemporain, paysans, jardiniers, manouvriers, soldats, boutiques, courtisanes, etc... La plupart des dessins sont signés des initiales « G.V. », Guillaume Le Vieil, et datés de 1611-1612. Quelques dessins portent même l'indication de couleurs pour l'exécution du vitrail. La plupart très inspirés du style flamand. D'autres se rapprochent du style Durer.

Etait-ce un carnet d'études, un répertoire utile pour avoir facilement sous les yeux les sujets que la clientèle pouvait réclamer ? Ces feuilles nous semblent d'autant plus vivantes qu'au verso sont parfois inscrites des poésies amoureuses, qu'il serait peut-être intéressant de rapprocher du style des poésies palinodiques, des pièces de vers s'inspirant de la politique du temps, et l'une d'elles est accompagnée d'un excellent portrait à la plume du duc de Bouillon, Henry de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon.

Ce recueil de dessins sans ambition artistique, fait d'un point de vue utilitaire, même en vous entretenant plus brièvement que ne le fera l'étude projetée, mérite qu'on y porte attention : il touche à l'histoire des arts, tout autant qu'au courant d'histoire littéraire ou même politique. J'en arrive maintenant à l'intérêt des correspondances.

Sans les alourdir de commentaires, je vous donne lecture de deux textes, la lettre d'un créancier et les minutes des réponses ([5]) que le débiteur inscrit au verso de la lettre.

Présentation des deux correspondants. Le créancier : Monsieur de Gasville, Jean-Prosper Goujon de Gasville, maître des requêtes, puis intendant à Rouen, de 1715 à 1736 ([6]). — Le débiteur : Monsieur de Canaye, qui avait acheté sa charge de maître des requêtes à Monsieur de Gasville, il résidait à Paris, au Marais, rue Saint-François. — L'époque : les lettres sont datées de 1726. Une catastrophe financière, l'effondrement du système Law étaient encore tout proches et le remède apporté par l'abaissement de la valeur nominale des espèces a été peu efficace. Ecoutons donc les deux correspondants :

Quelque incivil qu'il soit Monsieur, de demander de l'argent dans ce tems cy, la nécessité contraint la loy. J'ai un besoin infini de cinq ou six mille francs dans le mois prochain. Ma patience et votre bonne volonté m'assurent que vous ferez tous vos efforts pour me les envoier. Faites-moy la grace de me mander si j'y puis comter, sans quoi je serais en vérité dans de grands embarras. J'ai l'honneur d'être, avec le dévouement le plus parfait et respec, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

[signé] de Gasville.

A Rouen ce 15 May 1726.

Rouen le 22 may 1726

Vous m'aves donné tant de preuves de bontés, Monsieur, que j'aurois grand tort de me plaindre de votre incivilité, je dis même quoique vous me demandiez de l'argent dans un tems ou personne n'en a, tout mon chagrin est de ne pouvoir faire ce que vous souhaités, ce que je desirois, retardement ou plutost impuissance actuelle qui lasseroit toute autre patience que la vôtre. Je feray mon possible pour tâcher de vous trouver dans le courant du mois prochain, les cinq ou six mil francs dont vous avez besoin. Je croy que personne ne pourroit vous donner une parole positive. Je le puis moins qu'une autre, mais je feray de mon mieux pour vous satisfaire et d'icy à quinzaine je vous rendray une réponse décisive, il ne tiendra pas à moy, qu'elle ne soit telle que vous le souhaités, ma confiance en votre amitié ne diminue point, c'est mon unique consolation, j'ay l'honneur d'être avec mon attachement et mon respect ordinaire...

A Paris le 12 juin 1726.

Ce n'est qu'en tremblant que je prends la plume, Monsieur, pour m'acquitter de la parole que je vous ay donnée par ma lettre du 22 du mois passé. Je me suis tourné de tous les sens pour tâcher de vous faire les cinq ou six mil francs que vous me demandés, mais avec quarante mil livres de rentes, on ne trouveroit pas aujourd'hui mil cent à Paris. J'avois espéré que l'augmentation des espèces leur donneroit quelque mouvement, mais comme elle [l'augmentation] est égale pour les nouvelles comme pour les anciennes, elle n'a produit icy d'autre effet que de faire augmenter les marchandises. Que puis-je donc faire! sinon de recourir de nouveau à votre patience. Ma situation vous est connue : le bien dont jouit mon père vous est un sur garant que vous n'avés rien à craindre sur ce qui vous est dû du prix de votre charge. Je sens bien qu'il seroit plus agréable pour vous, Monsieur, de toucher votre argent en proportion du

besoin que vous en avés. Je souhaiterois pouvoir vous satisfaire avec d'autant plus d'empressement que les arrérages au denier vingt d'une somme qui ne produisait originairement que le denier trente font un objet considérable, mais je me console de la perte que je souffre par la conviction où je suys que vous entrez dans ma peine, et que sachant votre fonds aussi assuré entre mes mains qu'il peut l'être vous voudrez bien ne pas vous lassez d'attendre un avenir plus heureux pour moi et qui ne peut m'échaper. Toutes ces raisons ne m'inspireront cependant pas, Monsieur, la pensée de demeurer dans une sécurité léthargique qui seroit très condamnable, je ne cesseray d'agir jusqu'à que j'ay pu ramasser cinq ou six mil francs pour les envoyer.

J'ai l'honneur d'être avec bien du respect...

Même dans les difficultés financières, de part et d'autre, quel bon ton, quelle sérénité, toutes excellentes qualités certes, qui permettent cependant quelques inquiétudes sur la célérité que mit Monsieur de Canaye à s'acquitter de sa dette.

*
* *

Je passe à une correspondance, ou plus exactement un débri de correspondance, une lettre d'un oncle à sa nièce, qui quelques années plus tard épousera son cousin germain, fils de cet oncle. Ecrite peu avant 1808, date de l'union des deux jeunes gens, elle émane d'Alexandre Le Forestier d'Osseville, ancien chef d'escadron du régiment de dragon de Languedoc, résidant au Fresne-Camilly, près Caen. La destinataire, Caroline de Vendeuvre, était fille du comte de Vendeuvre qui fut maire de la Ville de Caen de 1781 à 1791. Elle résidait au château de Vendeuvre, proche Falaise.

Camilly, 7 9bre

Vous avez lu de mes vers, ma chère Caroline, vous allés avoir de ma prose, en dépit de père et de mère ; qui m'ont écrit comme vous et le même jour : mais, je suis habitué à vous parler à la 3me *personne, tu permettras donc que ce soit à cette troisième personne que je continüe mon langage, et t'exprime encore le regret de n'avoir pu aller au gré de mon cœur célébrer ta fête, et te caresser comme je t'aime. Pour avancer autant que possible le moment si doux de notre réünion, j'ai travaillé*

aujourd'huy comme un nègre, à mettre des arbres en terre dans des fosses un peu plus grandes que celles que prépare notre berger.

Dis à ce berger de ma part, et en attendant que je luy en fasse la confidence à luy-même, qu'il n'est plu qu'un radoteur, que la poësie des jardins anglais luy tourne la tête, et qu'il vaudrait beaucoup mieux en faire un en bonne prose, et conserver la raison.

Au reste, j'apprends avec une sorte de respect, qu'il donne à ses Dammes un atelage de chevaux bays, d'une assez grande beauté pour mériter un petit grain d'encens. Pourquoi nous boirons le premier verre de vin ensemble en son hon[neur, à] sa gloire, et à ses dépends. J'espère enfin que nous ve[rrons ces] superbes coursiers hannier fièrement dans un autre éc[urie que] celle qui depuis si longtems menace ruine, sans promettre aucun effet dans le poëtique jardin, qui échauffe son cerveau. Dis moy, ma chère Caroline, a-t-il enfin le projet de brûler les hayes sechées? Dis luy alors qu'il se dépêche, affin que j'applaudisse des premiers à son heureuse invention.

Après avoir battu le mari, il faut que je caresse la femme pour avoir donné la chemise blanche à son joli château : si les alentours en sont négligés, au moins l'intérieur en sera galant : je vais faire faire la lescive, préparer les bains, affin d'arriver dans le costume le plus propre et le plus élégant, cela est j[uste].

Quand tu recevras cette lettre, ma chère Caroline, Theodose sans doute t'aura dit adieu, mais au moins, il aura eu le play[sir] de vous voir tous un moment : il n'y a que moy qui ne vas plus comme au tems jadis ; l'âge pèse, les affaires adjoutent au fardeau, mais, c'est partout de même : consolons-nous dans l'espoir d'un plus heureux avenir. Adieu, ma chère petite nièce, mon compagnon et moy, nous te jurons une amitié éternelle, à condition que tu donneras un bayser de notre part à Père, Mère et Frère que nous aimons, ainsi que toy, comme on aimait au siècle de Rhée.

[Signé :] F.

Je rouvre ma lettre, pour te prier, ma chère Caroline, de m'envoyer, pas par la poste parce que cela serait trop cher, mais avec Auguste Dampierre, Auguste Vendeuvre, ton petit frère que nous serons heureux d'avoir dans notre petite réunion, où nous faisons vie de garçon, en buvant de l'eau à qui mieux mieux et à tirelarigo. Qu'en pense tu venir aussi en amazone?

Cette lettre au ton si badin, si aimable, est une épave des

riches archives (6) du château de Théré, près Saint-Lô, anéanti en 1944.

***

Pour finir, je vous présente des archives (7) issues d'un tout autre milieu, le milieu mi-artisanal, mi-ouvrier. Elles ont été léguées à la Bibliothèque de Rouen par Aimé Raban, né à Fleury-la-Forêt en 1845, mort à Paris en 1909.

Il était d'une famille villageoise, connue dans cette région de Lyons-la-Forêt depuis le début du XVIIIe siècle et peut-être même avant. Les membres de cette famille appartenaient au métier de la terre et de la forêt : d'une lignée de charpentier, marchand de bois, etc... Il fut, je crois, le premier de sa famille à s'évader de son village, mais c'est encore un métier qui touche à la forêt, au bois, qu'il choisit : ouvrier layetier ou ouvrier coffretier. Après un apprentissage à Rouen, il part à Paris, et pendant de longues années est employé par la maison Chenu, encore de nos jours, emballeur, combien réputé, des Musées nationaux. Il appartient bien à ce XIXe siècle qui marque un pas décisif dans l'exode rural, mais où beaucoup d'ouvriers étaient encore très proches de leurs attaches terriennes, de leur famille. On devine presque une fierté enfantine lorsqu'il a écrit sur le baudrier de son père : « Insigne de mon Père, Pierre Raban, garde des propriétés du Comte d'Auteuil à Ecorcheval, C[ne] de Fleury-la-Forêt, 1827-1859 » et sur un bouton à tête de loup : « Vient de son beau gilet bleu ».

Aimé Raban ne se contentait pas de préserver les souvenirs d'un passé lointain ou récent. Il aimait son époque, vivait intensément, je crois, les événements du jour, et il était avide d'en garder un témoignage. Pour lui, les documents devaient bien être la mémoire de l'Histoire. Il avait 25 ans en 1870. Ses collections sont une mine importante de renseignements pour cette guerre et la suite, la Commune, avec journaux, affiches, caricatures, médailles, etc... De cette période, n'excluons pas les lettres de ses parents et frères, celles qu'il envoyait à sa famille, qui sont peut-être encore plus intéressantes que les documents imprimés plus officiels. Un grand événement mar-

que sa vie : en 1876, lors de l'Exposition de l'Indépendance américaine à Philadelphie, la maison Chenu envoie son personnel pour déballer et réemballer les objets prêtés par la France et notre Raban est de l'expédition. Il a tenu son journal de bord avec sérieux, mais l'enthousiame et le contentement intérieur percent dans son récit.

Non seulement soucieux de colliger ses souvenirs, il rassemble ceux de son frère aîné, Louis-Désiré-Cyprien-Manuel Raban (1836-1901) qui, du 19 janvier 1861 à 1871, fut maintenu sous les drapeaux comme caporal de grenadiers puis sergent avec les garnisons à Strasbourg, Wissembourg, l'Algérie, l'expédition à l'oasis d'Ouargla, dès 1865, et l'expédition du Mexique. Ces lettres de l'expédition du Mexique ne sont pas les moins intéressantes.

Par d'autres documents amassés, nous percevons un peu la vie de ce milieu ouvrier, la bonne camaraderie : par exemple, je pense aux cartes ou lettres qu'une de ses voisines de palier lui écrivait alors qu'elle était en vacances au bord de la mer.

Dans les pièces d'archives qui ne le concernent plus, lui ou sa famille, notre attention a été tout particulièrement attirée — peut-être déformation professionnelle — par la correspondance reçue du libraire E. Voreaux, 4, rue de l'Arcade à Paris, qui jouait aussi le rôle de cabinet de lecture. Cette librairie semble approvisionner les châteaux de la province française et le noble faubourg. On y relève les noms de la comtesse de Florian, des Montesquieu, des Bernis, Chateaubriand, Bearn, Bibesco, etc...

Et quelles archives intéressantes que celles du marquis de Canisy (région de Caen). Elles pourraient contribuer à un chapitre sur les rapports des émigrés et de leurs hommes d'affaires.

Je termine, Monsieur. A vous de conclure : les Bibliothèques peuvent-elles, à l'instar des Archives, être au service de l'Histoire ?

Notre tâche quotidienne — la vôtre et la mienne — nous rendra-t-elle plus sensible à l'écho d'un Péguy, mettant sur les

lèvres de Clio ces paroles entremêlées d'exaltation et de lassitude : « J'ai donc fait cette recherche. C'est mon office et mon métier et ma raison d'être et mon ministère. C'est ma force et ma joie et mon pilier d'airain ! Faire une recherche, faire des recherches, mots voluptueux, tout pleins, tout gonflés de promesses ultérieures. J'ai tant prescrit de recherches. J'en ai tant fait faire à ces jeunes hommes qu'il fallait bien que j'en vinsse à mon tour à en faire encore une moi-même. Sombre fidélité pour les choses tombées. »

Cultiver l'histoire dont la source jaillit en partie des archives, ce n'est pas nous égarer dans la rêverie, mais bien plutôt poursuivre la réalité.

Et cependant, pourrons-nous échapper à la griffe acérée de Péguy, lançant cette boutade : « Quand je parle d'épuiser une question », fait-il dire à Clio, « tout le monde comprend bien qu'il ne s'agit point de la réalité, de mon ennemie, de ma grande ennemie la réalité, tout le monde entend que je ne parle pas, que je ne pense pas à épuiser cette odieuse réalité. Cette odieuse femme. Cette femme éternelle. »

Tant il est vrai que l'Histoire se laissera toujours éblouir et fasciner par l'étrange mirage des événements, des idées et des hommes. Et bien oui, Monsieur, l'Histoire poursuit des ombres. Les historiens que nous frôlons auront-ils toujours le destin d'Orphée ? Du royaume des ombres qu'est le passé, ne ramèneront-ils jamais Eurydice ? L'Histoire, Monsieur, quelle nostalgie !

NOTES

(1) Avril François : *Notes sur quelques manuscrits normands du XIe et du XIIe siècle*. (Mélanges d'Histoire et d'Archéologie de l'Ecole française de Rome), 1964, p. 226.

(2) *Ibid.*, p. 492.

(3) Ms. m 254 (1392).

(4) Cote : Est A Le Vieil (ex. E 9829).

(5) Cote : ms. p. 168.

(6) Il fit construire le château d'Yville.

(7) Fonds Raban. En cours de classement.

Aspects actuels de l'Université

DISCOURS DE RÉCEPTION DE

M. le Recteur Michel CHEVALIER

(29 octobre 1966)

Messieurs,

PERMETTEZ-MOI en effet, bien que votre sens de la modernité ait permis à des dames de vous faire l'inappréciable apport de leur science et de leur souriante autorité, d'user à votre égard de ce terme typiquement académique. Terme moins étroitement masculin que subtilement démocratique, puisqu'il permet de confondre sous un même et simple vocable l'humble travailleur et le grand de ce monde, l'autodidacte et le haut fonctionnaire.

Messieurs,

C'est tout naturellement sur un acte de remerciement que doit commencer l'exposé de celui qui a la bonne fortune d'être admis parmi vous. Tâche agréable, mais difficile : tant d'académiciens ont déjà, comme le déclarait M. Louis Armand, « rivalisé de modestie pour confronter leurs mérites à l'honneur qui leur est fait » ! Il est vrai qu'en ce qui me concerne, mes mérites sont si médiocres qu'il ne me sera nullement nécessaire de faire étalage de fausse modestie. Fixé depuis deux ans seulement dans votre province, n'ayant jamais rien écrit sur elle, en dehors de froids et confidentiels rapports administratifs,

le recteur d'académie se fait à lui-même un peu l'impression de ces maréchaux d'Ancien Régime à qui leur titre avait valu, à défaut de mérites littéraires éclatants, d'être admis à siéger dans l'illustre Compagnie.

Mais je comprends aussitôt qu'au-delà de ma personne, c'est à la nouvelle Université de Rouen que vous avez voulu faire honneur. Vous avez tenu à établir une liaison personnelle entre votre antique Académie, si fière à juste titre de sa totale indépendance, et la balbutiante Académie officielle, dont le nouveau recteur a précisément la charge d'adapter les rigides structures napoléoniennes aux besoins et à la personnalité de la Haute-Normandie. Soyez donc remerciés, non seulement pour l'honneur qui m'est offert, mais pour l'aide que vous m'apportez dans cet effort d'adaptation, pour votre volonté d'unir à travers moi l'Université de Rouen à ce que votre ville compte de plus brillantes intelligences et d'amoureux plus désintéressés des Lettres, des Sciences et des Arts.

Il serait inconvenant qu'en ce beau jour, je ne me reporte pas en pensée à cette journée du 21 janvier 1959 qui vit une autre compagnie provinciale, l'Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts de Besançon, m'accueillir en son sein. Au lieu de cette magnifique enceinte où les charmes du clacissisme se marient à ceux du gothique finissant, c'était l'austère salle des actes de l'Hôtel de Ville de Besançon, où votre consœur tient ses séances publiques. Le préfet coordonnateur (il n'était pas encore question à cette époque de préfet de région), plusieurs parlementaires, parmi lesquels un sénateur qui était, lui aussi, professeur à l'école de médecine de la ville universitaire, des collègues des facultés avaient bien voulu me faire l'amitié de venir m'entendre. Le soir, nous nous retrouvâmes, pour la plupart, dans le monumental palais des Archevêques de Besançon, princes du Saint-Empire, qui abrite aujourd'hui le rectorat. A vrai dire, ma femme et moi avions pensé réunir dans un cadre moins solennel anciens amis et nouveaux confrères. Mais je puis vous avouer, après si longtemps, que nous en fûmes empêchés par l'initiative d'un recteur nouvellement nommé qui, mal instruit des choses de l'Académie, bien qu'il portât

de droit le beau titre de directeur académicien-né, avait choisi ce même jour pour sa réception annuelle. Petite déception qui, jointe à bien d'autres, a contribué à me donner quelque équanimité face aux inévitables aléas des cérémonies protocolaires et des mondanités officielles !...

Permettez-moi en tout cas de dire publiquement toute la gratitude que j'éprouve pour la sévère capitale comtoise, elle aussi illustre métropole antique et médiévale, elle aussi vivifiée par la boucle prestigieuse d'un grand fleuve, elle aussi centre industriel et capitale universitaire en plein essor. C'est là qu'au cours d'un séjour de onze années, j'ai fondé mon foyer et que mes enfants sont nés. C'est là aussi qu'après mes années d'apprentissage toulousaines, j'ai achevé d'adhérer pleinement à ce monde universitaire qui marque tous ses membres, qu'ils le veuillent ou non, jusqu'au plus intime de leurs fibres : *magister usque ad aeternum*.

Il n'est pas dans vos usages, Messieurs, de demander au récipiendaire de prononcer l'éloge de l'académicien auquel il succède. Permettrez-vous au néophyte que je suis de regretter timidement l'absence d'une coutume que d'aucuns considéreraient peut-être comme une servitude ? Il n'est pas besoin de remonter jusqu'à votre illustre Fontenelle pour évoquer l'intérêt du genre littéraire qu'est l'éloge académique. La grande Académie, mère et tutrice de nos compagnies provinciales, ne nous montre-t-elle pas à l'œuvre le hasard tantôt narquois, tantôt bienveillant qui oblige souvent les contraires à s'associer et, pourquoi pas, à s'aimer ? Quel meilleur exemple de ce qui, par delà l'exercice de style, peut devenir renouvellement du sujet et sympathie vitale que cet éloge du duc de la Force, de ce représentant d'une des plus anciennes dynasties féodales de la France, que prononça en 1964 le truculent Joseph Kessel, issu, comme vous le savez, d'une famille réfugiée d'israélites russes !

J'aurais aimé, pour revenir aux réalités plus modestes qui sont les nôtres, avoir le privilège de vous entretenir de l'un de ces hommes qui font l'honneur et la solidité de nos sociétés savantes : un chercheur ou un érudit qui aurait consacré son

existence à l'étude de la petite patrie, un artiste vivant en communion intime avec votre belle province, un de ces fonctionnaires qui ont su réserver, sans compromettre les tâches du service public, une grande part de leur cœur et de leur intelligence au pays où un hasard de carrière les a enracinés. J'aurais peut-être eu ainsi l'occasion, Messieurs, de montrer quel rôle d'animation et d'émulation assument encore nos sociétés savantes de province et combien il importe que subsistent, en notre monde d'individualisme étriqué et d'étroite spécialisation, ces petits noyaux d'honnêtes gens aimant à se réunir librement et à cultiver de façon désintéressée la discipline qu'ils ont choisie.

Quel que soit l'intérêt des entreprises de culture populaire, je crois, pour ma part, que les notables de la culture continuent à jouer un rôle indispensable. Il n'est pas vrai que le disque, le théâtre, l'objet de musée possèdent je ne sais quel pouvoir charismatique qui permettrait à n'importe qui d'accéder sans préparation, mais de préférence en gros bataillons, aux trésors de civilisation qu'ont accumulés nos pères. La culture s'acquiert avant tout et par-dessus tout par l'enseignement scolaire et universitaire, mais aussi par un patient travail de soi sur soi et par ce progressif enrichissement qu'assure le contact des esprits cultivés, contact dont nos sociétés savantes constituent précisément le lieu privilégié.

***

Après avoir satisfait — bien imparfaitement, d'ailleurs — à mes devoirs de gratitude, il importe, Messieurs, que je vous expose, comme votre règle m'en fait un agréable devoir, quelque sujet qui tienne à mes préoccupations et à mes curiosités. L'hésitation, en ce qui me concerne, ne saurait être de longue durée. Vous avez appelé à vous le porte-parole de l'université régionale et l'exécutant de ses volontés. C'est bien évidemment de questions universitaires que vous souhaitez que je vous entretienne. Pourtant, il faut choisir, car les instants me sont comptés. Je ne vous parlerai donc que de l'université au sens strict, c'est-à-dire de l'enseignement supérieur en ses

structures spécifiques et autonomes. Mais devant le spectacle de cette université naissante au sein d'une ville riche de deux millénaires d'histoire, comment ne pas être amené à évoquer, en conclusion, la place de l'université dans notre cité ?

Il est difficile de parler clairement et brièvement des choses de l'université. Le temple a ses secrets, des secrets dont on ne sait trop s'ils tiennent à l'infinie complexité des faits ou aux voiles dont aiment à s'envelopper les lévites. D'ailleurs, même les initiés s'y trompent. Vous avouerai-je que, malgré de multiples explications autorisées, je n'ai jamais très bien compris quelles étaient la structure administrative et la fonction pédagogique des collèges des universités anglaises traditionnelles et que, recteur depuis deux ans déjà, je ne suis pas sûr de ne pas trébucher dans les méandres du *cursus honorum* de l'enseignement médical ? Nous sommes dans un monde où bien des textes légaux restent lettre morte, tandis que des coutumes dépourvues de toute sanction juridique apparaissent comme des normes intangibles.

Un premier paradoxe — j'allais dire un premier mystère —, c'est l'indépendance absolue des universités françaises, du moins en ce qui concerne les personnes. Aucune autre université ne semble pourtant aussi étroitement fonctionnarisée. Tout se fait à Paris : nominations, promotions, traitements. Rien ne semble, à cet égard, distinguer le professeur de faculté du fonctionnaire des postes ou des finances. Même nos collègues des pays de l'Est s'étonnent de la rigide centralisation qui pèse sur nous. Et la moindre de leur surprise n'est pas la situation propre du recteur d'académie, lequel est à la fois le directeur régional de l'enseignement scolaire, voire de la jeunesse et des sports, et le chef de l'université. Situation apparemment scandaleuse que celle de ce fonctionnaire nommé et révoqué *ad nutum* par le gouvernement, qui constitue, conformément aux intentions du fondateur de l'université impériale, une sorte de préfet universitaire. Ajoutons même que, tandis que l'assemblée départementale est présidée, non par le préfet, mais par un élu, le conseil de l'université est de droit présidé par le fonctionnaire d'autorité qu'est le recteur.

Et pourtant, grâce a la subtile interférence des garanties

statutaires et des coutumes universitaires, nul n'est plus indépendant que le professeur de faculté français, et même que la plupart des maîtres qui, sans être professeurs titulaires, enseignent dans nos universités. C'est tout d'abord leur inamovibilité de fait. Non seulement il est extrêmement rare qu'un maître de l'enseignement supérieur soit révoqué ou déplacé contre son gré, mais il peut, s'il le désire, faire toute sa carrière dans son premier poste sans inconvénient financier. C'est une liberté de parole quasi absolue, qu'il s'agisse de l'enseignement magistral ou des activités extra-universitaires, liberté qui va jusqu'à la possibilité, unique parmi les fonctionnaires, de cumuler chaire magistrale et mandat parlementaire. C'est un temps de présence théoriquement réduit, du moins pour les Lettres, à trois heures hebdomadaires durant la moitié de l'année, ce minimum de service n'étant pas exclusif, lorsqu'il s'agit de maîtres chevronnés, de séjours à l'étranger durant la période d'activité universitaire. Ajouterai-je la possibilité — fort constestable, il faut bien l'avouer — de fixer sa résidence à plusieurs centaines de kilomètres de sa faculté et de ses étudiants.

Chacun a la liberté totale de conduire comme il l'entend ses recherches personnelles et d'user des crédits — souvent d'ailleurs assez maigres — de laboratoire et de bibliothèque attachés à sa chaire. C'est aussi la liberté d'enseignement. Il existe certes un cadre, des programmes d'examens et de concours ; mais chacun, un certain niveau atteint, les interprète à sa guise et surtout — l'essentiel est là — il n'existe plus, depuis la fin du XIXe siècle, d'inspecteurs généraux de l'enseignement supérieur. Il va de soi que les titres universitaires auxquels prépare cet enseignement sont, eux aussi, délivrés sans contrôle extérieur.

Fondamentale est également la cooptation de fait qui règne dans nos universités, qu'il s'agisse des promotions ou du transfert des professeurs de faculté à faculté, qu'il s'agisse surtout de recrutement des nouveaux maîtres. Quelles que soient les formes réglementaires : concours ou liste d'aptitude, on ne devient pas en effet membre de l'enseignement supérieur sans que vos futurs pairs aient prononcé le *dignus est intrare*,

ni même sans qu'un « patron » reconnu vous ait apporté sa caution active. Corporatisme malthusien, diront certains, qui risque de restreindre fâcheusement les possibilités de recrutement. Je me permets, pour ma part, d'estimer que cet ensemble de freins et de filtres est seul capable de garantir le haut niveau moral et intellectuel du corps universitaire.

C'est enfin l'autonomie interne des facultés, que le conseil professoral gère en toute liberté, dans la limite, hélas ! des moyens matériels dont il dispose. C'est le droit d'élire et de réélire un doyen et un assesseur, théoriquement nommés par le ministre, en réalité choisis en toute liberté parmi les professeurs titulaires. Cette indépendance totale du monde universitaire le met entièrement à l'abri des pressions politiques et administratives comme de celles de l'opinion locale. Elles peuvent le rendre difficile à diriger ; mais elles lui donnent aussi un incomparable prestige, une place à laquelle ne saurait prétendre aucun autre corps de l'Etat.

Un second mystère de l'université, c'est que, dans une large mesure, elle n'existe pas encore. Il ne s'agit pas ici de l'Université de France fondée en 1808 et devenue une sorte d'entité mythique, dont s'ornait, jusqu'à une date récente, le papier à en-tête des lycées. Je parle de nos universités régionales : de l'université de Paris à celle de Besançon et, depuis peu, à celle de Rouen. L'on sait que ces universités n'ont, juridiquement, ressuscité qu'en 1896, après plus d'un siècle d'éclipse. A vrai dire la Révolution n'avait fait que sacrifier des moribondes. Mis à part l'enseignement du droit et, parfois peut-être, celui de la médecine, la vie de l'esprit ne soufflait plus depuis longtemps sur les vingt-cinq universités héritées du Moyen Age et de l'Ancien Régime.

Postérieurement à 1791, facultés et établissements assimilés s'étaient peu à peu reconstitués, en général dans les anciennes villes universitaires devenues chef-lieux d'académie, tandis que des grandes écoles à vocation plus pratique apparaissaient au hasard des circonstances et aux initiatives les plus diverses. Telle est l'origine du grand schisme entre universités et grandes écoles, par lequel l'enseignement supérieur français se distingue

si nettement de ses homologues anglo-saxons et germaniques. Schisme que certains estiment bénéfique et que je me permets de considérer comme l'une des faiblesses essentielles de notre haut enseignement.

Il faudra attendre la fin du XIXe siècle pour que, par comparaison avec l'Allemagne victorieuse, apparaissent enfin les inconvénients de l'atonie de la vie universitaire française et pour qu'une loi crée, dans chaque chef-lieu académique, une université, établissement public pourvu d'un budget propre et d'une assemblée délibérante. Les initiateurs de la loi de 1896, parmi lesquels Raymond Poincaré, souhaitaient faire des quinze universités autant de centres d'animation régionale. Ils espéraient surtout que la création de ces organismes allait favoriser la liaison entre des facultés qui n'avaient que trop tendance à s'ignorer, permettre des collaborations et des échanges d'idées favorables aux progrès de la science.

Les ambitions des réformateurs n'ont pas tardé à être déçues. Tardivement superposées aux facultés, les universités sont apparues comme des organes avant tout administratifs et dépourvus de personnalité. C'est au sein des facultés qu'a continué à se manifester l'essentiel de la vie universitaire française. Les instituts dits d'université ne sont, dans la plupart des cas, que de simples dépendances des facultés. Encore aujourd'hui, on est professeur de faculté, et non d'université. De là, des cloisons étanches, des doubles emplois, des gaspillages. La cause du mal n'est d'ailleurs pas seulement d'ordre historique et juridique. A partir de 1914, la constante dévaluation de la monnaie a pratiquement privé les conseils d'université de toute ressource propre. L'essentiel de leurs recettes est constitué par des subventions ministérielles attribuées en fonction des disponibilités budgétaires. Or, il est à peine besoin de rappeler qu'une assemblée qui n'est pas maîtresse de son budget est condamnée à n'exercer qu'un rôle de consultation ou de représentation.

Conformément à une évolution classique, la médiocrité des moyens des universités a entraîné l'intervention accrue de l'administration centrale. Cette intervention se manifeste no-

tamment par le développement des structures verticales, c'est-à-dire rattachées directement à un service parisien, par opposition aux structures horizontales qui sont la raison d'être des universités régionales. Tel est notamment le cas pour les bibliothèques universitaires, ou encore pour les restaurants et les pavillons d'étudiants qui doivent accueillir des masses de plus en plus lourdes. C'est, de même, le Centre national de la Recherche scientifique, constitué sous sa forme définitive au lendemain de la Libération, qui fournit désormais une grande partie de leur personnel et de leur matériel à des laboratoires universitaires aux besoins dévorants. Toutes ces initiatives ont été imposées par des nécessités évidentes. Il n'en est pas moins vrai que, dans tous les cas, l'autorité locale et le conseil de l'université se sont trouvés partiellement dépossédés. C'est à Paris qu'il faut, à chaque fois, adresser demandes et dossiers, solliciter, rendre compte...

Ce sera, dans notre domaine, une des tâches majeures du dernier tiers du XXe siècle que de donner à nos vingt-trois universités existantes ou en voie de création une existence efficace et personnelle. Et c'est par là, si vous le permettez, Messieurs, que je conclurai cet exposé déjà bien long. Je me limiterai d'ailleurs à un seul exemple. Ce n'est pas, en effet, le lieu d'entrer dans le détail des mesures administratives susceptibles de compléter l'œuvre des réformateurs de 1896. Certaines, d'ailleurs, ont déjà été retenues ou abordées par le ministère, telles la création d'un corps de professeurs d'université ou celle des instituts universitaires de technologie.

Je pense aujourd'hui à l'apparition simultanée de ces villes universitaires constituées de toutes pièces au-delà des murs et que l'on désigne du nom latino-américain de *campus*. Rien de plus étranger, si l'on y songe, à la tradition française. Le XIXe siècle et la première moitié du XXe siècle n'ont connu que des bâtiments universitaires : facultés, services administratifs, logements d'étudiants, disséminés dans le tissu urbain. Ce n'est qu'à Paris qu'un certain regroupement, d'ailleurs fort partiel et nullement exclusif d'activités non universitaires, existe dans le Quartier latin. Partout ailleurs, c'était l'isolement. En dehors de quelques cafés d'étudiants, maîtres et élèves se dispersaient,

sitôt sortis du bâtiment universitaire. La réalité sociologique et architecturale correspondait à l'effacement institutionnel de nos universités.

Nos actuels *campus* sont nés moins d'une volonté consciente que par la force des choses. Les besoins étaient énormes ; les bâtiments universitaires légués par les siècles passés et surtout par la Troisième République à ses débuts étaient devenus totalement insuffisants ; or il n'y avait plus de place dans nos centres urbains surpeuplés. Non sans hésitation (nul n'est plus attaché à ses habitudes que ce clerc qu'est l'universitaire), on s'est décidé à acquérir en banlieue des secteurs vides qu'il a souvent d'ailleurs fallu bientôt agrandir par de nouvelles appropriations. Peu à peu, en fonction des besoins et des crédits, sont apparus les nouveaux bâtiments universitaires. Telle est l'histoire toute récente d'Orsay et de Nanterre, près de Paris, de la Bouloie, à Besançon, de Montmuzard, à Dijon, de Talence, à Bordeaux, et de ce plateau de Mont-Saint-Aignan, où votre éminent compatriote, l'auteur du « Cercle de Famille », décrivait, au lendemain de la première guerre mondiale, la promenade amoureuse de ses jeunes héros parmi les prairies et les clos de pommiers.

Avouons-le. Ces *campus* tout neufs sont encore des corps sans âme : et Mont-Saint-Aignan ne fait pas exception à la règle. Quel que soit le talent des architectes, trop de bâtiments ont, par suite de l'exiguité des crédits, été pauvrement construits. On a dû improviser, s'étendre sans plan d'ensemble bien défini, faute d'avoir pu prévoir suffisamment à l'avance l'accroissement accéléré des effectifs universitaires. Obligés d'aller au plus pressé, les réalisateurs ont été contraints de sacrifier, dans un premier stade, décoration, espaces verts, locaux destinés aux loisirs et à la vie collective, et parfois même — ce qui paraîtrait sans doute aberrant aux usagers des *campus* américains — terrains de sports et d'activités de plein air. En un mot, nos *campus* évoquent un peu ces « grands ensembles » dont les carences ont, comme on le sait, suscité toute une littérature sociologique et juridique.

Il nous reste donc à donner la vie aux nouvelles villes universitaires que le ministère et les autorités locales ont eu

l'immense mérite de faire surgir en quelques années à travers toute la France. Rien ne devrait, d'ailleurs, empêcher l'initiative privée de rejoindre à cet égard l'effort des pouvoirs publics. Pourquoi nos *campus* ne deviendraient-ils pas le siège des multiples commerces, des *cafétarias* aux librairies, des magasins de sports aux boutiques de mode, nécessaires aux étudiants ? Pourquoi ne s'entoureraient-ils pas de villas et d'immeubles d'habitation adaptés aux besoins du corps professoral ? J'ajouterai que ces *campus* improvisés sont encore tiraillés, qu'il s'agisse de la vie quotidienne ou des tâches d'aménagement et de construction, entre de multiples autorités. C'est là une cause évidente de retards et d'inadaptation. Il serait souhaitable que le conseil de l'université reçoive, à cet égard, les moyens d'action qui lui permettent de jouer son rôle naturel de maître d'œuvre et d'animateur.

Je suis persuadé que la fin du XXe siècle verra enfin s'accomplir l'indispensable rénovation de nos universités traditionnelles. Quelle meilleure base de l'épanouissement de leur personnalité et de leur autonomie que l'aménagement de vastes domaines universitaires, où l'art de l'urbaniste favorisera le développement intellectuel, civique et physique de la jeunesse qui nous est confiée ! Je sais, Messieurs, que tout votre appui, matériel et moral, nous est d'avance acquis. Grâce à l'effort de tous, le plateau de Mont-Saint-Aignan deviendra le siège, au-dessus des clochers de la vieille ville, de l'agitation du port, des innombrables cheminées d'usines de la rive gauche, de l'harmonieuse cité universitaire de l'avenir.

Les Académies

RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. MICHEL CHEVALIER

par M. le Professeur Jean FLEURY

Monsieur,

AINSI vous nommerai-je, selon l'usage et malgré votre haute fonction, d'autant que vous vous êtes plu à souligner le sens d'égalité, voire le genre neutre, de ce titre d'appellation.

Vous avez brillamment montré ce que sont une université et un universitaire français d'aujourd'hui. Nul mieux que vous ne pouvait apprendre leur histoire, étonnamment récente, et leurs perspectives à une ville qui vient d'en être dotée.

Par un renversement des rôles qui me confond, il revient au simple membre du Conseil de l'Université que je suis, de répondre à son président et d'accueillir dans l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen le recteur de l'Académie de Rouen qui lui a offert le tribut d'un éloquent discours — situation bien singulière au regard d'un profane et dont il faut chercher l'explication dans l'usage du mot académie.

Remontons — j'allais dire : au déluge, mais ne vous inquiétez pas, chère Présidente, si ennemie des longueurs — remontons seulement aux temps préhelléniques qu'évoque, avec, nous dit-on, un air péloponnésien, le nom d'Académos.

C'est à deux stades d'Athènes, vers l'Ouest, au pied de la butte de Colone, village natal de Sophocle, « séjour sans égal sur la terre où plus qu'ailleurs se plaît à chanter l'harmonieux rossignol au fond des combes verdoyantes », que se trouvaient

les jardins d'Académos. Mais celui-ci était bien plus que le simple propriétaire d'un jardin accueillant. On le sait contemporain d'Hélène de Sparte et, lorsque celle-ci, dès ses dix ans, connut son premier enlèvement, en Attique, Académos révéla aux Dioscures, ses frères, venus la rechercher, sa retraite toute proche de la sombre faille ouverte par Poséïdon « dans la terre aux vastes flancs », où déjà le vieil Œdipe s'était enfoncé sans retour. De là vint sans doute que ce jardin fut respecté de toutes les armées lacédémoniennes qui envahirent l'Attique. N'est-il pas plaisant, je n'ose dire symbolique, que le souvenir de la belle reine de Sparte soit ainsi associé à celui de notre héros éponyme ?

Dans ce bois furent plantés les rejetons de l'olivier sacré de l'Erechtéion, qui produisirent l'huile donnée en récompense aux athlètes vainqueurs des Panathénées. Des tombeaux et des autels y furent érigés. Un gymnase y était aménagé « pour l'ascèse corporelle et la santé de l'âme ». Des eaux murmurantes qui ne tarissaient jamais ajoutaient à la fraîcheur des ombrages. Quel *campus*, Monsieur le Recteur !

Propriétaire d'une maison voisine, Platon y retrouvait ses disciples. « Socrate avait pu se contenter de l'Agora bruyante et familière, propice à ses courtes causeries expérimentales ». A la pensée de Platon il fallait « le repos d'un jardin dans la familiarité rétrospective des héros et des dieux » (1). Et le poète anglais dira : « on est plus près du cœur de Dieu dans un jardin qu'en tout autre lieu sur la terre ».

Liés à l'Ecole de Platon, devenus ses synonymes, le site et le nom de l'Académie resteront célèbres.

Cicéron y vint en pèlerinage. Hadrien voulut reconstituer le *bois sacré* dans sa villa de Tibur. Mais le Moyen Age l'oublia, et le mot n'entra dans la langue française qu'au XVIe siècle par l'entremise de l'italien : l'Académie platonicienne avait ressuscité dans les jardins des Médicis. Dès lors, tout municipe italien voulut son Académie : groupe d'études mutuelles et organe d'enseignement.

En France, les réunions scientifiques et littéraires vont aussi se multiplier : il s'en tenait chez Etienne Pascal où le jeune

Blaise « gardait fort bien son rang tant pour l'examen que pour la production », nous dit Jacqueline Périer. Les plus ambitieuses prenaient le nom d'Académie. Mascarille promet aux Précieuses Ridicules de réunir chez elles une « Académie de beaux esprits ». On sait comment d'un groupe littéraire de ce genre, Richelieu fit l'Académie française (1635).

Mais aussi, le terme fut employé à tout propos. Il sous-entendait réunion et règle. Un livre intitulé « Académie des jeux » était le recueil de leurs règles. La maison de jeux, le tripot, furent ainsi désignés. Il en reste les « Académies de billard » : « Il a perdu tout son argent dans « une Académie », disait-on. Rassurez-vous, Monsieur, rien de tel n'est jamais arrivé ici ; au contraire, si vous êtes assidu à nos séances, les jetons de présence allègeront la minime cotisation qui est demandée.

Académie se disait aussi d'une école d'équitation : « Il fait son académie » voulait dire : il apprend à monter à cheval Là encore nous nous effaçons, mais, avec l'éducation physique peut-être quelques manèges viendront-ils sous l'autorité du recteur d'Académie ? Ici apparaît le sens d'établissement où l'on enseigne, acception demeurée courante à l'étranger.

Elle tomba en désuétude chez nous, exception faite des éphémères académies protestantes qui étaient des collèges humanistes et de collèges oratoriens comme Juilly auquel Louis XIII conféra le titre d'Académie Royale (1638). Aujourd'hui, ne l'utilisent guère que la musique et les arts plastiques, en particulier la danse, voire la coiffure ; les écoles des Beaux-Arts maintiennent l'exercice du dessin et de la figure *académiques* traités pour elles-mêmes — ce qui donne à l'épithète un sens conventionnel et scolaire assez péjoratif dont il nous faut prendre notre parti.

Des institutions du Grand Siècle, le mot académie tient un prestige durable ; il est plus noble que celui d'école et que celui de société. A tel point que, de nos jours, un corps aussi solide, aussi respecté (j'allais dire aussi redouté), mais aussi apprécié et aussi comblé de reconnaissance, que celui des chirurgiens, abandonna le nom de l'illustre Société de Chirurgie

pour reprendre celui de l'ancienne Académie Royale de Chirurgie. De même l'éminente Société Centrale des Architectes s'est transformée en Académie d'Architecture.

Aujourd'hui, en fait, gardent surtout le nom d'académie, d'une part les compagnies comme la nôtre qui ont pris rang d'institution et comptent un nombre restreint de membres, d'autre part, la « *circonscription universitaire dirigée par un recteur* » créée par Napoléon (1808). L'hellénisme dont l'époque était férue remettait en honneur l'Académie de Platon, le Lycée d'Aristote, le Prytanée. Et nos académies rouennaises imitent si bien Platon qu'elles prennent naissance l'une et l'autre dans la campagne suburbaine.

Dès 1736, des botanistes, un chanoine et deux chirurgiens se réunissaient dans un jardin de Rouen ; venu se joindre à eux, un médecin, Tiphaine de la Roche, acquit au Faubourg-Bouvreuil, un terrain plus vaste qui fut aménagé en jardin botanique : le premier « *Jardin des Plantes* » de Rouen. Une petite rue, étroite et abrupte, en conserva le nom jusqu'à ce que lui fut imposé celui de Lepecq de la Clôture, « célèbre médecin normand », selon la première plaque indicatrice. A l'occasion du remplacement de celle-ci, il y a plusieurs dizaines d'années, vivant dans ce quartier, j'ai pu revoir quelques jours la première inscription restée peinte sur le mur, souvenir caché de notre berceau. De modestes jardins aèrent toujours largement ce quartier tranquille ; de vieux ifs y demeurent, plantés peut-être par les premiers académiciens, témoins muets des colloques qui se poursuivaient au long des plates-bandes et autour des corbeilles fleuries et embaumées.

L'entretien de ce jardin était dispendieux. Tandis que nos botanistes souhaitaient pérenniser leur société et la pourvoir de ressources, en 1733, un chanoine de Notre-Dame-de-Paris, rouennais d'origine, Messire Louis Legendre, souhaitant explicitement qu'une société de lettres fût formée dans sa ville natale « qui avait produit dans tous les temps de si beaux et de si bons esprits » et qu'on y « établit des jeux floraux comme à Toulouse pour animer la jeunesse qui a du talent », lègue dans cette intention 1.100 livres de rente à la Ville de

Rouen. Le bon chanoine, en faveur de qui l'Académie fait célébrer une messe annuelle, croyait à la vertu des concours puisqu'il léguait aussi à la Faculté des Arts de Paris des sommes destinées à l'institution de prix qui constituèrent la forme initiale du Concours général des Lycées et Collèges.

Son testament fut contesté en de longs procès. En 1741, le Conseil de la Ville de Rouen décide expressément de l'employer, si elle l'obtient, aux besoins les plus pressants de la Société des Belles-Lettres et des Beaux-Arts. Celle-ci s'était accrue de deux membres influents : Lecat, médecin et chirurgien plein de talent et d'activité, et Le Cormier de Cideville, condisciple de Voltaire au collège Louis-le-Grand et resté son ami ; ces relations et l'appui de Fontenelle, octogénaire toujours ardent, influent et fidèle à sa ville natale, ne furent sans doute pas étrangers à l'achèvement heureux du procès le 1er juillet 1744.

Au mois de Juin, Louis XV avait signé les lettres patentes qui instituaient à Rouen une Académie des Sciences, des Belles-Lettres et des Arts ; elles étaient datées de Lille où le roi surveillait les troupes qui, un an avant Fontenoy, mettaient le siège devant les premières places fortes des Pays-Bas. S'attendait-on que Louis XV eût conservé, aux armées, le souci des lettres et des arts qui devait animer aussi Napoléon datant de Moscou la fondation de la Comédie française ? L'histoire a des constantes, sinon des recommencements... Il m'est d'ailleurs apparu (est-ce affligeant ? est-ce consolant ?) que l'institution de notre compagnie requit autant d'efforts, de démarches et de patience, qu'en demanda en 1964 la création de l'Académie ayant à sa tête un recteur.

Et celle-ci, Monsieur, plus ou moins volontairement fidèle, vous aussi, à la tradition platonicienne, vous l'avez implantée au milieu des pommiers, dans le cadre verdoyant d'une « cour » encore bordée à l'ouest par un « fossé » planté qui maintient aux portes de la grande ville un trait majeur du paysage cauchois. Géographe, vous en avez perçu la saveur ; mais, administrateur, vous avez pu concevoir quelque déplaisir d'être ainsi jeté « dans la nature », comme on dit aujourd'hui, et contraint d'y faire quelque chose de rien.

C'est pour cela que vous êtes venu à Rouen, atteignant très jeune le sommet d'une carrière universitaire des plus brillantes.

Né de père sarthois et de mère lorraine, instruit à Bar-le-Duc et au Mans, vous êtes, tout comme un Rouennais d'hier, bachelier de l'Université de Caen.

L'exode et quelques affinités locales vous conduisent à Toulouse où vous obtenez la licence de lettres et l'agrégation de géographie, avant même d'être mobilisé en 1944, cependant que vous participez à la Résistance.

Après deux années d'enseignement à Montauban et à Rodez, vous revenez à la Faculté de Toulouse préparer une thèse de doctorat sur « la vie humaine dans les Pyrénées ariègeoises », complétée d'une seconde thèse sur « le relief glaciaire du Couserans », travaux exhaustifs qui exigèrent nombre d'études sur le terrain et d'expéditions qui n'étaient rien moins que celles d'un touriste. La voix autorisée de votre maître le Doyen Faucher en rappelait le mérite et la valeur quand il vous remettait naguère la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Titulaire d'une chaire de géographie à Besançon, vos mémoires, vos notes, vos comptes rendus se multiplient ; en outre, la confiance de vos collègues de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines vous investit de la charge de doyen. Les succès que vous obtenez appellent l'attention sur vos qualités d'administrateur et vous êtes nommé recteur de la nouvelle Académie de Rouen.

Directe et rapide, votre carrière est à votre image ; si elle vous a conduit sur les rives de fleuves à méandres (au sein de « la boucle » à Besançon, sur sa convexité à Rouen), c'est par contraste avec votre personnalité que domine la vivacité de la conception et de l'exécution, parée de bonne grâce, de simplicité et d'humour.

Sous la robe universitaire, j'ai eu le privilège de vous dire publiquement, le premier, je crois, combien Rouen avait été impatiente de vous accueillir et était heureuse de vous voir réaliser son vœu d'obtenir l'université dont l'avaient frustrée les souverains anglais de la guerre de Cent ans.

Je vous ai dit comment l'Académie de 1744 avait fondé ou patronné l'Ecole d'Anatomie et de Chirurgie avec Lecat, l'Ecole des Beaux-Arts avec Decamps, les cours de botanique, de chimie, de physique. Son jardin, transféré sur le cours Dauphin, est devenu le Jardin des Plantes de la ville, sa bibliothèque, la Bibliothèque municipale.

Dans notre vieille Compagnie, vous vous retrouvez au berceau de l'enseignement supérieur rouennais. Votre présence lui apporte le témoignage de son développement et le gage de son progrès.

Votre expérience de géographe en est le garant. Vous-même avez relaté l'évolution de la science géographique au long de notre demi-siècle. Elle a bien changé la géographie de nos parents : énumérative, descriptive, symbolisée par la connaissance, d'ailleurs utile, des départements avec chefs-lieux et sous-préfectures (sans numéros, il est vrai), elle engendrait quelque ennui. Mais au début du siècle, sous l'influence du grand Vidal de la Blache, la géographie est devenue explicative. La géologie envahit le traité de géographie physique de Martonne, les principes de géographie humaine sont exposés par Jean Brunhes. Etudiant « Les Paysans de la Normandie orientale », thèse à côté de laquelle il faudrait placer, en marge de l'Université, le « Tableau politique de la France de l'ouest » d'André Siegfried — Jules Sion y introduit la psychologie. Max Sorre en pose les fondements biologiques. Et je viens de lire, à l'occasion du centenaire de Charles Nicolle, que « la géographie est la fin suprême de l'Histoire naturelle ». *

C'est que « la face de la terre » ne s'explique pas seulement par sa structure ; l'aspect de nos paysages, la forme de l'habitat rural impliquent aussi et encore la survivance de traditions humaines. Et le destin des hommes est, pour une bonne part, commandé par celui des maladies.

Le géographe d'aujourd'hui doit donc se trouver géologue et naturaliste, historien, économiste et sociologue. D'autant que son rôle devient actif. La mise à jour des règles qui ont

---

* Kuhnholtz-Lordat, cité par Harant, Arch. Inst. Pasteur Tunis, 43 326 (1966).

déterminé le choix des cultures ou les circuits d'échanges commerciaux le prépare à étudier les conditions les plus propices au logement d'une population accrue, au développement de l'industrie, au renversement de la proportion entre les citadins et les ruraux. C'est, avez-vous dit, la géographie *appliquée*, n'osant peut-être la nommer *prospective*, selon le néologisme de Gaston Berger.

Ainsi le géographe doit-il appartenir aux organismes privés ou publics qui traitent du développement économique et urbain. Vous n'avez pas failli à ce devoir : de plus, à Besançon vous avez créé l'Institut d'études économiques régionales de Franche-Comté, et vous avez brillamment analysé le développement de cette cité qui semblait doucement endormie il y a quinze ans et qui croît aujourd'hui en ville-champignon. A Rouen, vous avez tout de suite trouvé votre place dans la Commission de développement économique régional. D'ailleurs, votre fonction universitaire vous conduit à la prévision géographique et vous impose le souci très actuel des relations entre les activités économiques et l'Université. En retour, celles-ci appellent l'université.

Relations assez nouvelles d'ailleurs, tout au moins en certains milieux. Sciences, Lettres et Arts n'ont pas toujours été tenus en honneur et il se trouva même une ville pour répudier son université.

Voici quinze ans, un géographe, le P. Fr. de Dainville, a esquissé une « géographie de l'humanisme » et mis en évidence un antagonisme entre les villes de commerce et les institutions de l'humanisme : collèges, librairies, sociétés savantes, académies.

Il a surtout étudié les fondations de collèges par les Jésuites, qui souhaitaient apporter à la jeunesse la culture gréco-latine réclamée par l'époque et déjà proposée par les académies protestantes ; ils y ajoutaient, bien sûr, mathématiques, astronomie, sciences de la navigation et géographie que leurs missionnaires devaient connaître et allaient développer.

Mais bien des projets d'installation essuyèrent des refus. A Bayonne, ils sont appelés par les magistrats, soutenus par

le haut clergé et une partie de la bourgeoisie. Mais négociants et gens de marine s'opposent victorieusement à leur installation : « Les Lettres, écrivent ceux-ci, ne servent qu'à faire des hommes vains et inutiles à la communauté lorsqu'il n'y a ni dignités ni charges pour les employer ». Et pour conclure : « On n'a pas besoin à Bayonne, où tout est commerce, de philosophie ».

Au Havre, il n'est pas question d'installer un collège : « tous les yeux sont tournés vers la mer » ; l'unique libraire se plaint en 1765 « de ne débiter que les livres de navigation et les heures à l'usage du Diocèse ».

Marseille est notée comme « adonnée à la marchandise et non aux études ». Pour y proposer un collège, il faut faire valoir que Lyon, Rouen, Bordeaux, villes de négoce elles aussi, « prisent grandement leurs collèges qui leur apportent par moien des escholiers de grans revenus ». Troyes refuse sans détours, « le principal talent de la ville étant le commerce, non les lettres ». Nantes, aussi, voulant, dit le maire, « éviter les distinctions qui nourrissent l'ignorance et l'oisiveté ». Cette ville va jusqu'à souhaiter le transfert à Rennes de son université ; « il est infiniment plus à propos », dit encore le maire, « de peupler la ville de Nantes de bons bourgeois et négociants » « qui supportent les charges publiques au lieu que les privilèges des gens de « l'Université les en exemptent, eux, leurs veuves, les suposts de l'Université » !

Réserve faite sur ces préoccupations assez sordides, de telles opinions sont partagées en haut-lieu.

Richelieu déclare que les lettres ne doivent pas être indifféremment enseignées à tout le monde... « le commerce des lettres bannirait absolument celui de la marchandise qui comble les états de richesses ». Colbert veut convertir un certain nombre de collèges de latin, qui ne donnent que des robins, en collèges de commerce.

A vrai dire, les craintes ainsi exprimées à l'égard de l'humanisme ne sont pas vaines : les bourgeois de boutique veulent préparer leur fils aux charges et offices de justice et consacrent à l'achat de ceux-ci des capitaux qu'ils soustraient au com-

merce « considéré comme le partage des âmes basses ». Monsieur Jourdain n'aurait pas voulu que son fils vendît du drap ; il l'aurait « mis » chez les Jésuites, puis l'aurait pourvu d'un office. Mais en retour, devenu utilitaire, l'humanisme se dégrade, les études grecques périclitent, les classes de philosophie se vident ; le latin ne trouve grâce que « comme une formalité nécessaire pour arriver à diverses professions ».

Aux mêmes difficultés s'est heurté notre enseignement secondaire envahi par une clientèle qui recherche principalement son utilité matérielle (2) et n'est pas loin d'exiger le « droit au diplôme ». Puisse la récente réforme apporter à chacun la formation et l'enseignement que ses aptitudes peuvent recevoir et ses besoins requérir !

Bien qu'elles soient vouées pour une large part à l'étude des sciences, les académies partageront longtemps le sort des collèges. Nantes, qui a refusé un collège et abandonné son université, rejette aussi une Académie des Belles-Lettres et des Beaux-Arts. « *Non omnis fert omnia tellus* », écrivent, pour justifier leur opposition, les drapiers de Troyes, qui avaient tout de même quelques lettres : « Toute terre ne peut tout produire » ; ne voilà-t-il pas de la géographie appliquée ? Même symboliques, les jardins d'Académos ne peuvent être plantés n'importe où.

En esquisse d'une géographie historique des académies, on notera que, comme les collèges et les librairies, voire les imprimeries, les groupes d'étude désintéressée auxquels des lettres-patentes conféreront ce titre prestigieux ne se forment que dans les villes richement pourvus en gens de robe. En témoignent la carte des académies de 1765 et les annuaires de la France littéraire avec leurs listes d'académiciens et la profession de ceux-ci ; les académies ne se sont installées que dans les villes dotées d'institutions administratives et judiciaires importantes : Parlement, Généralité, Présidial, Cour des Aydes. Le gouverneur de la province, l'intendant de la généralité, les présidents, les conseillers constituent une importante fraction des académiciens ; le clergé et les bourgeois, médecins surtout, apportent le complément. Soissons et Châlons (en Champagne),

chef-lieux de généralité, auront leur académie, mais non Troyes ni Reims pourtant plus peuplées et plus actives.

Vers la fin du XVIIIe siècle, néanmoins, académies et sociétés académiques se multiplient, à l'excès selon Voltaire : « depuis Pau jusqu'à Dunkerque », écrit-il ironiquement, « tout sera bientôt académie en France ». De même que leur nombre s'accroît, leur recrutement s'élargit et la bourgeoisie cultivée y prend une plus large part. Ainsi dans les académies de Bordeaux, Dijon, Châlons, desquelles D. Roche (reprenant le sillon tracé par Daniel Mornet), a fouillé la sociologie (3). Malgré cette tendance, conclut-il, ces académies ne forment pas « une société qui serait située déjà au-delà de la société des ordres et qui préfigurerait une société des élites ». Inscrits comme membres honoraires (ce qui ne veut pas dire retraités), les nobles détiennent le pouvoir et l'influence. Plus ou moins assourdi, un antagonisme entre les classes d'académiciens se laisse percevoir.

Par exception, notre compagnie rompt très vite cette distinction et mériterait d'être considérée comme une « société des élites », pour reprendre, avec une immodestie apparente que je prie d'excuser, le mot de D. Roche.

Comme ailleurs, nos premiers statuts (de 1744) distinguent des *académiciens honoraires* « choisis parmi des personnes recommandables par leurs conditions et par leurs charges, mais en même temps par leurs talents et par leur goût pour les sciences, les belles-lettres et les arts » et des *académiciens de fonctions*, choisis pour leurs travaux et leurs aptitude. Aux premiers, les nobles, sont réservées présidence et vice-présidence ; aux seconds les autres offices, y compris ceux de directeur et de vice-directeur. Or, en 1753, un académicien de fonction obtint une charge susceptible de le faire nommer honoraire. Que décider ? Il resta dans sa classe originelle.

Pour que pareille difficulté ne se produisît plus, l'Académie demanda la fusion des deux classes. Elle l'obtint par lettres patentes de 1756. Les honoraires rentrèrent dans le rang ; la présidence et la vice-présidence furent supprimées. Il n'y eut plus qu'une classe de titulaires ou résidants, tous susceptibles

d'accéder aux fonctions de directeur ; ni plus ni moins que leurs confrères, les nobles les remplirent.

Sans doute sous l'inspiration de Cideville, les privilégiés avaient accompli leur Nuit du 4-août.

Hélas, l'exemple de l'Académie ne fut pas suivi : imité par les autres institutions et le pays entier, la Révolution se fût accomplie dans la paix. Ne voilà-t-il pas un beau trait de la sapience et de la mesure normandes, dont la portée s'amplifie, si l'on se rappelle que nos cousins du Danemark ont réalisé pacifiquement leur révolution foncière et politique à la fin du XVIIIe siècle ?

L'Académie eut encore l'occasion de manifester le souci jaloux de son indépendance

Le Second Empire s'intéressait beaucoup aux sociétés savantes. Soupçonnait-il, avant Augustin Cochin, qu'elles eussent préparé la Révolution ? Je ne sais. Mais en 1856, le ministre Fortoul écrit aux recteurs : « Votre position élevée vous permettra, je l'espère, d'exercer l'influence la plus salutaire sur les sociétés qui sont comprises dans la circonscription de votre ressort ». Son successeur Rouland renouvelle ces recommandations l'année suivante. En 1858, il réorganise le « *Comité des Travaux Historiques et des Sociétés Savantes* », confiant par circulaire aux recteurs que « sa pensée intime » est de « rattacher autant qu'il est possible les Sociétés savantes de son Ministère ». Il souhaite que par la présence des membres du corps enseignant elles soient « amenées insensiblement et sans pression à recevoir et à suivre les inspirations du gouvernement ».

Voici qu'en 1860 l'Académie de Rouen envisage de modifier ses statuts. Belle occasion pour le préfet de répondre (20 février 1861) : « il conviendrait d'y insérer... 1°) la mention que l'Académie est placée sous l'autorité du Ministre de l'Instruction Publique ; 2°) une disposition portant que le Recteur de l'Académie de Caen et l'Inspecteur de l'Académie en résidence à Rouen sont membres de droit de la Compagnie ; 3°) la clause que l'Inspecteur d'Académie fait toujours partie de droit de la

Commission de publication ». L'Académie n'insista pas, garda ses anciens statuts et sa liberté.

La Troisième République devait rompre avec les prétentions de l'Empire. En décembre 1871, dans une circulaire (aux recteurs) relative aux encouragements à donner aux études scientifiques, Jules Simon écrit que « l'intervention de l'Etat dans les travaux de l'intelligence est délicate » et recommande « que l'Administration s'abstienne d'une intervention directe » (4).

Les républiques ultérieures ne semblent pas s'être davantage souciées des académies de province : respect fondamental de la liberté ou indifférence à l'égard de sociétés tenues pour négligeables ? La considération que je garde pour le Pouvoir comme pour l'Académie m'empêche de retenir, fut-ce un instant, la seconde hypothèse.

Je présume, Monsieur, que vos électeurs ignoraient les dangers que les recteurs d'université avaient risqué de faire courir aux académies de province. Les eussent-ils connus, ils auraient passé outre et maintenu leur choix. Inquiets quand même, votre éloge des libertés universitaires les aurait apaisés.

Plus encore que l'antagonisme du négoce et de la culture intellectuelle, notre crainte de cette emprise du pouvoir appartient au passé. C'est avec une joie sans réserve que nous accueillons le géographe éminent et l'homme d'action qu'est le recteur de la jeune Université de Rouen.

La vieille Académie est acquise à la cause de l'Université qu'il défend si brillamment. S'étant efforcée jadis de pallier l'absence d'université à Rouen, elle a souhaité dès longtemps, elle a accepté de grand cœur d'être relayée par les institutions de la ville, puis de l'Etat.

Puisse le vieux foyer de culture désintéressée qu'elle entretient être vivifié par la présence de l'Université et de ses membres, pour le renom et le progrès intellectuel de la capitale normande !

NOTES

(1) Ch. Picard, *Dans les jardins du héros Academos.* Séances publiques annuelles des cinq Académies. Paris, 25 octobre 1934.

(2) F. de Dainville, *Villes de Commerce et humanisme.* Etudes, pp. 268, 323-342. Mars 1951.

(3) Denis Roche, *Milieux Académiques provinciaux*, in Livre et Société dans la France du XVIIIe siècle. Paris-La Haye 1965.

(4) A. Feron. *Les Académies Provinciales.* Précis Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, 1933.

CONFÉRENCES PUBLIQUES
&
COMMUNICATIONS

COMMUNICATIONS & CONFERENCES HUBLIOUES

Les Manuscrits du Mont-Saint-Michel

par M. le Docteur ORANGE

Au cours de la séance du 26 mars 1966, M. le docteur Orange, venu spécialement d'Avranches et présenté par le docteur Andrieu-Guitrancourt, fit la communication suivante qu'il illustra de projections.

Notre Avranchin n'est pas tout à fait indifférent à la capitale normande depuis que saint Wandrille nous envoya les meilleurs de ses moines, depuis aussi que Jean d'Avranches, bon évêque de notre cité, devint à Rouen en 1067 un arrogant archevêque bien insubordonné envers ses ducs.

Ainsi allait se créer entre haute et basse Normandie et sans doute aussi bien qu'avec nos modernes communications, des liaisons très étroites, intellectuelles et artistiques et des échanges fructueux entre le Mont, le Bec, Saint-Wandrille et Fécamp.

Lanfranc et saint Anselme, après avoir fondé l'école avranchinaise, partent vers Rouen, attirés sans doute par le prestige de la capitale.

Lanfranc, dépouillé en chemin par des bandits, se fait moine au Bec. Bientôt conseiller de Guillaume, il deviendra enfin archevêque de Cantorbery, permettant cette magnifique symbiose du monachisme anglo-normand, si riche en manifestations spirituelles.

En 966, il y a mille ans cette année, le premier abbé, Maynard, arrivant de Saint-Wandrille, a le souci de ne point entrer au Mont sans livres dans ses bagages. Aussi achète-t-il et sans doute sur ses propres deniers, d'assez nombreux manuscrits, dont certains sont encore à la bibliothèque d'Avranches.

Il s'agit en particulier d'une des meilleures copies et la plus ancienne existant au monde du *De Oratore* de Cicéron, du IXe siècle, des homélies sur les Epîtres de saint Paul et des Sermons de saint Augustin.

Les chanoines qui étaient au Mont avant l'arrivée des bénédictins avaient certainement une librairie dont on a encore quelques fragments, mais c'est surtout à partir de 966 que le nombre des livres va augmenter rapidement et que le Scriptorium va composer ses premières décorations.

Un manuscrit du Xe siècle nous montre en effet la première représentation de saint Michel que les spécialistes estiment avoir été faite au Mont. Très vite la bibliothèque s'enrichit des œuvres indispensables à une abbaye, ouvrages d'auteurs grecs et latins, et surtout ouvrages patristiques.

Certaines œuvres sont achetées fort cher, puisque quelques mentions sur les feuilles de garde nous en indiquent le prix : sept livres quatre sols tournois le 15 mars 1239 ; dix livres parisis, montant d'une bible offerte en 1317 à un religieux qui aurait pu acheter avec cette somme un hectare de terre ou une centaine de brebis.

Mais la plupart des manuscrits sont élaborés sur place, comme l'indique d'ailleurs les noms qu'ont laissé parfois les copistes au hasard des pages.

Un opuscule de Boëce se termine par cette note : « Martin, humble et bon, a fait cette copie, frère qui la lis prie pour lui ».

Dans un autre ouvrage, le scribe a écrit de mauvais vers latins à la suite d'un hymne de saint Ambroise : « Vive la main qui a pris soin d'écrire si bien ! ».

Si quelqu'un veut savoir le nom du copiste, le voici : « C'est le frère Félix Frémond qu'on doit aimer à travers les âges ».

Un autre ajoute ceci à un sermon de saint Augustin : « Moi, très humble nourrisson de saint Michel, j'ai nom Gérard ; j'ai transcrit ce doux volume afin de mériter la grâce du Christ qui est dans les cieux ».

Je vous passe les nombreux manuscrits portant des mentions d'anathèmes contre ceux qui oseraient s'emparer indûment de ceux-ci.

C'est surtout avec l'avènement de Guillaume le Conquérant que les ateliers du Mont vont fournir le meilleur d'eux-mêmes et arriver à une très belle maîtrise.

Période étonnamment riche que ce siècle de conquête, suivi d'une paix constructive ; l'argent entre à flot dans les abbayes dont les prieurs ont l'oreille des ducs, l'art des livres en est heureusement bénéficiaire.

Guillaume n'a pas oublié que c'est le jour de saint Michel qu'Hastings a été remporté et cette heureuse coïncidence est largement profitable au Mont.

Ranulphe de Bayeux, abbé de 1060 à 1084, et fort bien vu du Duc, manifeste un très grand intérêt aux livres et l'on note pour cette période une intense et très brillante activité.

Des échanges très suivis se font avec Winchester et Cantorbery et il en ressort un style original très empreint d'art anglo-saxon, mais où le caractère normand va poser rapidement sa marque.

Il est bien certain qu'avant la conquête, les moines avaient déjà profité de l'expérience anglaise, et les moines du Mont tout particulièrement puisque c'est Edouard le Confesseur qui leur avait fait don de Saint-Michel de Cornouailles, sous l'abbatiat de Suppon.

Suppon, neveu de Guillaume de Volpiano abbé de Fécamp, a entretenu avec cette abbaye de larges relations et des enlumineurs montois y ont travaillé, puisqu'on retrouve à Rouen un manuscrit de Fécamp fait par eux (Rouen, ms. 425, œuvre du copiste Hilduin).

Il se rendit également à Rome, sa patrie, et en rapporte plusieurs ouvrages.

Cette brillante activité artistique qui règne au milieu du XIe siècle va décroître très nettement à la fin de celui-ci : il est vrai que cela correspond à des bouleversements politiques importants, dont l'abbaye du Mont a dû quelque peu faire les frais.

Il faudra attendre la seconde moitié du XIIe siècle pour qu'apparaisse une magnifique renaissance du décor montois. Elle sera due à l'un des plus prestigieux abbés qu'aura eu le Mont-Saint-Michel, Robert de Torigny (1154-1186). Venu du Bec-Hellouin, Robert du Mont comme on l'appela, fut un excellent administrateur, un bâtisseur moins parfait, mais un grand amateur de livres.

Toutefois, la production artistique du Scriptorium va se révéler moins brillante qu'au siècle précédent et semble céder le pas à la production littéraire.

Nous en gardons cependant des œuvres maîtresses comme le Cartulaire du Mont-Saint-Michel, d'une rare élégance, et la Chronique de Robert de Torigny, ouvrage de longue haleine où, au fil des ans, il inscrit l'histoire du monde depuis Abraham.

Le Mont connut, grâce à lui, une activité intense aussi bien religieuse que politique, puisqu'il est très lié avec Henri II.

Toutes les disciplines intellectuelles y sont enseignées et discutées.

La poésie même fleurit sur le rocher comme en témoigne le « Roman du Mont-Saint-Michel », véritable chanson de geste de Guillaume de Saint-Pair, qui nous donne un exemple excellent de cette littérature normande dont le Professeur Andrieu met en valeur la primauté dans la littérature médiévale.

Aux XIIIe et XIVe siècles les ateliers vont sur leur lancée et ne produisent que des œuvres excellentes mais sans grande originalité. Puis la guerre de Cent ans va annihiler quatre siècles d'une intense activité artistique.

Cette cité des livres, ce lieu de pèlerinage, va devenir une forteresse où ne résonnera plus que le bruit des épées et des lances. Les manuscrits vont tout doucement moisir dans l'humidité froide du chartrier.

La Congrégation de Saint-Maur remplace les bénédictins en 1662 et trouve l'abbaye en piteux état. Sous son impulsion celle-ci va connaître pendant un siècle un renouveau intellectuel et artistique.

Elle va devenir un foyer d'études critiques sur les ouvrages des Pères de l'Eglise, saint Augustin, saint Hilaire, saint Grégoire-le-Grand, Origène.

En 1648, Dom Thomas Le Roy complète, par ses *Curieuses Recherches du Mont-Saint-Michel,* l'histoire générale de l'abbaye, composée en 1640 par Dom Jean Haynes qui puise dans les manuscrits du Chartrier les éléments authentiques de cette chronique.

Malheureusement, la bibliothèque d'Avranches ne possède qu'une copie de cet ouvrage. Les deux originaux se trouvent à la « Nationale » et à la bibliothèque de Cherbourg.

Le 22 décembre 1791, la milice d'Avranches accourt vers le Mont livré à la populace qui pille et surtout brûle les titres et contrats la concernant. Le district s'empare du trésor, des ornements, des chartes et des livres de la bibliothèque. Ceux-ci sont déposés dans l'Orangerie de l'évêché où ils continuent à s'abîmer. En 1795, une école centrale est créée à Avranches et, tout naturellement, sa bibliothèque reçoit tous les livres de l'Orangerie.

Ce n'est qu'en 1850 qu'est inaugurée, en présence de Napoléon III, la mairie où une salle accueille tous ces livres provenant du Mont, de l'évêché d'Avranches et de trois autres abbayes voisines. La bibliothèque d'Avranches possède également vingt-trois incunables, dont le « Livre des Chroniques » d'Herman Schœdel, imprimé à Nuremberg en 1493 ; des livres imprimés par Ulrich Gering, Jehan Petit, Froben, Pierre Regnault.

Enfin, certains manuscrits sont particulièrement intéressants par leur texte ; pour n'en citer qu'un seul, le « Sic et Non » d'Abelard, seule copie connue de cette œuvre.

⁂

Voici donc l'histoire des livres du Mont-Saint-Michel ; après bien des vicissitudes, des vols et des déprédations, avec le poids de mille ans d'âge, ils restent le précieux témoignage de la très haute spiritualité du Moyen Age et, comme les pierres de l'abbaye, un vivant poème de foi.

MANUSCRITS A PEINTURE DU MONT-SAINT-MICHEL
dont furent projetés les tirages photographiques

— Œuvres de saint Clément (Cognitiones), fin Xe siècle.
— Dialogue de saint Grégoire sur les miracles des Pères de l'Eglise (2e moitié du XIe siècle).
— Commentaires de saint Augustin sur les psaumes (fin du XIe siècle).
— Chronique de Robert de Torigni (1154-1196).
— Le Cartulaire du Mont-Saint-Michel (2e moitié du XIIe siècle).
— Traité de Musique de Boèce (XIIe siècle).
— Traité d'Astronomie d'Abélard de Batti (XIIe siècle).
— Décrétales de Grégoire IX (XIIIe siècle).
— Bible en 2 tomes (XIIIe siècle).

Un Général pas comme les autres

Le Marquis de Galliffet

par M. Pierre-Maurice LEFEBVRE

Jusqu'a l'an dernier, j'étais resté dans une assez grande ignorance de la vie du général de Galliffet. Mes connaissances le concernant se bornaient à sa glorieuse participation aux célèbres charges de la bataille de Sedan en 1870 à la tête de la division de Margueritte, tué au début de l'action. Je savais aussi la verdeur de son âge avancé, malgré son « ventre d'argent », et son passage au ministère de la Guerre dans le cabinet Waldeck-Rousseau, d'où il démissionna après l'affaire Dreyfus. Quelques ouvrages parurent à son sujet au début du siècle, dont le meilleur semble être celui de Louis Thomas, épuisé depuis longtemps. Mon beau-frère, colonel de cavalerie, appartient précisément à la promotion dite « de Galliffet ». Un de ses camarades, Fargin Fayolle, chercheur averti, a pu, par un travail d'archives, et par des témoignages privés, compléter d'anecdotes inédites ce que l'on pouvait apprendre de cet extraordinaire officier par des recherches de bibliothèque. C'est ce dossier tombé entre mes mains qui me décide à vous parler de ce personnage très exceptionnel.

Les Galliffet sont du plus vieux sang de Provence et du plus pur aussi, car de tout temps ils ont pu « faire leurs preuves », autrement dit établir leur filiation authentique par des actes remontant à l'année 1329. Ils ont, d'autre part, réuni depuis cette date les différents genres d'illustrations qui caractérisent l'élite de la noblesse française.

A la vérité, sous l'Ancien Régime, les Galliffet furent plus magistrats que soldats, à l'exception de Joseph de Galliffet, dit l'Inflexible, et qui s'en alla coloniser à Saint-Domingue où il se tailla de vastes et profitables domaines.

« Oh ! Pour celui-là, disait volontiers le général, c'est tout moi au physique comme au moral ! C'était mon arrière-grand-oncle ; comme lui j'aurais aimé être Condottière, chef de bande et mercenaire ! Mais j'ai eu de la chance quand même car tout ce qui aurait pu me nuire m'a tourné à bien ! »

A la mort du flibustier, premier marquis de Galliffet, son neveu hérita, par mariage avec sa cousine germaine, de l'énorme fortune provenant des biens de Saint-Domingue. Il devint par un second mariage le propre grand-père du général et se nomma lui-même désormais : Marquis de Galliffet, prince de Martigues, seigneur du Tholomet.

Son fils se chargea de faire danser les écus de la fameuse succession et fit carrière dans l'armée. Nous le retrouvons en mai 1788 maréchal de camp et décoré de la croix de Saint-Louis, bien qu'il n'eut jamais vu le feu. Il était plus soucieux, semble-t-il, de faire belle et grande figure dans ses magnifiques demeures du Tholomet, d'Aix ou de Paris. La Révolution le ruina, il dut émigrer en Italie où, pour subsister, il donnait des leçons de danse et de maintien.

Rentré en France au temps du Consulat, il ne retrouva presque rien de son ancienne fortune et mourut à Aix le 25 février 1831, n'ayant été guère mieux traité par la Restauration que par la Révolution. Il laissait un fils, quatrième marquis de Galliffet, colonel de cavalerie, démissionnaire en 1830, qui fut le père de notre général.

Un de ses oncles, Joseph de Galliffet, né à Aix en 1663, fut un père jésuite de haute réputation ; il fut, à Rome, assistant du général de l'ordre. L'Eglise le considère comme le principal promoteur de la dévotion au Sacré-Cœur.

On le voit, c'est une grande et curieuse famille que celle des Galliffet et l'homme qui l'a rendue célèbre avait de qui tenir.

Gaston-Alexandre-Auguste de Galliffet naquit à Paris le 23 février 1830. On sait peu de choses sur son enfance. Cependant lui-même nous raconte : « J'étais confié à un curé qui s'appelait l'abbé Mercier. Après m'avoir appris à lire et à écrire, il tenta de m'instruire. Voici quelques conseils qu'il nous donnait chaque dimanche en guise de sermon : « Mes chers enfants, je suis heureux de vous retrouver en bonne santé. N'oubliez pas les pauvres, ne reluquez pas les femmes de vos voisins... c'est bien assez d'une pour tenir le ménage et avoir beaucoup d'enfants ! Ayez-en tant que vous voudrez, ça fera plaisir à tout le monde et à vous aussi. Ne lisez pas les journaux ; ils ne disent que des bêtises. Portez-vous bien, mangez chaud, buvez frais ; je vous donne ma bénédiction. »

« Quand il avait été content de moi, il me régalait d'une salade à sa manière garnie de croûtons frottés d'ail. C'était pour cette salade promise que je travaillais... je lui dois le peu que je sais. »

A 18 ans, notre futur général s'engage aux célèbres Houzards de Bercheny. Il y porta cet ineffable pantalon garance entièrement basané jusqu'à la ceinture, ce qui obligeait les cavaliers se préparant à passer la parade à former en rond la chaîne pour se cirer, se brosser et se faire reluire mutuellement les fonds de culotte. Çà, et la corvée d'écurie où les recrues ramassaient le crottin avec les mains, il n'y avait rien de tel pour dresser les jeunes engagés du Faubourg-Saint-Germain et leur faire perdre le souvenir de Tortoni et des gants jaunes de ses habitués. Il fit bientôt coudre sur ses manches les galons d'argent de maréchal des logis.

Ce fut un galant sous-officier, sans doute un des plus fantasques dont se soit jamais enorgueillie l'arme de la Cavalerie qui en a pourtant compté un certain nombre d'assez extraordinaires !

En 1851 il rejoint le nouveau régiment des Guides, garde personnelle du prince Louis-Bonaparte. Il endosse cette tenue magnifique, réminiscence de celle des chasseurs à cheval de Napoléon 1er : la taille fine est moulée dans un spencer vert à hongroises jaune-orange qui s'arrête et se cintre à la ligne

des hanches, le pantalon à double bande et passepoil et, comme couronnement, le majestueux et superbe kolback surmonté du plumet blanc et noir. Le régiment était exclusivement remonté de magnifiques étalons bai-bruns.

Le 1er décembre 1853, notre sous-officier est nommé sous-lieutenant aux Guides où il acquit une juste célébrité de bout-en-train, tête folle, parfait Don Juan et extraordinaire querelleur, car le propre du soldat de carrière est alors de faire la fête en accomplissant tous ses devoirs militaires, se préparant à sabrer l'ennemi en vidant force bouteilles de champagne. Vers la fin de l'année 1854, à la suite d'une excentricité trop voyante, il reçoit l'ordre de partir en Crimée où l'on se bat. Il part enchanté. Dès son arrivée, il est placé en première ligne et bien vite il acquiert la réputation d'un officier intelligent, actif, plein de malice, infatigable et très brave.

C'était un rude pays pour se battre... Outre le froid, on y crevait par les balles, les obus, la faim, le thyphus et l'ennui ! Galliffet y connaît toutes les aventures : Volontaire aux occasions comme on disait au XVIIIe siècle, il montait à la brèche, à Sébastopol, à la tête de ses fantassins. Le soir même, rentré indemne, il part faire dix lieues à franc-étrier pour retrouver une ravissante, venue tout exprès de Paris pour le serrer sur son cœur ! Cité à l'ordre de l'armée d'Orient, il est nommé chevalier de la Légion d'honneur le 25 juin 1855. Revenu aux Guides, il est promu lieutenant le 30 novembre 1857. Il passe alors au 2e Spahis où il se distingue.

Le marquis de Massa qui fut le compagnon d'armes et l'ami de Galliffet, nous a donné dans ses souvenirs une esquisse charmante de l'officier aux Guides en garnison à Paris et à Melun.

« Quelques-uns d'entre nous avaient de jolies voitures. Galliffet par exemple. Il venait souvent au quartier dans son tilbury attelé d'un magnifique stepper, et la vue de ce jeune sous-lieutenant décoré, médaillé de Crimée, si militaire d'aspect, menant un aussi beau cheval, ne laissait pas de retenir l'attention des passants tout au long de l'avenue de la Motte-Piquet.

« C'est à Melun que Galliffet fit et gagna le pari dont l'enjeu était 500 cigares, de sauter à cheval dans la Seine. Comme on exagère tout, on a raconté qu'il s'y jeta du haut du pont du chemin de fer ! Voici la vérité : Il y avait le long de la berge, pour la baignade des hommes pendant l'été, un ponton en saillie d'où ceux qui savaient nager piquaient une tête dans l'eau assez profonde à cet endroit. C'est de ce ponton que le héros du pari, en tenue de jour avec sabre et shako, enleva vigoureusement Laura, sa jument de steeple, et plongea avec elle dans le courant pour la ramener ensuite à la berge toujours bien en selle !

« Galliffet figure parmi ceux, rarissimes, ayant gagné le fameux pari des « Trois-Trois ». Il consiste à faire trois lieues à cheval, boire trois bouteilles de champagne et... prendre d'assaut trois jolies filles ; le délai est de trois heures ! Ce pari est légendaire et pour ainsi dire « de tradition » dans la cavalerie et pour réussir ce triple exploit... il ne faut pas avoir le cul en plomb ! »

Le capitaine Chopin raconte qu'un soir Galliffet, alors lieutenant à Melun, manque son dernier train. Il ne lui convient pas du tout d'être porté manquant à la manœuvre du lendemain matin avec quelques jours d'arrêts à la clef. Il obtient du chef de gare qu'on lui chauffe une locomotive... il paiera ce qu'il faut. Comme tout ne sera prêt pour le départ qu'à quatre heures du matin, il retourne au cercle où se joue une grosse partie... la chance le favorise... Il empoche 12.000 francs ! Ayant sauté dans son train spécial, il se trouve à la tête de son peloton bien à l'heure. En fin de manœuvre le colonel de Mirandol réunit les officiers et après la critique, félicite Galliffet *de son exactitude*, car il était déjà au courant ; mais il lui fait observer aimablement que s'il avait été à l'heure à la gare cela lui aurait coûté moins cher : « Mon Colonel, répond Galliffet sans s'émouvoir, en attendant que mon train soit prêt, je suis retourné à mon cercle ; la chance a bien voulu me favoriser et, tous frais payés, voici mon bénéfice. » A la stupéfaction de tous, il vide ses poches dans son bonnet de police qui contient bientôt quelque onze mille francs, somme énorme pour l'époque !

Mais ces incartades de jeunesse, ces paris légendaires ne sont que passe-temps de garnison. Dès que se déclenche la campagne d'Italie, il se porte volontaire et obtient de partir comme officier d'ordonnance du général Douay. Arrivé juste à temps pour prendre part à la bataille de Solférino, il nous donne dans ses mémoires de précieux commentaires sur tout ce qu'il a vu. On devine dans ces notes l'officier d'avenir qui a le sens de la guerre et certains mots sur la cavalerie et son rôle dans la bataille laissent prévoir le « Magister Equitum » qu'il devait devenir. Le style du narrateur lui est bien particulier et il a un sens étonnant du raccourci.

C'est l'année suivante, en 1860, au mois de février, alors qu'il se trouve en Algérie, qu'il est nommé capitaine ; mais il est rappelé d'urgence, l'empereur l'ayant désigné pour être son officier d'ordonnance. A la cour, un tel homme ne pouvait que plaire. Excentrique, brave, chevaleresque, élégant, il avait toutes les qualités pour séduire. Il était, en plus, d'une gaieté intarissable, une gaieté de fer pourrait-on dire.

Une après-midi à Saint-Cloud, l'impératrice ayant fait remarquer la beauté d'une fleur au milieu d'un bassin, le capitaine marquis de Galliffet, en grand uniforme, se jeta à l'eau et tout ruisselant, rapporta à sa souveraine la fleur qu'elle avait remarquée.

En 1862, alors qu'il est toujours à la cour, commencent les hostilités au Mexique. Galliffet ne peut se faire à l'idée qu'on peut tirer le canon quelque part sans qu'il y soit ! A force d'insistance, il obtient sa nomination auprès du général Forey, commandant le groupe expéditionnaire. Il arrive la veille de l'attaque du fort Saint-Xavier, clef de Puebla. Nommé au commandement des tranchées, il porte encore la brillante tenue d'aide de camp de l'empereur.

Il prend la tête de quelques sapeurs d'élite et à la faveur de la nuit s'approche des murailles, y découvre un point faible, fait réaliser une petite brèche par où il passe le premier. Après une courte reconnaissance, il revient chercher des renforts, établit une ligne fortifiée pour protéger le passage qu'on agrandit derrière lui. L'ennemi est alerté, mais déjà les Français

sont en nombre et bien ravitaillés en munitions. Au lever du jour l'assaut est lancé, Galliffet se porte le premier aux remparts, un drapeau à la main. Autour de lui les boulets faisaient rage, mais il se maintenait au point le plus en vue, agitant son drapeau et entraînant ses hommes à la victoire. Quelques jours plus tard il est cité à l'ordre du jour et il recevra la croix d'officier de la Légion d'honneur le 17 avril 1873.

A Puebla comme à Sébastopol, il fut toujours dans les tranchées et c'est dans une attaque pour gagner du terrain qu'il reçut à l'abdomen la terrible blessure dont il ne réchappa que par hasard. C'est avec sa crânerie habituelle et une bonne humeur extraordinaire en la circonstance qu'il raconte cet épisode : « Bah ! La belle affaire ! Nous étions bien lancés à l'attaque lorsqu'un obus éclate près de moi et me renverse... les camarades, bien entendu, continuent la charge. Quand je revins à moi, mes boyaux sortaient. Et puis après ! A la chasse quand un chien est éventré par un sanglier, nous ne l'abandonnons pas, nous lui remettons les boyaux en place, nous rapprochons les chairs, nous recousons et... vogue la galère !

« J'essayai d'abord si je pouvais me relever : oui. Quand je fus à genoux je mis mes tripes dans mon képi... encore un effort, j'étais debout. J'allai cahin-caha jusqu'à l'ambulance... et... me voilà ! »

C'est Galliffet tout entier.

Quand on voulut le recoudre, on s'aperçut qu'il manquait un large morceau de peau et comme la greffe n'était pas pratiquée, on fixa à cet endroit une légère plaque de platine pour que les chairs puissent se reformer ; de là la fameuse version du ventre en argent qui contribua à le rendre célèbre.

Quand il fut transportable (il ne pouvait se déplacer qu'avec des béquilles), il fut chargé de rapporter à l'empereur les drapeaux et les canons pris à l'ennemi. L'effet produit par ce glorieux squelette fut énorme... Laissons la parole à son ami le marquis de Massa : « Nous le vîmes arriver dans un état de maigreur effrayant, se traînant péniblement sur des béquilles. Néanmoins, il tint à aller lui-même à Vichy pour terminer sa mission auprès de l'empereur. Lorsque Napoléon

lui remit son brevet de chef d'escadrons, il lui demanda ce qu'il pouvait faire pour lui : « Me renvoyer au Mexique, Sire, j'ai un compte à régler là-bas ! » Il y repartit en effet dès qu'il put marcher.

En 1865 (notre héros a 35 ans) il est nommé lieutenant-colonel et part l'année suivante au Mexique où il a, nous l'avons vu, des comptes à régler. On lui confie un commandement indépendant, celui d'une contre-guérilla. C'est un détachement de volontaires de toutes armes chargé de faire la chasse aux « guérilléros », farouches Mexicains moitié bandits, moitié soldats. Nul rôle ne pouvait mieux convenir à notre jeune colonel que celui de « chef de partisans ». Au cours de cette lutte sans merci où l'on ne faisait quartier à personne, il infligea un véritable désastre à l'ennemi.

Dans ses mémoires, Gyp rapporte ce propos de Louis de Monfort : « Au cours de la campagne du Mexique à laquelle j'ai participé, j'ai remarqué Bazaine et Galliffet comme les hommes les plus braves et les plus indifférents au danger que j'aie jamais rencontrés ! Le premier, pour se préserver du soleil qu'il redoutait, portait un panama grand comme un parasol. Pour être reconnu de ses troupes il l'avait entouré d'un ruban noir parsemé d'étoiles d'or. Ainsi coiffé il allait et venait, se présentant comme une cible avec une aisance extraordinaire ! Quand à Galliffet, au lieu, pour aller au mess, d'emprunter un espèce de tunnel, traversant un espace entièrement découvert... il passait par-dessus en courant. Aussi, vers la fin de la matinée, les hommes entendaient une salve bien nourrie, ils disaient : « Tiens, il doit être onze heures, v'là not' colon qui va déjeuner ! » Si on lui en faisait reproche, il s'écriait : « Bah ! C'est ma seule distraction ! »

En 1867 il est nommé colonel du 8e Hussards à Clermont-Ferrand. Il s'y bat en duel avec le prince Achille Murat, sous-lieutenant à son régiment. Le motif de ce duel était d'ordre tout intime et fut sanctionné par la mise en non-activité des deux officiers.

Ce qu'il faut bien dire sur toute cette partie de la vie de Galliffet qui prend fin à ce moment, c'est qu'on ne conçoit

pas un soldat véritable sans un grain de folie. Sa prodigalité était célèbre, son désintéressement le désignait plus encore. Lié très intimement à Gramont-Caderousse, il lui fut dévoué jusqu'à sa mort. Ce dernier, à court d'argent liquide pendant les dernières années de sa vie, ne pouvait payer ses dettes ; ce que firent spontanément Galliffet et quelques amis. Ayant appris que Gramont-Caderousse l'avait fait son légataire universel, Galliffet courut chez lui, lui fit une scène, déclarant qu'il n'accepterait jamais son héritage et ne se retira satisfait que lorsque son ami eut déchiré devant lui le fameux testament.

***

Dès le début de la guerre de 1870, la brigade Margueritte (1er et 3e Chasseurs d'Afrique) dont Galliffet commande un des régiments, est détachée de l'armée de Metz pour servir d'escorte à l'empereur qui gagne Châlons.

Le 20 août, à Sainte-Menehould, Margueritte se voit confier le commandement d'une division de cavalerie indépendante : brigade de Chasseurs d'Afrique, 1re, 3e et 4e brigades, 1er Hussards et 4e Chasseurs d'Afrique ; il a juste quarante ans ! C'est le 30 août à Mouzon que Margueritte reçoit confirmation de sa nomination officielle comme divisionnaire, et Galliffet de la sienne comme brigadier. Le 31 au soir, au bivouac du calvaire d'Illy, le nouveau divisionnaire fit poinçonner lui-même les deux étoiles d'un de ses képis au turban bleu de Galliffet.

On sait le mouvement général de la journée de Sedan, ce 1er septembre 1870. Dès le début de la matinée, les tenailles de l'attaque se sont refermées sur l'armée française. Tout est consommé !... tout est perdu sans retour... Mais il reste à la cavalerie la mission de protéger la retraite, de couvrir la déroute et de sauver l'honneur. Elle n'y faillit point et l'on peut dire que les héroïques exploits de la division Margueritte comptent au nombre des plus beaux faits d'armes dont l'histoire des armées françaises ait à s'enorgueillir : « Messieurs, dit Galliffet à ses officiers réunis, je vous fais mes adieux car il est probable que nous ne nous reverrons pas tous. »

Il y eut, comme vous le savez, dans cette sombre journée

de Sedan, non pas une, mais deux charges de cavalerie. La première exécutée par la seule brigade Galliffet vint s'écraser sur un chemin creux que seuls quelques chevaux franchissent, dont l'alezan du général ; mais sur cet obstacle les trois régiments perdent leur cohésion et ne se regroupent qu'après de lourdes pertes.

C'est vers le début de l'après-midi que devait avoir lieu la seconde intervention de la division Margueritte, et encore n'y eut-il pas dans cette action une seule charge de cavalerie mais plusieurs. Les unités désunies après une attaque se reforment et repartent, sur l'initiative de leurs chefs, vers d'autres objectifs. Ce sont des vagues successives par régiment, par escadron et même par pelotons. L'ennemi est partout, à droite, à gauche, devant, derrière... ce ne sont pas les objectifs qui manquent ! Dès avant la première attaque, le général Margueritte est grièvement blessé à la figure et son officier d'ordonnance, le lieutenant de Pierres, est chargé de remettre à Galliffet le commandement de la division.

De toutes parts, rayant le plateau de leurs flots moutonnants, les charges volaient dans une avalanche continue. On s'écrasait au but, on se reformait, on repartait. Pendant d'éternelles minutes, dispersés, tournaillant, se reformant sans cesse et repartant inlassablement à l'attaque, ce fut comme une avalanche sans cesse renaissante, toujours repoussée, toujours se ruant à nouveau !

Enfin les trompettes reçurent l'ordre : « Sonnez le ralliement ! » Autour de Galliffet, impassible, échappé par miracle, élégant et superbe sur son alezan blanc d'écume, les unités se regroupent. Les deux tiers de la division ont sombré : 3 colonels, 60 officiers et un millier de cavaliers qui ne répondront jamais plus « présent ». Le colonel de Beaufremont a eu deux chevaux tués sous lui ! Des bandes de chevaux démontés arrivaient au galop de toutes les directions, venant d'instinct recoller au rang.

Sous le feu, Galliffet, aussi calme et maître de lui que sur un terrain de manœuvres, donne ses ordres. On reforme tant bien que mal des pelotons, des escadrons où Chasseurs, Chas-

seurs d'Afrique et Hussards sont mélangés. A peine un semblant d'ordre est-il remis dans les débris de la division que le capitaine Kerbrecht apporte l'ordre de charger à nouveau. Galliffet examine son terrain, oriente les éléments de sa troupe.

Mais voici Ducrot, sabre à la main, flanqué de son état-major, qui vient se placer devant le front de la division : « Allons, mon petit Galliffet, s'écrie-t-il, encore un effort... pour l'honneur des armes ! » Alors, grandi sur ses étriers et donnant du sabre le signal de l'attaque, Galliffet, superbe de crânerie, répond : « Tant que vous voudrez, mon Général, tant qu'il en restera un... » Et pendant qu'il lance la charge, il complète sa réponse historique par cette boutade : « Jusqu'à plus soif, mon Général ! »

A la pointe de Marfée, cette éminence au sud de Frénois, le roi Guillaume suit le déroulement sans fin des charges de la division Margueritte et, devant ce tourbillon sans cesse renaissant d'hommes et de chevaux, admirant malgré lui la grandeur de l'héroïque folie, il s'écrie, comme chacun sait : « Ah ! les braves gens ! »

Lorsqu'il fut question d'élever à Sedan un monument à la mémoire des officiers, sous-officiers et cavaliers de la division Margueritte tombés le 1er septembre 1870, Galliffet consulté se prononce : « Ne parlez pas de Margueritte et de sa division, ne pas citer mon nom si l'on grave sur le socle les mots : « Tant que vous voudrez, mon Général, tant qu'il en restera un ! et mettez comme signature « les braves gens ». C'est de toute justice que ces paroles soient attribuées à ceux qui ont payé de leur vie. D'autre part, les Allemands ne pourront rien trouver à redire... c'est leur roi, après tout, qui s'est écrié : « Ah ! les braves gens ! »

Cette attitude est bien de notre héros. Se racontant volontiers, il devenait subitement des plus réservés s'il s'agissait de divulguer *urbi et orbi*, un de ses faits d'armes ou de courage.

Pour lui, comme pour tous les officiers de l'Armée de Sedan, c'était la première défaite. Chez Galliffet, l'ébranlement causé par la catastrophe fut terrible. C'est du creuset de la douleur et de la méditation que devait sortir le grand chef de la

Cavalerie française qu'il fut quelques années plus tard.

Durant toute sa captivité, Galliffet ne pense qu'à une chose : être échangé, retourner se battre, et bien qu'il fut sollicité à plusieurs reprises, il ne participe à aucune des intrigues politiques qui allaient leur train à cette époque. Il écrit à sa sœur, la comtesse d'Amecourt : « Je fais tout au monde pour obtenir d'être échangé, ainsi je pourrai, en combattant, me laver de cette défaite dont je ne suis pas coupable mais dont je dois encaisser une partie de la responsabilité. Sinon il me semble que je n'oserai jamais plus me montrer en uniforme. Que ce soient les d'Orléans, la République ou l'Empereur qui soient au pouvoir. A ce sujet, j'ai reçu il y a huit jours, la visite d'un agent que j'ai dû éconduire après quelques minutes de conversation. Je lui ai dit que mes sentiments personnels pour la personne de l'empereur n'avaient rien de commun avec un complot bonapartiste et que j'étais Français et soldat avant toute autre chose. »

Tel est le soldat, tel est l'homme ! Même dans la captivité l'animal garde ses griffes et son élan !

Il semble que la mort qui fauche sans discernement sur le champ de bataille, du 2e classe au général en chef, hésite devant des hommes de la trempe de Galliffet ! Comme on disait à l'Armée d'Afrique : « Il avait la *Baraka* ». Exposé comme il l'était à la tête de la division Margueritte, s'offrant en cible à l'adversaire par la magnificence de sa tenue, la classe de sa monture et ce je ne sais quoi qui désignait à tous le chef, il était presque incroyable qu'il soit sorti indemne de la fournaise de Sedan.

A ce sujet, alors qu'il était en captivité, on lui remit un jour la carte d'un capitaine saxon qui demandait à le voir. « C'est bien à Son Excellence le général de Galliffet que j'ai l'honneur de parler, demande-t-il ?... C'est bien vous qui avez attaqué avec vos chasseurs le calvaire d'Illy le jour de la bataille de Sedan ?... Eh bien, Excellence, c'est sur l'unité que je commandais que vous avez chargé... et... j'ai tenu votre vie entre mes mains !...» — « Monsieur... » commença le général, presque menaçant. Mais le jeune capitaine, très ému, enchaîna

bien vite à voix basse : « Ecoutez-moi, s'il vous plaît, jusqu'au bout... Quand vous avez regroupé vos hommes après avoir chargé à fond, vous êtes repassé lentement devant nous... Vos chevaux fourbus pour la plupart ne pouvaient plus avancer ! Alors j'ai relevé du sabre les fusils de mes soldats et j'ai crié : « Cessez le feu ! On ne tire pas sur de tels héros ». Aujourd'hui, je ne viens pas chercher ici un remerciement mais bien vous apporter un nouvel hommage. »

Il était écrit que Galliffet devait mourir dans son lit !

***

Le 17 mars 1871, le général rentre de captivité. L'anarchie, la division, étaient à leur comble dans le pays. A son origine, la Commune n'était qu'une bulle de savon, que le simple souffle d'un gouvernement énergique aurait dissipée. Les faiblesses et les hésitations en firent une petite révolution qu'il fallut briser par la force et cela coûta cher.

Thiers lui-même retient l'action libératrice des troupes qu'il a mises sous le commandement de Galliffet : « On dirait, écrit celui-ci dans ses mémoires, qu'il a peur qu'un général aventureux lui enlève son siège de Paris ! »

Cependant, il se comporte devant Paris, tenu par les Communards, comme devant Sébastopol ou Puebla, comme à Sedan à la tête de sa division. Il fanatise ses hommes et ses officiers ; il est toujours là où le danger est le plus grand. On le suit, on lui obéit quoiqu'il arrive ! Sous les ordre d'un tel chef la répression fut immédiate et décisive.

On a traité Galliffet de boucher, on a dit que sa répression fut sans merci, implacable et sanguinaire. Il dédaigna toujours de répondre à ces accusations, se contentant de dire qu'il n'avait fait que son devoir. D'ailleurs quand il apprit par le général Lamirault qu'on allait lui donner la cravate, il répondit : « L'approbation de mes chefs me suffit et je ne veux recevoir aucune récompense pour fait de guerre civile. »

Jamais il ne voulut prendre en considération les « on dit », les racontars, les articles de journaux, petits ou grands, sur la façon dont il avait maté la Commune. La police, l'ayant mis

en garde contre de possibles vengeances, il n'en continua pas moins à rentrer chez lui à pied, bien avant dans la nuit, en quittant son cercle, tout au long des Champs-Elysées déserts.

Sur sa demande, il part en Algérie en 1871 ; bientôt, il est nommé au commandement de la subdivision de Batna.

Le général Gueslin de Bourgogne a raconté une anecdote qui montre de quelle amitié et de quel dévouement ce chef modèle était capable.

« Un matin, le capitaine L. C..., l'un des plus intrépides survivants du calvaire d'Illy, demande audience à Galliffet. Introduit aussitôt auprès du général, et trop ému pour articuler un seul mot, il lui tend un télégramme. Son frère cadet, typographe à Paris, est accusé d'avoir été vu parmi les rebelles, les armes à la main. Des témoins disent le reconnaître. Le conseil de guerre l'a condamné à mort !... « Si c'est vrai, mon Général, il ne me reste plus qu'à me faire sauter la cervelle ... » — « Patientez quatre jours, répond Galliffet, je vais faire le nécessaire. » D'abord un télégramme, puis le train, ensuite le bateau, et encore le train. Au petit matin de son arrivée il est à Versailles dans le bureau de Thiers et il obtient l'élargissement du prisonnier dont il répond ; puis il télégraphie au capitaine L. C. « Sauvé ! Libre ! »... Et Gueslin de Bourgogne de conclure : Il y a peu d'exemples de pareille camaraderie entre un général déjà célèbre et l'un de ses capitaines. »

Le 25 janvier 1873, Galliffet s'empare d'El Goléa sans coup férir. Il commande 700 méharistes dans cette expédition qu'il a organisée lui-même et dont il a réglé tous les détails. Il reçut la croix de commandeur en récompense de cet exploit.

L'année 1875 va marquer une étape d'importance dans la vie de Galliffet. Il prend le commandement de la 15e division d'infanterie à Dijon. Il a senti l'utilité pour un chef de savoir manier plusieurs armes. Aux camarades cavaliers qui le blaguaient d'être passé dans la Biffe, il répondait : « Vous êtes donc toujours aussi bêtes dans la Cavalerie ! » Puisqu'il commandait maintenant de l'Infanterie... Dix fantassins devaient avoir raison de cent cavaliers !

« Nous l'appelions, écrit Louis d'Harcourt, le « Général Jugu-

laire », et il eut vite fait de ramener les officiers et la troupe à une tenue exemplaire. Il y avait fort à faire dans ce domaine car un laisser-aller assez choquant régnait depuis la défaite de 70, dans presque tous les corps de troupe. Il ne lui fallut pas longtemps pour reprendre en main sa division et je me souviendrai toute ma vie (c'est toujours Louis d'Harcourt qui parle) des services en campagne de nuit qu'il nous offrait comme distraction pendant le terrible hiver de 1875. Ce que ses soldats admiraient en lui, c'était le *militaire dans l'âme*, le chef actif, vigilant, infatigable, sévère, mais faisant justice égale aux grands comme aux petits, voyant tout par lui-même, présent partout, souvent aux heures et aux lieux où l'on se serait le moins attendu à le voir. Il lui arrivait de quitter son P.C. de Dijon en pleine nuit accompagné de son officier d'ordonnance et de son porte-fanion ; trente kilomètres à cheval et il se trouvait au petit jour au passage d'une colonne exécutant une marche militaire qui était au tableau de travail de son régiment d'Auxonne. Montre en main, il contrôle l'heure, réunit les officiers et ordonne une manœuvre à exécuter tout de suite sur le terrain.

Un autre jour — ou plutôt une autre nuit — les soldats de l'Administration, occupés à faire le pain, voient arriver Galliffet à deux heures du matin. Il contrôle, il vérifie tout. Si quelque chose cloche, il envoie chercher le sous-lieutenant qui doit venir immédiatement pour s'expliquer.

Si, après une inspection sur le terrain, un de ses brigadiers ou l'un de ses colonels lui avait paru alourdi, fatigué, peu propre à faire campagne... « Rentrons ensemble, voulez-vous ? » leur disait-il ! Et il se lançait aux grandes allures, se rendant compte de l'endurance de celui-ci ou de celui-là. C'est ainsi qu'il avait fait mettre à la retraite le général Championnet, un brave entre les braves, aide de camp de Canrobert à Saint-Privat et qui rapporta lui-même à Bazaine un drapeau allemand pris à l'ennemi.

Pendant cette période de sa vie, peu de gens peuvent se vanter d'avoir vu Galliffet au repos. Jour et nuit il était en action, toujours debout ; obsédé par la peur de grossir, la seule qu'il ait jamais connue, il était devenu d'une sobriété monacale.

Il faut comprendre que la terrible expérience de 1870 avait transformé Galliffet. Général à 40 ans, il avait tous ses moyens physiques et mentaux au moment où des pouvoirs de réflexion et de concentration supérieurs naissent en lui et il allait mettre à profit des qualités d'intelligence, de bon sens et de sérieux que l'on eu jamais pu penser devoir exister un jour chez ce chercheur d'aventures.

Je passerai plus rapidement sur la période suivante de la vie de Galliffet. Appelé au Conseil Supérieur de la Guerre et au commandement éventuel d'une armée, il a su s'y montrer un chef exceptionnel et complet.

Il commanda successivement le 9e corps d'armée à Tours, puis le 12e à Limoges. Il a laissé, en outre, la réputation de rénovateur de la cavalerie après le désastre de 1870. Il était resté notamment sur le plan du courage, de la veine des Ney et des maréchaux du Premier Empire.

Devenu extrêmement populaire, il fut proposé comme généralissime par de Freyssinet au gouvernement. Mais la popularité fut souvent considérée comme inquiétante par des régimes démocratiques. Cette proposition ne fut donc pas retenue.

Il fut néanmoins désigné comme inspecteur général de l'Armée. J'ai pu rassembler dans les documents que j'ai consultés de nombreuses considérations très personnelles qui furent depuis jugées excellentes sur la tactique, sur la stratégie, comme sur l'organisation générale de l'Armée. Mais je passerai sur ces détails, si importants qu'ils soient car ils semblent sortir du cadre du propos que je développe aujourd'hui.

⁂

C'est à son amour pour son pays, à son désir de le servir encore qu'il faut se reporter si l'on désire comprendre la participation de Galliffet à « la politique » et son acceptation d'entrer comme ministre de la guerre dans le ministère Waldeck-Rousseau formé après les incidents d'Auteuil (le fameux coup de canne sur le chapeau du Président Loubet)

et les scènes révolutionnaires dont le pavillon d'Armenonville fut le théâtre le jour du Grand Prix en 1899. Il fallait résoudre l'affaire Dreyfus et ramener le calme dans le pays.

Galliffet, à vrai dire, ne fit jamais de politique. Joseph Reinach qui le pressentit déclare à ce sujet : « Je fus chargé de le solliciter, dans un but d'apaisement, de faire partie du ministère. Il accepta sans hésiter, presque sans réfléchir. La France avait encore une fois besoin de lui ; il répondait : « présent ».

Il faisait ainsi *acte politique* sans avoir jamais manœuvré ni intrigué pour être investi. Il est d'ailleurs peu d'exemples que d'anciens officiers généraux soient venus à la politique par les processus ordinaires de campagnes électorales, de discours, de promesses démagogiques aux électeurs. Ou bien ils se sont emparés du pouvoir par la force, réalisant à leur profit un coup d'Etat, ou bien on a fait appel à eux, souvent dans une situation difficile, voire désespérée, dans l'espoir que leur prestige, leur vie passée exemplaire, leur sens des réalités et leur désintéressement pourraient réaliser une union nationale ou en imposer à un ennemi vainqueur et éviter les conditions par trop dures d'un armistice et d'une paix.

A la Chambre et dans la Presse, la Gauche le couvrit d'insultes qu'il affronta avec le sourire et sans jamais y répondre. Cependant, il lui était réservé d'autres déboires qui, pour d'autres, eussent été de bien pénibles affronts. En effet, à son cercle, on lui tourna le dos... Personne ne lui adressa la parole ! Galliffet allait droit aux mécontents, le sourire aux lèvres : « Eh bien, disait-il, on me tourne le dos, pourquoi ? Je n'ai pas été au Conseil des ministres aujourd'hui ! ! ! Je ne sens pas la m... » !

A la Chambre, sous les insultes, son calme était délicieux ! Il notait le nom des députés les plus échauffés contre lui en disant : « Je vais les inviter à dîner ; nous ferons connaissance. » S'il entendait de loin dans les couloirs les mots : « fusilleur... assassin... canaille... », il disait à ses amis : « Excusez-moi, il faut que je vous quitte et que j'aille là-bas, je crois qu'on parle de moi ! »

Il ne souffrit jamais qu'on l'appelat « Monsieur le Ministre ». « Ministre, disait-il, qu'est-ce que c'est que ça ? Appelez-moi « Mon Général ! »

Gyp, au cours de ses mémoires, raconte une entrevue qu'elle eut avec lui alors qu'il était encore ministre de la Guerre dans le gouvernement Waldeck-Rousseau :

« Dans cette affaire (l'Affaire Dreyfus), dont je vous répète que je ne sais rien, on a entassé maladresses sur mensonges et mensonges sur maladresses... On ne pouvait pas en sortir... il ne restait plus qu'à arranger, si l'on pouvait. C'est pourquoi j'ai accepté de me fourrer dans ce guêpier ! On a dit que j'avais accepté ce ministère par ambition... ou encore pour brimer mes anciens camarades et les accabler de vexations ! Ce n'est pas vrai. Je ne suis entré à la Guerre que pour essayer d'arranger cette triste affaire au mieux possible. C'est dans ce but que j'ai rédigé mon ordre du jour et j'ai bien cru que c'était terminé. On vient de m'avertir qu'en octobre on compte faire une reprise de l'affaire ! Dans ce cas, je m'en irai !... Hélas ! je ne puis faire que cela, mais je le ferai... Parole de Galliffet ! »

En effet, un mois plus tard, sortant de la Chambre des Députés, il fit remettre à Waldeck la lettre suivante :

« 25 mai 1900. — 9 h. 1/2. Ne pouvant digérer les énormes couleuvres et les crapauds que vous nous faites avaler en ce moment, je donne ma démission. »

Puis il se réfugia chez un ami, ne laissant son adresse à personne. Malgré les recherches, ni le Président Loubet, ni les ministres, ni ses officiers d'ordonnance, ni le préfet de police lui-même ne purent savoir où il se trouvait, il entendait ainsi se soustraire aux prières et aux objurgations.

« Quand je me suis aperçu, écrivait-il, qu'on me demandait de faire des choses incompatibles avec l'honneur et les traditions du devoir militaire, j'ai tout envoyé promener. »

Il n'eut qu'à se louer de sa décision. En effet, bientôt c'était la lamentable histoire des fiches à laquelle est hélas mêlé le nom d'un général français... A ce sujet, on rapporte ce propos de Galliffet : « Tenez, si le Père Eternel venait me proposer de me rendre ma jeunesse, ma vigueur, ma santé, mes grades et

mes honneurs et de me réintégrer, dans cette armée, telle qu'ils l'ont faite aujourd'hui, je lui répondrais : « Père Eternel, je vous remercie et vous vénère, mais si vous venez me proposer de rentrer dans l'armée actuelle, vous n'avez qu'à rentrer dans votre Paradis et me foutre la paix. »

Ses réparties en coup de boutoir sont restées célèbres, on peut citer de lui ces propos :

« Les vœux que je forme pour la France en 1909, les voici : Beaucoup de soldats, beaucoup de marins, beaucoup de travailleurs et la manière de s'en servir. »

Ou encore : « J'emploie mon temps à envier la vie de ceux qui ont plus et mieux que moi travaillé pour la France. Entre temps, je maudis ceux qui ne veulent être ni prêtres, ni soldats. »

Le Prince de Galles, devenu depuis Edouard VII, avait beaucoup d'admiration et de sympathie pour lui. A un dîner chez Voisin, sous la présidence de Carnot, le Prince de Galles vide d'un seul trait un verre de vieille eau-de-vie. « C'est un crime, Monseigneur, s'écrie Galliffet »... — Un crime ! Pourquoi ?... — Parce qu'il faut prendre le verre délicatement, sans secousse ; le porter devant ses narines et en aspirer longuement l'arôme ! — Et après ? — Après, Monseigneur... Eh bien, on en parle ! »

Galliffet était par plus d'un trait un homme de l'Ancien Régime. Son élégance, ses allures hautaines, sa façon de dire les choses « à cru », son dédain pour ceux qui voulaient l'égratigner, puis ses brusques sorties quand il avait envie de se battre, tout cela n'est plus de notre temps.

Galliffet mourut d'une attaque de paralysie. Cette attaque avait été précédée de deux autres, dont la première avait eu lieu le 1er avril 1909 et la seconde cinq jours après. Sa robuste constitution, son énergie morale prévalurent contre la maladie. Il reprit pour quelque temps sa vie normale, celle du moins qu'il menait les tout derniers temps.

C'est le 27 juin 1909, jour du Grand Prix de Paris, que le général fut surpris par cette dernière attaque qui devait l'emporter. Le bras droit fut pris d'abord, puis le côté droit, puis le bassin, puis les jambes et enfin la partie supérieure des bras.

Le 8 juillet, vers midi, il perdit connaissance... Ce ne fut plus qu'une lutte physique opiniâtre et terrible contre la mort. Un peu après 11 heures il rendit le dernier soupir entouré de ses enfants, le comte de Galliffet et la baronne Seillière avec son mari ; son fidèle valet de chambre Blanc était à leur côté.

Quelques années auparavant, étant au chevet du général Lucas, il avait pris l'initiative de faire venir un prêtre qui avait apporté au mourant le secours des derniers sacrements. « C'est ainsi que doit mourir un soldat français, dit-il alors à un de ses amis qui l'accompagnait, et quand viendra mon tour, je t'en supplie, pas de retard, rends-moi le service que je lui ai rendu. » C'est l'abbé Mugnier, vicaire de Sainte-Clotilde, qui administra au général les derniers sacrements, le 7 juillet au soir, alors qu'il était encore en pleine connaissance.

J'achèverai ce propos qui, je l'espère, ne vous a pas semblé trop long, par quelques aperçus sur la vie conjugale de Galliffet dont je n'ai pas encore parlé.

Il est bien difficile en effet de tracer un raccourci de la vie de Galliffet sans parler de son mariage avec Mademoiselle Laffitte, petite-fille du célèbre financier, et dont il eut trois enfants : deux fils et une fille, cette dernière mariée par la suite au baron Sellière.

S'il est difficile de n'en point parler, il est peut-être encore plus délicat de le faire car la chronique scandaleuse de l'époque fut généreusement alimentée aussi bien par les frasques retentissantes du général que par celles de sa femme.

Une chose cependant vient lever les derniers scrupules d'un narrateur, c'est que les intéressés eux-mêmes n'ont pas pris la chose au tragique et en parlaient avec bonne humeur à l'occasion. Les mots que fit Galliffet sur son infortune conjugale sont innombrables.

Un jour, il réunit les lieutenants de son régiment : « Messieurs, leur annonce-t-il, vous êtes tous cocus !... » (Tête des jeunes officiers.) « Parfaitement, enchaîne le colonel, je me suis réconcilié hier soir avec ma femme. »

Par la suite ils restèrent des années séparés. Cependant lorsque Galliffet fut nommé ministre de la Guerre, un ami s'entremit pour un rapprochement. La marquise laissait entendre que sa présence serait peut-être utile pour aider le général à recevoir : « La marquise est bonne chrétienne, répliqua le général, je suis bon chrétien moi-même... Nous avons donc l'Eternité pour nous rencontrer ! »

Assistant à un déjeuner officiel donné en l'honneur du roi de Grèce, celui-ci désirant se montrer aimable envers le général, alors ministre de la Guerre, lui demanda des nouvelles de la marquise, à laquelle, précisa-t-il, il avait eu l'honneur d'être présenté à Aix-les-Bains. « Il y a combien de temps ? demanda le général. — Deux ans. — En ce cas, vous avez plus de chance que moi-même, il y a bien vingt ans que je ne l'ai vue. »

Galliffet ne pensait pas qu'un homme puisse être plus sot après qu'avant ni diminué en quoi que ce soit par le fait d'être trompé par sa femme. Il se situait bien ainsi comme d'une autre époque, de ce XVIIIe siècle pétillant et léger où il eut si bien tenu sa place. Un an après son mariage, il appelait sa femme « ma veuve », ce mot fit fortune. Comme on a pu le voir, il en plaisantait sans aucune gêne, lui-même, à la française.

* * *

Les funérailles de ce mousquetaire d'un autre temps eurent lieu le lundi 12 juillet 1909 à Saint-Philippe-du-Roule. Suivant sa volonté, elles furent très simples. « Pas de fleurs, avait dit le héros de Sedan. Mais l'empereur d'Allemagne n'en avait pas moins adressé une magnifique couronne de roses et d'orchidées signée du chiffre impérial W et son ambassadeur le représentait officiellement, alors que M. Fallières, président de la République française, n'assistait pas aux obsèques.

Cela ne fait-il pas songer aux obsèques de Lyautey ou de Weygand ?... Ainsi passe la gloire du monde.

L'adsorption du benzo -3-4 pyrène par le calcaire

par M. Charles SCHNEIDER

Le benzo -3-4 pyrène, que notre époque découvre chaque jour davantage, est sans doute presque aussi ancien que la vie elle-même. Il a probablement fait son apparition sur notre planète en même temps que la première combustion de matières organiques que celle-ci a connue ; c'est ce que le docteur Mallet appelle la rançon de Prométhée. Les niveaux géologiques les plus anciens en contiennent ; l'abbé Graindor a signalé sa présence dans des roches du précambrien.

Quelle était autrefois l'importance de ce cancérigène dans l'entourage humain. Pour essayer d'apporter un peu de lumière sur ce point, nous avons entrepris, le docteur Mallet et moi-même, avec le concours du laboratoire des Ponts et Chaussées de Fatouville, de rechercher le benzo -3-4 pyrène dans des vestiges antiques et préhistoriques. Nos premières investigations ont porté sur des coquilles d'huîtres du IIIe siècle provenant d'un chantier de fouilles gallo-romaines situé sur la colline de Moulineaux, au lieudit « La Mardote ». Les résultats n'ont pas manqué de nous surprendre, nous y avons en effet décelé plus de 10 microgrammes de benzo -3-4 pyrène pour 100 grammes. Cent fois plus que dans les valves de moules et de coques des plages du Calvados...

La terre avoisinante en contenait 1,2 microgramme pour 100 grammes et la terre de surface 1 microgramme.

(Ces chiffres comprennent à la fois le benzo -3-4 pyrène et

le benzo -8-9 fluoranthène, comme c'est généralement le cas pour toutes les valeurs fournies jusqu'à ce jour par les différents laboratoires. Il en sera de même pour toutes les teneurs en benzo -3-4 pyrène dont nous ferons état au cours de cet exposé).

Cette pollution était trop importante pour provenir de foyers industriels ou domestiques de l'époque. Nous avons alors pensé à un phénomène de concentration due à une adsorption par le calcaire, phénomène qui est d'ailleurs probablement valable, à un degré moindre cependant, pour d'autres minéraux, la silice et l'alumine en particulier.

Si notre hypothèse était exacte, la teneur en benzo -3-4 pyrène devait varier en fonction de la structure physique de l'adsorbant. Dans les cas des huîtres, elle ne devait pas être la même dans chacune des deux coquilles, les densités étant différentes. Pour vérifier cette hypothèse, nous avons alors fait analyser séparément les deux valves d'une très grosse huître du type dit « pied de cheval », pêchée en rade du Havre, en zone particulièrement polluée. Ces valves mesuraient 15 cm dans un sens, 13 cm dans l'autre et pesaient 615 grammes (310 grammes pour la valve inférieure et 305 grammes pour la valve supérieure). Il s'agissait sans nul doute d'un mollusque d'un âge vénérable.

Les résultats ont confirmé nos prévisions : la valve inférieure contenait 6,95 microgrammes de benzo -3-4 pyrène pour 100 grammes et la valve supérieure 11,15.

D'autres analyses effectuées sur des coquilles d'huîtres provenant du chantier de fouilles gallo-romaines du docteur Soulignac, à Colleville (près de Fécamp), ont de nouveau confirmé notre hypothèse : les valves inférieures renfermaient 2,4 microgrammes de benzo -3-4 pyrène pour 100 grammes et la valve supérieure 5,9. Dans des ossements d'animaux du même gisement nous avons noté 0,8 microgramme de cet hydrocarbure pour 100 grammes et dans un échantillon de terre 1,2 microgramme.

Nos premières recherches de benzo -3-4 pyrène d'origine ancienne se terminait donc par un échec, mais nous avions

mis en évidence une propriété du calcaire susceptible d'expliquer bien des choses et, en premier lieu, pourquoi certaines coquilles de mollusques recueillis sur des fonds pollués contiennent beaucoup de cette substance cancérigène et d'autres pas ou très peu. Il semble que la partie vivante de ces animaux filtre et retienne le benzo -3-4 pyrène, le corps s'en trouverait fortement chargé et la secrétion calcaire du manteau en serait pratiquement exempte. Ce ne serait que par la suite que les valves s'enrichiraient en benzo -3-4 pyrène par adsorption et dans des proportions qui varient avec leur structure physique et probablement avec la charge de pollution du milieu.

Une fois « piégé » et à l'abri de l'air et de la lumière, le benzo -3-4 pyrène paraît jouir d'une très grande stabilité. Dans l'atmosphère, on note au contraire une instabilité toute relative qui est fonction de la concentration de cet hydrocarbure, de la structure physique et de la granulométrie de l'adsorbant et, très probablement, de l'intensité de la lumière.

Broyées grossièrement et exposées à l'air mais dans une obscurité presque totale pendant huit mois, les valves inférieure et supérieure de l'huître havraise, dont il a été question il y a quelques instants, ont perdu respectivement 45 % et 60 % de leur benzo -3-4 pyrène. Nous indiquons toutefois ces chiffres avec quelques réserves, les analyses initiales et finales ayant été effectuées avec des méthodes et par des laboratoires différents.

Des écarts parfois importants peuvent en effet exister entre les résultats obtenus par les diverses méthodes d'analyse et cela peut être très gênant si, comme c'est le cas, on veut se livrer à des rapprochements ou à des statistiques à partir des teneurs en benzo -3-4 pyrène mesurées par différents laboratoires. Quand le laboratoire de Fatouville annonce 3.600 microgrammes de benzo -3-4 pyrène pour 100 grammes dans des vases fluviales de Gennevilliers, la méthode utilisée importe peu ; on sait que le milieu est extrêmement pollué et cela est suffisant. Mais s'il s'agit de dire qui de la cuvette de Villefranche avec 170 microgrammes et de la baie de Seine avec 100 microgrammes est la plus polluée, il n'en est pas de même.

A cette incertitude quantitative (et même qualitative puisque les chiffres représentent généralement les teneurs totalisées en benzo -3-4 pyrène et en benzo -8-9 fluoranthène) s'en ajoute une autre qui concerne les origines des pollutions par le benzo -3-4 pyrène et qui est une conséquence de son adsorption par le calcaire et autres minéraux ainsi que de sa stabilité : il est souvent difficile, sinon impossible, de savoir si l'on a affaire à une pollution récente, à une pollution ancienne, ou encore à une somme de pollutions s'échelonnant dans le temps.

C'est ainsi que l'on attribue la pollution des rivières et du littoral à de nombreuses causes, quelques-unes sont plus ou moins discutables, mais la localisation des sources mêmes de la pollution est encore plus incertaine. Qu'il provienne du lavage de l'atmosphère par les pluies ou qu'il ait une toute autre origine, le benzo -3-4 pyrène peut être entraîné très loin par les eaux avant de trouver un lit alluvionnaire favorable où il pourra se fixer par adsorption et atteindre une concentration qui peut devenir considérable ; c'est sans doute ce qui se passe pour Gennevilliers (1).

A leur tour, les vases polluées peuvent être déplacées à des distances plus ou moins longues au gré des courants naturels ou à la suite des dragages ou de travaux d'aménagement des ports et des estuaires. Quelles sont dans ces conditions les causes premières de la présence de benzo -3-4 pyrène dans l'avant-port du Havre et sur la plage de Villerville, il est assez difficile de le dire.

L'adsorption de benzo -3-4 pyrène par le calcaire et autres minéraux peut encore expliquer la présence de ce cancérigène dans des zones plus ou moins désertiques, loin des centres urbains et industriels importants. Il est permis de penser qu'il y est apporté par des courants aériens, en doses infinitésimales mais répétées qui, en s'additionnant, finissent par faire apparaître des taux de pollution appréciables.

On peut se demander quel rôle jouent le calcaire et d'autres minéraux comme l'alumine et la silice dans l'envahissement de l'organisme par le benzo -3-4 pyrène ? Ceci nous a amené à entreprendre quelques investigations dans le domaine des industries alimentaires.

En août dernier, 2.500 tonnes de coquilles d'huîtres en provenance de l'Alabama on été déchargées au Havre : 1.500 tonnes en transit et 1.000 tonnes pour le marché métropolitain, elles étaient destinées à entrer dans la composition d'aliments pour volailles. Nous y avons décelé 2,4 microgrammes de benzo -3-4 pyrène pour 100 grammes. Comment ce cancérigène se comporte-t-il chez les gallinacés ? A-t-il des chances de parvenir jusqu'à nous ? Il y aurait là une très intéressante étude à faire !

Nous avons fait analyser également des échantillons de silices fossiles de diatomées (plantes aquatiques de la famille des algues) et de perlite (roches d'origine volcanique du groupe des rhyolites) ; produits qui sont utilisés l'un et l'autre comme agents filtrants dans l'industrie alimentaire. Nous avons obtenu les résultats suivants :

— diatomées (86 % de Si O_2, 7 % d'Al_2 O_3 et 2 % de Ca O) : 0,55 microgramme de benzo -3-4 pyrène pour 100 g.

— perlite (70 % de Si O_2, 18 % d'Al_2 O_3 et 0,5 % de Ca O) : 0,5 microgramme de benzo -3-4 pyrène pour 100 g.

C'est peu, mais c'est peut-être suffisant pour justifier les traces de benzo -3-4 pyrène que l'on décèle dans certaines huiles comestibles.

NOTE

(1) Depuis cette « communication » le Dr L. Mallet, Mme L. Zanghi et M. J. Brisou, professeur de bactériologie à Poitiers, ont mis en évidence la possibilité d'une biosynthèse des hydrocarbures polybenzèniques du type benzo-3-4 pyrène par un *Clostridium* putride en présence des lipides du plancton marin (C.R. Académie des Sciences, Paris, t. 264, pp. 1534-1537, 13 mars 1967. Communication présentée par M. Léon Binet). Le benzo-3-4 pyrène que l'on rencontre dans certains milieux riches en matières organiques pourrait donc avoir, en partie, une origine endogène. La combustion des composés carbonés ne serait donc pas seule responsable de la pollution de ces milieux.

HOMMAGE DE LA COMPAGNIE A SES MEMBRES DÉCÉDÉS

Edouard COUTAN

(1885-1966)

M. le chanoine Edouard Coutan, ancien supérieur du Grand Séminaire de Rouen, est décédé à Duclair dans sa maison familiale où il aimait prendre retraite, le 18 novembre 1966, à l'âge de 81 ans.

Ses brillantes études à Join-Lambert le préparèrent aux plus hautes spéculations intellectuelles. Reçu à l'Ecole Normale Supérieure, agrégé de philosophie, c'était une figure originale que celle de cet ancien professeur du Lycée de Niort qui, finalement, entra dans les Ordres après un séjour au Séminaire d'Issy, puis au Séminaire français de Rome.

Jeune étudiant, il avait adhéré au début du siècle au *Sillon* de Marc Sangnier. Il fut à Rouen un fidèle Philippin avec Edward Montier et celui qui devait devenir son beau-frère, le docteur André Cauchois. A Paris, il fut un actif militant de « la Cause » qu'il défendit et représenta avec des amis très chers dans le groupe des « Talas » de Normale Supérieure.

Mobilisé en 1914, il avait été blessé en Belgique, fait prisonnier et interné en divers camps dont, pour finir, celui de Munster transformé en « peloton ecclésiastique ».

Après avoir repris le chemin de Rome, il achevait ses études en 1921 avec le grade de docteur en théologie.

Rentré à Rouen, il fit un court passage dans le ministère comme vicaire à la Cathédrale, avant de devenir, en 1922, professeur de philosophie au Grand Séminaire. Nommé supérieur en 1941, il enseigna dans cette maison pendant trente et un ans, jusqu'en 1953.

Quoiqu'appelé à diverses reprises à professer à l'Institut Catholique de Paris, il avait voulu rester fidèle à sa ville natale où sa forte personnalité, son caractère enthousiaste et son esprit pétillant étaient bien connus.

Ses attaches familiales n'étaient pas moins estimées à Rouen où son père, le docteur Coutan, se consacrait à l'archéologie avec une érudition consommée, où son beau-frère, le docteur André Cauchois, militait à la Ligue des Familles Nombreuses qu'il présida pendant de longues années. Tous deux furent membres de notre Académie.

Le chanoine Edouard Coutan y fut lui-même reçu le 10 mars 1939. Son discours était consacré à l'un de ses chers amis sillonistes, Léonard Constant. C'est un hommage émouvant à l'ami de sa jeunesse, au compagnon de lutte pour « la Cause », au professeur dont l'enseignement entraînait l'adhésion de ses élèves qui devinrent ses disciples ; au chrétien à la foi ardente et à la charité vivante qui ira jusqu'au sacrifice. On discerne aisément l'ancien normalien, le philosophe et le prêtre dans ce discours au style châtié et à l'enthousiasme encore vibrant des souvenirs de jeunesse.

Lors de la réception de M. Victor Boutrolle, prononçant le discours en réponse, il évoquait les notaires à travers la littérature. Il y était beaucoup question de poésie, car, comme celui qu'il accueillait, le chanoine Coutan était né poète. Ses vers de jeunesse rassemblés dans *Chemin faisant* furent suivis de l'*Espérance* où se profilait discrètement sa vocation sacerdotale. Il publia aussi *Ma sœur Sabine* en souvenir de l'une de ses deux sœurs carmélites.

Poète, il aimait la musique, tout spécialement le chant grégorien qu'il évoqua dans une communication sur le « charme des Cantorias » et dans une notice sur son confrère de l'Académie, Dom Louis David, moine de Saint-Wandrille.

Il fut encore un temps aumônier du groupe catholique des artistes et intellectuels rouennais, auxquels appartinrent quelques priviliégés.

Longtemps fidèle aux séances de l'Académie malgré ses charges de supérieur du Grand Séminaire, son âge et sa fatigue l'en tenaient éloigné depuis plusieurs années..

Sa modestie aurait pu s'effaroucher de la pompe qui a présidé à ses obsèques, dans la Cathédrale, le samedi 19 novembre. La messe fut concélébrée par Son Eminence le cardinal Martin, assisté de Mgr Alix, Auxiliaire de l'évêque du Mans, et de plusieurs de ses anciens confrères, en présence de très nombreux ecclésiastiques qui furent ses élèves. Rouen devait bien ce dernier hommage au chanoine Edouard Coutan.

ANDRÉ ROBINNE.

Jean FLEURY

(1902-1966)

Evoquer une grande figure en quelques mots est une tâche d'autant plus redoutable qu'elle concerne une personnalité plus riche et assez secrète : chacun s'en est donc fait une idée propre, et peut-être assez différente.

C'est en 1931 que Jean Fleury, ancien interne des hôpitaux de Paris, fit sa rentrée dans la vie rouennaise, en ouvrant un cabinet de médecin traitant, 5, rue Alain-Blanchard.

Normand de vieille souche — il était l'arrière-petit-fils d'Amable Fleury, maire de Rouen de 1848 à 1857 — il l'était aussi de cœur. Faisant partie de ces hommes de grande qualité que d'éminentes personnalités reconnaissent trouver en province, c'est délibérément qu'il opta pour sa ville natale, alors que ses brillantes études parisiennes lui eussent permis de demeurer en la capitale ; n'avait-il pas été nommé externe des hôpitaux à 18 ans, et chef de clinique après son internat ?

Il semblait incroyablement jeune ; on ne pouvait lui reprocher de paroles superflues ; tout concentré sur l'objet de son observation, il se montrait un praticien compétent, consciencieux et admirablement dévoué.

C'est ce praticien dont il traça le portrait — vivant reflet de lui-même — dans son discours de réception en notre Académie. Le sujet en était *Corps et âmes* de Van der Meersch. Mais quelle que soit la perspicacité de l'analyse de cette œuvre, ce qui nous intéresse surtout dans cette étude est la personne de son auteur qui s'y dévoile, malgré sa discrétion foncière : sa thérapeutique ennemie de l'emploi abusif des médicaments, son souci du malade, de l'homme, sa sensibilité devant la souffrance, son abnégation devant les exigences du métier — qu'il considère pour ainsi dire comme un sacerdoce — en même temps, la nécessité du travail et de la science : « La charité ne remplace pas la science, elle l'exige », concluait-il.

On voit, dans ce discours, revivre notre confrère avec toute sa rigueur scientifique et morale, sa foi aussi vive et agissante que discrète, sa finesse d'esprit, sa vaste culture digne des meilleures traditions humanistes du corps médical.

C'était un médecin des hôpitaux de Rouen, professeur de pédiatrie, ayant déjà publié nombre de notes scientifiques que le docteur Neveu accueillait en 1951 au sein de notre Compagnie. Cette année même Jean Fleury créait le Centre des Prématurés de Rouen.

Dès lors, cet homme qui était doué de toutes les qualités de l'esprit et du cœur : intelligence, mémoire, sensibilité, volonté, loyauté et générosité — ne lui doit-on pas le don du terrain où s'élévera la future église paroissiale de l'Université ? — fut porté par ses pairs, malgré son humilité, à la première place qui était la sienne. Sa vie s'épanouit dans toutes ses dimensions : médecin des plus hautes autorités et — référence suprême — médecin des médecins, il fut élu en 1956 directeur de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie. Mais ces tâches écrasantes de praticien, médecin des hôpitaux, professeur et administrateur ne l'absorbaient pas. L'homme d'études qu'il entendait demeurer laisse cinquante articles sur la science médicale pure, des études théologiques faite pour la Société de Saint-Luc — qui en 1954 l'appelle à une vice-présidence nationale — sans parler des multiples homélies, éloges funèbres, discours et autres où sa vaste culture le faisait exceller.

Plus encore qu'une croix de la Légion d'honneur, tardivement décernée en 1964, c'est l'élection du 14e directeur de l'Ecole comme premier Doyen de la Faculté de Médecine de Rouen qui vint couronner sa carrière. Il avait tant œuvré pour l'obtenir que le corps médical lui devait ce dernier hommage ! La réception préfectorale donnée à cette occasion quinze jours avant sa mort, fut sa dernière sortie. Tant de labeurs juxtaposés, avec leurs multiples corollaires de commissions, démarches pour les constructions et installations, sans parler des sociétés et groupements divers auxquels il appartenait, ont eu raison de son excellente santé. Comme pour mon père, Pierre Chirol, et pour Robert Flavigny, une crise cardiaque est venue brutalement interrompre une vie trop merveilleusement remplie.

S'il avait un peu déserté nos séances, du fait de ses nombreuses occupations, et aussi à la suite du décès des hommes éminents qu'il aimait d'y retrouver — je ne citerai que le bel éloge qu'il rendit au docteur Hélot, lors de la réception du docteur Andrieu-Guitrancourt — il restait profondément attaché à notre Compagnie, qu'il désirait voir garder un haut niveau intellectuel. Il était très exigeant en la matière. Il se délectait à la lecture de nos anciens *Précis* qu'il espérait bien avoir un jour le temps de lire in-extenso. S'il avait refusé la présidence qui lui revenait plus qu'à nul autre, de droit, c'est qu'il estimait n'avoir pas le temps nécessaire pour s'y consacrer, comme il l'aurait souhaité. Mais il répondit à notre appel pour préparer la journée du centenaire de Charles Nicolle à laquelle il consacra tous ses soins. Il accepta encore de venir recevoir M. le Recteur de l'Université. J'ai eu en mains le premier texte dactylographié de son discours, et j'ai pu mesurer, au nombre des modifications apportées à la version définitive, à quel point il l'avait retravaillé : documentation, pensée personnelle et forme, tout était impeccable, digne des plus grandes traditions académiques apprises près de son maître le chanoine Letellier auquel il s'était plu à rendre hommage lors de sa réception parmi nous.

Ce discours, il le terminait alors en évoquant un tableau hollandais représentant un médecin du XVIIe siècle devant une bougie allumée et portant cette mention : « *Aliis inserviendo consumor* » ; cette devise,

elle lui tenait si à cœur qu'il y a un an, il écrivait encore à son ancien camarade de Join-Lambert, l'inspecteur général des Bibliothèques André Masson, pour lui demander des renseignements à son sujet. « Je me consume au service des autres », n'est-ce pas l'illustration la plus adéquate de cette vie et de cette mort ?

ELISABETH CHIROL.

Table des Matières

Pages

TABLEAU DE L'ACADÉMIE AU 31 DÉCEMBRE 1966 9

CHRONIQUE DES SÉANCES DE L'ACADÉMIE 15

PRIX DE L'ACADÉMIE 19

LE CENTENAIRE DE CHARLES NICOLLE

Charles Nicolle, homme de caractère 23
par M. le Docteur PIERRE NICOLLE.

Charles Nicolle, professeur au Collège de France 33
par M. le Professeur JACQUES NICOLLE.

L'Œuvre scientifique de Charles Nicolle 43
par M. le Docteur L.-A. ROBIN.

L'Œuvre littéraire de Charles Nicolle 55
par M. R.-G. NOBÉCOURT.

Adresse à l'Institut Pasteur de Tunis 67

DISCOURS DE RÉCEPTION

Discours de M. l'abbé ANDRÉ FOURÉ (22 janvier 1966) :
Jean-Baptiste Le Brun des Marettes, visiteur janséniste de la Cathédrale de Rouen 71

Réponse de M. RENÉ ROUAULT DE LA VIGNE :
Les premiers membres ecclésiastiques de l'Académie de Rouen 99

Bienvenue du Cardinal Martin à l'Académie de Rouen 117

Discours de M. le général JEAN VÉRON (5 mars 1966) :
Les Combattants de 14-18 et les Enseignements d'une guerre.. 121

Réponse de M. R.-G. NOBÉCOURT :
Le Fil d'une vie dans la trame de l'histoire 143

Discours de M. JEAN MONTIER (23 avril 1966) :
Martial de Loménie, dernier abbé de Jumièges, et son oncle Loménie de Brienne, ministre de Louis XVI 159

Pages

Réponse du R. P. Dom René Hesbert :
Fioretti Mauristes 203

Discours de M. François Burckard (25 juin 1966) :
Archives et archivistes en Seine-Inférieure 219

Réponse de Mᵉˡˡᵉ Jeanne Dupic :
A la Bibliothèque de Rouen, glanes historiques 241

Discours de M. le Recteur Michel Chevalier
(29 octobre 1966) :
Aspects actuels de l'Université 255

Réponse de M. le Professeur Jean Fleury :
Les Académies 267

CONFÉRENCES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS

Les Manuscrits du Mont-Saint-Michel 283
par M. le Docteur Orange.

Le Marquis de Galliffet 289
par M. Pierre-Maurice Lefebvre.

L'adsorption du benzo -3-4 pyrène par le calcaire 311
par M. Charles Schneider.

HOMMAGE DE LA COMPAGNIE A SES MEMBRES DÉCÉDÉS

Edouard Coutan 317

Jean Fleury 319

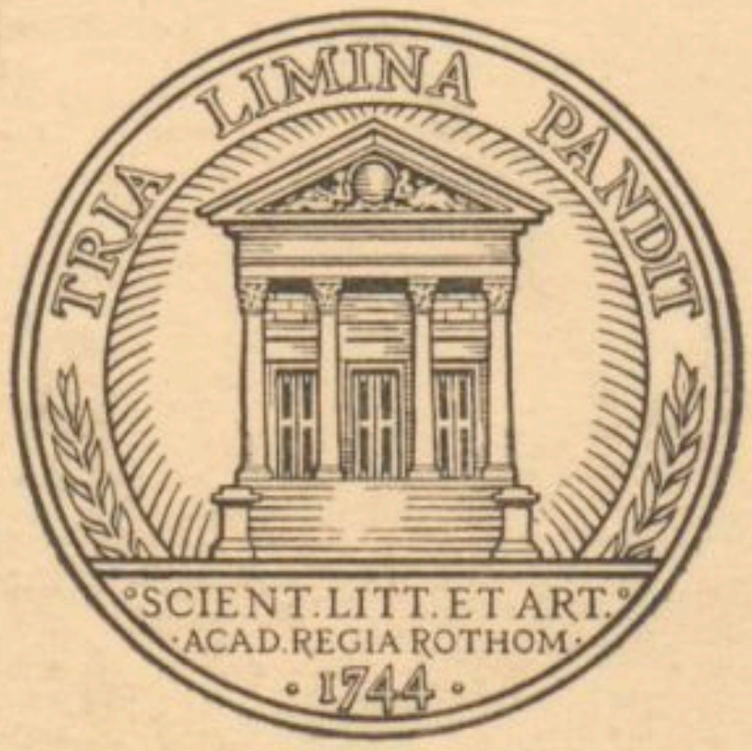
TRIA LIMINA PANDIT
SCIENT. LITT. ET ART.
ACAD. REGIA ROTHOM.
1744